



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Eur.

511

2

1794, 1

Eur. 511<sup>s</sup>

- 1794, 1

Mercur







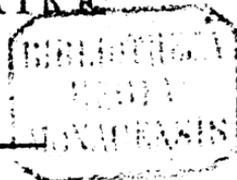
LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

( N<sup>o</sup>. 3. )

*Nonodi, 29 Nivôse,  
l'an deuxieme de la Republique.*

( Samedi 18 Janvier 1794, vieux style. )

M E R C U R E  
F R A N Ç A I S,  
HISTORIQUE, POLITIQUE  
LITTÉRAIRE



Tous les Livres, Cartes, Estampes, Musique,  
& Arts divers, doivent être adressés au Citoyen  
la Harpe, rue du Hasard, n<sup>o</sup>. 2.

*Le prix de l'Abonnement est de 36 livres.  
franc de port.*

# CALENDRIER

## RÉPUBLICAIN.

### NIVOSE.

La Lune de mois a 30 jours. Du 19 au 30,  
les jours croissent, matin & soir, de 36 minutes.

Ere Républicaine.	Ere Vulgaire	J. de L.	PHASES de la LUNE.	Temps moyen au Midi vrai.		
				H.	M.	S.
1 primidi I <sup>re</sup> Décade.	21 fam.	18		11	44	30
2 duodi .....	22 Dim.	19		11	44	22
3 tridi .....	23 lundi	20		11	44	15
4 quartidi .....	24 mardi	21		11	44	9
5 quintidi .....	25 merc.	22	☾ D. Q.	11	44	3
6 sextidi .....	26 jeudi	23	le 5, à 5	11	43	58
7 septidi .....	27 v. De.	24	h. 56 m.	11	43	54
8 octidi .....	28 fam.	25	du soir.	11	43	50
9 nonidi .....	29 Dim.	26		11	43	48
10 Décadi .....	30 lundi.	27		11	43	46
11 primidi II <sup>e</sup> Décade.	31 mardi	28		11	43	45
12 duodi .....	1 m. J.	29		11	43	45
13 tridi .....	2 jeudi	30	☉ N. L.	11	43	46
14 quartidi .....	3 vend.	1	le 12, à	11	43	48
15 quintidi .....	4 fam.	2	8 h. 33 m.	11	43	50
16 sextidi .....	5 Dim.	3	du soir.	11	43	53
17 septidi .....	6 lundi.	4		11	43	57
18 octidi .....	7 mardi	5		11	44	2
19 nonidi .....	8 merc.	6		11	44	8
20 Décadi .....	9 jeudi	7	☉ P. Q.	11	44	14
21 primidi III <sup>e</sup> Décad.	10 vend.	8	le 19, à 0	11	44	21
22 duodi .....	11 fam.	9	h. 53 m.	11	44	30
23 tridi .....	12 Dim.	10	du mat.	11	44	39
24 quartidi .....	13 lundi	11		11	44	48
25 quintidi .....	14 mardi	12		11	44	59
26 sextidi .....	15 merc.	13		11	45	19
27 septidi .....	16 jeudi.	14	☉ P. L.	11	45	23
28 octidi .....	17 vend.	15	le 27, à 8	11	45	36
29 nonidi .....	18 fam.	16	h. 55 m.	11	45	50
30 Décadi .....	19 dim.	17	du soir.	11	46	5

# MERCURE FRANÇAIS

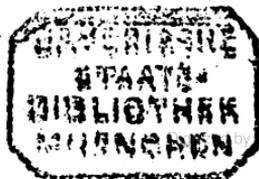
DU NONODI, 29 DE NIVOSE, l'an deuxième de la République.  
( Samedi 18 janvier 1794, vieux style. )

## POÉSIE.

*Les Souffleurs de verrerie. CONTRE, de l'année 1789.*

L'AUTRE jour, certain curieux  
Visitait une verrerie :  
Il voit deux ou trois malheureux,  
A crins noirs, à face rôtie,  
Qui tout près d'un gouffre de feu,  
A l'aide d'un long tube creux,  
Enfaient la fougère-pétrie  
Avec un sable sulphureux.  
Soudain, la matière enflammée  
Se changeait en brillans bâtons.  
Un tel métier dessèche les poulmons.  
Aussi nos gens, tout noirs de fumée,  
Ont-ils grand soin d'aller aux curieux  
Demander le pour-boire, en faisant la courbette.  
Celui-ci, ne pouvant peut-être faire mieux,  
Leur présente une mignonette ;  
Cela signifie, entre nous,  
Une pièce de douze sous.  
Douze sous pour trois que nous sommes,  
Dit un noir salamandre; eh ! mais, vous moquez-vous ?  
Douze sous pour trois gentilshommes !  
— Vous êtes, messieurs les souffleurs,  
Gentilshommes ? j'en suis fort aise :  
Cela vous fait beaucoup d'honneurs ;  
Je l'ignorais, ne vous déplaise.  
— Nous sommes chevaliers, qui plus est; oui, sans le  
Nobles et purs, de pere en fils.  
Comme le feu de la fournaise.  
Sachez, monsieur de douze sous,

*Tome VII.*



Que , pour avoir l'honneur d'être souffleur de verre ,  
 Il faut prouver , et de pere et de mere ,  
 Telle noblesse , entendez-vous ?  
 Fort bien , reprend le philosophe ;  
 C'est très-bien choisir ; car souvent  
 Parmi les gens de votre étoffe ;  
 Ah ! la plupart ne sont pleins que de vent.

Par le citoyen BENOIT LAMOTHE.

---

C H A R A D E .

**E**N musique aisément on trouve mon premier ;  
 Mon second dans un siège est craint de tout guerrier.  
 Un fléau redoutable annonce mon entier.

---

L O G O G R I P H E .

**B**RUYANT , dansant , sautant , pour toi je me démène ,  
 Tantôt pour te guérir ,  
 Tantôt pour te nourrir ;  
 Je fais tant qu'à la peine  
 Bien souvent on me voit périr.  
 Je n'ai pourtant pas grande place :  
 Quelqu'exercice que je fasse ,  
 On ne me voit jamais courir.  
 Sans cœur je ne marche pas vite ,  
 Et pas à pas j'avance mon chemin ;  
 Esclave né d'un souverain ,  
 Il goûte le repos , quand pour lui je m'agite.  
 Mais mon maître aussi bien que moi  
 N'existons , cher lecteur , que pour suivre ta loi.

*Explic. des Charade , Enigme et Logogriphe du N<sup>o</sup>. 2.*

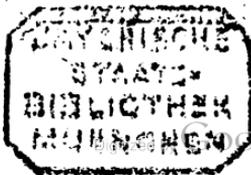
Le mot de la Charade est *Garde-manger* ; celui de l'Enigme est *Aiguille* ;  
 celui du Logogriphe est *Carion* ; où l'on trouve *trons , cor , ton ,*  
*Caron , art , rat ; Caron.*

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Vocabulaire de nouveaux privatifs français, imités des langues latine, italienne, espagnole, portugaise, allemande et anglaise, avec des autorités tirées des meilleurs écrivains : suivi de la table bibliographique des auteurs cités : ouvrage utile aux orateurs et aux poètes. Par Pougens. Un volume in-8°. A Paris, chez les directeurs de l'imprimerie du Cercle-Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4.*

CE vocabulaire, pour être réellement utile, devait être raisonné. On sent bien qu'il ne suffit pas de ranger par ordre alphabétique un millier de mots français, en y ajoutant la préposition *in* ou *im* ; car, de ce que les mots correspondans en d'autres langues sont précédés soit de l'*in* ou *im* des Latins, soit de l'*un* des Anglais et des Allemands, ou du *dis* des Italiens, il ne s'ensuit nullement que les mots français homonymes soient également susceptibles de la préposition privative. Il faut examiner les règles d'analogie et de convenance que prescrit la grammaire dans la formation et combinaison des mots, les rapports et les différences d'une langue à une autre, et particulièrement le génie de la nôtre que l'on ne doit jamais dénaturer sous prétexte de l'enrichir. Le mot de Voltaire, que l'auteur a pris pour épigraphe, *la langue française est une gueuse fière à qui il faut faire l'aumône malgré elle*, est plein de vérité et de sens ; mais personne ne l'eût mieux restreint dans ses justes bornes que Voltaire lui-même, ennemi mortel du néologisme. S'il le combattit si souvent, lorsqu'il le voyait naître, que n'eût-il pas fait de nos jours, où nous le voyons porté aux derniers excès de l'extravagante ignorance ? L'aumône en ce genre, comme en tout autre, doit être faite avec discernement, et pour la faire à notre langue, il faut être bon grammairien. L'idée des nouveaux privatifs, heureuse en elle-même, eût pu produire, avec les conditions que je viens d'indiquer, un excellent ouvrage de littérature et de philologie, au lieu que le citoyen Pougens n'a tracé qu'une nomenclature aride et indigente, inutile aux gens instruits, et très-propre à égarer les ignorans : ceux-ci n'ont qu'à s'emparer, d'après son vocabulaire, des trois quarts des mots qu'il contient, et ils sont sûrs de parler un langage barbare, et souvent inintelligible.

Essayons au moins de tirer quelques lumières de ce nouveau lexique, en distinguant, parmi cette foule de mots qu'on nous propose, ceux qui ne sont point opposés aux lois grammaticales, et ceux qui répugnent à toutes les analogies.



Commençons par les mots qui étaient déjà reçus, et que l'auteur n'a placés dans son *vocabulaire*, que parce qu'il ne les a pas trouvés dans le dictionnaire de l'académie, dont la dernière édition est déjà éloignée de nous de plus de trente ans; (elle est de 1768.) Nous rencontrons, par exemple, les mots *déclôître*, *désobstruer*, *délustrer*, *désorganiser*, qui sont depuis long-tems usités. Remarquons d'abord que l'auteur s'est trompé, en comptant parmi les *privatifs* la préposition *dés* ajoutée aux verbes : elle n'est *privative* ou négative que devant les noms. Ainsi *deshonnête* est le négatif d'*honnête*, *désagréable* est le négatif d'*agréable*, parce qu'il signifie proprement *ce qui n'est point honnête*, ce qui n'est point *agréable*.

Il n'en est pas de même, lorsque *dés* est joint aux verbes : il n'exprime point alors l'opposition, mais l'immutation. Ainsi *déclôître* ne signifie pas *non-clôître*, mais *tirer du cloître*. *Délustrer* un habit ne signifie pas ne point *lustrer* un habit, mais lui ôter son lustre. *Désobstruer* un chemin, c'est le débarrasser de ce qui l'obstrue, ce qui est autre chose que de ne pas l'obstruer. *Désorganiser* un corps politique, ce n'est point ne pas l'*organiser*, c'est en détruire l'organisation. Toutes ces différences sont essentielles à observer, et tiennent à la logique grammaticale, qui a présidé plus ou moins à la formation de toutes les langues.

L'auteur est tombé dans la même faute, en mettant au nombre des *privatifs* anglais la préposition *mis*, qui n'est point *privative*, comme leur *un* au commencement des mots et *less* à la fin. *Mis* exprime au vice d'action et non pas la négation de cette même action. Ainsi *misjudge*, *mislead*, *misquote*, ne signifient que *mal juger*, *mal conduire*, *citer à faux* : il n'y a point là de privation. Le *mé* ou *més* devant les verbes ou les noms français, revient au *mis* des anglais, et n'est pas plus négatif; ainsi *mécompte* n'est pas la négation de *compte*, mais un mauvais compte; *mésuser*, c'est mal user et non *ne pas user*; *mésallier*, c'est *allier mal* et non *ne pas allier*. Quant à *méjuger*, *méconduire*, *méciter* et autres semblables que l'auteur nous propose, je n'en vois pas la nécessité. *Mal juger* et *mal conduire* est tout aussi bon, tout aussi court, tout aussi commode, en vers comme en prose, et d'un sens plus précis; et *méciter* est si étrange à notre oreille, qu'il ne serait presque pas entendu.

Tout au contraire, *méplacer*, *se méplacer*, que l'auteur indique, d'après l'anglais *misplace*, me paraît une très-bonne acquisition, parce qu'il est clair et qu'il a une acception qui nous manque, et que *malplacer* ne rendrait pas. *Méplacer* signifierait *ne pas placer selon les convenances*, et il y a un grand avantage à dire tout cela d'un seul mot. Je suppose, par exemple, qu'une femme laide s'introduisit dans une cérémonie où il faudrait que de jolies femmes représentassent,

on pourrait dire : voilà une femme *méplacée*, ce que ne dirait pas aussi bien *malplacée* ou *déplacée*, parce que ces mots ont plusieurs sens. On dirait de même qu'un aristocrate serait *méplacé* sur la Montagne, aux Jacobins, etc.

*Incohérence, discordance, incorrect, inexpert, inhospitalier, illettré, insalubrité, illégal, illégalement, illégalité, improbable, improbabilité, imprévoyant, imprévoyance, inhabile, inhabileté, immaturité, improbité, inélégance, inurbanité*, sont des mots admis depuis vingt ans par nos écrivains les plus purs : ces mots originellement latins ont dû passer naturellement dans une langue dérivée en grande partie de la langue latine, et n'ont fait qu'en prendre la terminaison ; il n'y a là nulle difficulté. On peut remarquer seulement que si *improbitas* signifie en latin *méchanceté*, il n'exprime en français que la privation de probité ; et qu'*inhabileté* (tant le contraire d'*habileté*, peut nous fournir une nuance de blâme au-dessus de l'imperitie, comme un style *inélégant* est un peu au-dessus du style plat, comme l'*inurbanité* est un peu au-dessus de la grossièreté, etc.

*Instable* est admissible, puisque nous avons *instabilité*, et que tous deux nous viennent du latin. On dirait très-bien un gouvernement *instable*, un caractère *instable*, pour un gouvernement, un caractère qui n'ont point de solidité, et on ne le dirait pas aussi bien sans périphrase ; il est donc nécessaire.

*Insonore, insocial, insuave, indisputable, innavigable, incommensurable, irréfutable, inexigible, irréfléchi, inexistant, inexistance*, sont dès mots peu faits encore ; mais qui seront généralement adoptés : ce sont encore presque tous emprunts du latin, qui seraient des richesses pour nous, et sur lesquels une timidité mal entendue a pu seule nous faire hésiter. Ils sont clairs, sonores, nécessaires ; il faut que nous puissions dire sans circonlocution un mot, un instrument, un vers, une salle *insonore*, un système *insocial*, une odeur *insuave*, un fait *indisputable*, une rivière *innavigable*, des effets *incommensurables*, une assertion *irréfutable*, des conditions *inexigibles*, un propos, un esprit *irréfléchi* ; et dans les matières philosophiques on ne saurait se passer d'*inexistant* et *inexistence*.

Il est aussi quelques bisaxtries de notre langue auxquelles nous pourrions remédier sans aucun inconvénient, ce me semble : nous avons *inviolable* et *introuvable* : pourquoi n'aurions-nous pas *inviolé* et *introuvé*, qui sont dans l'analogie et qu'on entendrait tout aussi bien ? Ce fut une loi toujours *inviolée*, etc. ; et si l'on nous parle tous les jours d'*objets inventés*, pourquoi pas d'*objets introuvés* ?

*Inorganisé* n'est pas, il est vrai, dans les principes, qui défendent de faire entrer dans un même mot deux langues étrangères, le grec et le latin, l'italien et l'anglais, etc. *Organe* est grec, et *in* est latin. Ce principe qui repousse la

barbarie, a été si bien senti, que rien n'est plus rare dans notre langue qu'un mot où il ait été inobservé. Il y en a pourtant quelques exemples, où l'extrême nécessité et l'extrême précision l'ont emporté, et que l'usage, la première de toutes les lois, parce qu'il ne les viole jamais que par les raisons les plus fortes, a fini par consacrer. Tel est le mot *impolitique*, composé du latin et du grec : dans la règle il faudrait dire *a-politique* ; mais le privatif grec *a* nous est presque étranger, si ce n'est dans le langage des sciences, toujours séparé du langage usuel : dans celui-ci nous n'avons gueres qu'*athée*, *athéisme*, *apathie*, *atome*, qui soient popularisés ; *atonte*, *atrophie*, *décéphale*, *acatalepsie*, etc. sont scientifiques. C'est ce peu d'habitude que nous avons du privatif grec, qui nous a fait joindre au mot *politique* le privatif latin qui nous est si familier. Ajoutez encore que ces mots *politique*, *police*, *police*, sont d'un usage si commun, que la plupart de ceux qui s'en servent ne se doutent pas que ce soient des mots grecs. On a donc dit *impolitique*, et l'on a bien fait ; car ce mot si commode serait impossible à remplacer. J'admettrai par la même raison *inorganisé*. Si vous voulez parler de quelque chose qui ne soit pas encore organisé, vous ne pouvez vous exprimer plus clairement et plus brièvement.

Par la même raison que j'ai alléguée ci-dessus, je ne rejetterai point *irréparable*, *irréconcilié*, *irrévoqué*, quand nous avons *irréparable*, *irréconciliable*, *irrévocable*. Ne dirait-on pas très-bien : ne mettez pas ensemble deux ennemis *irréconciliés* : toute loi *irrévoquée* exige l'obéissance : ou ne pardonne point une faute *irréparable* ? mais remarquez que l'utilité de ces participes ou adjectifs n'entraîne nullement celle des verbes même ; car où pourrez-vous employer à propos *irréconcilier*, *irrévoquer*, *irréparablement* et presque tous les verbes du même genre indiqués dans le vocabulaire ? Essayez de les placer dans une phrase, et vous verrez que le privatif ne saurait remplacer le verbe avec la négation : c'est une raison décisive pour rejeter ces importations inutiles, qui ne seraient pour nous qu'un embarras et non pas une acquisition, et donneraient très-gratuitement au langage un air étranger. C'est encore une considération qu'il ne faut pas perdre de vue : quoique la langue latine soit la mère de la langue française, il ne faut pas que sa fille lui ressemble trop ; il est bon qu'elle ait ses traits propres et sa physionomie particulière, sans quoi toutes les deux courraient risque d'être bientôt confondues ensemble, et nous ne parlerions plus qu'un latin francisé.

Je veux bien du mot *se désaliter*, pour cesser de garder le lit. Mais que faire de *désaimer*, *d'inaimer* ? ce dernier ne saurait trouver de place nulle part ; et quant à l'autre, direz-vous d'une femme *je la désaime*, ou *je l'ai désaimée*, au lieu de

dire, je ne l'aime plus ? Cela serait ridicule ; et il faut bien se garder de demander ni de dire pourquoi.

Que faire d'*inconclu*, de *déconclu*, d'*inconclusion* ? à quoi cela est-il bon ? et *inconfus* vaut-il mieux ? passe pour *impardonné* : nous avons *impardonnable*. L'un mène à l'autre ; c'est ainsi qu'il faut procéder en fait d'innovation de langage. On pourrait dire en mille occasions, et fort heureusement, le souvenir d'une *faute impardonnée*, etc.

## A N N O N C E S.

*Le Code de Morale et de Politique mis à la portée des jeunes Républicains*, par demandes et par réponses, et présenté à la Convention nationale, qui en a ordonné la mention honorable. Par le citoyen Boinvilliers, ci-devant membre du Musée de Paris. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée. Prix, 12 sols relié en carton ; chez Gailleau, rue Galande, n<sup>o</sup>. 64 ; et chez l'auteur, à Versailles.

*Le Manuel du Républicain, ou l'Esprit du Contrat-Social mis à la portée de tout le monde*, suivi de l'esprit du sens-commun, présenté sous un jour favorable pour éclairer le peuple Français sur la prétendue liberté de la nation anglaise. Par le citoyen Boinvilliers. Prix, 15 sols broché ; mêmes adresses que dessus.

*Annuaire du Républicain, ou Légende physico-économique*, avec l'explication des trois cents soixante-douze noms imposés aux mois et aux jours : ouvrage dont la lecture journalière peut donner aux jeunes citoyens et rappeler aux hommes faits les connaissances les plus nécessaires à la vie commune, et les plus applicables à l'économie domestique et rurale, aux arts et au bonheur de l'humanité. On y a joint le rapport et l'instruction du comité d'instruction publique, dans lequel se trouve le nouveau calendrier et la nouvelle division des mois, des jours et des heures.

Par Eleutherophile Millin, professeur de zoologie à la société d'histoire naturelle et au lycée des arts.

Un volume grand in-12 d'environ 500 pages, en tête duquel est un frontispice analogue au sujet, et ingénieusement composé par le citoyen Monet, et gravé par Levasseur. Prix, 4 liv. broché pour Paris, et 5 liv. franc de port pour les départemens. A Paris, chez Marie-François Drouhin, rue Christine, n<sup>o</sup>. 2 ; chez les principaux libraires, et chez tous les directeurs des postes de la République.

## G R A V U R E.

Portrait de J. P. Marat, de forme ovale, faisant suite à

G 4

la collection des grands hommes ; peint par Garneray , et gravé au lavis en couleur par P. M. Alix. Ce portrait est d'une parfaite exécution et très-ressemblant. Il devait paraître dans les premiers jours de novembre (vieux style) ; mais une indisposition grave survenue au citoyen Alix a été la cause du retard qu'ont éprouvé les vrais patriotes , et dont ils peuvent se dédommager aujourd'hui.

## S P E C T A C L E S .

### THÉÂTRE NATIONAL, RUE DE LA LOI.

Parmi les piéces de théâtre qu'a fait naître la révolution , il n'y en a pas de plus jolie , peut-être , que celle donnée le 3 nivôse , au théâtre national , sous le titre de *la Parfaite Egalité*. Il n'en est point où les formes , les intentions dramatiques soient mieux observées , mieux remplies , mieux soutenues. Il n'en est point de plus patriotique , et qui atteigne mieux le but où doit tendre tout ouvrage de ce genre , celui de développer parfaitement les décrets qu'on y célèbre , d'en faire sentir l'esprit , d'en montrer tous les avantages , de les faire aimer. On pourrait dire qu'elle est patriotique en cela même qu'elle est fort bonne comme ouvrage dramatique ; car il est bien tems de s'élever contre cette irruption barbare d'ouvrages pitoyables dont nos théâtres sont inondés depuis quelques mois. Il semble que ce soit une conspiration payée par Pitt et Cobourg , pour faire tomber dans l'avilissement le théâtre Français , lui arracher sa gloire si justement acquise , et priver l'art dramatique des moyens puissans qu'il avait de consolider la révolution. Mais revenons à la *Parfaite Egalité* , qui certes , n'est pas complice de cette conspiration.

Le citoyen Francœur , homme fort riche , mais excellent patriote , vient de lire le décret qui invite tous les bons citoyens à se tutoyer. Il en est enchanté , et veut être le premier à établir cet usage dans sa maison. Il exige de son jardinier d'être le premier à s'y soumettre : celui-ci craindrait de lui manquer de respect , mais Francœur lui explique d'une manière très-claire et fort à sa portée , comment un homme ne peut en déshonorer un autre , en le traitant d'égal à égal. Il parvient même à lui faire entendre que c'est par orgueil que des hommes plus puissans que les autres , ont exigé d'en être traités chacun d'eux , comme s'ils étaient plusieurs. Cette explication qui donne lieu à des détails aussi maîfs que comiques , est d'autant plus adroite de la part de l'auteur , qu'elle est de nature à être fort bien entendue par les gens les moins instruits , et qu'en les faisant rire , elle leur apprend des distinctions métaphysiques assez obscurés.

L'usage établi par Francœur ne plaît pas à tout le monde. Gourmé, qui doit être son gendre, espece de fat, ci-devant conseiller au parlement, avec qui la citoyenne Francœur s'est liée trop légèrement par un dédit, en est sur-tout révolté. Une femme de charge, qui a tout le costume et le goût de l'ancien régime, ne peut souffrir qu'une personne de son âge, une ancienne domestique, soit tutoyée même par un petit marmiton. Ces deux caractères sont très-bien et très-plaisamment développés. La jeune Francœur, par respect pour son pere, n'a osé lui dire qu'elle n'aime point ce Gourmé à qui elle va être fiancée. Son cœur s'est donné à Félix, commis de son pere, et qui est parti à sa place dans la premiere réquisition. Il a eu le bras cassé, et vient demander à Francœur si sa place est encore vacante. Comme Félix n'a pas de bien, Adélaïde n'a pas osé lui laisser connaître son penchant. Une délicatesse semblable a empêché Félix de se livrer à l'amour, qu'il ressent de son côté. Cette double disposition rend très-piquante la situation où le pere, qui accuse sa fille d'avoir trop de froideur pour Félix, les oblige de se tutoyer en sa présence, et même de se donner le baiser fraternel. Félix, désespéré de voir qu'Adélaïde va passer dans les bras de Gourmé, veut quitter la maison. Adélaïde est chargée de le presser de rester. Cette scene, dont le pere est témoin caché, amène l'explication. Il se trouve que Félix est le frere naturel de Gourmé qui le traite avec beaucoup de mépris; mais Francœur qui a pour lui infiniment d'estime et de reconnaissance, et qui n'avait pas besoin des nouveaux décrets pour être au-dessus des préjugés, lui donne sa fille, paye le dédit à Gourmé, assez puni d'apprendre que ce frere qu'il hait si fort, doit partager avec lui la fortune de son pere.

Nous n'avons indiqué que les principales situations de cet ouvrage qui fourmille de détails charmans, et auquel on ne peut reprocher que quelques longueurs faciles à retrancher. Il est joué avec beaucoup d'ensemble et de vérité. On a demandé l'auteur; c'est le citoyen Dorvigny : c'est certainement l'un des meilleurs parmi les 140 que cet auteur fécond a donnés au théâtre. Ce même jour il a fait chanter, sur l'air de la Marseillaise, trois couplets, pour annoncer la prise de Toulon, qui ont été applaudis avec tout l'enthousiasme qu'une pareille nouvelle devait inspirer.

# M E R C U R E

## HISTORIQUE ET POLITIQUE.

A L L E M A G N E.

*De Hambourg, le 31 décembre 1793.*

**L**A neutralité de la Suede et du Danemarck inquiète la Russie. Catherine II, bien convaincue de l'inutilité des menaces, tâche aujourd'hui d'arriver à son but par les séductions. C'est sur-tout auprès de la cour de Stockholm qu'elle en fait usage : elle met tout en œuvre pour donner au fils de Gustave une épouse de son sang, parce qu'elle sait qu'elle pourrait, si ce mariage s'effectuait, non-seulement détacher la Suede de la neutralité, et lui faire prendre une part active à la guerre, ce qui entraînerait dans les mêmes mesures le Danemarck, mais même faire entrer la Suede dans tous ses complots, se la donner pour complice dans tous les crimes politiques qu'elle médite, et en faire l'instrument volontaire de ses vues ambitieuses, où elle lui ferait croire qu'il est de son devoir et de son intérêt de faire cause commune avec elle, d'après les nouveaux liens qui uniraient les deux familles régnantes et les nouvelles espérances d'aggrandissement dont la dernière pourrait se flatter en conséquence.

Au reste, que les puissances coalisées ne s'y trompent pas, la Czarine abhorre sans doute la révolution française, sans doute elle voudrait voir le despotisme s'élever dans cette belle et puissante contrée, sur les ruines de la République naissante, d'abord parce que les despotes, en petit nombre, s'entendent mieux entr'eux, ou sont les maîtres de cesser dès qu'ils le veulent des guerres, qu'eux seuls ont voulu, et encore parce que l'intérêt commun des gouvernans, certes bien différent de celui des peuples, est que l'esprit humain ne fasse de progrès qu'autant qu'il en faut pour procurer à ces demi-dieux les jouissances du luxe et des arts. Mais malgré ces considérations de quelque poids, la France est trop éloignée de la Russie pour avoir beaucoup à en espérer ni à en craindre. L'astucieuse Catherine, nonobstant ses démonstrations et ses promesses, ne met donc qu'un intérêt secondaire à l'abaissement de la France. Son véritable but, connu depuis trop long-tems pour qu'il soit permis de s'y méprendre, son véritable but, puisqu'il faut le répéter aux puissances aveuglées, est d'achever l'envahissement du reste de la Pologne; et de porter de-là ses armes victorieuses à

Constantinople. Un de ses principaux moyens d'exécution de ce grand projet est de tenir occupés ailleurs les États de l'Europe, qui pourraient et devraient s'y opposer : ce n'est même que pour cela qu'elle cherche à capter aujourd'hui la Suède, et par suite aussi le Danemarck.

On s'accorde à dire ici que pour peu que M. Pitt conserve de cette sagesse nécessaire au ministre d'une grande nation, de cette sagesse qui fait dire proverbialement, que les plus courtes folies sont les meilleures, il profitera, pour se retirer avec honneur et avec le moins de dommage possible de la lutte de la Grande-Bretagne contre la République Française, du prétexte que lui fournissent la neutralité de la Suède et du Danemarck, et de l'alliance offensive et défensive très-prochaine de la république de Gènes avec la France, et les dispositions très-connues de la république de Venise et celles du divan, et du refroidissement subit de Frédéric-Guillaume sur les intérêts de la coalition, et la marche rétrograde des Hollandais, qui en est une suite, et la répugnance des petits états du corps Germanique à s'épuiser pour fournir des secours à l'Autriche dont ils auraient tout à craindre si cette puissance se fortifiait en raison de ce qu'ils viendraient à s'affaiblir.

M. Pitt fera d'autant mieux qu'on vient d'éventer une de ses petites ruses de guerre. Il est faux et de toute fausseté, malgré le bruit répandu dans les principales villes de commerce de l'Europe que les Algériens, gagnés par le cabinet de St. James, se soient déclarés contre les puissances neutres. Le consul danois n'a point quitté Alger, mais en revanche, ce qui est vrai et de toute vérité, c'est que dix bâtimens anglais destinés pour la Baltique ont été pris par trois corsaires Français sur les côtes de la Norwege. Le même ministre sera sans doute infiniment contrarié par la note très-sage qu'a fait imprimer et distribuer, pour rassurer le commerce du Nord, le citoyen Grouvel, ci-devant secrétaire du conseil exécutif de la République Française, et actuellement son résident à la cour de Copenhague. Voici cette pièce qui a paru le 9 décembre :

« Le bien du peuple exigeait que la Convention nationale fixât un *maximum* pour le prix des vivres et des objets de première nécessité : il exigeait encore qu'elle défendit la sortie d'une grande quantité de marchandises. La mauvaise volonté, si riche en interprétations sinistres contre la République Française, a pu faire un mauvais usage de ces mesures de nécessité, pour détourner les négocians des nations neutres de continuer leurs opérations de commerce dans les ports de France. On pourrait leur faire accroire qu'il ne serait pas en leur pouvoir de se défaire des marchandises qu'ils auraient apportées à un prix qui fût de leur convenance; et, d'un autre côté, qu'il leur serait impossible de se procurer dans les ports de France des cargaisons en retour, et que cet inconvénient donnerait un très-grand désavantage à leurs entreprises.

« Ces préjugés serzient également faux et nuisibles : L'amour fraternel envers les peuples est, ainsi que l'égalité entre les hommes, un principe fondamental de la République Française. Ses représentans, bien loin de vouloir l'isoler, s'occupent sans relâche à resserrer de plus en plus les liens que les intérêts respectifs de la France et des nations commerçantes unissent. L'intérêt des nations neutres est le principal objet de son attention et de ses soins.

« Pour accorder cet intérêt avec les mesures qu'exige le bien particulier des divers pays, le comité de salut public vient tout nouvellement, par une ordonnance du 17 brumaire, de déterminer ce qui est à observer dans les articles suivans.

« Art. I. Les capitaines qui ont apporté des vivres ou des marchandises de première nécessité, peuvent les vendre à leur gré aux agens du gouvernement, qui sont établis dans chaque port; ils peuvent pour la même somme pour laquelle ils sont en traité, charger des vivres et des marchandises de France pour former une cargaison en retour.

« II. Les capitaines qui ont apporté des vivres ou des marchandises de première nécessité, peuvent aussi les vendre à des négocians selon leur bon plaisir, et dans le cas où ils ne conviendrait pas de prix, ils ont la liberté de remporter leur cargaison; mais alors, dans aucun cas, il ne leur sera permis de se fournir de vivres ou d'emporter des marchandises à fret.

« III. Aucune exportation pour le Nord ne peut avoir lieu hors des ports des départemens de la Seine inférieure, qu'autant qu'on aura trouvé le moyen d'établir un commerce d'échange contre des grains et de la farine.

« Ces arrangemens rendent les liaisons des négocians du Nord avec la République Française bien plus sûres et plus avantageuses qu'elles ne l'ont jamais été. Le ministre de la République Française, chargé de ses pleins pouvoirs en Danemarck, s'est empressé de communiquer cet avis aux négocians de Copenhague; le 12 févrière, la seconde année de la République. Signé, GROUVEL.

Une autre nouvelle que nous ne donnons pas pour certaine, mais qui vient par des lettres de Dantzick, c'est que Catherine a pris possession d'une nouvelle partie de la malheureuse Pologne : 600 Russes sont entrés dans la Sarmatie pour s'en emparer au nom de l'impératrice. Que diront l'Autriche et la Prusse si cette nouvelle se trouve vraie ?

Suivant des lettres de Londres, adressées à quelques négocians d'ici, le *rechange* sur les traites de France, revenues protestées, ne sera point payé. A Amsterdam, on a décidé de rendre provisoirement le capital avec les intérêts.

On mande de Stockholm que le gouvernement vient de faire arrêter sept personnes, parmi lesquelles il y en a trois qui ont signé le dernier traité de paix avec la Russie.

De Francfort-sur-le-Mein , le 8 janvier.

Les dernières lectures de Vienne présentent toujours cette ville comme le centre où aboutissent tous les fils de la coalition. Mais au dire des observateurs , les mains qui les dirigent sont fort embarrassées à faire concourir à un seul et même but tant d'intérêts différens. On ajoute que les mouvemens diplomatiques se ralentissent ; on pourrait bien en dire autant des mouvemens militaires , si l'on était de bonne foi : mais non ; et l'on emploie pour rendre la confiance au peuple , excessivement fatigué de la guerre , la même charlatanerie déjà mise en usage pour lui soutirer son argent , lors des fameux *bons patriotiques* , prodigués , disait-on dans le temps , avec plus d'empressement par les heureux sujets à la personne sacrée de leur roi , pour lui témoigner tout leur amour , que les Français ne mettaient de zèle à faire des sacrifices à la liberté , et à consolider leur République. Ceux qui s'extasiaient à cette époque sur ce dévouement des peuples savaient bien à quoi s'en tenir dans le fond , comme aujourd'hui lorsqu'ils font insérer certaines nouvelles , dans certains papiers , par certains ordres. Le fait est que quoique l'Autriche soit en quelque façon la Beuve de l'Allemagne , on n'y possède pas trop mal la théorie des fausses nouvelles ; il est aisé de s'en convaincre d'après ce que l'on fait et ce que l'on écrit dans cette capitale.

On donne ici pour certain , disent des lettres du 22 décembre , que sous la garantie de l'Angleterre et de l'Autriche la Porte Ottomane a enfin permis à l'Impératrice de Russie de faire passer une flotte par les Dardanelles ; et qu'en conséquence de cette intervention Catherine II s'est engagée de nouveau à agir d'une manière plus efficace contre la France ; elle a si bonne envie de tenir sa parole qu'une escadre russe va renforcer les armées navales alliées dans Toulon , et leur porter douze mille hommes , ainsi que beaucoup de provisions de tout genre.

L'empereur , si bien secondé par sa fidèle amie , a adressé , le 12 , au conseil aulique de guerre un ordre dans le préambule duquel reconnaissant que l'issue de la campagne de cette année , aussi remarquable qu'heureuse , devait après Dieu être attribuée à la conduite glorieuse de ses armées , il veut qu'il soit fixé un jour de prières pour en remercier le Tout-puissant , et que le conseil écrive aux armées pour leur témoigner la satisfaction de S. M. pour les victoires et avantages importans qu'elles ont obtenus , et pour les assurer en même tems de toute sa bienveillance impériale.

Les embarras réels qu'éprouve l'empereur au milieu de ses prétendus triomphes lui font encore différer son voyage des

Pays-Bas ; il n'aura gueres lieu qu'au printems , encore cela même est-il subordonné à la maniere dont les choses tourneront. En effet , il serait possible qu'au printems les Français fussent rentrés dans la Belgique.

En attendant , ce prince prend toutes les précautions possibles contre l'introduction des lumieres dans ses états , de crainte qu'elles n'y amènent en même tems les principes de liberté. C'est ce qui l'a déterminé à rendre un édit par lequel tout rassemblement de société particulière , et spécialement de société littéraire , est défendu. Voilà comme les rois sont ingrats envers ce qui les a le mieux servis ; car les lettres en général , et à quelques exceptions près , ont plus plaidé leur cause que celle des peuples.

Il est arrivé dans les derniers jours de décembre à Nusdorff 16 bateaux chargés de prisonniers de guerre qu'on veut faire descendre par le Danube jusques dans le Bannat de Tèmeswar. La Convention n'a point encore consenti à traiter de l'échange de ces prisonniers , et vraisemblablement elle n'y consentira qu'autant que la République Française sera solennellement reconnue dans le cartel. Cependant le corps germanique , l'Autriche même ayant aussi des prisonniers de marque dont on desire le retour , on a laissé 6000 Français dans l'archiduché , pour que cet échange soit plus facile. En général , on commence à ménager un peu plus les prisonniers de crainte de représailles. Il faut même convenir que ceux qu'on a fait passer dans la Hongrie y sont assez bien , le pays étant très-bon par lui-même , si l'air y était plus salubre ; les maladies en ont moisonné un assez grand nombre.

Le cabinet de Vienne a défendu de rien laisser passer désormais pour la Suisse en grains , bestiaux , cuirs , etc. , parce qu'on prétend que de là ces objets passent en France.

Ce n'est pas sans peine que cette mesure a été embrassée , vu le besoin d'argent qui se fait cruellement sentir , il faut l'avouer. Ce besoin est même tel que quoique les campagnes dépeuplées n'offrent plus gueres d'hommes à la conscription militaire , on s'épuisera pour en fournir à la Grande-Bretagne , puisqu'elle a pris à sa solde les 5000 Impériaux qui devaient se rendre du Milanais à Toulon. — Dans cette disette de tout ce qu'il faut pour suivre une campagne il a été enjoint à l'évêque de Wirtzbourg d'augmenter son contingent de 2800 hommes ; des ordres pareils ont été envoyés au prince de Hesse-d'Armstadt pour deux régimens. Cela ne rend gueres croyable ce que l'on dit du passage prochain par notre ville de 8000 Autrichiens qui doivent aller renforcer l'armée du prince de Cobourg. On parle aussi d'un corps de 12000 hommes en marche par la Souabe , pour aller joindre celle de Wurmsér.

Malgré tous ces secours promis , on a les plus vives inquiétudes

sur ce que peuvent tenter les Français, qui n'étaient, il y a quelques jours, qu'à 6 lieues et demie de Mayence. Aussi notre magistrat a-t-il proposé aux princes et Etats voisins, particulièrement au landgrave de Hesse-Cassel, en qualité de directeur du cercle, d'établir une correspondance et un concert entre les deux cercles du Rhin, pour protéger à forces réunies la frontière de l'Empire, depuis Spire jusqu'à Coblenz, contre les incursions de l'ennemi commun; il leur recommande à cet effet l'armement des habitans, tant des villes que de la campagne, comme le moyen le plus propre de repousser une nation qui paraît n'avoir désormais d'autre ressource que de rester armée elle-même, pour chercher son salut dans la ruine de ses voisins. Ajoutant l'exemple aux principes, le magistrat de Francfort s'occupe de la formation d'un corps de cavalerie, d'infanterie et de chasseurs, tous bourgeois, et il a ouvert une souscription, pour aider, par des fournitures de vivres et d'argent, l'armée Prussienne durant l'hiver, à compter du 10 de ce mois jusqu'au 10 mars prochain. La collecte volontaire faite chez nous monte à 9000 florins.

Suivant des lettres de Cleves, le général Wurmser a eu grand soin de faire circuler dans l'Alsace une sorte de manifeste, pour en engager les habitans à fraterniser avec les Allemands, leurs anciens compatriotes, et dont la langue et la religion les rapprochent. Cette exhortation aurait produit quelque fruit, sans les derniers revers de l'armée des alliés; mais il faut avouer, ce qui ne serait pas moins vrai quand on n'en conviendrait pas, que les troupes de la coalition s'affaiblissent chaque jour, et que si elles ne sont pas renforcées au printemps prochain, elles ne pourront résister aux armées nombreuses que la France aura sur pied à cette époque. L'état des forces des alliés dans le Brabant, sur le Rhin et sur la Sarre, vient d'être publié à Luxembourg; leur nombre s'élève à 253,000 hommes, et l'on croit que ce nombre est exagéré, attendu que beaucoup de cadres ne sont pas au complet.

Quoi qu'il en soit, voici l'état général des forces des alliés, tant sur les frontières du Brabant que sur le Rhin et la Sarre.

*En Brabant.*

Autrichiens.....	80,000.
Anglais.....	12,000.
Hanovriens.....	12,000.
Hollandais.....	14,000.
Troupes de l'Empire.....	4,000.

## Sur le Rhin et la Sarre.

Prussiens.....	60,000.
Autrichiens.....	45,000.
Troupes de l'Empire.....	16,000.
Emigrés Français.....	10,000.
<b>Total.....</b>	<b>253,000.</b>

Mettons en parallèle le calcul suivant des armées Françaises, qu'on nous donne comme exact; si l'on ajoute la considération importante qu'elles se recrutent toujours avec la plus grande facilité, certes les espérances de la campagne d'hiver ne doivent pas être très-flatteuses pour la coalition.

On porte l'armée républicaine du Nord, en y comprenant les garnisons, à.....	240,000.
Celle du Rhin, à.....	80,000.
Et celle des Ardennes, à.....	40,000.
<b>Total.....</b>	<b>360,000.</b>

Et on ajoute que l'armée française sur la Sarre s'augmente journellement, surtout en cavalerie. La Convention nationale a, dit-on, des émissaires en Suisse, en Hollande, et jusqu'en Allemagne, qui achètent par-tout des chevaux, et qui les font passer à Vesoul en Franche-Comté, de sorte que les armées françaises auront au printemps plus de 80000 hommes de cavalerie, la seule espèce d'armes qui leur manquât.

Notre ville a célébré dernièrement par une fête religieuse, l'anniversaire de sa délivrance par les troupes prussiennés et hessoises. Ce jour là, il fut fait en faveur des veuves et des orphelins des Hessois, tués en cette occasion, une collecte, qui est montée, dit-on, à plus de 9,000 florins d'Allemagne. Les habitans de Francfort envoient chaque semaine, à l'armée du général de Wurmsér, une quantité considérable de vivres et de vêtemens d'hiver. Les villes de Worms et de Spire suivent cet exemple. Le 12 de ce mois, on a éprouvé à Darmstadt une très-violente secousse de tremblement de terre.

Voici ce qu'on mande de Berlin, en date du 15 décembre: le 6 de ce mois, sur les huit heures du soir, nous vîmes arriver ici un courrier, le lieutenant de Zicthen, expédié par le duc de Brunswick, pour instruire la cour de la victoire de Lautern. Dimanche dernier, on a chanté, à cette occasion, le *Te Deum*, et le soir, il y a eu illumination générale.

PROVINCES-UNIES

## PROVINCES-UNIES ET BELGIQUE.

Les mouvemens de l'armée du général Jourdan donnent de l'inquiétude, disent des avis de la Haye, de la fin du mois; non-seulement l'ouruay semble menacé du côté de Cisoing, mais même des corps venant de Cassel et de Dunkerque, ont l'air de vouloir pénétrer par Ypres et Furnes dans la Flandre occidentale, dont les places ont été fortifiées à la hâte, et par conséquent assez mal. On n'est pas rassuré par la nouvelle que le général Beaulieu bloque Philippeville; car cela n'est pas sûr, et d'ailleurs cette diversion serait insuffisante.

Les gazettes, en rendant compte d'une action où des colonnes sorties de Lille et de Douai se sont portées sur Moubrou, donnent bien l'avantage aux troupes impériales; mais il est encore permis de douter quand des faiseurs de gazettes ont parlé. Cependant le prince de Cobourg paraît vouloir profiter de ce que les Français ont été, obligés d'envoyer 12000 hommes contre les rebelles de l'intérieur: les dispositions suivantes indiquent qu'il prépare quelque coup hardi. D'après des conseils de guerre tenus à son quartier-général de Mons, il a été ordonné aux différens corps cantonnés de se rassembler, et défendu à tous les chefs de s'absenter ou de donner à qui que ce soit la permission de quitter son poste, pas même pour 24 heures. Des gens qui font les capables débitent que les généraux Autrichiens ont des intelligences secrètes dans plusieurs villes frontières de la France, et qu'ils vont essayer d'en tirer parti. Cette chétive espérance est faite pour figurer à côté de la chétive indemnité de quatre millions et demi de florins de Brabant accordée à l'empereur pour les subsides de 1789, 90 et 91. La cour de Vienne espérait la toucher en une fois, ou du moins assez rapidement, et quelque faible qu'elle fût elle lui serait venue bien à point dans son extrême besoin d'argent; mais non, il faudra attendre: la généreuse noblesse, le clergé si dévoué à ses augustes maîtres ne se sont engagés à payer cette somme que dans l'espace de quinze ans, et le tiers-état en trente.

Point de nouvelle de la Hollande: il paraît seulement que les Autrichiens ont eu quelque volonté de faire, à l'aide de vaisseaux anglais, une descente sur les côtes de France.

Le sieur Etienne Luzac a rendu compte à sa manière, dans la gazette de Leyde, de la reprise de Toulon. Sa version est fort différente de celle de la gazette de Cologne, qui a cru devoir, pour l'instruction des Allemands, leur transcrire tous les détails qu'a reçus la Convention.

On parle toujours de la retraite du maréchal de Cobourg, sans dire qui le remplacera. Quelques personnes veulent que ce soit Eascy.

ANGLETERRE. De Londres , le 4 Janvier.

On croit ici à la reprise de Toulon par les Français , précisément parce que les papiers ministériels , entre autres le Morning-Herald , la nient. L'aveu forcé qu'il faudra bien finir par en faire amenera nécessairement un orage par lequel M. Pitt court grand risque d'être foudroyé , ou du moins renversé du trône des trois royaumes qu'il occupe plus réellement que l'insignifiante créature décorée du nom pompeux de Georges III par la grâce de Dieu , roi de la Grande-Bretagne , de l'Ecosse , de l'Irlande et du royaume de France. Malgré les efforts du ministère pour la cacher , la nouvelle de l'évacuation forcée de cette place perçue de tous côtés ; elle a produit une baisse considérable dans les fonds publics.

Tel était le langage que l'on tenait il y a quelques jours dans la capitale de la Grande-Bretagne. Depuis il est survenu des renseignemens plus exacts , plus positifs , et voici à peu près dans leur ordre les opinions et les événemens auxquels ils ont donné lieu , ou qui du moins les ont accompagnés :

On a d'abord cherché à préparer les esprits à la certitude de la perte de Toulon ; en donnant successivement beaucoup de détails sur l'affaire du 13 novembre ; puis les papiers ministériels sont convenus que les Français s'étaient emparés des hauteurs de Toulon , toujours néanmoins en disant qu'ils ne pourraient prendre la place ; puis ils ont avoué qu'ils pourraient à la rigueur finir par la prendre , mais avec une perte immense , puis enfin qu'ils l'avaient prise.

La gazette de la cour du 26 décembre convient que le général O'Hara et les autres prisonniers reçoivent des Français , leurs vainqueurs , les traitemens les plus humains ; mais ce qu'elle ne dit pas , c'est que dans la guerre que les Anglais firent il y a quelques années aux Américains , qui secouaient le joug de la tyrannie , les satellites du despote se permirent toutes sortes d'actes de cruauté pour forcer les prisonniers à s'engager dans le parti royaliste , et à tourner des armes parricides contre le sein de leur mère.

On a calculé que la possession temporaire de Toulon a coûté au peuple britannique 1,400,000 l. sterling , et à l'époque de ce calcul on s'attendait encore à dépenser un demi-million pour apprendre enfin que la place n'était pas tenable. — Les Espagnols avaient , en qualité de parens de Louis XVII , revendiqué la garde des vaisseaux français qui se trouvaient dans le port.

On ne s'attend pourtant pas que M. Pitt porte l'impudeur jusqu'à motiver au parlement ses demandes de fonds , qui équivalent à des demandes de nouvelles taxes , sur ce qu'a coûté

l'achat et la conservation de Toulon pendant quelques mois, et sur les sommes énormes dépensées inutilement par l'amiral Hood, d'après la prétention des Espagnols : cela serait aussi par trop fort. Au reste, cette rentrée du parlement et les discussions importantes qui doivent y être agitées sont en ce moment l'objet de l'inquiétude et des espérances de la nation entière qui sent le besoin de la paix la plus prompte, et fait des vœux pour l'obtenir.

L'expédition du comte de Moyra se trouve manquée totalement, et les émigrés Français qui devaient y prendre part demandent avec instance d'être ramenés de Guernesey à Londres.

Les fonds publics ont baissé considérablement, depuis qu'on sait que les troupes de la République ont repris le quartier de Jérémie et le môle St. Nicolas ; car on est aujourd'hui positivement informé de la perte de ce second poste.

On croit que l'amiral Howe donnera incessamment sa démission, mais on ne nomme pas encore son successeur ; cet officier a, dit-on, éprouvé des désagremens de la part de la cour, qui s'en prend en partie à lui du peu de succès des armes britanniques.

Le commerce anglais dans le Nord souffre beaucoup des corsaires français ; en conséquence, on a fait partir des frégates pour le protéger.

Suivant ce qu'on mande des Etats-Unis de l'Amérique, la fièvre jaune qui y a fait tant de ravage est entièrement cessée. A New-York et à Philadelphie, les habitans s'empressent de revenir dans leurs villes purifiées.

Le congrès est décidé à maintenir la neutralité, malgré la querelle provoquée par Genêt, le digne agent de la faction de Brissot. C'est un parti tellement pris, qu'on arme, par souscription, trente frégates, destinées aussi à protéger le commerce américain, contre les Algériens qui l'infestent à la sollicitation de l'Angleterre, par laquelle les Indiens du Canada ont aussi été soulevés contre les habitans des Etats-Unis, voisins de l'Ohio et du Sciotto.

On fait un grand étalage de l'arrivée de l'ambassadeur Turc ; il y avait cinquante et un ans que l'orgueil national n'avait été flatté de cette distinction.

En convenant de la perte de Toulon, qu'on attribue à la

mésintelligence des chefs des escadres coalisées, on présente pour diversion à cet accident :

1<sup>o</sup>. La prochaine sortie de notre grande flotte, qui va balayer la Manche.

2<sup>o</sup>. La marche de lord Cornwallis, qui, avec une artillerie formidable, va foudroyer tous les établissemens français dans l'Inde.

3<sup>o</sup>. L'envoi d'une escadre nombreuse dans les Antilles, qui va nous donner toutes les isles françaises.

4<sup>o</sup>. Enfin, la paix glorieuse dont la campagne prochaine sera suivie, si les subsides demandés sont promptement accordés par le parlement.

On a, selon l'usage, publié ici la liste générale des naissances et des morts dans cette capitale, pendant l'année, du 11 décembre 1792 jusqu'au 10 décembre 1793.

#### *Naissances.*

De garçons, 9750. De filles, 9358. Total 19,108.

#### *Morts.*

Hommes, 11,132. Femmes, 10,617. Total, 22,749.

#### *Âges des morts.*

Au-dessus de deux ans, 6987.

Entre 2 et 5, 2594.

Entre 5 et 10, 920.

Entre 10 et 20, 620.

Entre 20 et 30, 1448.

Entre 30 et 40, 1937.

Entre 40 et 50, 2172.

Entre 50 et 60, 1827.

Entre 60 et 70, 1630.

Entre 70 et 80, 1101.

Entre 80 et 90, 433.

Entre 90 et 100, 63.

A 100, 2.

Entre 100 et 103, 1.

A 104, 1.

Les morts de cette année surpassent ceux de l'année dernière de 1536.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.  
CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENTE DE DAYID.

Séance d'octodi, 18 Nivôse.

Dès l'ouverture de cette séance, Bourdon de l'Oise a prononcé un discours où il a retracé les vices de la composition du ministère actuel, et reproduit ses dénégations contre le ministre de la guerre. « Ne voit-on pas, a-t-il dit, qu'à côté de cette relation nécessaire des représentans, qui est le mouvement et la vie de notre République, un petit nombre d'hommes pourraient, en se coalisant, se perpétuer pour miner la liberté? On sait déjà les moyens que leur ont donnés les trésors qu'ils ordonnent, et les places qu'ils confèrent, que leur insolence et leur audace à faire calomnier, sans aucune exception, plus de quatre-vingt députés du Peuple, vous ont ouvert enfin les yeux. Décrétons, sous la double responsabilité capitale des ministres et des préposés à la garde du trésor public qu'aucun fond n'en sortira plus qu'en vertu d'un décret rendu sur le rapport d'un comité, et que les ministres rendront compte de ce qu'ils ont tiré, sans l'observation de cette forme essentiellement conservatrice de la fortune publique. Décrétons que le comité de salut public sera chargé de nous présenter incessamment une organisation nouvelle d'un ministère républicain... Citoyens, n'avez-vous pas été hier douloureusement affectés d'entendre des malheureux venir vous demander les secours que la loi leur accorde, comme pères des défenseurs de la patrie, et qu'ils avaient inutilement réclamés du ministre de la guerre? Ne devez-vous pas être indignés de voir ce ministre, au moment où il faisait ce refus rigoureux, tirer 120,000 liv. du trésor national pour alimenter un journaliste dont le nom ne souillera pas cette enceinte? Il existerait moins de malheureux, si vous eussiez confié à des mains pures la direction des dépenses secrètes.

Plusieurs membres ont appuyé les propositions de Bourdon. Forêtier a produit des faits qui prouvent combien la comptabilité du département de la guerre est embrouillée. Danton, en approuvant les principes posés par Bourdon, a cru qu'il serait dangereux d'agir précipitamment, et qu'il convenait, en les adoptant, d'en renvoyer les détails à l'examen du comité de salut public.

La proposition de Danton a été adoptée en ces termes :  
« La Convention nationale décrète en principe, qu'à l'ave-  
H 3

nir aucun ministre ne pourra puiser dans le trésor public , qu'en vertu d'un décret rendu sur le rapport d'un comité. Elle charge le comité de salut public de veiller à ce que l'activité des forces nationales n'éprouve aucun ralentissement ; elle le charge en outre de présenter un rapport sur le mode de versement à faire pour toutes les dépenses nationales , et sur l'organisation d'agence du gouvernement provisoire. »

Philippeaux a porté plusieurs chefs d'accusation contre les généraux Rossignol et Ronsin , relativement à la guerre de la Vendée. Cette pièce n'étant point susceptible d'analyse , nous la donnerons ici en entier.

J'accuse formellement Ronsin et Rossignol avec les autres agens du ministère.

1<sup>o</sup>. D'avoir désorganisé l'armée de l'Ouest par leurs exemples et leurs préceptes , de l'avoir encouragée à tous les actes de licence , au lieu de l'exercer à la discipline militaire ;

2<sup>o</sup>. D'avoir toujours fait battre cette armée par les brigands , et de leur avoir constamment livré notre artillerie , nos munitions et nos attirails de guerre ;

3<sup>o</sup>. D'avoir toujours empêché que les différentes colonnes attaquaient simultanément pour envelopper l'armée ennemie , et finir la guerre ;

4<sup>o</sup>. De n'avoir pas voulu seconder la division de Luçon , lorsqu'elle se mettait en mesure d'attaquer les rebelles ; d'avoir neutralisé les colonnes de droite et de gauche qui devaient l'appuyer ; et quand malgré tous les obstacles , cette division eut vaincu plusieurs fois les brigands , d'avoir destitué son général la veille aussi d'une action décisive , pour mettre à sa place un Anglais , qui fit éclater sa trahison dès le lendemain , 14 août , en procurant à l'ennemi tous les moyens de battre l'armée , dont la défaite eût mis Rochefort et la Rochelle dans le plus grand danger.

5<sup>o</sup>. De s'être opposé à ce que le général de la colonne de Chinon , qui s'avait pour délivrer 3,000 de nos frères , prisonniers à Chollet , il exécutât ce mouvement salutaire , au moment où les rebelles , après avoir évacué Chollet pour fondre sur la division de Luçon , furent battus et mis dans une déroute complète ; d'avoir ensuite destitué ce général et incarcéré son adjudant qui venait demander justice ;

6<sup>o</sup>. Lorsque le comité de salut public eut arrêté un plan de campagne , le 23 août , pour réduire les brigands par une attaque générale et mieux combinée que toutes les précédentes , d'avoir employé toutes les manœuvres pour faire rétracter ce plan de campagne , d'y avoir opposé la violence même dès leur retour à Saumur , en arrêtant l'armée de Mayence qui descendait à Nantes ;

7<sup>o</sup>. Quoique le ministre eût reçu l'ordre de pourvoir à tous nos besoins , d'avoir fait prendre à toutes les munitions de l'armée de Nantes , la route de Tours et de Saumur , où

elles furent arrêtées pour grossir quelque tems la masse des ressources des ennemis : de sorte que cette armée, au moment d'entrer en campagne, se trouva sans un seul habit, sans une seule paire de souliers, sans subsistances, ni fonds pour en acquérir, et que le service, tant des fourrages que de l'artillerie, manqua net, le 9 septembre, veille du jour où nous devions entrer en campagne ;

8°. Que cependant l'armée s'étant mise en marche, le 10 septembre, et ayant vaincu les brigands sur tous les points, ils se trouverent le 15 à la hauteur où la jonction devait s'opérer avec toutes les colonnes, pour cerner les rebelles et investir Mortagne ; qu'alors Rossignol, et Ronsin qui les dirigeait comme général ministre, envoyèrent ordre aux colonnes de Niort, de Luçon et de Fontenai, qui s'avançaient sur nous, de retourner dans leurs cantonnemens respectifs ;

9°. Que cet ordre, parvenu au général Chalbos le 9, occasionna la déroute de Mortagne et de Saint-Fulgent, où Mieskinski et Beysser furent complètement battus, que l'armée de Mayence elle-même faillit être taillée en pièces, quand elle se trouva seule et sans appui au cœur de la Vendée ;

10. Que Chalbos ayant retiré ses trois colonnes le 18, 90,000 patriotes, tant à Coron qu'en avant du Pont-de-Cé, furent accablés le même jour et le lendemain par 3000 brigands ; d'après une disposition militaire qui n'a point d'exemple, que l'armée de Saumur fut rangée sur une seule colonne de 8 hommes de front, présentant six lieues de flanc ; que l'artillerie formidable de cette colonne fut placée à sa tête dans les gorges de Coron, pendant que l'ennemi occupait les hauteurs dont, malgré le conseil des guides, on ne voulut pas s'emparer ; que les brigands s'élançerent sans obstacle sur cette tête de colonne, se saisirent de nos bouches à feu, foudroyerent nos malheureux défenseurs de bordées à mitrailles avec leur artillerie même, et en firent un carnage horrible ;

11°. Qu'un décret ayant ordonné l'extraction des grains sur les derrières de l'armée, à mesure qu'on pénétrerait dans le pays ennemi, Ronsin et Rossignol congédièrent les commissaires chargés de cette opération précieuse, firent incendier des monceaux immenses de grains, et abandonnerent aux brigands la récolte des plaines de Doué, Thouars, Loudun et l'île Saint-Aubin, si abondantes cette année, qu'elle eût suffi pour alimenter pendant un an toute l'armée de l'Ouest ;

12°. Que quand la société populaire de Saumur voulut dénoncer tous ces faits à celle des Jacobins, les satellites du ministère vinrent l'opprimer jusqu'au lieu de ses séances par des cris de fureur et des gestes menaçans ;

13°. Que l'armée de Nantes ayant reçu de Saumur, les 24

et 27 septembre, l'invitation de regagner son ancienne position, avec promesse de la faire soutenir par les colonnes du Sud-Ouest que commandait Chalbos, les généraux s'empressèrent de déferer à cette proposition; qu'elle fut maîtresse en peu de tems des clés de Mortagne, et joignit le corps de Belfroy, l'un des lieutenans de Chalbos; qu'alors un nouvel ordre de Saumur, du 2 octobre, changea la marche des colonnes du Sud-Ouest, pour laisser l'armée de Mayence seule aux prises avec l'ennemi; qu'elle fut investie par toutes les forces vendéennes dont elle défit complètement la principale armée, le 6 octobre à Saint-Symphorien; que cette victoire ouvrit toutes les routes de Mortagne et Chollet; mais qu'au moment où on s'ébranlait pour cette expédition décisive, elle fut paralysée par la destitution des généraux victorieux, dont un gémit dans les fers.

14°. Que la première opération du nouveau général de l'armée de l'Ouest fut de laisser prendre aux brigands de l'isle de Noirmoutier, Machekoul et l'isle Bouin, de faire évacuer Mortagne, brûler huit milliers de poudre qui s'y trouvaient, un magasin de riz, 12 mille rations de pain, et pour un million d'effets de campement.

15°. Qu'après l'expédition heureuse de Mortagne et de Chollet, due toute entière à la bravoure de nos soldats, l'état major laissa passer la Loire aux brigands qu'on pouvait noyer dans ce fleuve; qu'outre le tems qu'ils employèrent à effectuer ce passage, ils restèrent trois jours disséminés çà et là dans le plus grand désordre, mourant de faim, et sans savoir quelle route tenir, qu'on leur laissa le tems de se rallier et de diriger un système militaire.

16°. Qu'ensuite on permit aux brigands de prendre Craon, Château-Gontier et Laval, où mille atrocités furent commises; que 4000 hommes seulement envoyés à la poursuite de l'ennemi furent enveloppés et mis en pièces; que le lendemain, pour réparer ce desastre, Chamberti qui commandait 800 hommes à Château-Briand, eut ordre d'aller avec cette force mineure attaquer l'armée victorieuse.

17°. Qu'après le passage de la Loire, un nouveau commandant de la place de Nantes, nommé Bririn, envoyé par les bureaux de la guerre, laissa toutes les avenues de cette ville dégarnies et sans défense, malgré l'ordre qu'il avait reçu, qu'il faisait partir en même tems un trésor de 6 millions et 60 chevaux sous l'escorte de 25 chasseurs à cheval, sur une route dont l'armée ennemie était maîtresse.

18°. Qu'un autre général, nommé Vlanier, recommandé par les bureaux de la guerre comme le plus brave militaire de l'Europe, s'étant porté à Craon avec 5000 hommes pour appuyer l'armée de l'Ouest, évacua ce poste avant même d'avoir vu l'ennemi; que retiré à Château-Briand, dont la position était inaccessible et les habitans déterminés à vaincre, il

abandonna, aussi cette place à la merci des brigands, lorsqu'ils en étaient à dix lieues.

19°. Qu'au moment de cette défection, Rossignol désarma les habitans de la Guerche, commune la plus patriote d'Ille et Vilaine, qui deux fois s'était levée en masse pour venir au secours de Nantes, où elle était encore huit jours auparavant.

20°. Que de la Guerche, il se rendit à Vitré, forteresse inexpugnable, qu'il fit désarmer, en ordonnant à la garnison de se replier sur Rennes; que la garde nationale ayant reçu le même ordre, fit des réclamations aussi pressantes que vaines, pour obtenir qu'on lui permit de se défendre seule contre les brigands.

21°. Que le 19°. bataillon d'infanterie légère, distingué par son intrépide bravoure, fut distrait de la garnison de Fougères, et envoyé seul à Ernée pour reprendre ce poste qu'occupaient 1500 rebelles; que sans raisonner son obéissance, il se battit en désespéré, fut réduit de huit à douze cents hommes, et qu'une compagnie de canonniers de Paris, dite de la Réunion, fut massacrée toute entière.

22°. Qu'après ces désastres, la garnison de Fougères, dirigée en sens inverse de tous les principes, fut taillée en pièces, et qu'alors les frontières maritimes furent ouvertes à l'ennemi.

23°. Qu'au retour de Granville, où les brigands furent repoussés d'une manière si glorieuse, il était facile de les ensevelir dans les marais de Dol; qu'une avant-garde seule de 300 hommes leur fut opposée, les battit deux fois de suite, mais succomba enfin sous l'avantage du nombre, faute d'être secourue par le gros de l'armée que Rossignol tenait à sept lieues du champ de bataille; qu'ensuite cette armée elle-même fut mise en pleine déroute; qu'au nombre des victimes sacrifiées dans cette affaire étaient 900 Brestoises, perdes de famille, et tout le 41°. régiment; que Rossignol s'enfuit à Rennes, dont il disposa l'évacuation, et que le Morbihan s'insurgea dès le lendemain.

24°. Qu'à Angers, pendant deux jours que dura le siège, les lieutenans de Rossignol, cachés dans leurs maisons, s'occupaient uniquement de préparer une fuite honteuse; que les soldats et gardes nationaux n'ayant pu être découragés par cette conduite, parvinrent seuls avec Ménard et Beaupuy à repousser les brigands; qu'alors ils conjurèrent les officiers supérieurs de faire une sortie décisive contre l'ennemi en déroute, et ne purent l'obtenir; que Rossignol arriva six heures après la levée du siège, pendant lequel il s'était obstiné à faire stationner l'armée à Château-Briant, malgré les instances qu'elle lui faisait de la conduire à l'ennemi, et les conjurations qu'il recevait à toutes les heures par des couriers extraordinaires.

25°. Que Rossignol, survenu après l'action, n'eût voulu pas profiter de la déroute des brigands pour les tailler en pièces ; qu'il les laissa tranquillement dévaster toutes les contrées environnantes, et n'envoya pas même à la Flèche une colonne pour leur couper le passage.

26°. Que nos armées étaient toujours à huit ou dix lieues des forces ennemies, qui pouvaient à ce moyen commettre avec succès toutes les horreurs ; qu'elles ne furent jointes au Mans que deux jours après leur arrivée en cette ville ; que le moment où Rossignol cessa de commander nos armées fut le terme de nos désastres, et que la victoire décisive du Mans n'est due qu'à une infraction aux ordres supérieurs.

J'offre pour preuve irrésistible de tous ces faits :

1°. La collection de pièces officielles que j'ai remises au comité de salut public, à mon retour de Nantes

2°. Le témoignage de tous les représentans du peuple qui ont été commissaires nationaux dans les deux Vendées.

3°. Le témoignage de tous les soldats des divers colonnes de l'armée de l'Ouest.

4°. Celui de tous les citoyens qui habitent les départemens qui ont été le théâtre de la guerre.

Mon accusation est précise et solennelle ; j'en demande le renvoi au comité de sûreté générale, pour vérifier attentivement les faits et vous en faire un rapport.

Cette dénonciation a donné lieu à quelques débats. Choudieu, un des commissaires de la Convention près l'armée de la Vendée, a taxé de fausseté tout ce qu'avait dit Philippaux, et a annoncé qu'il en donnait la preuve dans un rapport qui est à l'impression. Merlin de Thionville, également à portée de voir les choses, dans le cours de sa mission, a pensé qu'il n'y avait point eu de trahison dans la Vendée ; mais que seulement l'ambition d'hommes qui se disaient eux-mêmes incapables de commander, nous a fait le plus grand mal.

Au milieu de ces débats, Westermann paraît à la barre et obtient la parole. Il annonce d'abord que de l'armée des brigands, forte encore au Mans de 90,000 hommes, il n'existe plus un seul combattant : chefs, officiers, soldats, évêques, comtesses, marquises, tout a péri par la flamme, le fer et les flots. Westermann allait entrer dans d'autres détails, mais Charlier a remarqué que ce n'était ici qu'une affaire particulière ; que ce qu'il importait de savoir, c'était la destruction entière des rebelles. Il a demandé le renvoi de tout le reste au comité de salut public.

Lecointre de Versailles a observé que Westermann est destitué par le ministre de la guerre, et sur le point d'être arrêté. Il a demandé qu'il fût fait un rapport sur ce général, et qu'il fût libre jusqu'au rapport.

Plusieurs traits de bravoure de Westermann pendant la

guerre de la Vendée ont été successivement racontés. — La Convention a adopté la proposition de Lecointre.

*Séance du nonodi, 19 Nivôse.*

On a renvoyé au comité de salut public une pétition des Sans-Culottes de Thiers, qui sollicitent un décret qui sequestre les biens des détenus jusqu'à la paix, pour indemniser le trésor public des frais de la guerre.

L'Assemblée a accueilli plusieurs offrandes en argenterie et effets d'équipement faites à la patrie, par diverses communes, et une foule de dons patriotiques offerts par des citoyens. Sur le rapport de son comité de salut public, elle décrète que tous les effets d'habillement, équipement et armement, déposés dans les différentes sections de la République, seront remis de suite aux chef-lieux de district qui en enverront l'état à la commission des subsistances, laquelle leur donnera la destination convenable.

Le ministre des affaires étrangères adresse à la Convention le tableau de la situation générale du commerce extérieur de la France pendant l'année entière 1792. « C'est un fait, dit-il, qui paraissait résulter des documens positifs recueillis avec soin, classés avec méthode, et combinés avec sagacité, que la France, au moment de la révolution, avait annuellement une balance de commerce favorable, à recevoir de l'étranger, de 60 à 70 millions. Par quelles opérations, pour ainsi dire magiques, cette balance en notre faveur est-elle donc montée en 1792 à 224 millions ? Cette dernière somme est le résultat du montant de nos achats extérieurs, estimés 496 millions, comparés avec nos ventes à l'étranger, évaluées 720 millions, toutes proportions observées d'ailleurs respectivement, dans la hausse survenue alors, sur le prix de toutes les marchandises. Un triple concours de moyens principaux semble avoir procuré à la France cette balance d'industrie, de plus de 200 millions, en 1792.

» D'abord le peuple en a été le premier agent par son travail, lui qui d'une main vigoureuse combattait alors la tyrannie, et de l'autre fournissait assiduellement aux demandes multipliées des produits de son industrie, dans les proportions des capitaux ou des revenus, que les émigrés et les étrangers voulaient tirer de France en nature de marchandises; ensuite, les manœuvres des agioteurs sur les denrées coloniales, en sucre et café, qui en ont doublé et triplé même le prix; de manière qu'il a augmenté sensiblement nos créances sur l'étranger; enfin, l'insouciance malignement réfléchie de l'ancien gouvernement qui, à l'instant où l'horison politique de l'Europe s'obscurcissait, où ses rois coalisés conjuraient déjà contre la liberté française, ne profitait pas de cette impulsion active donnée à l'industrie française pour l'échanger en retour contre des munitions navales, des approvisionnements et des subsis-

tapées de tout genre, que le génie républicain a bien su depuis se procurer, pour sa propre défense, et malgré tous les obstacles accumulés dans nos ports.

» A combien d'autres conséquences aussi utiles qu'intéressantes, ne conduiraient pas un examen plus approfondi des résultats généraux de notre commerce extérieur en 1792 ? Mais la tribune de l'arçopage français, constamment occupée par la renommée de nos victoires, ne peut être consacrée plus long-tems à des déductions méthodiques ; c'est à l'esprit méditatif, qui s'alimente et se fortifie dans le calme du cabinet que la Convention nationale jugera sans doute à propos de livrer ces résultats, en les envoyant à l'impression. »

Une lettre de Carrier annonce la prise de l'isle et de la commune de Noirmoutier, par les troupes de la République. Charette, qui depuis les Herbiers jusqu'à Machecoul avait grossi sa bande et s'était emparé de ce dernier poste, en a été chassé le 13 par une partie de la division de Cherbourg. — Francastel envoie d'Angers des exemplaires du jugement du trop fameux évêque d'Agra, président du conseil supérieur des rebelles de la Vendée à Châtillon. « Ces contrées, ajoute Francastel, si long-tems déshonorées par les royalistes, se devenaient de plus en plus des décombres aristocratiques, et redeviennent dignes de toute la sollicitude des Républicains français. On y applaudit avec autant d'enthousiasme que dans toutes les autres parties de la France aux succès rapides et brillans des armées de la Moselle et du Rhin. »

Une lettre des représentans du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle, à la Convention nationale, lui donne les détails de l'entrée de nos troupes à Spire. Cette lettre est renvoyée au comité de salut public.

Le ministre de la marine a annoncé qu'une grande quantité de subsistances avait été apportée en France de toutes les parties de l'Italie. Quelques difficultés sur le salut que se donnent les vaisseaux qui se rencontrent, s'étant élevées entre le capitaine de la frégate française la *Badine* et deux galères génoises dans la rade de Villefranche, le comité de salut public a fait décréter que les vaisseaux de la République rendront le salut coup pour coup.

Barrière a ensuite mis sous les yeux de la Convention nationale, un trait de bravoure républicaine à côté d'une nouvelle atrocité des Anglais. ( Voyez art. *Nouvelles.* )

La Convention a adopté un projet de décret présenté par Dubois-Crancé pour opérer l'embrigadement et l'exécution de la loi sur l'amalgame. La Convention a décrété que son comité militaire fera une instruction sur l'exécution de ce projet.

Séance du décadi, 20 nivôse.

Collot-d'Herbois, au nom du comité de salut public, a communiqué à l'Assemblée des détails sur la prise de Noirmoutier. (Voyez article Nouvelles.)

Les pétitionnaires sont admis à la barre. La compagne de Challier réclame des secours. L'Assemblée lui accorde une pension égale à celle dont jouit la veuve de J. J. Rousseau.

Une députation de la section des Sans-Culottes est introduite. Lemaire, orateur, s'exprime ainsi :

« Mandataires du peuple, vous le savez, la liberté produit des héros de tout sexe et de tout âge. Cet enfant, que vous présente la section des Sans-Culottes, est âgé de 15 ans et demi; son nom est André Pajot; il est fils unique, et son père est aux frontières; il a quitté sa mère le 12 mars dernier, pour courir à la défense de la République. Les commissaires chargés de l'enrôlement l'ont d'abord refusé, à cause de son jeune âge et de la petitesse de sa taille; mais il leur observa que son patriotisme avait toute sa crue, que son amour pour la liberté ne serait jamais plus brûlant, et que s'il était trop petit pour atteindre l'ennemi d'aussi loin que ses camarades, il tomberait sur lui pour le combattre corps à corps. En un mot, il versa tant de larmes et fit tant d'instances, qu'il obtint de partir pour être tambour dans l'armée du Nord. Il s'est trouvé dans toutes les actions les plus chaudes, et la dernière fut auprès de Valenciennes, dans les bois de Bonne-Espérance; là, de 20 tambours qui battaient la charge, 19 furent tués d'abord, et cet enfant fut blessé d'une balle au milieu de la jambe. Le combat dura quatre heures encore après sa blessure, et sans songer à sa douleur, il continua de battre la charge, sans interruption, jusqu'à la déroute entière des esclaves.

» L'Assemblée générale de la section des Sans-Culottes, pénétrée d'admiration au récit de tant de bravoure, et désirant l'honorer comme elle le mérite, a, dans sa dernière séance, arrêté que ce jeune héros serait présenté, en son nom, à la Convention nationale et au conseil général de la commune de Paris.

» Législateurs, vous croyez peut-être que nous n'avons eu que du courage à admirer dans ce jeune républicain; mais ici s'ouvre une scène plus intéressante encore.

» L'Assemblée générale, connaissant les besoins et le dénûment dans lequel il était revenu de l'armée, faisait une collecte en sa faveur. Dans cette même séance, on vint offrir deux enfans mâles qu'avait mis au monde, le jour même, une de nos concitoyennes, indigente et pauvre comme lui; à cette vue, transporté de joie, et comme s'il eût voulu marquer par ses bienfaits les premiers momens de leur existence, notre invalide de 15 ans leur a donné la moitié de sa

collecte, qui ne s'est montée qu'à 147 liv. 6 sols 3 deniers; car les Sans-Culottes ne sont riches que de mœurs et de patriotisme; et au même instaut, le président de l'assemblée générale de la section des Sans-Culottes a donné l'accolade paternelle à ces trois heureux enfans..... »

La Convention décrète que les faits contenus dans la pétition seront insérés dans le recueil des belles actions : elle accorde un secours de 300 liv. au jeune Pajot. Le reste de la séance a été occupé à entendre des pétitions particulières.

*Séance du ptmidi, 21 Nivôse.*

La Convention a adopté un projet de décret présenté par son comité de la guerre, sur l'organisation de la cavalerie, et une instruction présentée par Dubois - Crancé, pour les représentans du peuple qui doivent être envoyés pour opérer l'embrigadement des troupes.

Couthon annonce à la Convention que le comité de salut public a reçu la nouvelle de la prise de Worms par l'armée française. Le même membre prévient l'Assemblée que les pouvoirs du comité sont expirés. L'Assemblée les proroge à l'unanimité.

Grégoire, au nom du comité de l'instruction publique, fait décréter que les inscriptions des monumens publics, seront désormais en langue française; que toutes les inscriptions des monumens antiques seront conservées; que dans les monumens modernes, les inscriptions qui ne sont pas consacrées à la royauté et à la féodalité, seront également conservées.

*Séance du duodi, 22 Nivôse.*

La Convention nationale a renvoyé à l'examen de son comité de salut public plusieurs réclamations faites par des députés du peuple Bouillonnais.

Sur le rapport de son comité des secours, elle a décrété qu'il sera mis à la disposition de l'administration centrale de bienfaisance de Paris, la somme de 200 mille livres, à valoir sur les arrérages de rentes qui lui sont dûs.

Sur le rapport de son comité des finances, elle a décrété qu'il sera tiré de la caisse à trois clefs, où sont déposés les assignats nouvellement fabriqués jusqu'à la concurrence de la somme de 275,264.353 livres, pour remplacer les avances que la trésorerie a faites dans le courant de frimaire dernier.

L'agent national du district de Cognac, donne les détails suivans. « Les ventes des domaines des émigrés, nous font une occupation si grande du matin au soir, qu'à peine avons-nous le tems de prendre nos repas. L'affluence des campagnes est si générale; que le lieu de nos séances est insuffisant pour les contenir. Jamais les domaines nationaux n'ont eu plus de crédit, chacun veut en avoir un morceau à quelque prix que se

soit. Plusieurs ont vendu les propriétés qu'ils avaient déjà, pour acheter de cette sorte de bien. Les ventes vont le plus grand train. La décade dernière, elles se sont montées à plus de 800.000 liv. ; en voilà déjà pour plus de 2 millions et demi de vendu dans notre district ; à vue d'œil, je n'en suis pas encore à la moitié. Si tous les autres districts de la République produisent en proportion autant que celui-ci, qui n'est sûrement pas le plus riche, juge à quoi se montera cette ressource.

*Séance de tridi, 23 Nivôse.*

La société populaire de Mâcon demande l'établissement d'une commission militaire pour juger les gens suspects et les détenus. Elle demande que leurs biens soient confisqués, et que ceux qui ne seront pas condamnés à mort, soient déportés sur les côtes d'Afrique. Renvoyé au comité de salut public.

Les administrateurs de la Loire inférieure écrivent qu'à l'exemple de leurs évêques, plusieurs curés et prêtres viennent d'abdiquer publiquement les fonctions du sacerdoce.

L'Assemblée accueille plusieurs dons patriotiques.

Un décret de la Convention avait mis en état d'arrestation Mazuel, commandant de la cavalerie révolutionnaire, accusé d'avoir tenu, au foyer du théâtre Italien, des propos tendans à l'avisement de la représentation nationale. Le comité de sûreté générale n'ayant rien reçu à l'appui de cette dénonciation faite par Fabre d'Eglantine, Vadier a proposé la mise en liberté de Mazuel : elle a été décrétée.

Vadier, au nom du même comité, a prévenu aussi la Convention qu'il n'est parvenu aucun fait à charge et à décharge sur Ronsin et Vincent ; que cependant plusieurs pétitions ont été faites par la société des Jacobins, par celle des Cordeliers et par différentes sections, pour hâter le rapport de leur affaire, et que le comité ne pourra faire de rapport s'il n'a point de renseignement à cet égard. « Si la Convention, a dit Philippeaux, veut renvoyer au comité de sûreté générale les chefs d'accusation que j'ai articulés à la tribune contre ces deux détenus, il aura, pour témoins de ma dénonciation, les représentans du peuple, les soldats des armées et une foule de citoyens. Au lieu de répandre que c'est une méchanceté de ma part, il y a un moyen tout simple de me confondre, si je suis un calomniateur. Je ne veux point élever de lutte au sein de la Convention, je ne demande que justice ; on ne peut me la refuser. Je ne me crois point terrassé par les libelles, où l'on cherche à me rendre odieux. Que le comité de sûreté générale examine mon accusation, il lui sera facile de vérifier les faits. »

Vadier a observé que ce n'était point la dénonciation de Philippeaux qui a motivé l'arrestation de Ronsin, et de Vincent ; que les faits dénoncés par Philippeaux sont renvoyés au co-

mité de salut public. La Convention a passé à l'ordre du jour.

Robespierre, au nom du comité de salut public, a fait un rapport sur la situation de l'armée des Pyrénées orientales, il en résulte que les troupes de la République se sont ralliées; que la nouvelle de la victoire de Toulon a ranimé les courages; que Gaston qui s'est renfermé dans Perpignan, répond de cette place sur sa tête; et qu'enfin les vainqueurs de Toulon marchent contre les Espagnols, sans doute moins enivrés qu'étonnés de leurs succès imprévus. Des nouvelles positives confirment la destinée de Fabre de l'Hérault, représentant du peuple; son courage intrépide balança long-tems l'influence du génie de la trahison qui, aux Pyrénées orientales, semblait combattre pour la cause des tyrans; il rallia plusieurs fois les soldats de la République, il les conduisit à la victoire; mais un enchaînement de perfidies les plus lâches que la justice du peuple Français ait jamais eu à punir, rendit inutile ce généreux dévouement. Fabre ne voulut point survivre aux maux dont il était le témoin, il voulut opposer des prodiges d'héroïsme à des excès de lâcheté et de scélératesse; abandonné des indignes chefs de l'armée, il soutint seul, avec quelques braves, tout l'effort des ennemis; accablé par le nombre, il tomba percé de mille coups. On a retrouvé près d'une batterie qu'il défendit le dernier, son corps déchiré, témoignage sanglant de la lâche barbarie des satellites de la tyrannie.

Plusieurs représentans du peuple ont combattu vaillamment à la tête des légions républicaines, plusieurs ont montré le chemin de la victoire à nos intrépides guerriers: mais Fabre est le premier qui a eu l'honneur de mourir, les armes à la main, pour la République.

Sur la proposition du comité de salut public, le décret suivant est rendu: « La Convention nationale décerne les honneurs du Panthéon à Fabre, représentant fidèle à la cause du peuple, et mort en combattant pour la patrie. »

*Séance, du quartidi, 24 Nivôse.*

Thibault, au nom des comités des assignats et de salut public, a fait rendre un décret qui met en requisition les entrepreneurs et ouvriers des manufactures de papier, établies dans toute la République, pour l'exercice de leur profession et pour le service desdites manufactures. Ce décret détruit la corporation des ouvriers qui conservaient encore des usages, des réglemens, des préjugés et des lois funestes à la tranquillité et à la prospérité des ateliers.

Une députation des citoyens de Gonesse dénonce les persécutions exercées contre les patriotes de ce district par Veimeranges, que le représentant du peuple Levasseur avait fait mettre en état d'arrestation, et que d'autres représentans, dont il a surpris la religion, ont ensuite mis en liberté, et replacé

replacé à la tête de l'administration du district de Gonesse.

La Convention ordonne l'arrestation de Veineranges.

D'après le rapport de son comité de surveillance des marchés, subsistances, etc. de l'armée, la Convention décrète que le nommé Barré, négociant à Paris, sera traduit au tribunal révolutionnaire, pour y être jugé conformément aux lois.

Amar, au nom du comité de sûreté générale, a annoncé que le comité avait fait arrêter cette nuit Fabre d'Églantine, représentant du peuple, parce que, d'après les déclarations faites par Delaunay d'Angers, il se trouvait inculpé dans la même affaire pour laquelle ce dernier est détenu.

On doit se rappeler que Delaunay d'Angers, dans un discours très-étendu, dénonça les compagnies de finances, et proposa plusieurs moyens de faire cesser l'agiotage. Une commission fut nommée pour s'occuper de cet objet. Bientôt cette commission proposa un projet de décret dont les principales dispositions étaient d'obliger la compagnie des Indes à payer ce qu'elle devait à la nation, et de nommer des commissaires pour surveiller la vente de tous les effets appartenans à cette compagnie. Ce projet de décret excita de vifs débats dans l'Assemblée; Fabre d'Églantine voulut que les commissaires du conseil exécutif ne se bornassent pas à surveiller les ventes, mais qu'ils les fissent eux-mêmes. Cet amendement fut adopté; mais l'Assemblée, sur la proposition de Cambon, décréta, par sous-amendement, que les actionnaires ou intéressés ne pourraient exercer contre la nation aucun recours, dans le cas où les fonds de la compagnie des Indes ne suffiraient pas pour liquider ses dettes.

Delaunay d'Angers, qui était le rapporteur de la commission, rédigea le décret et le présenta à la signature des membres de la commission. C'était-là le décret qui devait être remis au secrétaire pour y apposer l'*expédiatur*. Aujourd'hui on y trouve des additions qui altèrent le sens de la loi et en changent les dispositions; elles sont de l'écriture de Fabre et signées par lui. On fit une copie de cette loi ainsi modifiée; Fabre et Delaunay la signèrent et la présentèrent au secrétaire qui l'envoya aux procès-verbaux, revêtue de la formule *expédiatur*. Elle a été en effet imprimée et expédiée comme loi. L'altération de cette loi porte sur deux objets. Chaque mutation des transferts était sujette au triple droit, dans la copie du décret; on a ajouté ces mots: *des transferts faits en fraude*. Le décret portait encore que les commissaires nationaux poursuivraient le recouvrement de ce qui était dû à la nation par la compagnie des Indes; on a ajouté dans les articles expédiés: que la vente des objets appartenans à cette compagnie s'opérerait suivant ses statuts et ses réglemens.

D'après l'exposition de ces faits, l'Assemblée a confirmé les

mesures prises par le comité de sûreté générale à l'égard de Fabre d'Eglantine. Vadier a pris ensuite la parole pour donner quelques détails sur l'origine de l'affaire de Chabot, Bazire, de Launay et de Julien. « La conspiration dénoncée par Chabot, a-t-il dit, nous était déjà connue depuis trois mois ; elle consistait à épouvanter les compagnies des finances par divers moyens ; d'abord à faire baisser leurs actions qui circulaient, et à les acheter pendant la baisse, à les relever ensuite par de nouvelles mesures, et à revendre alors celles que l'on aurait achetées. Le changement qui a été fait à la disposition relative aux transferts, annule complètement la loi. En second lieu on annule le décret, en soumettant la liquidation de la compagnie des Indes à ses statuts et à ses réglemens. »

Charlier demandait que les faussaires fussent décrétés d'accusation ; Danton voulait que le comité fit au plutôt son rapport, afin que ces individus fussent traduits à la barre et jugés devant tout le peuple. Vadier a combattu cette proposition. « Pourquoi, a-t-il dit, la Convention s'érigerait-elle en tribunal. La conspiration que nous avons dénoncée tient à un système affreux de contre-révolution : l'homme dont il est ici question, c'est le premier pensionnaire de Pitt. C'est son principal agent, il voulait armer les catholiques contre les protestans, et allumer par-là la guerre civile. 19 personnes ont été arrêtées pour cet objet ; c'est aux tribunaux que vous devez les renvoyer ; c'est à l'échafaud que pareils conspirateurs doivent aller et non à la barre de la Convention. »

Non-seulement, a ajouté Billaud Varennes, il existe des preuves matérielles d'un faux, mais encore 100 mille livres avaient été déposées pour prix de ce faux. Chabot a mis lui-même cette somme entre les mains du comité. La Convention nationale étoit perdue s'il ne nous avait permis de prendre des mesures contre les grands coupables. Un rapport général va être fait, alors nous connaissons toutes les ramifications de cette horrible conspiration, nous connaissons tous les coupables, et la hache de la loi les frappera.

---

#### PARIS, 27 Nivôse.

Les débats qui s'étaient élevés à l'occasion de quelques membres des Jacobins, et dont devaient s'affliger avec raison tous les patriotes, ne subsistent plus, grâce à la fermeté de Robespierre et au bon esprit de la société qui s'est bientôt convaincue que les passions ne pouvaient servir que la cause de nos ennemis, et que des intérêts particuliers devaient disparaître devant le grand intérêt, attaché à la marche et aux succès de la révolution. Tout ce que nous en disons pour l'intelligence historique, c'est qu'ils avaient pris leur source

dans un écrit publié par Philippeaux, où, en qualité de commissaire envoyé dans la Vendée, il inculpait vivement la conduite des généraux Rossignol et Ronsin.

D'un autre côté, Fabre d'Eglantine et Bourdon de l'Oise avaient dénoncé, comme on l'a vu, Vincent secrétaire général de la guerre; en même temps Camille Desmoulins avait fait paraître plusieurs numéros d'un journal intitulé *le Vieux Cordelier*, où à côté de principes d'un excellent républicain se trouvaient des maximes dont pouvait abuser l'aristocratie, et qui étaient propres à faire éprouver à l'esprit public une marche rétrograde.

Hébert, appuyé de quelques autres membres, avait dénoncé Philippeaux, Fabre, Bourdon, Desmoulins, qui à son tour avait répondu à Hébert dans son journal, et avait demandé leur expulsion de la société. De-là une discussion à laquelle il était facile à l'aigreur de se mêler.

Plusieurs membres qui ont suivi également la guerre de la Vendée, ont prétendu qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans le rapport de Philippeaux. Robespierre a fait voir que la société ne devait point s'occuper de celui-ci puisqu'il n'en était pas membre. Quant à Camille Desmoulins, il a fait valoir les services nombreux qu'il avait rendus à la révolution, et que ne devait point faire oublier un moment d'erreur quelque répréhensible qu'elle fût. Il a fait rapporter l'arrêté d'expulsion qui avait été pris; enfin, sur-tout le reste la société est passé à l'ordre du jour, et s'occupe en ce moment d'un objet d'un intérêt bien autrement grave, ce sont les vices du gouvernement anglais. Déjà Bouteau, Simon, Dubois-Grancé, Lachevardière et Collot d'Herbois ont parlé sur cette question importante. Nous présenterons un résumé de la discussion lorsqu'elle sera plus approfondie.

Dans une des dernières séances de la commune, Avril a fait un rapport sur la manière de rendre les derniers devoirs aux morts. Voici quelques dispositions de ce projet. Les morts auront le visage découvert; ils resteront douze heures en leur domicile; ils seront ensuite placés sur un brancard décoré d'une draperie qui caractisera les trois âges politiques de la vie. Cette draperie, ornée d'une broderie aux trois couleurs, sera d'un fond uni blanc pour la jeunesse, avec cette inscription: *il croissait pour la patrie*; rouge pour l'âge viril, avec ces mots: *il vivait pour la patrie*; et bleue pour la vieillesse; on lira: *j'ai vécu pour la patrie*.

Le brancard sera porté sur l'épaule par quatre citoyens, qui seront vêtus d'un pantalon et d'un gilet, avec une ceinture aux trois couleurs; ils auront par-dessus une tunique tombante jusqu'aux genoux; ils seront couverts d'un bonnet rouge.

Les enfans seront portés par d'autres enfans de huit à douze ans.

Les corps, après avoir été ainsi exposés douze heures, seront portés au champ du repos, et accompagnés par ceux à qui cette fonction aura été déléguée ; on choisira l'heure de sonnit. Nous serions, dit le rapporteur, avoir manqué notre but, si nous ne vous propositions de nouveau de solliciter de la Convention un décret pour qu'il y eût un jour destiné à célébrer la fête des mânes de nos freres.

Le conseil adopte quelques-unes des bases de ce rapport ; arrête :

1<sup>o</sup>. Qu'il sera fait une pétition à la Convention, à l'effet de lui demander les quatre champs de repos, désignés dans le rapport, hors de Paris ;

2<sup>o</sup>. Qu'il y aura des dépositaires ;

3<sup>o</sup>. Que primidi prochain une discussion sera ouverte sur tous les objets de détails ;

4<sup>o</sup>. Qu'une commission et l'agent national s'adjoindront à l'administration des travaux publics, pour examiner le rapport sur les sépultures.

Le tribunal révolutionnaire a condamné à la peine de mort Adrien Lamourette, âgé de 52 ans, évêque constitutionnel de Lyon, et ex-membre de l'assemblée législative ; convaincu d'être complice d'un complot contre la souveraineté du peuple Français, l'unité et l'indivisibilité de la République, et d'avoir participé au complot liberticide et à la révolte de Commune-Affranchie. Aussi-tôt après le prononcé de son jugement, il a fait le signe de la croix. Pressé de s'expliquer sur ses liaisons avec Mirabeau, il est convenu qu'il connaissait son immoralité, et qu'il était l'auteur des discours que celui-ci avait prononcés sur les matières ecclésiastiques.

Jacques Duand, âgé de 33 ans, ex-président de la cité de Montpelier, ex-maire et président du comité révolutionnaire de cette ville, convaincu de complicité avec Brissot, Vergniaud et autres fédéralistes, et de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République, a été condamné également à la peine de mort.

La même peine a été portée contre Jean Courchant, d'abord employé comme secrétaire de la comédie à Marseille, ensuite à Paris dans l'administration des biens nationaux, et enfin adjudant-général et instructeur des canonniers de la garde nationale Parisienne ; convaincu d'être l'un des complices d'une conspiration formée par le dernier tyran des Français, sa famille et autres, tendant à troubler l'État, en armant les citoyens les uns contre les autres. — Et contre Jean-Baptiste Vename Dougados, âgé de 30 ans, né à Carcassonne, ex-capucin, puis professeur d'éloquence, de poésie, et d'histoire, convaincu d'être complice de la conspiration qui a

existe contre l'unité et l'indivisibilité de la République, la liberté et la sûreté du peuple Français.

On écrit de Brest que le contre-amiral Vastabel a fait à la hauteur de Corogite une prise évaluée 87,288 piastres fortes. Cette prise est entrée à l'Orient sous l'escorte de la frégate *l'Insurgente*.

L'on écrit de Boulogne, en date du 17 de ce mois, qu'un vaisseau américain à trois mâts, chargé de riz, et destiné pour le Havre, a été vu à la hauteur de Boulogne, et a continué à faire voile pour sa destination.

Six bâtimens sont entrés ces jours-ci dans le port de Calais; cinq sont chargés de blé, et le sixième de planches.

On mande de Lille, le 16 nivôse, que la terreur est de nouveau à l'ordre du jour à Bruxelles; on y reprend avec activité les mêmes travaux auxquels on s'y était livré après la levée du blocus de Maubeuge, c'est-à-dire, qu'on y emballe; et voilà encore presque toute la ville sur le point du départ.

La majeure partie de l'armée du général Mollendorf est retournée dans les anciennes garnisons de la Prusse méridionale; on n'a laissé dans cette partie que dix escadrons de hussards de Trenck, cinq de Crellvitz, et autant de Wolky; un escadron de dragons, et les bataillons de fusiliers d'Oswal, Ruhle, Linrechs et Pollis.

L'on écrit de Lille, en date du 20 ce mois, que, dans la nuit du 19, un incendie s'est manifesté à l'hôpital-général de cette place; on ne connaît pas encore les causes de ce malheureux événement. Les secours les plus prompts ont été apportés; ils ont été d'autant plus efficaces, que, malgré les alarmes qu'on pouvait concevoir, il n'y a eu aucun trouble.

Des lettres de Metz annoncent qu'on a su de Vienne, que le prince Jean Lichtenstein y était arrivé de l'armée le 19 décembre (vieux style). Il a énoncé la résolution où il est, de n'y plus retourner, et de passer sa vie dans le repos et les douceurs de la vie privée.

Dans un moment où les Jacobins ont mis à l'ordre du jour la discussion des vices, non de la nation anglaise, mais de son gouvernement, nous croyons que l'écrit suivant, que nous savons avoir été composé par un Anglais, ne contribuera pas peu à jeter des lumières sur cette question. On peut le regarder comme une réponse au manifeste de Pitt :

on verra que les Anglais sont loin de partager les vnes et les sentimens dont Pitt est l'ame envers la nation française.

*Junius à Williams Pitt :*

« Qu'importe à un homme de bon sens les manifestes des rois contre d'autres rois ? Ils s'y accusent réciproquement d'avidité, d'injustice et de perfidie, et on n'a pas besoin de les lire pour savoir qu'ils ont tous raison ; mais celui que vous venez de publier pour ou contre la nation française a excité ma curiosité. C'est une chose si rare qu'un ministre fasse même semblant de défendre les droits du genre humain ! et j'ai voulu voir si vous aviez rempli ce rôle difficile avec probité ou avec adresse.

» Je laisse à ceux que vous attaquez le soin de répondre au noir de vos pages ; c'est du blanc seul dont je veux parler. L'abbé Gagliani prétendait que c'est l'unique manière de lire les ouvrages quand on veut les bien entendre.

» Ce n'est point, dites-vous, à la nation française que George III fait la guerre ; c'est à certains principes destructeurs de toute morale adoptés par cette nation, ou plutôt par ceux qui la gouvernent.

» Est-ce dans sa constitution que vous les trouvez ces principes ? ... Je l'ouvre, j'y cherche ce qui la distingue de celles des autres peuples qu'on est convenu d'appeler libres.

» J'y vois, 1<sup>o</sup>. que le peuple souverain de fait, comme il l'est de droit, conserve en tout tems le pouvoir et les moyens de réformer toutes ses lois sans aucune exception.

» 2<sup>o</sup>. Que tout homme parvenu à l'âge où l'on veut supposer la raison entièrement formée, jouit de la plénitude de ses droits sans avoir à souffrir d'aucune de ces inégalités plus ou moins absurdes qui souillent tous les autres codes.

» Le reste est conforme aux principes que sa majesté britannique veut bien tolérer dans quelques républiques suisses et dans les états-unis d'Amérique.

» Je ne parle point des articles qui ont pour objet l'organisation des pouvoirs ; vous ne pensez sûrement pas que l'unité législative soit incompatible avec la morale, et que pour être honnête homme il faille absolument croire à la trinité parlementaire comme à celle de la liturgie.

Voici donc la traduction littéraire du manifeste de Georges III :

« Je veux que les Anglais paient d'énormes taxes ; qu'ils  
 » exposent leur vie de peur qu'à l'exemple des Français ils  
 » n'aient un jour l'immoralité de se croire en droit de dé-  
 » ranger ma prérogative royale ; car je voudrais bien en faire  
 » un droit divin, quoique mon trisayeul l'ait reçu de leur  
 » pure bonté. Je veux qu'ils se fassent égorgé devant Toulon  
 » pour prouver à l'univers qu'ils ne doivent pas être aussi  
 » libres que leurs grands-pères. Je veux que ceux de mes  
 » sujets qui ne sont ni pairs, ni franc-tenanciers, ni membres

» des bourgs à députation soient forcés à coups de nerf-de-  
 » bœuf de monter sur mes flottes pour m'aider à noyer qui-  
 » conque ose les croire dignes de devenir des hommes  
 » libres. »

» C'est donc aux droits des Anglais que Georges a déclaré la guerre en leur nom.

» Regarderiez-vous l'autorité de la Convention française comme une usurpation immorale ? Vous croyez donc que l'Assemblée législative n'a pas eu le droit de suspendre le pouvoir royal et de consulter le peuple ? Or, vous ne pouvez le croire sans adopter l'opinion qu'une constitution ne peut être réformée que par des moyens antérieurement établis par elle. Vous condamnez donc la révolution de 1689 ? En effet, ou la suspension du tyran Bourbon a été légitime, ou l'expulsion du tyran Jacques était un crime ; ou les Français ont eu le droit de détruire la royauté, ou les Anglais n'avaient pas celui de briser l'ordre de la succession pour appeler la maison d'Hanovre.

» Le roi Sarde est donc votre véritable roi ? Aussi lui payez-vous de gros subsides aux dépens des Anglais, et lui garantissez-vous, au prix de leur sang, le reste de ses États. A-t-il en récompense cédé son titre à son cousin Georges, pour fortifier un peu son droit héréditaire, et le débarrasser, à l'égard de la nation britannique, d'une reconnaissance qui commence à lui peser ?

» Mais vous en voulez à la Convention nationale d'avoir osé punir un conspirateur qui s'était appelé roi. Est-ce qu'un peuple perdrait le droit de punir un magistrat infidèle et parjure sous prétexte qu'on a oublié d'insérer dans le livre des lois le mode de le juger ? Est-ce que la liberté de corrompre, de trahir, d'ordonner le meurtre avec impunité peut jamais être un privilège légitime attaché à une place ou à un nom ? Oseriez-vous soutenir une telle doctrine en plein parlement, l'y soutenir sans restriction, sans équivoque ? Lisez les lettres de Caton (1), vous verrez qu'on prêchait publiquement celle de la raison et de la vraie morale en Angleterre même, il y a plus de 60 ans, sans que les ancêtres de Georges III osassent s'en fâcher.

C'est évidemment en faveur d'un droit héréditaire indépendant du peuple, c'est en faveur de l'impunité des tyrans que Georges fait la guerre à la France. Ce sont les droits d'une nation trop confiante qu'il combat sur un territoire étranger, aux dépens de cette nation même, pour les lui ravir ensuite avec plus de sûreté. Mais si Georges peut légitimement faire la guerre aux Français, parce que les principes de leurs

---

(1) Ouvrage périodique devenu très-rare, publié par Gordon et Trenchard dans les premiers temps de la domination hanovrienne.

législateurs lui paraissent contraires à la morale, les rois de Hongrie, de Prusse et d'Espagne pourraient aussi légitimement attaquer l'Angleterre, s'ils s'avisait d'avoir des scrupules sur la morale de la chambre des communes qui refuse à l'oint du seigneur le pouvoir de mettre arbitrairement des taxes. Louis XIV envoyant Tourville rétablir chez nous le papisme et la tyrannie eût pu nous adresser votre manifeste. Mais heureusement Tourville fut battu, comme heureusement pour l'Angleterre vous venez de l'être à Toulon; car les rois, quelque cher qu'ils coûtent aux nations, ne sont pas toujours des malheurs pour elles.

» Direz-vous que les principes suivis par les Français à l'égard des puissances étrangères fussent seuls pour justifier la ligue formée contre eux ?

» Quand un prince cherche à opprimer la liberté d'un peuple étranger par la fraude ou par la violence, certes ce peuple a le droit de lui faire la guerre. Aussi l'on a pu blâmer la nation française de l'avoir trop tôt déclarée, mais aucun homme de sens ne l'accusera de l'avoir déclarée sans motifs légitimes. On peut lui reprocher d'avoir manqué de politique, mais non d'avoir blessé la justice. Voudriez-vous donc ériger en principe de morale que les seules guerres justes sont celles qui se font pour le plaisir des rois ?

» La conduite de la France dans les pays conquis par ses troupes paraît sur-tout avoir enflammé le zèle constant de Georges III pour le bonheur de l'Europe. Mais lorsqu'une nation occupe un territoire étranger, elle s'y empare exclusivement de la force publique; c'est donc à elle seule qu'il appartient d'y assurer l'exécution des lois. Est-elle alors obligée d'employer cette force pour faire exécuter celles qui, suivant son opinion, blessent évidemment le droit naturel ? Vous ne trouveriez pas, même dans l'université de Cambridge, qui vous nomme périodiquement membre des communes, un seul professeur qui osât faire une réponse affirmative à cette question. Vous-même si vous envoyiez une flotte s'emparer de Goa, ordonneriez-vous à nos amiraux de maintenir les décrets de l'inquisition, quand même ces décrets les condamneraient à être brûlés comme hérétiques formels ? or, les Français croient que le droit de souveraineté appartient d'une manière égale à tous les individus qui composent une nation; que tout privilège héréditaire est, comme l'inquisition, une absurdité et une injustice; que les biens consacrés à un culte quelconque ne sont pas la propriété des ministres de ce culte, mais celle du peuple qui en conserve la libre disposition. Ils regardent ces maximes comme des conséquences évidentes, nécessaires du droit naturel. Sont-ils donc si coupables de n'avoir pas soutenu par la force les lois qui les violaient ?

» Cependant l'impossibilité de maintenir toutes les lois des pays conquis obligeait de faire un usage, de pourvoir au

remplacement indispensable de quelques-unes. Les Français se sont-ils attribué ce dernier droit, suivant l'usage des autres nations? Non, ils se sont contentés de le reconnaître dans ceux qui l'avaient reçu de la nature, dans la masse des habitans du pays même.

» Mais pourquoi n'avez-vous pas témoigné le même zèle contre Frédéric-Guillaume, lorsqu'occupant par hasard deux villes françaises il y rétablit, malgré le vœu du peuple, et l'autorité royale que le peuple ne reconnaissait plus, et un clergé fanatique dont la volonté nationale avait irrévocablement détruit les usurpations? Pourquoi vous-même maître de Toulon par une lâche trahison vous êtes-vous empressé d'y établir une constitution et des lois rejetées par la nation française? Pourquoi y avez-vous fait reconnaître un fantôme de roi? Tout serait-il donc permis en faveur des tyrans contre les peuples, et n'y aurait-il d'immoralité qu'à soutenir la cause des peuples contre les tyrans?

» Vous ferez la paix, dites vous, avec la nation française quand elle aura une constitution bien établie, un gouvernement fixe, dignes de la confiance des autres peuples. Sans doute vous n'avez pas voulu dire que vous continueriez la guerre tant que les troubles intérieurs de la France vous laisseraient quelque espoir. Cela serait trop naïvement machiavélique. Par ce gouvernement avec lequel on pourra traiter solidement vous entendez sûrement ce juste degré d'esclavage auquel vous voudriez réduire la nation anglaise. L'exemple d'une liberté plus grande chez une nation puissante et très-voisine déconcerte vos projets. Ce n'est pas la liberté turbulente des Français qui déchire votre âme philanthropique; c'est l'obstination du peuple Anglais à garder sa demi-liberté qui fatigue votre tête hanovrienne.

» Mettez-vous au nombre de vos griefs contre la nation française, ou contre ses législateurs, les ouvrages, les discours de quelques individus? Mais pourquoi un Français se rendrait-il coupable en appelant à la vraie liberté les Anglais, les Bataves, les Suisses, les Allemands, les Espagnols, etc.; tandis que votre soudoyé, votre ami Burke pourrait innocemment conseiller aux Français l'asservissement à un roi, la conservation d'une hypocrisie nationale, et la galanterie envers les reines comme les seuls moyens d'avoir des mœurs et de la vertu? Cette prédilection pour les prédicateurs de l'esclavage; la persécution que vous avez suscitée contre l'auteur des *Droits de l'homme*, et que vous avez étendue au-delà des limites anglaises; votre zèle trinitaire pour faire brûler les manuscrits, les livres et jusqu'aux machines de l'utile Priestley; tout cela n'annonce-t-il pas l'embarras d'un homme qui, chargé d'exécuter un crime secret, s'irrite de n'avoir pu briser ou infuser tous les réverbères?

» La révolution française a certainement été beaucoup plus

sanglante qu'il n'eût été à désirer pour le bonheur et le prompt affranchissement de l'humanité. Les Français ont quelquefois souillé leurs victoires par des vexations, par des brigandages, c'est-à-dire qu'il a existé parmi eux des hommes féroces et sanguinaires, des ambitieux avides, des tartuffes de patriotisme; c'est-à-dire que des trahis, des ennemis du talent et de la vertu, des ennemis de la félicité publique ont quelquefois égaré ce peuple, et peut-être ses législateurs; mais croyez-vous que pour reprendre ses droits un peuple soit obligé d'attendre qu'il ne renferme plus dans son sein d'hommes corrompus, qu'il soit entièrement composé d'hommes vertueux? Oseriez-vous dire que vous n'avez pas vous-même contribué par votre or, par vos intrigues, à multiplier, à perpétuer ces excès, ces désordres, ces crimes contre lesquels vous vous élevez avec une hypocrite humanité? Savez-vous que les Français commencent à percer le quadruple masque du machiavélisme royal dont je ne sais trop pourquoi vous vous êtes fait le représentant? Bientôt derrière tous ces partis qui ont déchiré, qui ont ensanglanté la France on pourra montrer l'instigateur étranger qui, souvent même à leur insu, excitait ou dirigeait leurs fureurs, et nommer la main cachée qui désignait, qui frappait les victimes.

» Mais si les excès commis par quelques Français excitent votre indignation, au point d'armer l'Europe contre leur patrie, comment pouvez-vous rester l'allié de ce roi d'Hongrie qui, du fond de son palais, ordonne si lâchement à ses hordes d'assassins sauvages, l'incendie, le meurtre, les mutilations, les tortures et tout ce que l'ivresse du sang a jamais inspiré de plus atroce à des brigands ou à des rois?

» Quel est donc le but de vos tristes et pénibles déclamations? Le voici :

» La révolution d'Amérique a été paisible, parce que le peuple n'avait à changer que la distribution des pouvoirs politiques, et que toutes les lois, toutes les institutions, presque toutes les formes ont pu être conservées. Il existe sur la terre une autre nation à qui le hasard a donné le même avantage, qui peut, par un seul acte de sa volonté, par une constitution de 12 pages, se rétablir dans tous ses droits dont elle n'a plus qu'une vaine apparence. Ce changement peut s'opérer en un jour, sans que l'ordre d'aucune affaire, le repos d'une seule famille, de simples citoyens y soient un seul instant troublés. Or, ceux qui craindraient que ce peuple ne s'élevât à la liberté, à l'égalité républicaines, qui voudraient continuer de le corrompre et de le dépouiller, qui suivraient de concert avec des tyrans étrangers un plan combiné pour l'asservir, les ministres de son roi, par exemple, ne devraient-ils pas désirer d'inspirer à ce peuple l'horreur de la révolution française, de lui persuader que la sienne entraînerait les mêmes malheurs? Ne

devraient-ils pas chercher à le mettre en guerre avec la France, afin de la lui rendre odieuse ? Ne devraient-ils pas employer, pour nuire à la nation Française ; toutes les ruses de la politique , et toutes les ressources de la corruption pour y perpétuer les troubles ? Ne leur serait-il pas utile d'exagérer ensuite ces mêmes troubles pour avoir un prétexte de traiter comme une troupe de séditieux , une société de citoyens paisibles , coupables d'avoir formé le projet de réclamer leurs droits ? Ne serait-ce pas alors qu'ils oseraient se vanter de maintenir la paix, quand ils ne songent qu'à violer impunément les lois, et à cimenter la tyrannie ?

» N'est-ce pas là ce que j'ai dû lire dans le blanc de vos pages ? N'est-ce pas le violent desir de distraire ou de dégoûter les Anglais d'une réforme parlementaire qui vous rend si moral, quand vous soudoyez des traîtres ; si humains, lorsque d'un bout de l'Europe à l'autre vos émissaires acheminent des assassins contre la France ?

» Cependant je crains bien que , malgré sa sagesse prématurée , le jeune Pitt devenu homme ne reste un écolier étourdi. Vous avez cru mener les Français Républicains, comme votre père menait les ministres de Louis XV. Je pourrais vous dire , comme l'ambassadeur d'Hollande à Charles II : *Ah ! sire , ce Cromwel était autre chose ; mais les Français sont aussi d'autres hommes.* Vous êtes glorieux d'avoir été déclaré , par la Convention Française , l'ennemi du genre humain. C'est une vérité triviale qu'il était au-dessous d'elle de prononcer. Dix autres noms pouvaient avec autant de justice se trouver au bout de la plume du rédacteur. Mais tremblez que la Convention de la Grande-Bretagne , plus prochaine que vous ne pensez ; ne vous déclare dans peu l'ennemi de votre patrie. Croyez-moi , digne émule des Butte , des Grafton , des North , qui ont avant vous illustré le règne de Georges III , faites comme eux , retirez-vous à tems , et abandonnez à d'autres les rênes de la révolution britannique , que vous ne pouvez empêcher ni même retarder , et que vos mains incertaines n'auront ni la force ni l'adresse de tempérer , encore moins de diriger.

## NOUVELLES.

### ARMÉE DU MIDI.

*Fin de la relation exacte de la prise de Toulon , par le général Dugommier.*

Ce jour mémorable , qui a rendu à la République son plus beau port, qui a vengé la volonté générale d'une volonté partielle et gangrénée , dont le délire a causé les plus grands maux ; ce jour a réellement éclairé plutôt qu'on ne s'y atten-

daît, et le triomphe des Français Républicains et la honte de la vile coalition qu'ils ont combattue. Son trésor délaissé, un butin immense en subsistances, en munitions de guerre, rachètent au centuple quelques vaisseaux brûlés, eulévés, quelques magasins incendiés; enfin l'égalité, la liberté relevées pour toujours dans le Midi de la France, par ce grand événement.

Quelques faits particuliers compléteront cette esquisse, trace par la plus scrupuleuse exactitude, et j'ose dire par une severe impartialité; j'en appelle à tous mes freres d'armes.

Après avoir établi dans la ville la force nécessaire à sa sûreté, un commandant temporaire et des officiers pour y surveiller; après avoir reçu de mes freres d'armes le serment unanime de respecter les consignes, je me retirai au quartier-général, où s'étaient rendus les représentans, et je m'occupai des divers ordres qu'exigeait l'armée. Je reçus dans la journée, des personnes que j'avais commises à cet effet, les détails suivans que je transmets au public.

*Vaisseaux et autres bâtimens existans dans le port de Toulon.*

Treize vaisseaux de ligne, dont un de 120 canons, trois de 80 et neuf de 74, un dit sur le chantier; cinq frégates, deux dites sur le chantier; sept frégates, cinq gabarres.

*Vaisseaux et frégates brûlés.*

Neuf vaisseaux, trois frégates, un ponton de carenne.

*Vaisseaux, etc, emmenés par l'escadre ennemie.*

Trois vaisseaux, cinq frégates, deux corvettes, trois gabarres, un bric.

*Magasins incendiés.*

Le magasin général, celui de la grande mâturè et celui de l'hangard des futailles.

*Nota.* Le grand hangard n'a pas été touché; il y existe beaucoup de bois.

Le magasin aux cables est plein de grains, ainsi que celui qui est au-dessus du grand hangard. Il existe aussi beaucoup de vivres en tout genre.

La corderie est pleine de chanvre; le bâtiment est intact.

Le 28, au matin, sauta la pondrière du fort Pommet et celle du cap Brun.

La nuit du 28 au 29, sauta la frégate l'*Iris*, mouillée près de la grosse tour; elle servait de poudrière. Cette explosion eut lieu vers onze heures ou minuit.

La même nuit, vers deux heures du matin, sauta le *Thémistocle*; c'est le vaisseau qui servait de prison.

Il n'y a eu aucune poudrière en pierre de sautée.

*Du Port de la Montagne , le 16 Nivôse .* « Nous sommes bien agréablement embarrassés : tous les bataillons veulent partir pour les Pyrénées ; ceux qui restent , certains que leurs camarades volent à de nouvelles victoires , sont désespérés de leur exclusion. Nous recevons à ce sujet une foule de pétitions. Le général en chef Dugommier part aujourd'hui pour Perpignan , avec les généraux Micau et Labane ; 10,500 hommes de bonnes troupes sont partis il y a huit jours pour Perpignan , avec une nombreuse artillerie. Quatorze bâtimens ennemis sont entrés dans le port de Toulon , parmi lesquels se trouve un brigantin espagnol de 18 pièces de canon , chargé de boulets et autres munitions de guerre ; la gabarie la *Moselle* , enlevée du port par les ennemis , chargée de munitions de guerre , et de 80 hommes d'équipage , et ayant à son bord les officiers Anglais qui joignaient leurs régimens ; les autres sont des bâtimens marchands chargés de comestibles. »

*Signés , RIGORD , BARRAS et FRERON , représentans du peuple .*

Le citoyen Trullet , capitaine de navire marchand , revenant du Levant sur un bâtiment grec , se trouvait en quarantaine sous le fort de Braganson , aux isles d'Hieres , lorsque dans la nuit du 20 brumaire à 2 heures du matin , une chaloupe montée par des Anglais s'approcha du bâtiment. Les Anglais , secondés par l'obscurité d'une nuit pluvieuse , montent à bord ; les gardes qui étaient sur le tillac les aperçoivent trop tard ; l'un se précipite dans la mer , l'autre dans la chambre du capitaine. Les Anglais coupent les calles , déploient les voiles et mettent des gardes aux écoutes , armes levées. Le gardien de santé , qui a le malheur de se montrer , est terrassé par un coup de hache.

Dans ce moment terrible , le citoyen Trullet ne prend conseil que de son désespoir. Par un premier mouvement il va se jeter dans la mer ; par un second plus réfléchi , il saisit une arme ; l'équipage grec suit son exemple , tous sortent à la fois : un coup de trombon renverse trois Anglais. Ces brigands épouvantés se précipitent dans la chaloupe ; l'un deux , en fuyant , blesse d'un coup de sabre le capitaine Truller , qui à son tour renverse d'un second coup de trombon cinq Anglais dans la chaloupe. Enfin , quinze hommes sortant des bras du sommeil , renfermés à fond de calle , et déjà presque prisonniers , ont chassé ignominieusement des ennemis bien armés , postés de la manière la plus avantageuse , et déjà maîtres du bâtiment.

Le vent qui séparait le bâtiment de la chaloupe , a empêché la nôtre de s'en emparer ; mais le ciel lui-même eu a fait justice ; la chaloupe et les Anglais ont péri , à l'exception d'un seul qui fut fait prisonnier.

Le bâtiment sans cable se trouvait à la merci d'un vent furieux ; on n'a pu l'empêcher d'échoir sur la côte , on en a retiré les

effets , et on l'a brûlé. Le gardien de santé est mort de ses blessures.

La Convention nationale a ordonné qu'il serait remis au capitaine grec un navire de même valeur que celui qu'il a perdu , et a nommé le citoyen Trullét , capitaine d'un vaisseau de guerre suivant la désignation qui sera faite par le ministre de la marine , en déclarant que tous les deux avaient bien mérité de la République Française.

*Liste des officiers Anglais et Espagnols faits prisonniers devant Toulon.*

Charles O'hara , général anglais ; Archibald Campbelt , major du 69<sup>e</sup>. régiment anglais ; Thomas Grand , enseigne de vaisseau anglais ; Richard Lamptew , sergent ; Raphaël Echabarn , colonel espagnol , aide-de-camp du général Gravina ; Williams Granam , médecin ; Andrews Bond , chirurgien ; Gems Eumam , domestique ; John Joadou , negre , domestique ; Antoine Griffo , domestique.

ARMÉE DE LA MOSELLE ET DU RHIN.

*Détails donnés par le commissaire des guerres Gœbert , à la barre de la Convention , sur les succès des troupes de la République sur le Rhin.*

« La montagne de Kirschaberg est connue d'une foule de députés. C'est un pic que les Autrichiens avait hérissé de vingt-sept redoutes , garnies de tonnerres. L'attaque qu'en ont faite les républicains , a commencé à 7 heures du matin , et a duré jusqu'à 8 heures du soir. Ils ont emporté 42 piéces de canon en trois quarts d'heure ; je les ai vu enlever des Autrichiens par les cheveux , et les faire rouler en bas de la montagne. Les soldats de la République ont formé un bataillon carré que la cavalerie autrichienne a voulu rompre , mais vainement , c'est elle qui a été mise en déroute. Nos troupes ont poursuivi l'ennemi une nuit et un jour , c'est-à-dire , pendant 21 lieues. Les soldats n'ont , durant cet espace de tems , mangé qu'un peu de pain que chacun avait dans sa poche. Le général avait donné ordre à un colonel de prendre le prince de Condé enfermé à Wissembourg avec 4000 émigrés. Ce traître n'a pas fait son devoir ; la victoire eût été des plus complètes s'il eût obéi. Il est arrêté ; 600 émigrés ont été pris , outre les 500 noyés dans le Rhin , suivant la lettre. Au moment où les troupes de la République sont entrées à Spire , il y avait de nombreux trésors , rien n'a été pillé ni détourné. Vrai républicain , le soldat français ne s'est occupé qu'à tuer les ennemis. Les représentans du peuple ont pris un arrêté qui a produit le meilleur effet. Ils ont écrit sur un tambour , que tout soldat Français qui rapporterait un fusil autrichien , recevrait 15 liv. On en a 2500. Nous avons de quoi appro-

visionner notre armée pendant trois mois aux dépens de l'ennemi. Par les mesures que les représentans du peuple ont prises, la ville de Landau va, ainsi que celle de Strasbourg, être abondamment fournie de toutes les provisions nécessaires.

*Strasbourg, 15 nivôse.*

« Les chanoines de Spire ont laissé plus de cent mille pots de vin dans leur cave, le grenier était fourni à proportion; la maison de l'évêque était remplie de fourrages, eau-de-vie, et comestibles de toute espèce.

« Les mesures les plus pressantes sont prises pour transporter toutes ces provisions à Landau. Des métaux, qui servaient à la décoration ou à la composition des monumens de la cathédrale, ont été également enlevés, les saints délogés, six mille cierges déballés, quelques ciboires et autres instrumens de sottises, fondus, et les cloches brisées, et le tout pour la plus grande gloire de la République. Les caisses de la ville ont été remises entre les mains du payeur-général; mais elles ont été visitées si souvent, qu'il faut peu compter sur cette ressource. La douane était remplie de marchandises de toute espèce, déposées là comme en un lieu de sûreté pour les aristocrates Français et étrangers: cette prise, de la valeur d'un million, tournera au profit des défenseurs de la patrie. Les riches habitans du Palatinat ont émigré; nous les traitons comme les indignes Français, dont ils ont suivi l'exemple.

« Nos troupes se sont avancées jusqu'à Neustadt et Frankenthal.

« Les ennemis ont abandonné à Leismersheim 30 mille quintaux de fourrages.

« A Germesheim 70 tonneaux de farine, 6 mille sacs d'avoine, et 6 mille sacs de légumes secs.

« A Mercksthal 1200 sacs d'avoine.

« A Weisseimbourg 1500 fusils, un grand nombre de malades et de blessés, à qui ils ont arraché inhumainement le peu d'alimens qu'ils venaient de leur distribuer pour soutenir leur faible existence.

« A Lauterbourg, des munitions de guerre de toute espèce, beaucoup de fusils, un magasin immense de poudre, et 30 mille couvertures.

« Sur les glacis du fort Vauban 60 voitures attelées. Le nombre des fusils ramassés de toutes parts se monte à près de 10 mille.

« Nous ne comptons point, dans l'énumération des prises, les petits magasins des particuliers que nous ajoutons néanmoins à la grande masse.

« Notre attention particulière est fixée en ce moment à

remplir les magasins de la République aux dépens de ceux de l'ennemi.

« Les élémens sont d'accord avec nous pour faire la guerre aux traîtres ; le rhin vient d'engloutir 500 émigrés qui fuyoient de Weissemhourg pour aller rejoindre l'armée délabrée de Condé,

« Les officiers municipaux et le commandant de Lauterbourg ont osé nous demander une amnistie pour les habitans de cette ville , qui ont suivi les infâmes Autrichiens dans leur fuite : notre réponse a été de les faire arrêter eux-mêmes , et leur conduite sera examinée de maniere à faire connaître aux lâches et aux traîtres , qu'ils n'ont que la mort à attendre de la République.

Philippe Petit , maréchal-des-logis dans les hussards de la Liberté , qui a tué un prêtre émigré , vous envoie l'argent , et le calice de ce coquin pour en faire tuer d'autres.

« Ou trouve sur tous les chemins des cervelles d'émigrés , qu'ils se sont fait sauter eux-mêmes de désespoir. *Vive la République.* »

M. A. BAUDOT , J. B. LACOSTE.

P. S. A l'instant , nous recevons une nouvelle de la plus grande importance ; le fameux poste de Kayserlautern est en notre pouvoir. *Vive la République.*

*Liste des chefs des rebelles arrêtés.*

Duhoux-d'Hauterives , beau-frere de Delbec , ci-devant chevalier de Saint-Louis , et général d'une bande de brigands ; de Boisy , ci-devant lieutenant de cavalerie , ami intime de Delbec , et général d'une bande de brigands ; René-Henry Tingy , ci-devant gouverneur de l'isle Noirmoutier ; Alexandre Pinau , commandant des rassemblemens faits dans la commune de Legay ; René Morisset , major d'une bande de brigands ; Alexandre Gazette de la Limouziniere , officier supérieur ; Louis-Marc-Antoine Savin , capitaine de cavalerie ; Pierre Bateau , capitaine d'un rassemblement ; Pierre Gouin , commandant la cavalerie ; Joseph Betuis , faisant fonction de munitionnaire général des vivres ; Jean Jovet , nommé commandant pour Louis XVII de la place de Beauvoir ; Pierre Baroud , chirurgien-major de l'armée catholique ; Louis Regne , ci-devant noble , chef d'un rassemblement et des comités de correspondance ; Benjamin Dubois , ci-devant noble , nommé commandant de la place de Noirmoutier pour Louis XVII ; Bernard Mussys , commandant les troupes des brigands qui étaient dans l'isle , quand les soldats de la République y sont entrés ; François Lonyeaux , chef d'un rassemblement fait près Brissac ; Richard , garde-magasin des poudres ; Barraud de Saint-Hilaire , Barraud-Duperrier , Lavoyrie , Palvados , tous les quatre attachés à l'état-major.

# MERCURE FRANÇAIS.

DU SEXTIDI, 6-PLUVIOSE, l'an deuxième de la République.  
( Samedi 25 janvier 1794, vieux style. )

## P O É S I E.

Couplets adressés à cette jeune femme, auteur anonyme de ces jolis couplets insérés dans le *Mercur*e Français, du 12 octobre.

SUR L'AIR : *Daigne écouter*, etc.

AH ! quelle es-tu, toi dont le luth si tendre  
Sait moduler les plus heureux accens ?  
Aux Grecs charmés, Sapho faisait entendre  
Des sons moins doux, des accords moins touchans.

Savoir ton nom, n'est pas facile chose,  
Je voudrais bien pourtant le deviner :  
Je gagerais que ta bouche est la rose,  
Que ce vieillard aurait craint de faner.

Mais nomme-toi, si ce n'est pour ta gloire,  
Pour celle au moins de ton sexe charmant :  
Ton nom doit vivre au temple de mémoire ;  
Pour l'y graver, burin d'amour l'attend.

Quant à ce nom que tu pris au baptême,  
Pour celui-là, vraiment je le sais bien ;  
Aux fonds sacrés de l'Hippocrène même,  
C'est Erate qui t'a donné le sien.

Par le citoyen BENOIST LAMOTHE.

## C H A R A D E.

ON chante mon premier,  
On veut attraper mon dernier,  
Et s'éclairer la nuit à l'aide de l'entier.

Tome VII.

K

## É N I G M E.

**U**N peu de tout , et rien de trop ,  
 Voilà ce que veut la sagesse ;  
 — Mais nous qui n'allons qu'au galop  
 Dans l'excès nous sommes sans cesse ,  
 Et c'est à lui que nous devons le jour.  
 Nous sommes bien des sœurs qui venons tour à tour ,  
 Cher lecteur, te rendre visite ;  
 Et chacune dans sa saison ,  
 Souveraine dans la maison ,  
 Te mène alors peut-être un peu trop vite ;  
 Ne t'en plains pas , et c'est toujours trop tard  
 Et seulement après notre départ ,  
 Que tu gémis pour l'ordinaire  
 Du long chemin que nous t'avons fait faire.  
 Pourtant parmi ces dangereuses sœurs  
 Il en est une , Églé , dont je ne puis me plaindre ;  
 Que tes vertus animent tous les cœurs ,  
 Elle ne sera plus à craindre.

## L O G O G R I P H E.

**A**DEVINER je suis facile ,  
 Car je vous suis bien sûrement utile ,  
 Si vous me saisissez , lecteur , à poing fermé ,  
 Quand j'ai le ventre plein , sans être déplumé ;  
 Ma queue à bas , ah ! quelle différence !  
 Forte et naturelle défense ,  
 Je suis souvent à redouter ,  
 • Quelquefois je peins l'abondance ;  
 Et pourtant bien des gens tremblent de me porter.

( Par Ch. M. )

Explication des mots de la Charade et Logogriphe du n<sup>o</sup>. 3.

Le mot de la Charade est *Famine* ; celui du Logogriphe est *Pilon* ,  
 ou se trouve *Pion*.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Vocabulaire de nouveaux privatifs français, imités des langues latine, italienne, espagnole, portugaise, allemande et anglaise, avec des autorités tirées des meilleurs écrivains : suivi de la table bibliographique des auteurs cités : ouvrage utile aux orateurs et aux poètes. Par Pougens. Un volume in-8°. A Paris, chez les directeurs de l'imprimerie du Cercle-Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4.*

## SECOND EXTRAIT.

IL faut qu'il y ait encore des amateurs de grammaire, et plus que je n'imaginai; car on m'a écrit de tous côtés pour me demander encore un article de la nature de celui qui a paru dans le dernier numéro; ce qui heureusement est d'autant plus aisé, que ces sortes de sujets n'exigent point de liaison, peuvent se quitter et se reprendre à volonté. On trouvera donc ici quelques nouvelles observations sur le *Vocabulaire du citoyen Pougens*.

Reconnaissons d'abord que l'auteur a eu raison de l'adresser particulièrement aux orateurs et aux poètes. En effet l'usage des *privatifs* tient à de certaines fineses de langage, qu'eux seuls peuvent bien connaître. On pourrait croire, au premier aperçu, que les *privatifs* sont inutiles, quand nous avons les mots qui expriment deux qualités contraires, puisque la première, avec un *privatif*, semble équivalente à la seconde énoncée par un positif. Ainsi (dirait-on) quand nous avons *pénurie*, qui est l'opposé d'*abondance*, à quoi peut servir *inabondance*? On se tromperait beaucoup. Premièrement, il n'est rien moins qu'indifférent d'avoir plusieurs manières d'exprimer à-peu-près une même idée; de-là naît la variété des tours, et sans variété, il n'y a point de richesse de langage. Ensuite, l'on sait qu'il y a très-peu de synonymes proprement dits, et que toute synonymie suppose des nuances délicates, mais réelles, qui constituent la propriété de la diction. Enfin, entre deux opposés il y a des gradations intermédiaires qui se rapprochent plus ou moins de l'un des deux extrêmes. Nous avons, sans doute, beaucoup de mots qui marquent ces différens degrés, et plus une langue en possède, plus elle est riche; mais les *privatifs* étant un des moyens de rendre ces gradations, les multiplier avec discernement et mesure, c'est rendre service à la langue. Ainsi, pour nous en tenir à l'exemple cité, *pénurie* est l'opposé d'*abondance*; mais *inabondance* est entre les deux. Supposons qu'il s'agisse de faire subsister une grande armée dans un

pays : « Ce pays n'est pas pauvre (dira-t-on), il n'y a pas » à craindre de *pénurie*. On répondra : oui, pour 20,000 » hommes ; mais pour 60,000, la seule *inabondance* est un » danger. » Vous voyez à quoi le *privatif* peut servir.

Un homme est mort, parce qu'il s'est nourri de viande pendant le cours d'une maladie qui lui prescrivait de ne vivre que de légumes, de farineux ou de lait. On dira que c'est l'usage de la viande qui l'a tué, et cela s'entendra. Cependant cela n'est pas exact ; car l'usage de la viande n'est pas une chose nuisible, ni mortelle par elle-même : il est mort, pour ne s'être pas abstenu de viande, quand il fallait s'en abstenir ; c'est donc l'*inabstinence* de la viande qui l'a fait mourir.

Nous avons *inabordable*, et il faut que nous ayons *inabordé*, sur-tout depuis trois siècles que l'on a découvert de nouvelles terres qui n'avaient jamais été *abordées*. Quel plaisir de réduire toute cette périphrase à un seul mot, de peindre Colomb ou Gama touchant pour la première fois ces rives *inabordées* !

Je ne vois aucun inconvénient à dire une loi *inabrogée*, un dessein *inaccompli*, une maison *inabritée*. A l'égard d'*inactif* et *inactivité*, nous les avons déjà.

Nous sommes encore obligés de dire, en parlant de l'ancien Louvre, ce grand monument *inachevé* ; et aujourd'hui qu'il n'est plus le palais du despotisme, mais le Muséum national, le temple des arts d'une nation libre, il ne convient pas qu'il reste long-tems *inachevé*, ce qui n'est pas (pour le dire en passant) la même chose qu'*imparfait*.

Je rangerais *inadorer* et *désadorer* parmi les mots *inadmis* dans notre langue, et cette phrase seule prouve assez que ce dernier *privatif* est très-admissible.

Nous avons altéré et désaltéré : nous avons *affamé* et non pas *désaffamer*. Pourquoi ? On dit à un homme qui est à table, après avoir eu une grande faim, *commencez-vous à vous rassasier* ? Le mot propre serait, *commencez-vous à vous désaffamer*, à être *désaffamé* ? *Rassasié* est d'un degré au-delà. Les gourmands sentiraient bien cette distinction.

Cet homme est toujours affairé, disons-nous ; ne dirait-on pas à merveille : il n'y a point d'homme au monde plus *dé-affairé* ?

Je ne saurais que faire d'*inaffecté*. Tout ce qui n'est point affecté est naturel, et tout ce qui est naturel, n'est point affecté : il n'y a point de milieu entre ces deux contraires, ni de place pour le *privatif*. Mais *se désaffectionner* pour quelque chose ou pour quelqu'un me semble aussi bon et aussi utile que *se désintéresser*, qui n'est fait que depuis peu d'années.

A quoi bon *désalaïter* ? Cela vaut-il mieux que sévrer ? Pour *désaigrir*, à moins qu'on ne trouve un moyen de *désaigrir* le bouillon, je ne vois pas ce qu'on en peut faire. Car

au moral, adoucir vaut cent fois mieux ; comme tranquille et calme valent bien mieux qu'agité.

Inaliéné ne peut gueres se dire qu'en style d'affaires : des biens inaliénés ; mais puisque nous avons inaliénable, l'un est aussi bon que l'autre.

Il se peut que les Allemands, dont je ne sais point la langue, aient un mot qui signifie inallégorique ; mais il m'est impossible de deviner à quoi on peut l'employer.

Il se peut aussi qu'il y ait une nuance entre inamusant et ennuyeux ; mais elle est si déliée, que je ne sais s'il y aurait moyen de la déterminer. Ce qui n'est pas amusant est si près de l'ennui ( en fait de choses qui doivent être amusantes ; car dès qu'il s'agit de grammaire, il faut mettre les points sur les i ), que bien peu de personnes se chargeraient de définir l'intermédiaire, si ce n'est peut-être ces Anglais à qui l'on demandait s'il s'amusait à un spectacle : *Je ne m'amuse si ne m'ennuie ; je suis bien.*

On nous propose désanimer, imité du latin *exanimare*, et de l'anglais *disanimate* ou *dispirit*. Mais d'abord *exanimare* signifie tuer, ou frapper d'une frayeur mortelle, et apparemment l'auteur ne suppose pas que désanimer puisse nous présenter cette idée (en français. *Disanimate*, en anglais ne signifie que décourager, et ce mot français est très-préférable à désanimer, qui ne nous offrirait qu'un sens très-vague.

Inappercevable n'offre aucune difficulté : nous avons déjà inaperçu. Des chemins inapplanis et des objets inappareus sont des expressions nécessaires et selon les principes. Inarticulé nous conduit à inarticulation : on sait que l'inarticulation est un des défauts de la prononciation anglaise.

Nous dirions avec grace, en poésie, des mêts inapprêtés. Et pourtant des mêts inachetés ne nous rendrait pas le *dapes inemptas*, si heureux dans le latin.

Inapprivoisé peut servir en beaucoup d'occasions, et nous avons inapprivoisable. Inaqueux, inarroisé peuvent se dire d'un terrain. Une proposition inapprouvée doit être distinguée d'une proposition désapprouvée ; c'est une raison de plus pour adopter l'un comme l'autre. L'inassiduité est plus court que le défaut d'assiduité, et aussi clair. On dirait bien un composé de choses inassorties, ce qui serait différent de mal assorties ; mais désassierger et désassourdir me semblent baroques.

Un poète s'emparera volontiers des yeux inassoupiés, pour peu qu'il ait à parler d'Argus, et finirait heureusement un vers par la rage inassouvie ; et un historien trouverait commode de parler d'un peuple encore inassujetti, inasseroi, d'un agent inautorisé, d'une démarche inavouée, ( ce qui differe de désavouée ) d'un fait inattesté. Nous avons inattendu : serait-ce un tort de dire, l'inattente de tout secours força les assiégés à capituler ?

Je m'arrête de préférence à ce qui me paraît pouvoir être

adopté, et ce qui ne peut l'être qu'avec le tems, et à la faveur des exemples que peuvent donner les bons écrivains qui

D'un mot mis en sa place enseignent le pouvoir.

Mais je ne finirais pas, si je m'arrêtai sur tous les mots qui me paraissent ne pouvoir jamais faire fortune, tels qu'*imbaptisé, imbattu, imblanchi, imbéri, imblessé, imbloqué, imbiffé, imbalancé, imbrisé, imbrûlé, incaché, incalcine, incalmé, incandeur, incandide, inchangé, incanonique, incérémonieux, incédé, incatholique, inchancelant, incessant, inchassé, incollé, incharité, inchrétien, inchassé, inchoisi*, etc. etc. Tout cela me paraît aussi barbare que l'*insoin* et l'*insuite*, et mille autres de nouvelle création, que l'on trouve dans les brochures du jour.

Quoique nous ayons *incomparable*, je ne voudrais pas d'*incomparé*, parce qu'il m'est impossible d'en deviner l'emploi; mais un raisonnement *inconcluant* doit passer sans difficulté.

Le mot *composé* a chez nous plusieurs sens très-différens. Quel serait le sens du *privatif, incomposé*? L'*incompositus* des latins signifie *mal rangé, déréglé*; il exprime l'idée d'un désordre vicieux, et les Anglais et les Italiens ont suivi exactement le sens étimologique de la langue mere, dans leur *incomposed* et *incomposto*. Mais si l'on nous disait qu'un ouvrage est *incomposé*, que des soldats marchaient *incomposés*, qu'on a trouvé les affaires, les papiers de tel homme *incomposés*, qui de nous entendrait cela? Nous savons ce que c'est qu'un extérieur *composé*; mais que signifierait un extérieur *incomposé*? Serait-ce l'absence de toute affectation morale ou physique, ou serait-ce un dérangement, un désordre? Toute expression nouvelle qui ne présente pas le sens le plus clair et le plus précis, doit être rejetée: c'est la condition *sine qua non*.

L'*inconsistance* des idées, du caractère, l'*inconsistance* d'un ministère, d'un gouvernement, sont des expressions très-claires; et qui ont déjà été, je crois, employées; elles présentent avec précision ce qu'il faudrait appeler autrement le défaut de consistance: il y a tout à gagner pour l'élégance du style.

Nous avons *inconsolable*. *Inconsolé* peut être utile, sur-tout en poésie, parce qu'il est sonore: *sa mort inconsolée*. En revanche, *incontraint* est horriblement dur, et tout ce qui n'est pas *contraint* est volontaire. Qu'avons-nous besoin d'un mot dur de plus, dans une langue qui n'en a que trop?

L'auteur a fait un long article de mots étrangers sur *inconvenable* et *disconvenable*, qui sont admissibles, et n'a rien dit d'*inconvenance* et *disconvenance* qui sont d'un usage plus facile. L'un exprime un défaut de convenance générale, l'autre un défaut de convenances particulières, ou même des rapports d'opposition: l'*inconvenance* de ses procédés, de sa conduite, de ses discours, de ses démarches; la *disconvenance* d'un mariage entre un vieillard et une jeune fille, d'une liaison entre un honnête homme et un fripon, entre un royaliste et un

publicain , etc. Au reste, ce dernier mot ; *disonvenance*, est reçu depuis long tems ; il est dans le dictionnaire de l'académie.

*Inculpable*, qui n'est bon à rien, puisque tout ce qui n'est pas coupable, est *innocent*, est rapproché mal-a-propos du mot latin *inculpabilis*, qui signifie proprement celui qui ne peut pas être *inculpé* sur telle chose, à qui l'on ne saurait s'en prendre de tel événement, etc. C'est l'adjectif verbal de *culpere*, qui veut dire *accuser*, *inculper*, expression employée figurément et d'une manière si heureuse, dans ces vers d'Horace : *Arbore nunc aquas culpante*, etc. *Coupable* tire en effet son étimologie de *culpa*, *culpabilis* ; mais son acception propre répond au *nocens* des latins, que nous n'avons pas, mais dont nous avons adopté le privatif, *innocens*, *innocent*. Remarquez que ce mot *nocens* est le participe du verbe *nocere*, nuire, et se prend aussi pour *nuisible*, *herbasque nocentes*. Ainsi *nocens* veut dire proprement *celui qui nuit* ; et les latins l'ont fait le synonyme de notre mot *coupable*, fondés sur cette idée primitive, si juste en morale, que tout ce qui nuit à autrui, est *coupable*.

L'*inculture* des terres est un mot nécessaire ; *incultivé* est inutile au propre, comme au figuré, puisque nous disons également des terrains *incultes*, des esprits *incultes*.

*Dédéifier* est une rude expression, et il faudrait du courage pour s'en servir ailleurs que dans le burlesque, qui heureusement est passé de mode, il y a long-tems.

A l'égard des mots *imméprisé*, *imméprisable*, *indéfiguré*, *indégélé* et autres du même genre, il est bon d'observer que, quand un mot est déjà formé en partie d'une préposition immutative, c'est une surcharge que d'y joindre encore un privatif en sens contraire ; c'est une sorte de barbarie de langage qu'on ne trouve point dans les anciens, dont l'idôme, composé d'après des règles d'analogie très-bien entendues, doit, autant qu'il est possible, nous servir de modele. *Mépriser* est originairement fait du mot *priser*, et de la préposition *mé* ; ce qui signifie *priser peu*, *priser désavantageusement*. *Défigurer* est fait de même du verbe *figurer* et de l'immutatif *dé* ; *figurer mal*, *altérer la figure*. On sait que ce qui est *dégelé* a cessé d'être *gelé*. Ce qui n'est pas *dégelé*, est encore *gelé*. A quoi servirait donc *indégélé* ? C'est avoir la manie des *privatifs*.

En voilà bien assez sur la grammaire, pour un article de journal. C'était à l'auteur du *Vocabulaire* à traiter à fond cette matière, qui était celle de son ouvrage, et son esprit et ses connaissances lui auraient fourni des réflexions qui en auraient fait naître d'autres. Il nous donne son livre comme celui d'un travailleur ; on le prendrait plutôt pour un livre de paresseux. C'est, à ce qu'il nous assure, le fruit de trois ans de recherches. Il me semble qu'il n'a tenu qu'à lui de le faire en trois semaines. Il suffisait pour cela de prendre les

dictionnaires des langues qu'il connaît , et de transcrire les *privatis* , avec des exemples ; et si on lui reproche d'avoir fait trop peu , c'est qu'il était en état de faire davantage.

**A N N O N C E S.**

*Annuaire du Républicain* , où lègende *physico-économique* , avec l'explication des trois cents soixante-douze noms imposés aux mois et aux jours : ouvrage dont la lecture journaliere peut donner aux jeunes citoyens et rappeler aux hommes faits les connaissances les plus nécessaires à la vie commune , et les plus applicables à l'économie domestique et rurale , aux arts et au bonheur de l'humanité. On y a joint le rapport et l'instruction du comité d'instruction publique , dans lequel se trouve le nouveau calendrier et la nouvelle division des mois , des jours et des heures.

Par Eleuthérophile Millin , professeur de zoologie à la société d'histoire naturelle et au lycée des arts.

Un volume grand in-12 d'environ 500 pages , en tête duquel est un frontispice analogue au sujet , et ingénieusement composé par le citoyen Monet , et gravé par Levasseur. Prix , 4 liv. broché pour Paris , et 5 liv. franc de port pour les départemens. A Paris , chez Marie-François Drouhin , rue Christine , n<sup>o</sup>. 2 ; chez les principaux libraires , et chez tous les directeurs des postes de la République.

*Cathéchisme de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* , par J. B. Bouche-Seiche , maître de pension , et ci-devant professeur en l'université de Paris ; chez l'auteur , rue des fossés St. Jacques , n<sup>o</sup>. 7 , près de l'Estrapade. Prix 12 sols broché en parchemin.

**G R A V U R E S.**

*Tableaux gravés des principaux événemens de la Révolution Française* , depuis l'Assemblée des Notables en 1787. Troisième livraison, Prix , 6 liv.

On souscrit à Paris pour cet ouvrage , qui peut être utile à l'instruction publique , chez les citoyens l'Epine et Niquet , graveurs , rue du fauxbourg St. Jacques , n<sup>o</sup>. 212 ; et chez les principaux marchands d'estampes et libraires de la République , qui feront passer leurs avis franc de port.

**S P E C T A C L E S.**

**THÉÂTRE DE L'OPÉRA COMIQUE NATIONAL.**

La piece en vaudevilles , intitulée *l'Intérieur d'un Ménage Républicain* , donnée dernièrement sur le théâtre de l'Opéra

Comique National, annonçait plutôt des tableaux qu'une intrigue. On y trouve en effet des tableaux charmans, d'un intérêt doux et plein de sensibilité, ceux d'un père et d'une mère parfaitement unis et qui n'ont pas de meilleur moyen de se témoigner leur tendresse, que de concourir ensemble, chacun suivant ses moyens, à l'éducation de leurs enfans. Cependant l'auteur a eu l'art de lier ces scènes par une espèce d'intrigue assez comique. La gouvernante des deux enfans, à qui leur éducation était confiée avant que leurs parens s'en chargeassent eux-mêmes, femme imbue de tous les préjugés possibles, et particulièrement de ceux de dévotion, arrive de son pays, *Notre-Dame de Liesse*, où elle a passé plusieurs mois. Elle y était allée en pèlerinage, dans l'intention d'y faire vœu de ne pas contracter de nouveaux liens. Un pareil voyage n'était pas fait pour lui former le cœur et l'esprit; on conçoit qu'elle n'est pas revenue plus sage qu'elle n'était partie. Elle est très-étonnée de tout ce qu'elle voit à son retour, et sur-tout du ton qu'ont pris les jeunes élèves, qui n'ont plus pour la *Vie des Saints* ce profond respect qu'elle leur avait inspiré. Il y a là de quoi révolter une personne qui vient de voir un miracle en personne à Notre-Dame de Liesse, comme elle l'assure. Cependant, comme elle est bonne femme, son ancien maître désirait la garder avec eux, et lui faire épouser Germance, malgré son nouveau vœu. La personne de ce Germance lui plaît assez pour l'engager à le rompre et à donner sa parole; mais bientôt elle se reproche cet aveu, comme le plus horrible sacrilège en apprenant que ce Germance est le nouveau curé du pays. Un prêtre se marier! sa dévotion ne tient pas contre une aussi horrible idée; mais ses scrupules ne tiennent pas non plus contre les excellentes raisons que lui oppose Germance, et sur-tout contre les aimables qualités qu'elle découvre en lui. C'est une adresse de l'auteur d'avoir appelé l'amour à l'aide de la raison pour détruire les préjugés de l'ignorance. La raison devrait sans doute suffire, mais elle n'est pas à la portée de tous les esprits, comme l'amour l'est de tous les cœurs. L'amour donc finit par faire de la dévote Rose, une bonne républicaine.

Cette pièce est d'un excellent ton, et offre beaucoup de couplets remplis d'esprit. On désirerait plus de développement dans quelques scènes, et un meilleur choix d'airs. Le jeune compositeur qui a arrangé cette musique a beaucoup de talens; il en a mis dans cet ouvrage, et c'est un reproche à lui faire. La moindre ambition dans les accompagnemens est un défaut insupportable dans les vaudevilles, où ils doivent être entièrement subordonnés aux paroles. On a demandé l'auteur, qui a paru; c'est le citoyen Chastenot, ci-devant Puysegur. On ne peut qu'applaudir aux sentimens civiques qu'il y a exprimés, d'autant plus qu'ils ont cette effusion qui ne peut partir que du cœur, et qui en garantit la sincérité.

# M E R C U R E

## HISTORIQUE ET POLITIQUE.

A L L E M A G N E .

*De Hambourg, le 7 Janvier 1794.*

**L**A Czarine travaille toujours au maintien et même à l'accroissement de son influence, non-seulement dans la Pologne, ce serait trop peu dire, puisqu'elle y regne aussi despotiquement que dans ses propres états, mais même dans les différentes cours du Nord, où elle entretient des espions, des intrigans, des boute-feux et des conspirateurs sous les noms pacifiques d'agens, d'envoyés, de chargés d'affaires et d'ambassadeurs.

Il paraît que cette femme impatiente de réaliser ses projets ambitieux, dont il faut en effet qu'elle presse l'exécution si elle veut en jouir, avait médité, préparé, presque commis un nouveau crime sur la personne du duc de Sudermanie, trop sage pour consentir au funeste hymen de son neveu le prince royal avec une petite fille de cette accapareuse de royaumes. Voici du moins ce qu'on écrit de Stockholm, en date du 30 décembre, et qui confirme avec des détails ce que nous avions eu déjà l'occasion d'annoncer.

On connaît maintenant les projets de la conjuration dont les principaux chefs sont arrêtés; il s'agissait de faire périr le duc-régent et quelques autres personnes qui lui sont attachées, sur-tout le baron Reuterholen, président de la chambre de révision; de mettre ensuite le gouvernement entre les mains du jeune roi, assisté de quatre conseillers; de cette manière la cabale aurait disposé à sa volonté de tout le royaume, et nous aurions été livrés pieds et poings liés, à l'infâme Catherine à qui ces scélérats étaient vendus; nous aurions pris part à la coalition absurde des tyrans: malheur incalculable, dont la sagesse et la fermeté du régent nous ont si heureusement préservés par notre union intime avec le Danemarck. Ce complot affreux a été découvert par une lettre qu'on a interceptée, adressée à l'un de nos ministres en Italie qui jouissait de la plus grande considération sous le précédent règne. Les ordres ont été expédiés aussi-tôt pour s'emparer de sa personne et de tous ses papiers: on a trouvé chez la comtesse Rudenstold la clef des chiffres qui servaient à sa correspondance avec le susdit ministre.

Le 19, le surlendemain de l'arrestation des conjurés, le

secrétaire d'état et directeur en chef des postes, de Franck, a reçu très-inopinément sa démission, et il a été remplacé sur-le-champ par le secrétaire de la chambre de révision, de Kihlgreen. Depuis on n'a plus arrêté d'autres personnes, mais la garde est doublée au palais du roi, et on fait de très fréquentes patrouilles par la ville; tout est tranquille.

Quelque temps auparavant la Czarine avait essayé, non pas d'une manière ouverte, mais par les ministres des puissances coalisées de détacher le Danemarck de la neutralité, en lui faisant faire un premier pas, d'après lequel il n'aurait peut-être pas été très-difficile de l'amener par d'autres dans la coalition. Le comte de Bernstorff, fidele aux mêmes principes que le duc de Sudermanie, a très-bien senti le piège, et a su l'éviter, comme on en jugera par sa réponse aux plaintes des agens des puissances relativement à la note adressée au commerce du Nord par le citoyen Grouvel, ministre de la République Française. Voici ces deux pièces :

« Comme les ministres soussignés des puissances actuellement en guerre avec la France, qui ont été agréés par sa majesté danoise, ont eu connaissance d'un écrit imprimé, adressé au commerce du Nord, qui porte la signature d'un individu qui se qualifie de ministre de la soi-disant République Française, ils ont l'honneur d'envoyer ci-joint un exemplaire à S. E. M. le comte de Bernstorff, avec prière de vouloir bien leur faire savoir si cet écrit est authentique et autorisé, et si le susdit individu est reconnu dans ce caractère de S. M. danoise comme il semble qu'on puisse le présumer de cet acte de publicité. »  
Copenhague, le 13 décembre. Signés, KAUDENCE, BRUNER, HAILOS, GOLZ, MUSQUITZ, FAGEL,

« Après avoir rendu compte au roi de la note que les ministres des puissances en guerre avec la France m'ont remise en commun, sa majesté m'a ordonné d'y répondre qu'elle voit avec déplaisir dans cette note une preuve d'une défiance à laquelle elle est persuadée qu'elle n'a donné aucune occasion; que quelque notoire qu'il puisse être que M. Grouvelle ait été nommé par la Convention nationale, ministre chargé de pouvoirs en Danemarck, il est également notoire qu'il n'a été reconnu ni admis en cette qualité, et que la connaissance qui, de sa nature est un acte public, ne peut être soustraite à la connaissance du public, sa majesté, toujours fidele à ses déclarations, ne peut et ne doit point être exposée à des soupçons; comme si elle avait manqué de se mettre en règle à cet égard. Je dois encore ajouter ici une remarque, qu'il n'y a point de vérité plus frappante et plus universellement reconnue que celle-ci; c'est que personne ne doit être rendu responsable pour les démarches d'un tiers, et moins encore lorsqu'il s'agit d'une démarche imprévue, inconnue à laquelle il n'a pas été possible de prendre la moindre part. »

Du département des affaires étrangères. Copenhague, le 18 décembre. Signé, BERNSTORFF.

La Russie satisfaite d'avoir achevé de donner à la Pologne les lois et la forme de gouvernement qui convenait le moins à cette République, et préparait mieux la possibilité d'accomplir, dès qu'on le voudra, son entier asservissement, s'est hâtée de faire dissoudre la diète de Grodno, dans laquelle quelque souvenir de liberté, de fierté nationale pouvait encore l'inquiéter. L'ambassadeur Siewers, fidèle jusqu'au bout à son caractère impérieux, quoiqu'il soit sur le point de quitter pour être remplacé par M. Igelstrom, ministre du second ordre, persécute les patriotes, sur-tout les amis du sénateur Mostowski, dont les plus chauds courent le risque d'être envoyés en Sibérie. Il leur dit, chassez les Russes si vous le pouvez, autrement obéissez; malheur aux vaincus, *ve victis!*

La forme du gouvernement décrétée par la diète de Grodno est en deux gros volumes. L'ancienne forme y est changée, de même que la division politique du royaume. Par l'effet du dernier démembrement, la Pologne est actuellement divisée en deux provinces, la Couronne et le grand duché de Lithuanie. La province de la Couronne comprend huit palatinats, tant anciens que nouvellement créés: ce sont ceux de Cracovie, de Sendomir, de Volhynie, de Chelm, de Lublin, de Varsovie, de Ciachanow et de Redlachie; le grand duché en a même nombre, savoir: Vilna, Trock, Samogitie, Nowogrodek, Merne, Brezc, Bracklaw et Grodno. Chaque palatinat aura deux sénateurs séculiers, le palatin et le castelan, qui tous les deux seront absolument dépendans de leurs palatinats, pendant la tenue des diètes, et ne recevront que d'eux leurs instructions et leurs ordres. Tous les quatre ans chaque palatinat enverra six nonces à la diète. Les anciens sénateurs, dont les palatinats sont englobés dans le démembrement, resteront sans activité pour les diètes, mais pourront parvenir aux magistratures par voie d'élection. Les villes sont déclarées libres par la république et divisées en trois classes, d'après leur population; leurs privilèges ne sont pas les mêmes. Elles auront toutes ceci de commun, que, tous les quatre ans, elles éliront des agens chargés de suivre leurs affaires, soit auprès des diètes, soit auprès des tribunaux, et qu'en regard au bon ordre, elles seront subordonnées à la commission de police.

Il vient d'arriver à Varsovie un accident très-fâcheux. Le pont de la Vistule, des piles de bois de chauffage, plusieurs bateaux, et ce qui est encore plus malheureux un assez grand nombre de personnes ont été entraînées par la dernière débacle des glaces qu'on n'a pu ni prévoir, ni prévenir. C'est le 19 décembre que cet accident a eu lieu.

On mande de Semlin en Hongrie, que la Turquie est affligée de maladies contagieuses qui s'étendent jusques sur la frontière. En conséquence, on fait faire une quarantaine de trois semaines aux personnes et effets qui viennent de ce côté;

et l'on a même établi un cordon sur la pointe vis-à-vis de Belgrade.

On mande aussi de Bude, que le travail de la démarcation a commencé dans les premiers jours de novembre. C'est le pacha de Bosnie, à la tête d'un corps de 8000 hommes, qui est venu le surveiller à six lieues de cette ville, dans le voisinage de Bihacz. On s'était fait respectivement des présens qui annonçaient la bonne intelligence; mais malgré l'activité de l'Effendi, commissaire, on doutait encore que le travail pût s'achever avec l'année.

Il paraît qu'au total les Turcs commencent à s'éclairer et à prendre des manières européennes; ce qui peut leur être avantageux. On a élevé cette année de grandes et belles casernes dans plusieurs quartiers de Constantinople et les environs; on forme des artilleurs en tout genre. La marine ottomane se rétablit sous la direction de Kretebul Housseim, parent et favori du grand-seigneur. Le reis-effendi Rachid se distingue aussi dans le ministère des affaires étrangères, sans néanmoins avoir voyagé.

*De Francfort-sur-le-Mein, le 15 janvier.*

La cour de Vienne n'est rien moins que rassurée relativement aux dispositions de ses sujets dans cette guerre, dont la fatigue se fait sentir jusqu'à l'excès. Les levées d'hommes et d'argent s'exécutent avec la plus grande lenteur, ce qui les rend presque infructueuses. On en est à faire des espèces de quêtes; et quand les gens ne donnent point, ou donnent faiblement ou à contre cœur, on leur dit; vous n'aimez donc point votre souverain; On mande aussi de Prague qu'il y a eu une émeute violente dans cette ville, occasionnée par une nouvelle levée; le comte de Lazunski qui y commande, a eu recours à la force pour appaiser cette insurrection populaire.

Il va se faire une promotion militaire. Parmi les colonels qui seront faits généraux-majors, on compte MM. Bander, du régiment de Huf infanterie; Keim, de Staader; Ocszy, de l'archiduc Ferdinand; Kergen, de grand-maître de l'ordre teutonique; Kyvochenik, de Gradisca; et Wolf que les Français ont fait prisonnier devant Dunkerque. — On prétend que les jeunes nobles composant les gardes hongroises et galliciennes sollicitent des places de premiers lieutenans dans l'armée de 130,000 hommes que l'on promet de compléter au prince de Cobourg.

On a grand soin aussi de répandre une nouvelle qui peut être vraie, mais qui dans le fond ne signifie pas grand chose, c'est qu'un courrier anglais, dépêché des grandes Indes, et qui a fait route par Constantinople, a annoncé que les Anglais

se sont déjà rendus maîtres de presque tout ce que les Français possédaient dans ces contrées-là, que la tranchée avait été ouverte devant Pondichery. Ce courier n'a pas tardé de se remettre en chemin pour porter ces nouvelles à Londres. La perte des établissemens français dans l'Inde, qui ne serait que momentanée, serait assurément d'une faible ressource pour raccommoder les affaires de l'empereur en Europe.

Comme la durée de cette guerre ruineuse dépend en grande partie pour les puissances belligérantes de la facilité de se procurer des subsistances, on a décidément pris, ainsi que nous l'avions déjà dit le parti de n'en plus vendre aux Suisses, d'abord pour les ménager, et ensuite pour en priver la nouvelle République, qui ne laissait pas que d'en tirer de ce côté. On irait même plus loin si on osait, et la coalition prendrait à leur égard le ton impérieux qu'elle s'est permis de prendre avec la république de Gènes; mais on est arrêté par la crainte bien fondée qu'ils n'abandonnent la neutralité pour se réunir à la France, déjà trop redoutable à elle seule.

Les Français savent au reste se procurer des vivres d'une autre manière moins dispendieuse pour eux, c'est à la pointe de l'épée qu'ils les enlèvent à leurs ennemis, témoin le fait suivant: le général Wolckenstein a fait prévenir les habitans du Margraviat qu'il n'avait plus les moyens de garantir leurs propriétés, et les a invités à retirer leurs effets au-delà des montagnes. Ceux-ci se sont plaints amèrement de ce qu'après les avoir épuisés et dévorés on les abandonnait aussi lâchement. Le général qui a senti combien sa déclaration annonçait de terreur et de faiblesse, a voulu revenir contre, et défendre l'exportation qu'il avait ordonnée; mais elle se fait; et les habitans sentent qu'ils ne peuvent être défendus ni protégés par ceux qui leur avaient tout promis, et n'ont contribué qu'à leur ruine.

D'ailleurs, il s'exerce contre les Allemands des violences qui sûrement doivent les indisposer. S'il faut en croire des lettres de Ham en Westphalie, un jour de dimanche, tandis que le peuple était rassemblé dans l'église, on l'a entouré de soldats, et on y a enrôlé de force tous les hommes de 16 à 40 ans.

Quel parti peut-on tirer d'hommes qui marchent ainsi à contre-cœur? encore moins sans doute que des émigrés, auxquels on ne peut contester un courage digne d'une meilleure cause. Voici le discours que leur a adressé leur chef en terminant la campagne.

« La multiplicité des occasions où la noblesse française, tous les corps et les individus qui composent cette armée, se sont distingués dans tous le cours de cette campagne, m'a fait craindre de la fatiguer de mes remerciemens trop répétés, si je les lui adressais à chaque affaire heureuse où elle a si bien su se rendre digne d'elle-même; j'ai donc cru devoir attendre

la fin de nos travaux , pour remplir le vœu de mon cœur. C'est avec la plus grande satisfaction que je m'y livre aujourd'hui , en exprimant à l'armée , tout l'intérêt , tout l'attachement , toute l'admiration que m'inspirent ces sacrifices si méritoires et si soutenus , cette patience à toute épreuve , cette valeur , tantôt ardente et tantôt froide , et toujours à propos , dont j'ai été assez heureux pour être le témoin ; avec de pareils soldats , un général a bien peu de chose à faire , il les suit plutôt qu'il ne les mène , il partage leurs succès , mais il leur doit tous les siens.

» Ce n'est pas sans avoir le cœur déchiré de tout le sang précieux que j'ai vu répandre , mais c'est avec autant de reconnaissance que de sensibilité que je félicite tous mes braves compagnons d'armes de la gloire dont ils se sont couverts , présage heureux pour celle qui les attend la campagne prochaine. Quel que soit leur sort , quel que soit le pays qui leur soit destiné par les princes et les puissances coalisées , l'armée doit être bien sûre que tout ce que j'ai vu d'elle , ne peut qu'être redoubler ( s'il est possible ) les sentimens affectueux et tendres que j'ai voués dans tous les tems à la noblesse française et au vrai militaire français.

» Je me trouverai bien heureux , si je peux leur rendre quelquefois utile , par la suite , le reste de ma vie que je consacre comme eux à la cause et au serment de mon roi. Faibles sans doute par le nombre , mais forts de nos sentimens et de notre énergie , ne nous effrayons pas des succès momentanés du crime , portons nos regards sur l'avenir , et ne doutons pas un seul instant que tant de travaux , de fatigues , de dangers et sur-tout de constance à les braver encore , ne nous ramènent enfin des jours plus tranquilles et plus heureux. »

*Signé* , Louis-Joseph DE BOURBON.

Les efforts des émigrés n'ont pas été , malgré tous ces éloges , d'une grande ressource à la coalition , puisqu'on se trouve réduit à faire une guerre défensive : aussi la plupart des princes et états qui nous avoisinent se sont-ils réunis pour la sûreté de leur territoire , ce qui forme une espèce de coalition dans la coalition. Les petits princes se plaignent que la maison Palatine ne prête point à leur confédération tous les secours qui sont en son pouvoir. Mais il faut avouer qu'elle est bien embarrassée , elle se trouve entre deux écueils également dangereux , l'Autriche qui ne cherche qu'un prétexte pour la dépouiller , et la République Française trop à portée de lui faire sentir sa vengeance. Le Palatinat se ressent encore des incursions des Français à la fin du dix-septième siècle , et l'on voit encore les masures des châteaux que le maréchal de Turenne fit livrer aux flammes.

De son côté , l'électeur de Mayence n'est pas moins inquiet ;

il s'est retiré à Aschaffembourg, et pour dire la vérité cette retraite est une fuite. On sent tellement que Mayence court risque d'être repris par les Français, que l'on transporte actuellement les prisonniers qui y étaient détenus dans la ville de Magdebourg.

Des lettres de Manheim annoncent que le 4 janvier il a dû y avoir une affaire à Mundenheim où l'on se proposait d'attaquer les Français. Cependant une chose pourrait en avoir fait passer l'envie, c'est qu'ils sont là au nombre de 80,000 hommes. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les Français ont attaqué le 6 les Prussiens entre Franckenthal et Worms. On attend des détails sur ces combats; ceux qui circulent paraissent jusqu'à présent à l'avantage des Français.

Une colonne de 20 000 Français avait pénétré dans le pays de Trèves, et se portait sur cette ville; 20,000 Autrichiens ont couru au secours; le baron de Blauckestein, commandant de ce corps, a ordre de faire occuper par ses troupes Coblentz et la forteresse d'Ehrenbreitstein. Le Duc de Brunswick envoie aussi des renforts formés de troupes Palatines venant de Dusseldoiff, et d'un corps de Hessois; ces secours sont déjà en marche par Saint-Coard. En attendant, on est sûr que les Français ne se sont pas encore montrés dans les environs de Simmern. On a même appris, le 8 que le major Saxon de Druchsler y est arrivé avec 4 escadrons de hussards Prussiens et Saxons, ainsi que de l'infanterie légère, et qu'il a ordre d'observer les mouvemens de l'ennemi, et de protéger Coblentz.

Des nouvelles de Manheim encore plus recentes. « Les Français sont entrés avant-hier à Kirchheim-Balauden, où ils ont imposé une contribution de 90 mille florins. Le grand bailliage de Neustadt doit payer 400 mille livres. Le beau château de plaisance de l'électeur a été hier entièrement pillé et dévasté. A Franckenthal, les Français ont exigé les articles suivans: 150 sacs d'avoine tous les jours, ainsi que 3 voitures de foin et 3 mille livres de pain; et en outre 150 mille livres de contribution pécuniaire. A Oggersheim, les républicains n'ont rien laissé dans le château: lits, chaises, tables, canapés, housses, etc. ils ont tout emporté après avoir brisé les glaces et cassé toutes les fenêtres. On n'a pas épargné le concierge. Il est passé aujourd'hui par ici, pour aller porter cette bonne nouvelle à S. A. S. l'électrice, qui est maintenant à Weinheim.

» Les Français ont pris poste à Mundenheim et Friesenheim, et ils commencent à s'y retrancher. Mais les Autrichiens élevent de leur côté des retranchemens formidables en face de ces endroits, et il sera bien difficile à l'ennemi de se maintenir dans cette position.

» Hier

» Hier dans l'après-midi, les gardes de S. A. le duc de Deux-Ponts arriverent ici au nombre de 650 hommes, pour renforcer notre garnison. Ces troupes sont entrées au service palatin.

» Notre garnison est actuellement de près de 5,000 hommes. Hier, il arriva deux escadrons de hussards Autrichiens. Nous auendons encore deux bataillons de grenadiers. Tous les émigrés Français et autres étrangers ont quitté notre ville. »

## PROVINCES-UNIES ET BELGIQUE.

Le gouvernement avait fait arrêter le général Marassé, l'un des complices de Dumourier. Mais il vient d'obtenir son élargissement, à condition toutefois qu'il viderait le pays dans les 24 heures : c'est ce qu'il a fait en prenant la route de la Hollande.

Malgré l'état de détresse des armées Autrichiennes dans la Belgique, on paraît vouloir y tenter quelque chose. Maubeuge sera vraisemblablement le point d'attaque ; on le conjecture, d'après le mouvement de la majeure partie de la grosse artillerie et des autres attirails de siège, qui avaient été d'abord renvoyés dans les principales villes de l'intérieur, et qui viennent d'en repartir pour Mons, où la garnison de sept bataillon de grenadiers a reçu ordre de se tenir prête à marcher. Mais ce qui fortifie bien plus cette conjecture, c'est que les cantonnemens de l'extrême frontière sont en partie déjà organisés en corps, que l'on fait mouvoir.

Au reste, si les généraux Autrichiens profitent du tems encore sec et bon, les généraux Français en profitent aussi. Dunkerque sert de point de ralliement aux troupes de la Flandres maritime ; Lille et Douay voient aussi se former une masse de troupes qui, conjointement avec la garnison de Givet, augmentée de 4,000 hommes, pourrait bien faire de nouvelles excursions dans le pays d'entre Sambre et Meuse. Il est vrai que le prince de Cobourg compte s'y opposer. Mais son armée perd beaucoup de monde par les maladies ; et il a plus besoin que jamais des 20,000 hommes de renfort qu'il attend de la Bohême, et qui ne lui arriveront que par petites parties, vu la difficulté du recrutement dans un pays déjà épuisé ; ce qui rendra ce secours presque inutile.

Il s'est élevé une altercation assez sérieuse entre le gouvernement général et les états de Brabant, assemblés le 8 : ils continuent de refuser de reconnaître M. Van-Velde en qualité de grand chancelier : on leur en demande les raisons dans une note qui revendique pour l'empereur le droit de conférer cette place ; et on les somme en même-tems de prouver que le candidat n'est pas *idouane* ; car c'est ainsi que le gouvernement, qui orthographe aussi bien qu'il gouverne, écrit ce mot. On imagine bien que dans cet état d'aigreur

de part et d'autre , ce gouvernement n'obtient ni argent ni troupes ; on ne s'en est procuré que très-peu par la dernière levée, ce qui aurait pourtant été bien plus commode et bien moins dispendieux , que de les faire venir à grands frais de la Bohême et de la Hongrie.

Le ministre de Hollande a des conférences fréquentes avec le comte de Finckenstein ; on croit généralement que les états généraux sont dans le dessein de retirer leurs troupes de terre de la coalition ; et qu'ils se borneront à fournir leur contingent en argent et en provisions. Cependant une chose semble contraire ces dernières dispositions , en cas que le bruit qui en court soit vrai : c'est que l'amiral Kinsbergen a été mandé à la Haye , pour concerter avec le Stathouder les mesures relatives à un armement considérable , qu'on doit promettre à l'Angleterre , pour la campagne prochaine.

### ITALIE ET SUISSE.

On jugera facilement des véritables dispositions des Suisses par les pièces suivantes : il est aisé de voir qu'elles sont favorables à la France , et que c'est en vain qu'on travaille à les détacher de la neutralité. Lorsque le canton de Berne s'exprime ainsi par l'organe de son magistrat, sans doute les autres pensent au moins de même.

Le procureur-syndic du département du Mont-Blanc avait écrit à M. Barthélemy, ministre de la République Française auprès des cantons, pour l'instruire que des enrôlemens clandestins se faisaient en Suisse contre la France ; le ministre français en a porté ses plaintes au gouvernement de Berne, qui a fait faire des recherches, qui prouvent évidemment que les soupçons du procureur-syndic du Mont-Blanc étaient illusoires et chimériques. Voici la réponse de l'avoyer à la lettre du ministre de France.

*Copie d'une lettre écrite au citoyen Barthélemy, par M. Mulinen, avoyer et président du conseil secret de la république de Berne. A Berne, le 4 janvier 1794.*

J'ignore, monsieur, d'où le procureur-général-syndic du Mont-Blanc tient les avis qui ont occasionné les plaintes qu'il vous a adressées ; mais je dois croire qu'ils sont erronés : ce qu'il y a de sûr, c'est que nous n'avons aucune connaissance de ces prétendus recrutemens de savoyards, que tous les enrôlemens clandestins sont très-sévérement défendus dans notre pays, que messieurs les baillis ont ordre d'y veiller, et qu'ils ne les toléreraient pas s'il en existait ; qu'au surplus M. de Salles n'est point à Lauzaune, et n'y a point paru depuis l'été dernier ; et qu'enfin notre gouvernement se fera constamment un devoir d'observer en tous points la plus exacte neutralité.

C'est ce dont je vous prie de vouloir bien être entièrement convaincu.

D'ailleurs, voici comment s'exprime une lettre de Bâle : « Les puissances alliées pressent particulièrement le canton de se joindre à eux, où tout au moins d'accorder sur leur territoire un libre passage à leurs troupes, d'empêcher toute exportation en France de toutes provisions. Mais attendu que cette demande leur a été refusée, il est vraisemblable que nous ne recevrons plus de grains, ni de la Suabe, ni du Brisgau, ni de la Bavière. Si notre refus n'était pas fondé sur nos bonnes dispositions pour la France, il pourrait l'être par les troupes qu'elle entretient dans notre voisinage, et sur-tout par la prise de possession de tous les passages et défilés qui conduisent chez nous; ce qu'il y a de certain, c'est que la plus grande partie de nos habitans sont livrés aux idées révolutionnaires. »

Le colonel Weiss a formellement démenti sa nomination à la place d'ambassadeur du corps helvétique auprès de la République Française. Le fait est, que les cantons s'en tenant jusqu'à présent à la neutralité, n'ont encore personne pour les représenter auprès de leurs anciens alliés.

Suivant des lettres de Rome, on vient de mettre en liberté le citoyen Cheveau, qui avait été long-tems détenu au château Saint-Auge, sur des soupçons que la malveillance s'était plu à faire naître pour le noircir. — Le trop fameux Calonne est à Rome. Le pape lui a donné audience et bénédiction publique. Calonne est en état de lui rendre en échange force plans de finances, mais très-peu d'argent, qui viendrait pourtant bien à point au serviteur des serviteurs de Dieu, actuellement assez mal payé de ses gages depuis que la France ne l'emploie plus. D'ailleurs, les vivres deviennent rares, et par conséquent chers à Rome et à Naples; ce qui pourrait amener une insurrection funeste à la Thiare et à la Couronne.

L'ordre de Malthe s'était proposé de faire un emprunt où le pape devait mettre 100,000 écus; mais il s'est ravisé sur cette dépense; comme l'ordre composé de nobles, ainsi que chacun le sait, s'est ravisé sur l'idée d'entrer dans la coalition contre la France; on est très-positivement instruit qu'il restera neutre.

Les ambassadeurs d'Espagne et de Portugal ont quitté Gènes où l'on préparait des grilles à rougir les boulets, en cas que des vaisseaux anglais, restés à la vue du port, voulussent tenter quelque chose: ce ne sont pas des motifs d'intérêt qui ont en la plus grande part dans la généreuse résolution des Gênois, le sentiment de la liberté l'a dicté; d'ailleurs, ils ont un Doria pour doge.

Naples continue à fournir quelques troupes, mais point

d'argent, et le ministre d'Alton, le compatriote de Pitt, se trouve au moins aussi embarrassé que lui sur cet article.

Le grand-duc de Toscane n'est pas moins fâché d'être entré dans la coalition; il s'aperçoit, trop tard il est vrai, qu'il s'est embarqué mal-à-propos dans cette guerre; mais en attendant qu'il trouve et saisisse un prétexte honnête de s'en tirer, il prépare ses deux millions de contingent: son port de Livourne est toujours fréquenté par un grand nombre de vaisseaux anglais qui finiront par lui faire la loi chez lui, comme ils ont coutume de la faire quand ils se trouvent en force. Les Algériens viennent de conduire dans ce port dix vaisseaux américains et six génois.

On a aussi appris par un bâtiment suédois que c'est non seulement à l'instigation de l'Angleterre, mais même à celle de la Hollande qu'Alger harcele le commerce des Etats-Unis.

Les Anglais et les Espagnols bloquent dans le port de Tunis un convoi de navires français.

#### ANGLETERRE. De Londres, le 7 Janvier.

Il est assez curieux de voir le ton que prenaient les Anglais dans une ville de la République Française, dont ils ne devaient pas rester long-tems les maîtres. Voici la proclamation peu connue du général O'Hara dans Toulon, le 18 novembre :

« Nous soussignés, commissaires plénipotentiaires de S. M. le roi de la Grande-Bretagne, publions, par son ordre et en son nom, la déclaration suivante: S. M. B. étant informée des circonstances dans lesquelles la ville, le port et les forts de Toulon, ainsi que les vaisseaux dudit port ont été confiés au vice-amiral lord Hood, commandant en chef les vaisseaux et bâtimens de S. M. dans la Méditerranée, et de la déclaration et proclamation publiée par ledit vice amiral, ainsi que de la déclaration qui lui a été faite par les habitans et le peuple de Toulon, a jugé à propos, pour la plus grande satisfaction desdits habitans et peuple, et pour la pleine explication de ses intentions royales, de déclarer ce qui suit :

« 1°. Quand la monarchie sera rétablie en France, et qu'il aura été conclu un traité de paix, stipulant en faveur de S. M. et de ses alliés, la restitution de toutes les conquêtes faites par la France pendant la guerre, une juste indemnité pour les pertes et dépenses qu'elle aura occasionnées, et une sûreté convenable pour l'avenir, S. M. fera restituer les villes, forts et port de Toulon, ainsi que les vaisseaux et ce qu'ils contenaient, conformément aux engagemens pris par ledit vice-amiral.

« 2°. S. M. a donné des instructions, afin que les mesures les plus efficaces soient prises pour la protection des personnes

et des propriétés des habitans de ladite ville , et pour leur procurer les secours de subsistances et autres articles dont ils peuvent avoir besoin. S. M. trouve bon aussi d'approuver la continuation dans leurs places et fonctions respectives , de tous ceux qui ont des emplois civils ou militaires , autant que les circonstances et le bien de la cause commune le permettront.

„ 3°. S. M. fera tout ce qui sera en son pouvoir , de épécort avec ses alliés , pour repousser toutes les attaques qui pourraient être faites contre Toulon , et étendre sa protection à ceux qui désireraient d'y avoir recours sous certaines conditions. „

Les papiers ministériels deviennent beaucoup plus sobres de complimens sur la prospérité britannique. C'est une manière de préparer à l'aveu de la perte de Toulon ; aveu déjà fait à quelques égards , mais qu'on ne peut se résoudre encore à annoncer officiellement. Cette perte et d'autres craintes , d'autres embarras , détermineront l'Angleterre , disent tous les gens sensés , à se retirer de la coalition. Les puissances crient d'avance contre M. Pitt , tant elles tremblent qu'il ne prenne ce parti ; le seul sage pourtant , le seul qui puisse le sauver. Au resté cet abandon , peut-être très-prochain , n'est pas positivement le premier ; car la cour de Berlin , par sa demande d'une vieille dette , adressée d'une manière très-pressante à l'Empire , a déjà fait pressentir ses intentions. Cependant , afin de se ménager une retraite honnête et même honorable , on continue d'ordonner des mouvemens. On a expédié le 2 , de l'amirauté , des lettres à sir Robert Curtis et aux principaux officiers de Spithead.

Les mesures rigoureuses contre les détracteurs de l'administration actuelle , ne se sont ralenties non plus en rien ; l'auteur d'une adresse qui gourmande violemment M. Pitt sur la guerre et en prouve le danger , vient d'être mis en prison.

Le gouverneur de Pondichery a remercié le lord Cornwallis et l'amiral Whitebread de la manière honnête dont ils lui avaient demandé la reddition de cette place ; mais il les a prévenus qu'il comptait la défendre jusqu'à l'extrémité.

Le 2 , le messager Spadow arriva au bureau du secrétaire d'Etat , avec des dépêches du duc d'Yorck , datées de Gand ; et le colonel Graig arriva le même jour de Guernesey , avec des lettres du comte de Moyra. Ces papiers ont sûrement donné à penser aux ministres ; car peu de tems après , lord Grenville , chargé des affaires étrangères , M. Dundas ayant le département de l'intérieur , et l'alderman Broock Watson , se

rendirent chez M. Pitt, où ils eurent une longue conférence.

Les papiers ministériels justifient de leur mieux ce ministre, vivement attaqué par ceux de l'opposition, qui lui reprochent d'avoir très-mal rempli le projet de mettre tout en combustion en France, et de s'être laissé abuser par les malveillans sur la facilité qu'il trouverait à faire revivre la monarchie éteinte. Ces papiers apologistes disent, comme la Corneille du tems de Domitien, que, si tout ne va pas bien aujourd'hui, tout va bien aller; ils font pressentir que M. Pitt continuera la guerre, il est vrai, mais qu'il la fera seulement par mer, et la rendra ainsi profitable à la nation, dont c'est l'élément. Une ressource immense s'offre, disent-ils, pour remplir ce nouveau plan : on va renouveler la charte de la compagnie des Indes. Elle sera grevée d'une redevance annuelle de 500,000 liv. sterling, qui garantiront un emprunt très-étendu qu'on espère bientôt remplir.

Des lettres de Dublin portent que le ministre a fait sonder le peuple d'Irlande, sur l'établissement d'une imposition foncière, applicable au soutien des dépenses indispensables de l'Etat : cette tentative, à-peu-pres du même genre que l'annonce précédente, prouve assez que la masse prodigieuse des impôts indirects dans ce pays, où le génie fiscal a épuisé toutes les ressources de l'invention, est pourtant bien au-dessous des besoins inimaginables aussi d'un gouvernement dont les bras ambitieux embrassent plus d'objets qu'ils n'en peuvent contenir.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENTE DE DAVID.

*Séance du quintidi, 25 Nivôse.*

Baudot, arrivé de l'armée de la Moselle, a fait un rapport sur les victoires des armées du Rhin et de la Moselle. Les détails que présente ce rapport sont trop satisfaisans pour ne pas les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« Citoyens, a dit Baudot, vous savez que les troupes de la République furent long-tems abandonnées sur les bords de la Sarre et du Rhin, au dégoût et à la trahison; vous savez qu'une perfidie éclatante livra les lignes de Weissembourg à l'Autriche; et que le sol de la liberté fut couvert de hordes ennemies depuis Landau jusqu'à Strasbourg, depuis le fort Vanban jusqu'à Saverne. La punition des traîtres et le génie de la liberté donnerent à nos troupes une attitude militaire qui posa la borne des succès de l'ennemi; la division de l'armée de la Moselle, qui servait sous les ordres de Burcy encombra le poste et les gorges de Saverne de cadavres Autrichiens, les poursuivit jusque sur les hauteurs de Bouxweiller, où par un mouvement combiné, ils furent battus sur ce point et sur tous les autres, jusqu'à la Wantzriau par l'armée aux ordres de Pichegru.

« Hohenlohe, désespéré d'avoir été obligé de quitter sa position sur Saverne, tenta de s'emparer du fort de Bitche, et sacrifia 1800 des siens à cette entreprise de la plus extrême témérité, si elle n'eût été appuyée d'intelligence; mais le courage l'emporta sur les efforts de la trahison, et il échoua.

« Dès ce moment, les armées ennemies ne songèrent plus qu'à se mettre dans un état de défense imposante; elles occupèrent toute la ligne, depuis Haguenau jusqu'à Werth et Reishoffen, et fortifièrent par toutes les ressources de l'art militaire cette position déjà très-avantageuse par elle-même.

« L'armée de la Moselle, sous les ordres du général Hoche, avait franchi les lignes de la Sarre, battu les Prussiens à Blicastel et Hornebach, délivré Bitche, et forcé Brunswick à quitter la fameuse position de Pyrmasens pour se replier sur Kaiserslautern.

« L'armée Française tenta de s'emparer de cette place; si elle eût réussi, Landau était délivré et le Palatinat pris du même coup. Tout ce que la nature a de plus affreux en pré-

cipices, tout ce que l'art a de mieux combiné dans le métier de la guerre, était rassemblé sur ce point, et les forces de la Prusse chargées de le défendre étaient considérables. Malgré tant d'obstacles, Kaiserslautern eût été emporté, si les ordres du général eussent été exécutés.

« Kalkreuth, qui y fut blessé dangeureusement, a dit depuis à Newstadt que trois fois il fut sur le point de donner l'ordre de la retraite. L'armée Française fit des prodiges de valeur pendant trois jours consécutifs; l'artillerie légère surtout, s'y comporta avec un héroïsme sans exemple; mais l'impéritie de quelques généraux en sous ordre, la crainte de se compromettre, la difficulté du terrain, et un enchaînement de causes malencontreuses, firent qu'on ne put jamais parvenir à une attaque générale; la moitié de l'armée au plus était en mouvement; la précision manqua; une consommation triple de munitions d'artillerie fit craindre pour la fourniture du parc, et il fallut changer de plan. Les officiers négligens ou incapables furent destitués, les pertes réparées et de nouvelles positions reprises avec ordre et célérité. Douze bataillons de l'armée de la Moselle filèrent sur celle du Rhin, et tout se prépara pour l'exécution de nouvelles entreprises: c'était le 12 frimaire.

« Depuis ce jour jusqu'au 2 nivôse nous fûmes souvent tourmentés d'impatience sur la lenteur et la discordance des mouvemens d'alors; tous les jours la résolution était prise pour une attaque générale, et tous les jours un combat partiel et ruineux en était la suite; c'est dans une de ces affaires décousues que le général Burcy, chargeant à la tête de sa division, fut haché sous nos yeux à Gaudernauffer, après avoir emporté une redoute à l'ennemi. Il est mort en Républicain. Son dévouement mérite le souvenir de la patrie.

« Depuis long-tems nous étions au milieu de nos frères d'armes; ils nous disaient sans cesse que l'inaction était pour eux pire que la mort; et lorsque nous pressions quelques-uns de nos généraux de prendre des mesures promptes et décisives, ils nous parlaient de difficultés. A les en croire l'ennemi avait des nuées de soldats, une artillerie foudroyante, des retranchemens insurmontables, et ils oubliaient que la bayonnette des défenseurs de la patrie promettait de lever tous les obstacles. Que de fois nous avons exprimé notre indignation de voir ainsi méconnaître l'audace et la puissance du soldat français.

« A cette époque, un général de division, au lieu d'obéir aux ordres qui lui avaient été donnés pour agir, se tint en réserve sous le prétexte éternel des difficultés. Quoique son patriotisme fût connu, nous l'avons destitué et fait arrêter. Excepté quelques tentatives éparses, tout se passa en considérations et en délibérations accablantes jusqu'au 2 nivôse. Enfin, l'armée de la Moselle se réunit à celle du Rhin; les soldats de la République emportèrent les redoutes terribles de Rheis-

hoffer, prennent 16 canons à l'ennemi, les mettent en déroute, et cette victoire entraîne l'évacuation de toute la ligne jusqu'à Haguenaou. La division du général Taponnier le poursuivit avec beaucoup d'ardeur, mais peu secondée d'autre part, le profit de la déroute ne fut pas aussi complet qu'il aurait pu l'être. »

» Les deux armées de la République marchant ensemble, le mélange des divisions ne supportant plus la différence des commandemens, la rivalité commençait à prendre, la confusion arrivait. Landau était notre but, il fallait un mouvement unique et décisif pour le délivrer; Hoche nous parut propre à l'exécuter, et nous lui conférâmes le commandement de deux armées du Rhin et de la Moselle. Cette mesure était hardie, mais elle était impérieuse; il n'y avait qu'un chemin pour aller à Landau; deux guides pouvaient nous perdre; le salut de la patrie commandait, toute autre considération fut nulle, et le général fut nommé; deux jours après, la bataille de Geisberg mit le comble aux succès de la campagne.

» La journée du Geisberg, le 6 nivôse, fut aussi bien conçue que grandement exécutée; l'ennemi fut attaqué dans quatre endroits différens, à plus de dix lieues de distance, et battu sur tous les points. Une division de l'armée de la Moselle attaquait les Prussiens à Kibelberg; une autre dans les gorges de Ham et d'Aveiller, tandis que le corps de l'armée livrait bataille aux Autrichiens au Geisberg.

» Les ennemis firent parade de toute leur tactique militaire: évolution sur évolution, fausse attaque, marche, contremarche; les Républicains Français n'eurent qu'un jeu, celui de la bayonnette. Six heures de pas de charge décidèrent de la victoire; et la délivrance de Landau fut certaine. Jamais le mouvement d'une armée n'a été plus régulier, plus intrépide et plus constamment inébranlable à une action aussi terrible que celle de Geisberg. L'épouvante se mit dans le quartier des Autrichiens; ils n'échappèrent qu'à la faveur de la nuit, encore Condé et quarante pièces de canon auraient-ils été enveloppés dans Weissembourg, si Donadieu avait donné à la tête de la cavalerie, comme il en avait l'ordre; Donadieu a été arrêté sur-le-champ, et sera jugé.

» L'obscurité obligea de différer la prise de Weissembourg jusqu'au lendemain; Hoche donna en même tems ordre au général de division Defaix de prendre Lauterbourg et le poste d'Haguembach: Lauterbourg fut emporté, et Haguembach pris.

» Le 8 au matin, toute l'armée française pensait que l'ennemi s'était retiré sur les hauteurs de Balberotte, deux lieues en avant de Landau. Saiut-just et Lebas, Lacoste et Beaudot partirent de Weissembourg dans l'intention de visiter les avant-postes de l'armée, et d'examiner la position de l'ennemi; mais apprenant à chaque pas sa fuite précipitée, ils arrivèrent ensemble à Landau, au milieu des troupes légères qui étaient

allées à la déconverte. Les généraux vinrent ensuite, et les représentans du peuple ordonnerent, de concert avec le général Hoche, de poursuivre les conquêtes.

» Guermesheim, ce point si important pour la conservation de Landau, fut bientôt à nous; Spire, et Neustadt, Kaiserslautern et Creutznach, Frankendal et Worms, tombèrent également au pouvoir des troupes de la République. Il y avait à Worms sept mille sacs de grains, une quantité prodigieuse de vins; elles occupent aujourd'hui toutes ces places, vivent aux dépens de l'ennemi, et forment des magasins pour des nouvelles entreprises.

» Nous avons la satisfaction de vous apprendre qu'au moment de notre départ les braves républicains venaient de battre les Prussiens à Oppenheim, à quatre lieues de Mayence, et se maintenaient avec fermeté dans la permanence de la victoire.

» Après tant de journées glorieuses, vous attendez de nous le récit de quelques actions plus particulièrement éclatantes. La confusion des camps nous a empêchés de les recueillir toutes. On est occupé en ce moment à cette recherche aussi importante pour récompenser le dévoûment que pour tracer l'histoire. En attendant que ce tableau vous soit présenté, voici quelques traits pris au hasard qui vbus feront juger des autres.

» A Kaiserslautern tous les canonniers attachés au service d'une piece, sont tués, excepté un seul; celui là continue le feu, avec la même vivacité, et démonte la batterie ennemie dirigée sur la redoute....

» Au Geisberg, un boulet de canon ennemi emporte quinze hommes de file dans un de nos bataillons; pas un seul volontaire ne fronce le sourcil, les rangs se resserrent, on crie vengeance, et vive la République! A l'instant le pas de charge et la bayonnette font payer de mille morts à l'ennemi la perte de quinze républicains enlevés au milieu de leurs freres. Dans la même journée du Geisberg, l'artillerie volante laisse approcher la cavalerie ennemie à portée du pistolet, forme un bataillon carré avec ses pieces et fait un carnage effroyable d'hommes et de chevaux. Ce trait de bravoure et de sang-froid n'est pas le seul de l'artillerie volante; elle s'est comportée partout avec une bravoure et une habileté soutenue.

» A Landau, pendant le blocus, Klée, concierge du clocher, voit brûler sa maison, continue d'examiner la manœuvre de l'ennemi, s'occupe, sans désespérer, du salut de la place, et crie: *Vive la République!*

» Quand le canon frappe aujourd'hui le soldat Français, il ne laisse plus échapper le cri de la douleur, mais bien celui de *vive la République!*..... »

Les plus vives applaudissemens ont souvent interrompu ce rapport. L'Assemblée en a ordonné l'impression, l'envoi

aux armées, et la traduction dans les langues des puissances avec lesquelles nous sommes en guerre.

Les représentans du peuple à Bordeaux écrivent que cette commune se régénère tous les jours, et qu'avec du courage on pourra la rendre à la pureté des principes républicains.

D'après un rapport du comité de l'examen des charrois militaires, la Convention a renvoyé au tribunal révolutionnaire, pour y être jugé conformément à la loi, les nommés Claude Moreau et Slobert, accusés d'infidélité dans l'entreprise des charrois.

Sur la dénonciation faite par la société populaire d'Etampes, relativement à des rassemblemens nombreux et dangereux qui se sont élevés dans quelques municipalités de ce district, sous prétexte du culte religieux, et où nombre d'officiers municipaux se rendent en écharpe ;

La Convention nationale décrète le renvoi de la dénonciation au comité de salut public, où ceux de ses membres qui auront des lumières ou des renseignemens à donner sur le culte, sont invités de se rendre, afin que le comité puisse présenter incessamment un rapport général sur tout ce qui intéresse le culte religieux.

*Séance du samedi, 26 nivôse.*

Sur un rapport du comité des décrets, la Convention nationale avait décrété d'arrestation Marc-Antoine Bernard, suppléant de Barbaroux, accusé d'avoir été complice du fédéralisme du Midi, et avait renvoyé cette affaire au comité de sûreté générale pour un plus ample examen. Aujourd'hui le comité, par l'organe de Dubarran, a fait son rapport. Il résulte des pièces signées de Bernard lui-même, que ce député-suppléant a été un des plus ardens adhérens aux arrêtés contre-révolutionnaires de la commission de Marseille, lors de la rébellion; qu'il a vexé les patriotes, méconnu ouvertement la Convention nationale, et protesté contre ses décrets.

Sur la proposition du comité de sûreté générale, la Convention décrète que Bernard sera traduit au tribunal révolutionnaire, pour y être jugé d'après les lois, et que les pièces de conviction seront incessamment adressées à l'accusateur public. Elle charge son comité des décrets d'appeler un autre suppléant.

Les lois relatives à l'aliénation des domaines nationaux les supposaient tous appartenir en entier à la République, et elles n'avaient rien prononcé à l'égard de ceux de ces biens dont la propriété pouvait être indivise entre la nation et les citoyens. Il en est cependant dans ce cas; et pour lever cette difficulté, la Convention, sur le rapport de son comité d'aliénation et des domaines réunis, a déclaré communes à tous les biens nationaux, dont la propriété indivise appar-

tient à la République et à des citoyens, les dispositions des articles VIII, IX et X du décret du 13 septembre dernier (vieux style), rendu relativement aux biens des émigrés, dont la propriété est aussi indivise avec des citoyens, et que dans tous les cas de partage les frais de la division seront supportés par les co-partageans, à proportion de leurs droits.

Les créanciers des émigrés n'avaient été avertis que par une seule loi, n'avaient obtenu qu'un délai de deux mois prorogé seulement d'un mois, pour présenter leurs titres, et enfin ils avaient été jetés, pour la plupart, dans l'incertitude relativement à leurs débiteurs, et sur les domiciles de ces débiteurs. Il était donc d'une justice rigoureuse qu'une nouvelle loi vint au secours de ces créanciers, en leur accordant un nouveau délai. D'après ces considérations, la Convention nationale a décrété que les délais accordés aux créanciers des émigrés pour faire lesdites déclarations et dépôts, seront prorogés jusqu'au 1<sup>er</sup> germinal prochain. En conséquence lesdits créanciers seront tenus de faire les déclarations et affirmations de leurs créances, le dépôt de leurs titres, et de se réunir pour leur contrat d'union, pour le 1<sup>er</sup> germinal prochain, à peine de déchéance.

La Convention a terminé une question qui s'était élevée sur le partage des bois coupés qui appartiennent aux communes, en décrétant que ces bois seront partagés par tête, conformément à la loi du 10 juin dernier.

*Séance du septidi, 27 Nivôse.*

Au nom du comité d'instruction publique, David a fait un rapport sur l'établissement du conservatoire du Muséum. Ce dépôt précieux n'est point un vain rassemblement d'objets de luxe et de frivolité; il faut qu'il devienne une école importante : les beaux arts sont également faits pour embellir la paix et décorer les pompes triomphales. « Abandonnons, a dit David, les procès-verbaux et les détails à ceux qui croient que les compilations sont des annales, et écrivons, à la manière des anciens, notre histoire dans des monumens : qu'ils soient grands et immortels comme la République que nous avons fondée; et que le génie des arts, conservateur des ouvrages sublimes que nous possédons, soient en même tems un génie créateur, et enfant de nouveaux chefs-d'œuvres! »

Voici le projet de décret qui a été adopté : « La garde du Muséum sera confiée à un conservatoire. Il sera composé des citoyens dont la liste est annexée au présent décret. En cas de vacance d'une des places, il sera pourvu au remplacement par le corps législatif. Le conservatoire du Muséum des arts sera divisé en quatre sections, savoir : peinture, sculpture, architecture, antiquité. Il sera attribué à chacun des membres du conservatoire une indemnité annuelle de 2400 liv. et

le logement. Douze mille liv. seront consacrées aux dépenses annuelles et matérielles du Muséum. »

Liste des membres qui doivent composer le Muséum des arts : en peinture , Fragonard , Bonvoisin , Lesneur , Picault. Sculpture : Dardel , Dupasquier. Architecture : David-le-Roi , Launoy. Antiquités : Wicar , Varon.

Bourdon de l'Oise a réclamé l'exécution du décret portant qu'aucun étranger ne pourra être admis à représenter le peuple Français , à l'égard du député Dentzel , né sujet du prince de Linçage. Bourdon a ensuite accusé ce député d'avoir surpris à la Convention une commission pour Landau , et d'y avoir été le fleau des patriotes pendant le siège de cette ville. — La Convention a décrété que Dentzel sera mis en état d'arrestation , et elle a renvoyé la dénonciation de Bourdon à ses comités de salut public et de sûreté générale.

Le général de brigade , Laraque , écrit de la maison d'arrêt de l'Abbaye , et met sous les yeux de l'Assemblée plusieurs faits tendans à sa justification. — Le comité de sûreté générale est chargé de faire un rapport sur cette affaire.

Bayeul , l'un des députés en arrestation , écrit de la Conciergerie , que , détenu depuis quatre mois , il n'a point touché son indemnité de député , et qu'il est absolument sans fortune ; il réclame pour lui et pour ses collègues qui se trouvent dans le même cas , ce qui peut leur être dû. Cette demande , convertie en motion , est décrétée.

Voici ce que mande le conseil général de la commune de Castres. « Notre commune n'a jamais calculé les sacrifices ; nos Républicains préviennent les réquisitions. A la nouvelle de la mort de Beauvais il se forma un nouveau bataillon , guidé par un drapeau sur lequel on lisait : le peuple de Tarn contre les assassins de Beauvais. Plus de 113 familles ont été soulagées de l'absence de leurs chefs par des secours abondans : à peine l'Espagnol souilla-t-il le territoire de la République , que le cuivre , les bijoux , les matières d'or et d'argent furent offertes à la patrie ; un escadron de volontaires à cheval fut levé. Le jour de la célébration de la fête de Toulon , chaque famille des volontaires du bataillon *le Vengeur* a reçu 50 liv. : nos citoyens ont envoyé à l'armée plusieurs tonneaux de souliers , des ballots de linge et de charpie , 400 chemises et 130 couvertures. »

Une députation de la commune de Milhau vient déposer 713 marcs d'argenterie. Elle annonce que la société populaire , qui a déjà armé et équipé deux cavaliers , se dispose à en armer deux autres ; les protestans et les catholiques ne font plus qu'une même famille. Ils sacrifient ensemble dans le temple de la raison. L'orateur a terminé par réclamer des subsistances.

Les administrateurs du district de Saint-Omer apportent 6000 marcs d'argenterie provenant des dépouilles du fanatisme, sans y comprendre les pierreries et les diamans, dont le montant n'est pas évalué. Il n'est pas une commune de ce district qui ne se soit empressée de se défaire de ses hochets religieux. Les citoyens ont donné 5 mille chemises, des souliers, des bas, des couvertures, des guêtres, habits, bonnets, etc. et 500 liv. en assignats. Les administrateurs apportent 18 mille liv. en numéraire, qui sont le produit de quelques dons patriotiques et du sot orgueil de quelques émigrés et déportés. Ils annoncent que les biens d'émigrés, estimés 333,956 liv., ont été vendus 880,055 liv. Ils invitent la Convention à rester à son poste.

La commune de Boulogne-sur-mer félicite l'Assemblée sur les grandes mesures qu'elle a prises et qui ont sauvé la chose publique; elle présente l'état des dons qu'elle dépose sur l'autel de la patrie, et qui consistent en effets d'habillemens. L'argenterie des églises de cette commune a été envoyée à la monnaie.

La Convention accorde des secours provisoires à plusieurs veuves dont les maris sont morts pour la défense de la patrie.

*Lettre des officiers municipaux de la commune de Croisy, le 3 nivôse.*

Neuf scélérats arriverent dans cette commune, armés de sabres, pistolets et espingoles, avec des cordes, qui, sans doute, devaient leur servir dans la nuit pour égorger et voler quelques cultivateurs, comme il est déjà malheureusement arrivé l'année dernière; deux de ces brigands étaient à cheval, précédant les sept autres; à peine la société populaire de Lagny en fut informée, que grande partie de ses membres, joints au comité de surveillance, volèrent au secours de la commune de Croisy: un seul de ces voleurs a pu s'enfuir, et les huit autres ont été conduits sous bonne et sûre garde en la commune de Lagny. — Les municipaux observent dans leur dépêche que ces voleurs, font, sans doute, partie de la bande qui pille depuis quelque tems les environs de Paris. La Convention decreta la mention honorable du zèle de la société populaire et du comité de surveillance de la commune de Lagny et l'insertion au bulletin.

Une lettre de la commune de Pont à la Convention nationale lui annonce que 500,000 liv. en or ont été trouvées cachées dans la maison du ci-devant prince Xavier. « Cette découverte, a dit un membre, ne laisse aucun doute sur les perfidies de ce prince. Oncle du tyran, il a, au mois de février 1791, fui le sol de la liberté; lors de la loi sur les émigrés il revint, et à l'aide d'un certificat de résidence qu'il s'est fait délivrer en Saxe, où il prétendait avoir son domicile, il a surpris la bonne foi des administrateurs du département

de l'Aube et empêché que ses biens ne soient portés sur la liste des émigrés. Je demande, en conséquence, que la Convention nationale charge son comité de sûreté générale de prendre les informations nécessaires, et de lui faire un prompt rapport qui la mette à même de prononcer et mettre sous la main de la nation les domaines immenses que Xavier possède dans l'étendue du département de l'Aube. — Décrète.

*Séance d'octodi, 28 nivôse.*

Cette séance s'est ouverte par une députation de la société populaire et républicaine des arts. En félicitant la Convention sur ses travaux et sur les triomphes dont ils sont suivis, elle l'a invitée à poursuivre son dessein de protéger les sciences et les arts, à faire achever le palais national, et à ouvrir un concours aux artistes qui voudront célébrer les traits d'héroïsme et de vertu qui ont illustré la cause de la liberté.

Cette pétition, accueillie par les plus vifs applaudissemens, a été suivie d'un décret qui charge le comité d'instruction publique de présenter un programme de concours entre tous les artistes, pour immortaliser les actions vertueuses et tout ce qui peut développer l'amour de la liberté et de l'égalité.

Sur le rapport de son comité d'aliénation et des domaines, la Convention a décrété que le linge provenant des églises supprimées, en dépôt dans les chef-lieux de district, sera à la disposition du pouvoir exécutif provisoire, pour le faire servir aux hôpitaux militaires.

Sur la proposition du comité des secours publics, la Convention a accordé la somme de 1800 liv., pour surcroît de secours provisoires, au citoyen Dutailly, domicilié depuis 17 ans à Rome, dépourvu de sa fortune, persécuté et incarcéré pendant trois mois dans un cachot du château St. Ange, pour la cause de la liberté Française. Elle a renvoyé à son comité de législation pour lui faire un prompt rapport sur la pension à déterminer en faveur du citoyen Dutailly.

Les représentans du peuple à Brest donnent des détails sur la fête qui a été célébrée en mémoire de la reprise de Toulon. « Nous ne vous décrirons pas, disent-ils, la beauté de la fête ; il faudrait avoir vu cette rade unique et célèbre, pour s'en faire une idée : tous nos efforts seraient inutiles ; nous vous dirons seulement que, marchant à travers les plus beaux vaisseaux du monde richement pavoisés, au milieu des cris mille fois répétés de *Vive la République ! vive la Convention !* nous sommes arrivés au vaisseau amiral, appelé la *Montagne*.... Nous moutons, Citoyens collègues, la joie se sent, elle ne se rend pas. Imaginez son ivresse, au nom de Toulon reconquis ; mais aussi au nom anglais, à ce nom justement infâme et abhorré, la rage d'hommes vraiment courageux qui demandent à se venger. Que le génie français

est heureux, et combien seraient impolitiques ceux qui prétendraient le changer !

» A la voix des représentans du peuple, ces lions, qui ne respiraient que combat, s'aperçoivent qu'ils sont appelés à une fête civique. L'hymne de la liberté s'entonne, et les plus beaux élans du patriotisme se font entendre. Nous dictons le serment : un respect religieux le répète, et tous les canons de la rade le confirment. O Français ! ô nos concitoyens ! que n'avez-vous tous été témoins de cette scène sublime de l'enthousiasme de nos braves marins ! avec quelle assurance vous préjugeriez la victoire que nous allons remporter sur des perfides. Oui, la victoire est certaine ; ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu, nous défend d'en douter.

» On a fini, comme d'ordinaire, par un repas, par des chants, par des toast, tous plus patriotiques les uns que les autres ; mais ce qui mérite une attention particulière et distingue ce repas, c'est qu'on y a porté, dans une rade qu'avoisinaient le fédéralisme, et qu'il avoisinaient de près, on y a porté un toast, et pour le dernier, aux journées des 31 mai, 1<sup>er</sup>, et 2 juin. La Convention peut juger maintenant si la République est sauvée. »

L'Assemblée a accueilli plusieurs dons patriotiques.

Chaque pas de la tyrannie et de ses suppôts est marqué par quelque atrocité. « La postérité, a dit Bries, parlant au nom du comité des secours publics, la postérité sera étonnée de la manière dont les brigands de l'Autriche font la guerre à un peuple magnanime ; c'est sur-tout dans une commune du district de Cambrai qu'ils ont commis des atrocités inouïes jusqu'à nos jours. Les généreux habitans de la commune d'Elincourt sont attaqués ; ils se défendent avec le courage d'hommes libres, ils repoussent trois fois les Autrichiens ; accablés enfin par le nombre, ils succombent. Le féroce Autrichien, comme pour les punir de leur bravoure, assouvait sur eux la fureur qui le caractérise. Il brûle les moissons et les chaumières de ces généreux citoyens ; il éventre leurs femmes ; il égorge leurs enfans ; il pousse la férocité jusqu'à faire rôtir les membres de quelques-uns de ces infortunés.... » Ici s'est élevé un mouvement d'indignation et d'horreur dans l'Assemblée et dans les tribunes. L'orateur a repris : « Vous frémissez, citoyens, au récit de pareilles horreurs ; j'éprouve les mêmes sentimens ; ma langue se refuse à continuer le tableau de la conduite barbare de nos ennemis. Elle présente un contraste bien frappant avec la magnanimité du peuple Français.... »

La Convention accorde des secours à la commune d'Elincourt. Elle renvoie à son comité d'instruction publique, les traits de courage et de dévouement dont les habitans d'Elincourt ont donné l'exemple, pour être insérés dans les

annales

Annales de l'héroïsme, du civisme et des vertus républicaines.

*Séance du nonodi, 29 Nivôse.*

Il a été rendu dans cette séance plusieurs décrets d'un intérêt particulier. La Convention a accordé des secours à des veuves et enfans de citoyens morts pour la défense de la patrie.

Par l'art. XXIV de l'édit de 87, le dernier tyran s'était réservé le droit de prononcer sur les effets civils du mariage entre les protestans, suivant la qualité des circonstances et des personnes. Un grand nombre de réclamations particulières exigeaient que la Convention s'expliquât sur les dispositions de cet édit. Elle a passé à l'ordre du jour, en ce que les tribunaux ont le droit de prononcer sur ces sortes de contestations.

Des lettres du Havre-Marat et de Cherbourg annoncent la prise de plusieurs vaisseaux ennemis.

« Décadi dernier a été un jour de bonheur pour notre cité, écrivent les autorités constituées de Villefranche-sur-Saône. La fête relative à la prise de l'infâme Toulon a été auguste et solennelle; les victoires des armées y ont été célébrées avec l'ivresse et le plaisir qui caractérisent des hommes libres. Les cris bien sincères de *vive la République! vive la Montagne!* vivent nos braves freres d'armes ont été répétés à l'infini. »

Couthon, au nom du comité de la guerre, a fait lecture d'un projet de décret sur l'organisation des tribunaux militaires. Plusieurs articles ont été adoptés.

*Séance du décadi, 30 nivôse.*

Cette séance a été consacrée à l'admission des pétitionnaires. On a fait lecture de la pétition suivante :

*La citoyenne Reine Chappuy, entrée en qualité de cavalier au 24<sup>e</sup>. régiment, ci-devant 25<sup>e</sup>. , le 27 février 1793 (vieux style), et partie avec un congé militaire, en date du 3 nivôse, au citoyen président de la Convention nationale.*

« Enflammée du feu sacré de la liberté, encouragée par l'exemple précieux de cinq freres, dont trois à l'armée du Nord, et deux à celle de la Vendée, depuis le commencement de la guerre, j'aurais cru déroger au sang généreux qui coule dans mes veines et celles de toute ma famille, si je n'avais pas fait le sacrifice des alarmes qui sont le partage ordinaire de mon sexe, au desir brûlant de venger ma patrie, de combattre les tyrans et de partager la gloire de les foudroyer.

» Le bruit du canon, le sifflement des balles et des obuses, loin de m'intimider, n'ont fait que redoubler mon courage. Je suis partis avec différens détachemens du corps pour essayer le

feu. Je m'y suis présentée avec mes intrépides frères d'armes, les cavaliers du 24<sup>e</sup> régiment, et je l'ai bravé comme eux.

« Bien différente de beaucoup de femmes qu'un fol amour a peut être entraînées à la suite des camps, l'amour seul de la patrie, l'espoir flateur de cueillir sous mon déguisement les faubiers républicains, la perspective si douce de porter le dernier coup aux traîtres et aux rebelles; voilà mes guides, voilà ceux que je t'offre pour mes avocats. Ils plaideront sans doute éloquemment ma cause, de concert avec les écrivains non équivoques que le régiment auquel j'étais attachée s'est fait un vrai plaisir de m'accorder, après avoir reconnu mon sexe.

« Agée de 17 ans et demi, serait-ce à la fleur de mes ans que je me verrais réduite à aller habiter les foyers paternels, tandis que Bellone m'attend dans les siens, et me reprocherait mon inaction! Ah, mes frères, vous qui avez le bonheur de combattre, lorsque vous reviendrez couverts de gloire, comment accueillerez-vous votre sœur infortunée; de quel œil la regarderiez-vous? C'est donc en vain que j'avais, à votre exemple, fait le serment de mourir pour la République!

« Insensible au vil espoir de la récompense, ce ne sont pas des bienfaits que je réclame; le vrai républicain n'est-il pas assez payé par le plaisir, et dédommagé par la gloire de se battre! Mon unique ambition est de voir mes services accueillis favorablement de la Convention, et d'obtenir d'elle l'agrément de les continuer dans le 24<sup>e</sup> régiment de cavalerie, que je quitte avec un regret inexprimable.

« Que ma demande me soit accordée, je revole à mon poste; je redoublerai, s'il est possible, de courage et d'activité, et je prouverai à la République que le bras d'une femme vaut bien celui d'un homme, lorsque ses coups sont dirigés par l'honneur, la soif de la gloire, et la certitude d'exterminer les grands.

Cette pétition a été renvoyée au comité de la guerre.

La citoyenne Riquetti expose qu'elle se trouve dans la dernière misère. Jetée dans un couvent par l'ambition et l'orgueil de ses parens, elle se vit forcée de se faire religieuse. Son père lui accorda une pension de 900 liv. Depuis 2 ans, elle est privée de cette pension; elle ne jouit pas non plus de celle que lui a accordée la nation comme ci-devant religieuse: elle sollicite un secours provisoire, et le renvoi de sa pétition au comité de liquidation.

« Un membre atteste le patriotisme de la citoyenne Riquetti. Elle n'a, dit-il, de commun avec ses frères que la force d'esprit que la nature leur avait communiqué.

« La pétition est renvoyée au comité de liquidation.

Les jeunes ramoneurs sont admis à la barre: « Sous le règne du despotisme, dit l'orateur, les jeunes Savoyards eurent besoin d'appui en France; un vieillard respectable leur servit de

père. Le soin de notre conduite, les premiers instrumens de notre industrie, notre subsistance même, furent long-temps les fruits de son zèle et de sa bienfaisance ; il était prêtre et noble, mais il était affable et compatissant ; il était donc patriote, l'aristocratie ne connaît point de si doux sentimens.

» Cet homme si cher à nos cœurs, et nous osons le dire, si cher à l'humanité, c'est le citoyen Fénélon, âgé de 80 ans, détenu dans la maison d'arrêt du Luxembourg, par mesure de sûreté générale. Nous sommes loin de la condamner cette mesure, nous respectons la loi ; les magistrats ne sont point tenus de connaître ce vieillard comme le connaissent ses enfans.

» Ce que nous demandons, citoyens représentans, c'est qu'il plaise à cet auguste sénat de permettre que notre bon père soit mis en liberté sous notre responsabilité, il n'en est aucun parmi nous qui ne soit prêt à se mettre à sa place ; tous ensemble, nous nous proposons même, si la loi ne s'y oppose pas.

» Si cependant notre sensibilité nous rendait indiscrets, citoyens législateurs, ordonnez qu'un prompt rapport vous fasse connaître notre père... Vous applaudirez sûrement à ses vertus civiques, et il sera aussi doux pour ses enfans de vous les avoir exposées, qu'il sera consolant pour ce bon père de recevoir ce témoignage de votre justice et de notre reconnaissance.

Cette pétition est renvoyée au comité de sûreté générale.

Une députation de la société des Cordeliers se présente à la barre avec le cœur de Marat dont il est dépositaire. Après avoir rappelé ce que ce grand ami de la liberté a fait pour elle, l'orateur, au nom de la société, demande que les œuvres de Marat soient imprimées et répandues avec profusion, afin que chaque citoyen y trouve le modèle des vertus républicaines qu'il doit imiter.

La commission temporaire des poids et mesures présente de tableau des travaux auxquels elle s'est livrée pour l'exécution du décret de la Convention. Déjà les ouvriers sont en activité, et bientôt le peuple jouira des bienfaits des poids républicains. La commission annonce qu'elle s'est occupée de la rédaction de trois ouvrages pour faciliter aux citoyens l'usage des nouveaux poids. Deux de ces ouvrages sont sous presse.

L'Assemblée accueille les pétitionnaires, et ordonne l'impression du rapport qu'ils lui ont présenté.

*Séance de primidi, 1<sup>er</sup> Pluviôse.*

Le président a annoncé à la Convention que les gendarmes qui composaient sa garde étaient arrivés de la Vendée. Il a pris les ordres pour les faire admettre. Les gendarmes sont

entrés dans la salle au milieu des plus vifs applaudissemens.

Leur commandant parlant à la barre, a dit :

« Pénétrés des bontés de l'Assemblée, qui a daigné penser à nous au milieu des immenses travaux dont elle est occupée, les expressions nous manquent pour vous témoigner notre reconnaissance. Nos freres nous ont donné un laurier dont nous avons mérité tout au plus une petite feuille. Souffrez que je la dépose sur le bureau, pour que vous la distribuiez également à tous ceux qui s'en sont véritablement rendus dignes. Nous revenons en beaucoup plus petit nombre que nous sommes partis ; mais devons-nous regretter nos freres ? ils ont eu la gloire de mourir pour la patrie. Il ne nous reste plus qu'une grâce à vous demander, elle comblera les bienfaits que nous avons reçus de vous, c'est de placer deux factionnaires aux deux portes de la salle. »

« Vengeurs de la patrie, leur a répondu le président, quel spectacle vous offrez aux représentans de la République entière ! Quel plus beau témoignage de votre dévouement à la patrie que ces blessures, ces cicatrices honorables qui vous décorent ! vieillards, vos enfans sont dignes de vous. Soldats, vous êtes dignes de la patrie ; et vous, peres, meres, épouses, enfans, qui revoyez dans ces guerriers des objets les plus chers de vos affections et qui les accompagnez ici, vous êtes heureux, puisque vous pouvez embrasser à tant de titres, les défenseurs de la patrie. . . . . La Convention nationale vous revoit avec attendrissement, et vous invite aux honneurs de la séance.

Le ministre des contributions publiques envoie deux états relatifs à la fabrication des monnaies. La premiere porte la fabrication des especes de cuivre et de métal de cloches, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1793 (vieux stile) jusqu'au 20 nivôse présent mois, à 4 millions 855 mille 393 liv. Le second comprend les envois de cuivres et de cloches, faits par les départemens aux maisons des monnaies et ateliers monétaires, jusqu'au 10 jour 20 du présent, savoir ; 1792 et 1793, en cuivre et bronze, 567 mille 833 liv. 11 sols, et en cloches, 5 millions, 129 mille, 70 liv. 10 sols.

Une lettre de Montagne-sur-Mer annonce qu'un vaisseau à trois mâts, chargé de tabac, destiné pour les Anglais, vient d'échouer sur la côte.

Sur la proposition de Cambon, la Convention a mis à la disposition du ministre de l'intérieur, 10 millions, pour être distribués aux familles des soldats qui combattent pour la patrie.

Francastel, représentant du peuple, près l'armée de l'Ouest, annonce l'envoi d'une quantité considérable d'argenterie, provenant des fouilles faites dans les châteaux des rebelles de la Vendée.

## PARIS. Quartier, 4 Pluviôse.

Dans sa séance du 1<sup>er</sup>. de ce mois, la société des Jacobins avait arrêté, 1<sup>o</sup>. que le lendemain elle se transporterait en masse à la Convention, pour féliciter la Montagne de l'énergie qu'elle a montrée dans le procès du tyran; 2<sup>o</sup>. qu'elle irait ensuite au pied de l'arbre de la liberté pour y chanter un hymne patriotique; 3<sup>o</sup>. que le lendemain tous les membres assisteraient en bonnet rouge à la séance, et que le président aurait une pique en main; 4<sup>o</sup>. qu'il serait fait une salve générale d'artillerie, à l'heure où le tyran mourut; 5<sup>o</sup>. qu'il serait envoyée une députation au comité de sûreté générale, pour l'inviter à présenter le rapport sur l'affaire de Ronsin et Vincent.

Cette députation eut lieu en effet, et la Convention a arrêté qu'elle se rendrait tout entière sur la place de la Révolution au milieu des cris répétés de *guerre aux tyrans, paix aux chaumières*, etc. On a renouvelé le serment de *vivre libre ou mourir, et de l'unité et de l'indivisibilité de la République*. Les citoyens armés de toutes les sections, ainsi que le conseil général de la commune, ont également assistés en masse à cet anniversaire de la mort du tyran.

Le comité de surveillance du département de Paris a fait arrêter Nicolet, directeur du théâtre de la Gaîté, et un de ses acteurs; celui-ci, comme coupable d'avoir joué des pièces obscènes, et cela à pour les avoir tolérées.

Plusieurs personnes prévenues de complicité avec Fabre d'Eglantine, ont été arrêtées.

Un citoyen a fait lecture aux Jacobins d'une lettre de Dunkerque, qui annonce qu'un des prisonniers Français, échappés d'Angleterre, a rapporté que la tête de Pitt avait été portée en effigie dans les rues de Londres, que ce ministre avait été chassé du ministère, et que le duc d'York avait été rappelé de la Belgique. Comme il est permis de se défier des nouvelles de nouvelles, la société nomma deux de ses membres pour accompagner le citoyen au comité de sûreté générale.

Le notaire Brichard, qui avait été mis d'abord en état d'arrestation, puis relâché, a été arrêté de nouveau, ainsi que son clerc; et conduits à la Conciergerie, par ordre du comité de sûreté générale. On présume que c'est pour avoir fait un emprunt pour le prince de Galles en 1790. Le citoyen Desfrançaïs, interprète des langues étrangères, a été aussi arrêté pour la même affaire.

Le 25 nivôse, Jacques Roux, ci-devant professeur de phi-

losophie à Angoulême, qui se qualifiait de prédicateur des Sans-Culottes, et qui avait été membre du conseil général de la commune, fut traduit devant le tribunal de police correctionnelle. L'examen du délit qui lui était imputé, déterminant le tribunal à se déclarer incompétent, et à le renvoyer au tribunal révolutionnaire. Aussi-tôt Jacques Roux tira un couteau de sa poche et s'en frappa de cinq coups. On saisit entre ses mains l'instrument de son suicide, et après les premiers secours de l'art, il fut reconduit dans les prisons de Bicêtre où il était auparavant, et mis à l'infirmerie. On assure que ses blessures sont très-dangereuses.

Le maire d'Eyrenx s'est brûlé la cervelle.

Dougados, dont nous avons annoncé le jugement et l'exécution, était entré fort jeune chez les capucins, où l'avait conduit un dépit amoureux; c'est là qu'il se fit connaître par ses talens poétiques, sous le nom de pere Venance. Il publia des vers assez agréables pour recevoir d'un de ses rivaux le surnom de pere Tibulle. Mais ne avec une imagination inquiète et ardente, il abandonna bientôt son triste métier de capucin. L'esprit d'ambition et d'intrigues le jetterent dans la révolution, où il voulut jouer un rôle. Il embrassa le parti des conspirateurs qui l'a conduit à l'échafaud.

Le citoyen Simon, à qui l'on avait confié la garde du jeune Capet au Temple, et qui était en même temps membre du conseil général de la commune, ayant opté pour cette dernière fonction, le conseil a consulté le comité de salut public, pour savoir s'il pouvait procéder à son remplacement. Ce comité a répondu qu'il n'y voyait aucun inconvénient; en conséquence, le conseil général, jugeant que la place de gardien permanent était inutile, a arrêté que les commissaires, qui chaque jour sont nommés de garde au Temple, seront les seuls surveillans immédiats des détenus dans cette prison; s'en rapportant à la prudence des commissaires pour prendre toutes les mesures propres à assurer la responsabilité.

Des commissaires, nommés par les 48 sections, ont rédigé une adresse au conseil de la commune, portant un nouveau tarif pour le maximum du prix des débris. Ce travail très-précieux a été renvoyé au comité des subsistances. Nous en ferons connaître le resultat aussi-tôt qu'il y aura sur cette matière une détermination.

Le citoyen Louet, cultivateur de la commune de Houilles, district de la Montagne-du-bon-air, département de Seine et Oise, chargé, en qualité de nourricier, de l'enfant de Lemille, dont la tête vient de tomber sur l'échafaud, a déclaré au conseil que son intention et celle de son épouse était de

continuer à élever la petite fille de ce malheureux, et de l'adopter comme un de leurs enfans.

Ce citoyen a annoncé de plus, qu'il lui était dû six mois, et qu'ayant été touché de la position de Lemille et sa femme, lorsqu'ils étaient en prison, il leur avait prêté 30 liv. qui jointes à la somme de 108 liv. pour les six mois, fait celle de 138 liv.

Le conseil a applaudi vivement à l'acte généreux des citoyens et citoyenne Louet, en arrête la mention civique au procès-verbal ainsi qu'aux affiches de la commune.

Le président a donné à ce citoyen le baiser fraternel.

Sur les observations d'un membre, qu'il est nécessaire de lire publiquement les lois chaque jour de décade, le conseil général a arrêté :

1<sup>o</sup>. Que tous les mois il se rendra au Temple de la Raison, pour y faire lecture des lois et du recueil des actes de vertus civiques, morales et guerrières ;

2<sup>o</sup>. Que les présidens des 48 sections seront invités à en agir de même tous les décadi ;

3<sup>o</sup>. Que l'administrateur des travaux publics présentera incessamment au corps municipal l'état des bâtimens à la disposition de la commune, afin qu'il en soit assigné un à chaque section pour son temple de la Raison.

Le tribunal criminel révolutionnaire a condamné à la peine de mort plusieurs conspirateurs, dont les noms sont peu connus ; mais il en a acquitté un beaucoup plus grand nombre.

Le total des prisonniers, dans le département de Paris, est de 5137.

*Discussion sur les vices de la Constitution Britannique, et les crimes de son gouvernement, dans la société des Jacobins.*

Depuis que la discussion importante sur les crimes du gouvernement Anglais est ouverte, on a remarqué, a dit un membre de la société, Xavier Audouin, qu'une foule d'orateurs était moins pressée de parler ; tous les bavards qui depuis six mois nous étourdissent, ont perdu tout-à-coup la parole. Les tribunes même ne sont plus si nombreuses ; et lorsqu'il s'agissait seulement des rixes particulières, on s'éteignait par-tout. Cependant quoique les gens doués d'un aussi abondant langage se soient éloignés de la tribune, la discussion n'est ni moins intéressante, ni moins approfondie. Dans le nombre des discours qui ont déjà été prononcés, et que nous voudrions pouvoir rapporter tout à la fois, nous choisissons de préférence celui qu'a prononcé Simond, député du Bas-Rhin à la Convention nationale, parce qu'il renferme une série de faits liés à la révolution, et qui peuvent être précieux pour l'histoire.

*Discours de Ph. Simond, sur les crimes du gouvernement Anglais  
contre le Peuple Français.*

« Pour présenter le tableau des crimes du gouvernement Anglais contre la révolution Française, il faut les prendre dès leur origine, les suivre dans leurs développemens, dans les différens caractères que la succession des évènements imprévus, nécessaires ou inattendus, leur faisait prendre.

» Le premier anneau de cette chaîne de complots prend sa source dans les secours qu'elle accorda aux Américains, pour établir et faire avouer leur indépendance.

» A cette époque, les Anglais tourmentés par les flottes françaises, épuisés en hommes et en moyens, reconnurent la puissance invincible des Américains, qui montrèrent, par la reprise de leurs droits, un courage supérieur à tous les révers, et une vertu digne de la liberté.

» L'Angleterre avait établi sur toutes les mers une dictature funeste au commerce des autres Etats; ceux-ci virent avec plaisir son humiliation, et telle était alors la bisarrerie des gouvernemens et l'astucieuse politique des rois, qu'ils furent réduits à rendre un peuple libre en Amérique, pour conserver l'équilibre du despotisme dans une autre partie du monde. C'est aussi pour la même raison que les tyrans, qui avaient vu sans ombrage la France abaisser la fierté des Anglais, se déclarèrent contre elle, lorsqu'elle essaya de pousser ses prétentions au-delà de l'indépendance des Américains. Il en résulta pour le gouvernement Anglais un principe politique de déperissement dont il ne guérira jamais, et pour la France un épuisement momentané, qui donna lieu au partage de la Pologne entre la Prusse, la Russie et l'Autriche, et fit concevoir à ces deux derniers l'imbécille projet de relever le Turc en Asie, pour effrayer les autres puissances, en s'enrichissant de ses dépouilles : l'empereur demandait à être puissance maritime, et la Russie voulait entrer en campagne pour conquérir l'Europe. La France fit perdre à l'Angleterre des ressources immenses qui alimentaient la fierté de son gouvernement, et soutenaient sa prépondérance sur toutes les mers; celui-ci ne se replia pas sans dépit sur le sentiment de sa propre faiblesse, et de l'insuffisance de ses moyens; dès ce moment, l'esprit de vengeance fut mis à l'ordre du jour; l'intrigue et la trahison furent consacrées; on tenta, par le crime et le parjure, tout ce que pouvait inspirer la haine et la fureur d'un gouvernement humilié par une puissance étrangère qui l'avait réduit à traiter avec ses propres esclaves.

» La cour de Londres se ligua avec la maison d'Autriche, qu'elle n'a jamais abandonnée, ni servie dès lors; et fit avec la France, l'Espagne et l'Amérique, le traité de paix, qui

fut respectivement signé sur la fin de 1782, et dans lequel elle avait acheté, par l'entremise de l'Autrichienne qui menait la cour, une clause secrète qui ne fut connue et avouée que quelques mois après; je veux dire le trop fameux traité de commerce, dans lequel la France fut cédée à l'Angleterre, comme une colonie dont elle était la métropole, et qui abandonnait à sa jalousie irritée, notre navigation, nos fabriques et notre commerce.

» On fit précéder la conclusion de cette perfidie par des correspondances et des rapports de commissaires choisis pour peser les intérêts respectifs des deux royaumes; et pour prévenir les craintes et les soupçons, on vanta sur-tout dans les papiers publics, la politique, la probité et les talens de ceux qui s'en occupaient pour nous; mais des réclamations subites et générales firent de suite la preuve qu'on n'avait employé tant de finesse, que pour mieux marquer la plus insigne des trahisons; alors encore, la cour de Versailles devint plus brillante quelle n'avait jamais été, pour faire croire au peuple qu'il abordait enfin sa prospérité qu'on venait de vendre. De Vergennes avait reçu, des mains de la reine, et de celles des envoyés de Londres, des bijoux et quelques assiettes de vermeil; et la reine et les courtisans s'étaient partagés des milliers de guinées qui portèrent les scandales de la cour au-delà de tout ce que le libertinage et la prodigalité avaient encore inventés.

» C'est à-peu-près à ce tems que commencèrent les liaisons particulières du dernier duc d'Orléans avec les Anglais et ses courses à Londres, qui avaient pour but apparent des parties de libertinage ou de délassement, et pendant lesquelles il prit goût à des complots qui l'ont conduit à l'échafaud. C'est dans une de ses courses qu'un Anglais du parti de l'opposition lui dit : Comment ne vous est-il pas encore entré dans la tête de vous faire roi de France, et de prendre la place d'une bête qui figure si mal sur son trône? C'est alors encore que se conçut et s'exécuta le projet des édifices du ci-devant Palais-Royal, projet que quelques bons politiques condamnaient dans le tems, mais que la cour appuya très-impolitiquement, et qui devint ensuite le rendez-vous des gens suspects, le dépôt général des marchandises anglaises, et le chef-lieu de correspondance des étrangers et de leurs complots. C'est alors encore que la reine nommant à son gré les ministres, les abbés, les généraux, les ambassadeurs et les courtisans développait tous les jours avec une activité incalculable l'esprit de dilapidation, et le système de changement d'administration dans laquelle les nouveaux-nés s'occupaient à se rendre agréables, en montrant de nouvelles ressources ou de nouveaux genres de dépenses, plutôt qu'à découvrir la profondeur de l'abîme dans lequel le tyran allait être englouti.

Un honnête homme eût soulevé le coin du voile sous lequel se consumaient tant d'iniquités ; mais le mal n'étant pas encore sans remède , il eût été dangereux alors de dévoiler les turpitudes d'une cour que l'on voulait perdre et non pas convertir. On tenta donc de nouvelles dilapidations ; on exporta pour le compte de l'empereur le numéraire de France à Vienne , on provoqua l'anéantissement de la confiance au trésor public , par de fausses opérations , pour forcer les capitalistes à placer sur l'étranger ; alors la cour ne peut ni se passer d'argent , ni en trouver : on l'avait amenée à un point de détresse et de discrédit qui rendait sa crise inévitable ; on en provoqua par-tout l'explosion ; les notables du royaume furent convoqués , et le résultat de leurs séances fut qu'ils n'étaient ni en nombre , ni avec des pouvoirs suffisans pour sonder la profondeur de l'abîme dans lequel la nation allait descendre , sauver la cour d'une banqueroute deshonorante pour elle , et ruineuse pour les créanciers , et faire face aux besoins urgens et aux dépenses indispensables de l'état.

Mais ce qui est curieux pour le législateur , intéressant à savoir aujourd'hui pour un Français libre , et marquant dans l'histoire de la révolution , c'est que presque tous les notables qui voterent pour les états-généraux , étaient alors ou sont devenus successivement les partisans du système qui voulait l'anéantissement de la maison des Bourbons régnans , les amis du duc d'Orléans , et les ennemis les plus prononcés d'un gouvernement populaire , vers lequel ils ont tous incliné d'abord , pour donner au Peuple un point de ralliement , et se tromper ensuite en lui donnant un tyran nouveau , au lieu de le délivrer de la tyrannie. Que faisait alors le gouvernement anglais ? que faisait d'Orléans , que faisait la cour à Versailles ? Le gouvernement anglais haïssait la France jusqu'à la fureur , et paraissait cependant la considérer comme le plus précieux de ses alliés. Les anglais étaient à Paris avec une affluence d'autant plus remarquable , qu'ils voyageaient peu dans les autres endroits de la France. Il y avait à Paris des anglais dans toutes les parties , dans tous les cercles , dans les assemblées des gens de lettres : ils y avaient deux objets majeurs à remplir , nous donner leurs modes et leurs goûts pour faciliter le débit de leurs marchandises , surveiller l'opinion publique et servir leur faction. D'Orléans était pour ainsi dire leur passe-rôle pour le premier objet : tout chez lui était à l'anglaise ; quant au second , il le servait plus adroitement en vivant au milieu des plaisirs et de la débauche , dans une indifférence politique , d'autant plus suspecte , qu'elle était visiblement affectée ; car il était sans mœurs , il avait méprisé le Peuple et la vertu dans l'âge de la sensibilité ; et cependant il faisait alors des largesses extraordinaires ; il avait donc l'ambition des suffrages : aussi le Peuple , dupe de sa bonne-foi , commença à l'aimer , et les courtisans dont l'âme vile se traîne tou-

joints après l'idole du moment, singéaient jusqu'à ses bassesses et ses crapules pour avoir la politesse et le ton du jour.

» La cour de Versailles y continuait ses débauches et ses folles dépenses, et ce qui prouve invinciblement qu'elle était livrée à la faction des étrangers, c'est que dans un moment de révolution où l'économie et une réforme dans la domesticité de la cour et ses plaisirs, eût donné au Peuple une marque de bonne volonté et d'attention ; le roi, au milieu des inquiétudes publiques, continuait ses parties de chasse, ses ivrogneries et ses serrures ; tout était entre les mains des courtisans, des femmes de cour et de la parente de l'empereur. Aux yeux d'un bon connaisseur, la révolution en France, telle qu'elle a existé jusqu'au 31 mai, était immuable. Le gouvernement anglais se croyait sûr de sa proie ; le Peuple Français était à son sens trop léger, trop idolâtre de la royauté, et trop peu instruit, pour vouloir soutenir avec énergie une révolution purement populaire, et la noblesse et le clergé trop corrompus, trop clairvoyans et trop puissans pour le permettre.

» Je ne peux signaler à chaque époque les trahisons de la cour de Londres par des traits décisifs ; à la naissance des révolutions, les premiers pas des machiavélistes sont nécessairement équivoques, très-peu prononcés, toute leur adresse est de pressentir les événemens, de subordonner leurs plans à ce qu'ils ne peuvent empêcher, et de n'en faire le développement qu'avec la certitude du succès ; mais je la vois continuellement à la suite de toutes les mesures et dans les grandes délibérations ; et ce n'est guère que dès ce jour où les états-généraux se déclarent Assemblée constituante, qu'elle donne un point de vue plus déterminé à ses projets, et le dessein de s'approprier les avantages de la révolution Française aux dépens de la famille régnante, des émigrés, de l'empereur, de la Pologne, de la Prusse, de l'Espagne, de la Suisse, du Danemarck, des cercles de l'Empire, du Turc et du pape.

» Le Peuple anglais était d'abord d'assez bonne-foi sur la révolution Française, et l'opinion publique n'était pas favorable au machiavélisme de son gouvernement ; deux considérations inquiétaient vivement l'egoïsme de ces insulaires ; la révocation du traité de commerce, le renvoi du commissaire de Dunkerque, l'affluence à Londres de la noblesse française, dont la cour avait provoqué l'émigration. Cette ville fut un moment dans une magnificence extraordinaire, mais les hommes de bonne foi crurent y voir la ruine du commerce anglais et le terme de sa prospérité. Cependant les marchandises des Anglais, quoique prohibées, entraient en France de toutes parts ; les mers et le commerce, pendant la guerre contre l'empire turc, leur avaient appartenus presque exclusivement ; la prospérité du moment empêchait à la plupart de lire avec inquiétude dans un tems plus éloigné. C'est au milieu de cette ivresse passagère que le gouvernement anglais méditait

les plus perfides complots ; je vais en suivre le développement , et on verra qu'il n'a rien respecté pour le servir , puisqu'enfin dans son désespoir il se sacrifie lui-même , et ne peut sauver son propre pays qu'en tombant sous le couteau de l'infamie , égorgée par un peuple avili , ruiné et désespéré.

» La cour de Londres s'est coalisée en France d'abord avec le parti patriote pour humilier la noblesse et le clergé , sans vouloir néanmoins détruire ni l'un ni l'autre ; cette mesure était nécessaire pour mettre les ressources de l'Etat au pair avec ses dépenses , pour calmer les inquiétudes de la Nation , pour sortir de France ce qui aurait pu soutenir la famille royale à sa déchéance , et pour ne laisser entre le peuple et son tyran immédiat que la tierce faction de l'étranger , et sans laquelle on ne pourrait perpétuer en France cet état convulsif qui met la fortune publique entre les mains des intrigans , conduit à une dislocation du corps politique , rompt l'unité des rapports , généralise l'inquiétude et le mécontentement , et fait fermenter des partis plus ou moins ardens dont l'explosion dans un Etat corrompu est toujours un pas de plus vers la servitude et l'abrutissement des hommes. Deux circonstances me prouvent sur-tout la coalition dont je parle , la conduite des soi-disant patriotes lors de l'organisation du gouvernement sous l'Assemblée constituante , et de la revision de l'acte constitutionnel après l'arrestation de Louis XVI à Varennes. A l'organisation du gouvernement , le parti autrichien occupa d'abord l'Assemblée ; cette faction trop pressée de jouir , la dominait impérieusement : et avec l'air de souscrire à la destruction de tous les privilèges , en présentait dans ses plans , et dans une perspective très-prochaine , la résurrection d'une manière d'autant plus alarmante , qu'elle faisait partie intégrante à la charte constitutionnelle de l'état.

» Cette mesure n'était pas suffisante pour perdre la famille des Bourbons , et n'occasionnant presque pas de mécontents , n'eût été qu'un simulacre de révolution à l'avantage de la Cour ; aussi le parti populaire fut puissamment secondé par le parti intermédiaire de l'étranger , qui , lors de la révision , le vrai moment d'épuration pour les intrigans et les patriotes , abandonna ces derniers avec une différence bien marquée de sentiment et d'intention , avec une indécence et un despotisme qui annonçait déjà la crainte qu'il avait de les avoir trop puissamment secondés. »

( La suite au numéro prochain. )

## NOUVELLES.

ARMÉE DU MIDI. *Du Port de-la-Montagne, 20 Nivôse.*

Nous avons rapporté la relation de la prise de Toulon par le général Dugommier; le citoyen Lacroix nous en promet une autre encore plus détaillée. « Pour cela, écrit-il, je veux tout voir de mes propres yeux : j'ai visité l'arsenal d'un bout à l'autre; j'ai été dans nos plus beaux vaisseaux; j'ai parcouru avec les représentans, dans une chaloupe, et à cheval, tous les forts, les redoutes occupés par les Républicains, et ceux servans de repaires à nos ennemis; le fort Lamague, les redoutes rouges et anglaises ont confondu ma raison; je suis maintenant convaincu que le port de Toulon est une des merveilles du monde, digne de porter le nom à jamais célèbre de la Montagne. Il faut voir ce que j'ai vu pour se faire une idée de la bravoure des Français. Les Anglais par leur fuite précipitée, nous ont abandonné plus de munitions de guerre en tout genre qu'ils ne nous en ont détruit. De la Croix des signaux on aperçoit de très-près l'escadre anglaise qui mouille aux isles d'Hières, malgré la précaution de faire croiser des bâtimens pour empêcher des ennemis, leurs alliés, d'entrer dans le port de Toulon. Il ne s'est gueres passé de jour qu'il n'en soit entré, toujours dans la certitude d'y trouver des Anglais et des Espagnols.

Du 24, on a signalé, le 21, un convoi de 12 bâtimens de transport, venant, à ce qu'on présume, de Gibraltar; 3 mille hommes de troupes étaient à bord. Ce convoi allait entier dans le port, lorsqu'il fut averti du danger par trois frégates anglaises qui croisent journellement à la hauteur du cap Cépe : tout nous confirme que les escadres ennemies ont été cruellement maltraitées par la dernière tempête.... On sait que les Anglais, le jour de leur fuite de Toulon, avaient accordé un asyle à un grand nombre d'hommes et de femmes Toulonnaises qui voulurent les suivre. Eh bien ! ces mêmes Anglais ont débarqué, sur les côtes d'Hières, tous ceux auxquels ils avaient promis secours et protection : ces Anglais ne pouvaient ignorer le sort que la République réservait à leurs complices. En effet tous ces débarqués, tant hommes que femmes, ont été conduits ici, jugés, condamnés et fusillés comme émigrés.

Il vient de s'établir une communication directe entre l'isle de Corse et notre port. Malgré tous les efforts du traître Paoli, les Français sont toujours en possession de Berlin et de Saint-Florent, où ils attendent des renforts en hommes et en provisions; ils sont fortement retranchés sur les montagnes Saint-

Pierre ; l'armée de Paoly a fait de vains efforts pour les en déloger.

### ARMÉE DU NORD.

Il se prépare sur les différens points de cette frontière de grands mouvemens dans notre armée depuis Dunkerque jusqu'à Givet. Le comité de salut public a eu, comme on peut le croire, de fortes raisons pour ne rien laisser transpirer de son plan jusqu'au moment de l'exécution. On sait seulement que la terreur regne dans la Belgique, et que l'ennemi s'attend tous les jours d'être attaqué, c'est-à-dire repoussé.

Voici ce qu'on écrit de Landrecies, 26 nivôse :

« A minuit la générale a battu ; toute la garnison s'est mise sous les armes ; les ennemis s'étaient emparés du poste qui protégeait la seule route par où l'on peut entrer, ou sortir de la ville. Ils ont commis, dans leur attaque, les atrocités des Cannibales les plus cruels. Lorsqu'on vous dit qu'ils égorgent les femmes, les vieillards, les enfans sur le sein de leur mère, vous regardez ces récits comme des amplifications de rhétorique. Voici ce dont j'ai été témoin. Lorsque nos infatigables bataillons les eurent repoussés, je me suis rendu à Hors, petit village qui fut le théâtre malheureux de leurs atrocités ; j'y ai vu des paysans égorgés à coups de bayonnettes. Le fils du moine de cet endroit a été assassiné dans sa maison ; la beauté seule de ses deux filles et leur déshonneur les ont soustraites à la mort ; ils ont fini leur expédition par réduire le village en cendres. »

### COTES MARITIMES. Havre-Marat, 20 nivôse.

La corvette la *Vipère*, de 18 canons, qui était dans ce port, eut connaissance de deux navires ; elle donna la chasse à l'un d'eux, et arbora pavillon anglais lorsqu'elle fut à portée de se faire entendre ; le sloop *Hissa*, pavillon ostendais ; alors neuf hommes armés, de l'équipage de la *Vipère*, s'embarquèrent dans un canot et furent à bord du sloop, ils demandèrent au capitaine d'où il venait : il déclara venir de Cadix, et être destiné pour Ostende ; ils l'emmenèrent, et envoyèrent cinq hommes de son équipage à bord de la corvette : ils mirent le cap au sud pour gagner le Havre, où ils sont entrés le 19 de ce mois après midi. Le chargement de cette prise, nommée *Poste-pan-cadix*, du port d'environ 120 tonneaux, consiste en onze balles de laine, 400 cuirs du Brésil, 20 balles de poivre, 2 sarrons d'indigo, une balle de safran, et 800 morceaux de bois de campêche.

Du 27. La municipalité provisoire de ce port, annonce l'arrivée du navire le *Ton*, capitaine Daquemey, venant de Liverpool, chargé de sel, vin, eau-de-vie, destiné pour Ostende, ayant 28 hommes d'équipage, du port de 700 tonneaux, avec une artillerie de 12 canons; ce navire est anglais; il a été pris par le travers de Staapoint, par la frégate la *Galathée*, aux ordres du commandant Dufresne, en station dans la Manche.

*Port de la Montagne*, 27 nivôse. Un superbe vaisseau à trois mâts, chargé de tabac, destiné pour les féroces Anglais, vient d'échouer sur les côtes de notre arrondissement; vive la République! nos braves canonnières ont fait preuve de leur habileté ordinaire, en le perçant de part en part de trois boulets de canons. La cargaison est forte de 275 tonneaux; pour éviter les pertes trop ordinaires dans les échouemens, nous l'avons fait conduire sous bonne et sûre garde, dans le port de Boulogne: le capitaine et ses deux premiers matelots, ont remis les différens papiers dont ils étaient porteurs, et l'on s'est assuré de leurs personnes.

*Cherbourg*, 26 nivôse. « Le commandant temporaire du fort national écrit au président de la Convention: Racontes à la Convention, racontes à la France entière les nouvelles conquêtes maritimes de la République sur ses piteux ennemis. Les frégates françaises la *Galathée*, la *Carmagnole*, la *Résolue* et la *Babet*, sur 12 prises qu'elles ont ramassées au demi-cercle vers la baye de Torbay, frontière d'Angleterre, viennent d'en envoyer à Cherbourg cinq considérables. La première est un brick de 150 tonneaux américains, partant de Baltimore, et allant à Amsterdam, chargé de sucre, de café et de coton.

« Les autres sont deux bâtimens anglais à trois mâts, un irlandais chargé de bled et de lard salé, et une galiote danoise, chargée pour l'Angleterre.

« J'ignore encore le détail des cargaisons, excepté de celle de l'Américain et de l'Irlandais: mais un capitaine de prise de la *Galathée*, auquel je viens de parler à bord de l'Américain, annonce ces cargaisons comme très-riches.

« Les sept autres prises ont fait voile pour Morlaix. Ce n'est pas tout: au déclin du jour, deux gros bâtimens se faisaient appercevoir dans l'ouest, et dirigeaient leur route vers ce port. Il est plus que probable que ces navires vont nous apporter d'heureuses nouvelles, d'une énonnade assez répétée qui s'est fait entendre de ce côté-là, toute la matinée.

Du 27. Le même commandant écrit encore en ces termes:

« Ma dernière lettre annonçait à la Convention l'entrée en ce port de cinq riches prises faites sur les Anglais, et lui eu

présageait de nouvelles ; celles arrivées ce matin au nombre de quatre gros bâtimens , ont été suivies des frégates françaises la *Carmagnole* , la *Pomone* , l'*Engageante* et la *Babet*. C'est un gros bâtiment américain et trois anglais , tous de bonne prise. Des toiles , du fer , de l'acier , du sucre , du café , du coton , 400 tonneaux de tabacs de Virginie , etc. ; voilà ce que ces prises nous ont procuré. Ce sont en outre les plus jolis bâtimens du monde et autant de richesses que les frégates de la République ont pris la liberté d'enlever à M. Pitt , à ses dupes et à ses esclaves.

» Ainsi nous pourrons leur aller faire visite , habillés de leurs toiles , armés de leur acier , en prenant leur café , en fumant la pipe à leurs dépens , et tout cela sur leurs ex-navires ; c'est bien ce qui s'appelle fournir des verges pour se fouetter.

» Mais cette *carmagnole* et compagnie sont des diables ; on croira peut-être qu'elles se sont modestement contentées de douze à quinze prises ; point du tout , elles ont jugé convenable de porter le nombre jusqu'à 52.

» Je le tiens d'un des hommes de l'équipage de la *Pomone* , et puis deux corvettes anglaises ayant voulu tâter du bal , la *carmagnole* leur a joué quelques airs de ces flageolets , et soudain la salle de danse a manqué sous leurs pas.

» Une frégate ennemie a aussi éprouvé quelques bordées de la *Résolue* , la fuite leur a épargné le reste.

» Le soir nous avons perdu de vue , dans l'est du fort , un bâtiment à deux mâts venant de l'ouest ; la présomption est que c'est encore une prise.

» Si cela continue , la rade de Cherbourg ressemblera bientôt à une rade d'Angleterre. Vive la République impérissable ! Salut , respect , confiance à la montagnarde représentation nationale. »

P. S. L'armée de Charrette , dite *les Chouins* , a été mise en déroute par le général Turreau. Charrette a été grièvement blessé.

Le fort Vauban a été repris par les troupes de la République.

L'escadre de Cancale , sortie depuis peu pour aller en croisière , a ramassé dans sa course sept bâtimens de bonne prise , chargés de provisions de bouche et de marchandises. *Vive la République , sur mer comme sur terre !*



---

## A V I S.

ON observe que les Rédacteurs n'ont rien de commun avec l'Abonnement, la distribution, etc. C'est au citoyen GUTH, Directeur du Mercure, hôtel de Thou, rue des Poitevins, et non à aucun d'eux, qu'il faut adresser tout ce qui concerne ces objets ; autrement des lettres souvent importantes pourraient rester au rebut.

Les personnes qui enverront au citoyen GUTH des effets sur Paris, pour acquit de leur Abonnement, voudront bien les faire timbrer ; faute de quoi ils ne seraient pas acquittés. Les lettres contenant des Assignats, doivent être chargées à la Poste, pour ne pas courir le risque de s'égarer.

---

LE prix de l'Abonnement est de trente-six livres franc de port pour les Départemens et pour Paris. Il faut affranchir le port de l'argent et de la lettre, et joindre à cette dernière le reçu du Directeur des Postes. On souscrit hôtel de Thou, rue des Poitevins. On s'adressera au Citoyen GUTH, Directeur du Bureau du Mercure. L'Abonnement ne peut avoir lieu que pour l'année entière et pour six mois.

Les Souscripteurs du mois de Janvier sont priés de renouveler de bonne heure leur Abonnement, afin qu'on ait le tems d'imprimer leurs adresses, et qu'ils n'éprouvent aucun retard dans l'expédition. Ils voudront bien donner aussi leurs noms et qualités d'une écriture lisible ; ou joindre à leur lettre une des adresses imprimées qui enveloppent le Mercure.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

---

( N° 5. )

---

*Tridi, 13 Pluviôse,  
l'an deuxième de la République.*

( Samedi 2 Février 1794, vieux style. )

---

M E R C U R E  
F R A N Ç A I S,  
HISTORIQUE, POLITIQUE  
ET LITTÉRAIRE.

*Jan. 13.*

---

Tous les Livres, Cartes, Estampes, Musique,  
& Arts divers, doivent être adressés au Citoyen  
la Harpe, rue du Hasard, n°. 2.

*Le prix de l'Abonnement est de 36 livres  
franc de port.*

# CALENDRIER

## RÉPUBLICAIN.

### PLUVIOSE.

La Lune de mois a 30 jours. Du 1 au 14,  
les jours croissent, matin & soir, de 2 heures.

Ere Républicaine.	Ere Vulgaire	J. de L.	PHASES de la LUNE.	Temps moyen au Midi vrai.			
				H.	M.	S.	
1 primidi I <sup>re</sup> Décade.	20	lundi	18	II	44	30	
2 duodi.....	21	mardi	19	II	44	22	
3 tridi.....	22	merc.	20	II	44	15	
4 quartidi.....	23	jeudi	21	II	44	9	
5 quintidi.....	24	vend.	22	☾ D. Q.	II	44	3
6 sextidi.....	25	sam.	23	le 5, à 8 h. 24 m.	II	45	58
7 septidi.....	26	Dim.	24	du mat.	II	43	54
8 octidi.....	27	lundi	25		II	43	50
9 nonidi.....	28	mardi	26		II	43	48
10 Décadi.....	29	merc.	27		II	43	46
11 primidi II <sup>e</sup> Décade.	30	jeudi	28		II	43	45
12 duodi.....	31	vend.	29		II	43	45
13 tridi.....	1	sa. F.	30	☽ N. L.	II	43	46
14 quartidi.....	2	Dim.	1	le 12, à 11 h. 10 m. du m.	II	43	48
15 quintidi.....	3	lundi	2		II	43	50
16 sextidi.....	4	mardi	3		II	43	53
17 septidi.....	5	merc.	4		II	43	57
18 octidi.....	6	jeudi	5		II	44	2
19 nonidi.....	7	vend.	6		II	44	8
20 Décadi.....	8	sam.	7	☾ P. Q.	II	44	14
21 primidi III <sup>e</sup> Décad.	9	Dim.	8	le 19, à 3 h. 0 m. du mat.	II	44	21
22 duodi.....	10	lundi	9		II	44	30
23 tridi.....	11	mardi	10		II	44	39
24 quartidi.....	12	merc.	11		II	44	48
25 quintidi.....	13	jeudi	12		II	44	59
26 sextidi.....	14	vend.	13		II	45	19
27 septidi.....	15	sam.	14	☽ P. L.	II	45	23
28 octidi.....	16	dim.	15	le 26, 10 h. 14 m. du soir.	II	45	36
29 nonidi.....	17	lundi	16		II	45	50
30 Décadi.....	18	mardi	17		II	46	5

# MERCURE FRANÇAIS

DU TRIDI, 13 DE PLUVIOSE, l'an deuxième de la République.  
( Samedi 1<sup>er</sup>. février 1794, vieux style. )

## POÉSIE.

*Couplets adressés à une ci-devant Religieuse.*

*Air du Vaudeville : Tous les goûts sont dans la nature, etc*

SOURIS innocent, doux maintien,  
Grâces naïves et discrettes,  
Front modeste, calme et serein,  
Distinguaient jadis les Nonettes :  
En marchant, vous baissez le nez ;  
Vous rougissez d'être si belle ;  
Églé, tout cela vous décele ;  
Je vois bien que vous en venez.

Teint pétri de roses, de lys,  
Voix mignarde, façons gentilles,  
Beaux bras, par l'amour arrondis,  
Se trouvaient jadis sous les grilles.  
De tous ces signes fortunés  
Vous offrez l'heureux assemblage ;  
Je dis, sans en voir davantage :  
Je vois bien que vous en venez.

Grace à la loi, dans ce beau jour,  
Le monde admire enfin vos charmes ;  
Dans vos yeux, aujourd'hui, l'Amour  
Trempe ses plus puissantes armes.  
De tous ces amans enchaînés  
Sous votre aimable et doux empire,  
Heureux celui qui pourrait dire :  
Je vois bien que vous en tenez.

*Par le citoyen BENOIT-LAMOYNE.*

## C H A R A D E.

UN pronom est dans mon premier,  
 Mais cela fort peu t'intéresse;  
 Ce qui te touche plus, c'est que cette maîtresse.  
 Que tu crois si fidèle, et qui t'est mon dernier,  
 Souvent sans en rougir se met à mon entier.

## É N I G M E.

QUOIQUE du sexe féminin  
 Nul tyran plus que moi n'obtient l'obéissance;  
 Et le fer et l'airain  
 Assurent ma puissance.  
 Les sujets soumis à mes loix,  
 Attendent en silence  
 Que je fasse entendre ma voix...  
 A m'obéir nul ne balance.  
 Les uns se prosternant dans un respect profond,  
 Vers la terre courbent le front;  
 Un autre accourt, s'empresse, et vient recevoir l'ordre.  
 La d'hommes agités, d'esprits tumultueux,  
 J'arrête l'important désordre;  
 Ici de soins publics et précieux  
 Je donne le signal, et je suis obéie;  
 Mais du pouvoir tel est l'abus,  
 Qu'à force d'ordonner je perds souvent la vie,  
 Alors on me méprise, on ne m'obéit plus.  
 Du plus heureux en richesse, en puissance,  
 On sait que la frêle existence  
 Dépend d'un fil sans cesse menacé:  
 Tel est mon sort : chacun peut d'un doigt courroucé,  
 M'arrachant les ressorts d'une importune vie,  
 Me plonger pour long-tems dans une léthargie  
 Qui le venge trop bien de mon pouvoir passé.

*Explic. des Charade, Enigme et Logogriphe du No. 4.*

Le mot de la Charade est *Palot*; celui de l'Enigme est *Passion*;  
 celui du Logogriphe est *Gornet*.

## LES DEUX AMIS DE SIRACUSE.

## C O N T E .

**S**IRACUSE gémissait sous la tyrannie de Denis. Cet homme féroce usurpa le trône par la fraude et la violence. Ses malheureux sujets sentaient tout le poids de son oppression ; mais ils étaient contraints à se taire et à gémir de leurs maux. Toutes plaintes qu'ils eussent osé faire étaient un délit puni de mort.

Au milieu de la consternation générale que causait cette tyrannie, le jeune Pithias, plein de courage et de résolution, ne sut pas arrêter les transports de son indignation. Un exemple qu'il vit de la barbarie du tyran, lui fit élever la voix et deplorer hautement la calamité de sa patrie. Mais son imprudence lui coûta bien cher.

Les espions qui étaient à la solde de Denis et répandus par-tout, le dénoncèrent aussitôt. Le tyran, dans sa colère, jura qu'il en aurait vengeance. L'infortuné se vit promptement environné d'infâmes satellites et traîné en prison.

Au même instant Damon, son ami, jeune homme vertueux qui aimait Pithias autant que lui-même, vint auprès de lui, frappé de la plus vive douleur. Mon cher Pithias, lui dit-il tristement, hélas ! qu'as-tu fait ? Peut-être n'as-tu pas contenu ta téméraire ardeur..... — Non, mon ami, ce que tu m'as prédit tant de fois est arrivé. Je n'ai pas su me contenir ni t'imiter ; j'ai trop long-tems détesté en secret les cruautés du tyran ; j'ai fait de vains efforts pour t'obéir ; mon indignation l'a emporté, je n'ai pas su dissimuler ce que m'inspiraient tant d'exemples de barbarie. Je perdrai la vie ; mais la mort est préférable à un honteux esclavage. Je ne sens de regret que pour mon vieux père, ma tendre épouse et mes deux fils. Ami, je te les recommande : console-les pour moi ; tu les assisteras et je n'aurai plus à me plaindre de mon destin.

Les coupables ministres du tyran ne permirent pas que les deux tendres amis s'entretenissent plus long-tems. On les sépara l'un de l'autre avec violence. Pithias fut traîné en prison, et Damon n'eut pas le pouvoir de le suivre.

Accablé de son désespoir, celui-ci cherchait dans sa pensée s'il n'y avait pas quelques moyens de faire échapper son

ami ; après beaucoup de réflexions et d'incertitudes , il prit enfin la résolution de se présenter à Denis même , au milieu d'une garde nombreuse dont le tyran était toujours environné , pour se rassurer contre les entreprises qu'il avait toujours lieu de craindre. Courbé devant lui, Damon s'écrie : Seigneur, un jeune infortuné a été par ton ordre conduit en prison ; je ne viens pas pour le défendre , ni demander son pardon , quoique son délit n'ait été que l'effet d'une jeunesse impétueuse ; il est coupable à tes yeux , cela suffit ; la seule grâce que je te demande , est que la peine qui lui est destinée soit différée de quelques jours. Il a loin d'ici son pere languissant ; son épouse , ses deux fils ont trop besoin de sa présence. Permis , seigneur , que je m'offre en otage pour lui , que je prenne pour quelques jours ses chaînes , qu'il soit libre de les revoir pour la dernière fois sa famille , de mettre ordre à leurs affaires , et de recevoir leurs embrassemens. Il reviendra au terme fixé ; ou s'il y manquait , ma mort payera la peine de son retard.

Denis étonné d'une si nouvelle demande , eut la curiosité d'en voir l'effet. Eh bien , dit-il , je lui donne deux jours , pendant lesquels tu seras mis à sa place. Songe bien que si l'aurore du troisième jour ne te voit pas dans Siracuse , tu en porteras aussi-tôt la peine.

Damon satisfait de la réponse , court promptement à la prison de son ami , de sa main délie ses fers et s'en chargeant lui-même avec empressement : va , dit-il , console ta malheureuse famille , Denis t'accorde deux jours que tu peux employer sans défiance. Ils suffiront à te procurer une nacelle pour te sauver ; ne perds point de tems ; veille avec soin à ta fuite , et parts sans retard. Pithias , étonné : moi , je fuirais ! moi , dit-il , te laisser à ma place en butte aux fureurs d'un tyran ! Hélas ! est-ce ainsi que Damon me connaît ! rends-moi , rends-moi mes chaînes , si tu penses que j'aie l'ame assez vile , assez perfide , assez exécrationnable pour supporter cette pensée. Non , répondit Damon , la perfidie et la lâcheté ne peuvent habiter dans le cœur d'un ami tel que toi ; tu n'en exécuteras pas moins ce que je t'impose ; tu as un pere , une femme , deux fils à qui tu dois ta vie , puisque sans toi ils ne pourraient soutenir la leur. Pour moi , je n'ai point de si chers objets pour lesquels il m'importe de vivre : mourir pour un ami et pour toi , sera le bonheur le plus doux. Ah ! je ne puis souffrir que tu en jouisses , répliqua Pithias. J'irai , puisque tu le veux , rendre mes derniers devoirs à la nature , en embrassant mon pere , ma femme et mes enfans : mais demain , au premier rayon de l'aurore , tu me reverras ; tu iras remplir ma place auprès des miens : le don que je leur fais de toi est plus précieux que ma vie. C'est

avec un tel présent que j'espère les consoler. En parlant ainsi, les deux amis se serrèrent mutuellement dans leurs bras ; leurs larmes se confondaient dans leurs embrassemens ; ils se quitterent enfin , et Pithias prit tristement le chemin de la maison paternelle.

Le second jour se passe , le troisieme est commencé ; on ne voit point reparaitre Pithias. Damon se persuade que , cédant à la douleur et aux larmes de sa famille désolée , son ami s'est déterminé à fuir ; il en paraît plein de joie. Denis , au contraire , se croyant trompé , devient furieux , et dans sa colere il ordonne que Damon soit immédiatement conduit au supplice qu'il avait destiné à Pithias.

Ce triste événement se répandit bientôt dans toute la ville ; le peuple se rassemble en foule sur la place pour voir cet affreux spectacle ; lés uns crient à la trahison contre Pithias ; les autres sont remplis d'horreur d'une pareille perfidie. Chacun condamne le jugement du tyran , et ne conçoit pas que l'amitié puisse être ainsi trahie. Denis , assis sur un trône élevé pour lui , au milieu d'hommes armés , promenait ses regards terribles , enflammés d'indignation , et tout montrait en lui l'impaience de se venger.

Damon , chargé de chaînes , s'avancant sous le couteau meurtrier , remplit les cœurs de compassion ; on voyait de tous les yeux s'échapper des larmes qu'on ne pouvait cacher. Dans la commune douleur , Damon seul se montre calme et serein. Il rend grace aux dieux de l'avoir choisi pour sauver son ami.

Arrivé au milieu de la place , il attendait tranquillement le coup fatal , les yeux bandés , le col à découvert , et déjà l'acier brille sur sa tête , lorsqu'on entend au loin crier : arrête , arrête , cruel ! Hors d'haleine , tout couvert de sueurs et de poussiere , on voit un jeune homme s'avancer précipitamment. A sa voix , chacun surpris se retourne , lui ouvre le passage. Il arrive au milieu de la place : Grace , s'écrie-t-il , grace soit rendue au ciel , puisque le devoir de fils ne m'a pas privé d'accomplir celui d'ami. Il court à Damon , se jette à son col. Le peuple alors éprouve un sentiment confus de pitié , d'étonnement et de joie ; c'est Pithias , c'est lui-même , se dirent-ils l'un à l'autre. Hélas ! qui l'aurait jamais pu croire.

Pithias alors quitte son ami et se présente avec intrépidité à Denis , plongé dans une espece d'extase. Tu vois ta victime , lui dit-il ; mon supplice est prêt et l'innocence ne périra point. Une dure nécessité a causé un si long retard. Mon pere , mon malheureux pere ayant entendu la nouvelle

de mon destin, est tombé subitement comme frappé de la foudre. Envain j'ai employé tous les moyens pour le rappeler à la vie : cette nuit j'ai eu la douleur de le voir expirer. A ces mots il s'interrompt un moment pour essuyer ses larmes, et reprenant son discours : je me suis arraché des bras de mon épouse, de mes fils, et cherchant à mon retour la route la plus courte, je me suis égaré dans un bois jusqu'un jour ; remis dans mon chemin, j'ai hâté ma marche, et puisque j'arrive assez tôt, rends à l'instant la liberté à mon ami, c'est tout ce que je desire de toi.

A ce récit chacun ne put retenir ses larmes ; le tyran lui-même sentit dans son cœur une pitié naissante qu'il cherchait en vain à étouffer. Il ordonne que Damon soit libre ; mais, nouveau prodige d'amitié, Damon refuse sa place à Pithias. Le tems, dit-il, qui avait été prescrit est écoulé ; maintenant je suis dans les bras de la mort. Va, retourne à ton épouse, retourne auprès de tes fils que tu as abandonnés. Le noble combat qui se passa entre les deux amis, enflamma toutes les âmes ; chacun à haute voix demandait à Denis la délivrance de Pithias. Ce cœur, quoique de fer, ne put résister à ce tableau si touchant. Sa cruauté native est ébranlée, son âme est attendrie. La liberté et la vie, dit-il, sont dues à tous les deux ; ils les obtiendront de ma clémence. Une si rare amitié mérite mon attachement. En disant ces paroles, il descend de son trône et court les embrasser avec affection.

A la tristesse et aux larmes succède une joie qui change cette scène tragique en une fête, où chacun s'empresse de voir de près ces incomparables amis. Le tyran, adouci pour la première fois, les fit asseoir dans son char à ses côtés, et le peuple les conduisit en triomphe jusqu'au palais.

Telle fut la seule action généreuse d'un scélérat, qui n'aurait pas dû mourir d'une indigestion, après trente-huit ans d'une intolérable tyrannie.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Mascarades Monastiques et Religieuses de toutes les Nations du globe, représentées par des figures coloriées dans la plus exacte vérité, avec l'abrégé historique, chronologique et critique de chaque Ordre, enrichi de notes sur l'origine de toutes ces pieuses folies. Par Giacomo-Carlo Rabelli; dédié à la République Française, par l'auteur.*

CET ouvrage, dont il ne paraît encore qu'un volume et dont on nous promet une suite, ne semble être autre chose qu'une nouvelle forme donnée à une collection déjà connue sous le nom de *Costumes religieux*, et mise à l'ordre du jour. Ce n'est pas qu'il y eût rien à gagner pour la partie morale : il y a long-tems que tout était dit sur cet article, et les moines avaient été jugés par la philosophie, et livrés aux muses satyriques, bien avant qu'ils eussent été anéantis par notre nouvelle constitution. Mais il y a dans cet abrégé des recherches d'érudition, tirées de tous les historiens qui ont écrit sur les ordres religieux, et tout livre où l'on trouve des faits, des dates et des noms, n'est jamais absolument inutile.

L'auteur aurait pu se dispenser d'une multitude de citations en vers, le plus souvent très-étrangers au sujet, et qu'il paraît n'avoir rassemblés de tout côté que pour faire voir qu'il a lu autant de poètes que de biographes et d'annalistes. Il n'y met pas d'ailleurs plus de choix que d'à-propos. La plupart de ces vers sont tirés d'auteurs qu'on ne lit plus, et prouvent en même-tems qu'on fait bien de ne les plus lire. On ne conçoit pas qu'il ait eu la patience d'aller rechercher tous ces lambeaux rimés, qui ne sont gueres remarquables que par leur extrême platitude. De pareils ornemens sont un genre de variété fort mal entendu. Qui est-ce qui se souciera de rencontrer à tout moment des vers tels que ceux-ci :

Le Nord a du goût pour les armes ;

Au Midi, le culte a ses charmes.

Quelquefois même il n'y a pas plus de rime et de mesure que de sens, et l'on croirait que ces citations ont été prises dans ces petits papiers dont on enveloppe les pastilles et les bonbons.

Les ordres religieux en général, et quelques moines en particulier, ont souvent joué un rôle si considérable dans ce monde auquel ils avaient renoncé, qu'un homme qui saurait penser et écrire, trouverait un assez beau sujet dans

un Bernard, un Ximénez, un Nitard et autres intrigans ou fanatiques de cette trempe, qui ont régné sous le froc, et joint quelques talens à beaucoup de vices. Mais l'auteur n'a encore touché que la partie la plus sterile de son ouvrage, dont les commencemens ne traitent gueres que d'ordres ignores ou eteints depuis long-tems, et qui ne s'offrent dans l'histoire que comme des monumens de la superstition et de l'ignorance des siècles qui les ont vus naître.

Sait-on aujourd'hui qu'il a existé ou qu'il existe des *Freres de St. Joseph*, des *Freres Enterreurs de morts*, des *Moines de la vallée de Josaphat*, des *Freres du Purgatoire*, des *Freres de la mort*, des *Moines porte-ciseaux*, des *Moines porte-épées*, etc. ? Mais tout cela peut être consigné dans les compilations historiques qui sont les registres de la sottise humaine, et devait entrer dans le plan de l'auteur.

Il faut qu'il ait fouillé dans le Talmud et la Misna et dans les fables Rabbiniques ; car il est très-au fait de beaucoup de particularités domestiques, qui eurent lieu ; il y a plus de dix-huit cens ans, entre Joseph et Marie ; il est dans le secret des querelles du ménage, et nous dit très-sérieusement : « Nous devons justice à Joseph : l'histoire nous apprend qu'il ne fut *débonnaire* que tant qu'il crut n'avoir pas à se plaindre ; mais que dès qu'il fut certain que sa divine moitié lui avait donné un adjoint, il ne garda plus de mesure, et cette fameuse fuite en Egypte ne fut que l'effet de l'éclat qu'il fit. »

Cela est toujours bon à savoir. Il ne traite pas moins savamment la mission de Gabriel, sur laquelle nous avions eu déjà des renseignemens par le chansonnier Collé ; ils sont très-gais, comme on sait ; mais ils ne sont pas *historiques*.

A propos des Freres de la mort : « Il semble, dit-il, que cet ordre aurait dû exister le dernier, pour exhorter à la mort et ensevelir tous les autres ordres. »

Cette plaisanterie n'est pas mauvaise, et il serait à souhaiter que toutes celles de l'auteur fissent dans le même goût.

L'article des Capucins aurait pu être extrêmement agréable, avec ce talent si peu commun de joindre la bonne plaisanterie à la saine raison, et avec la connaissance de quelques anecdotes très-divertissantes en plus d'un genre, que l'ordre séraphique a fournies aux curieux. Leur vanité, entr'autres choses, égale à celle des Jesuites, et beaucoup plus amusante, était un fonds de ridicule assez riche. Je n'en citerai qu'un trait moins connu peut-être que les autres : c'était la signature fort extraordinaire d'un des gros bonnets de l'ordre : *Marc, Rach, Luc Quiskrif de Lansfoudras, de Kinkerverlosaën Kaër, Custode de la grande Custodie, premier Capucin de France, et second Capucin du monde.*

Cet ordre, qui prit naissance au commencement du sei-

sième siècle, n'était qu'une réforme de celui des Franciscains, fondée principalement sur la forme du capuchon, que Maïhieu Baschi, pere de toutes les capucineriës, prétendait devoir être pointu, à l'instar de celui de François d'Assise. La difficulté était de s'assurer quelle était la véritable forme de l'habit qu'avait porté St. François. Grands débats, comme on peut l'imaginer. Il ne fallut rien moins que des miracles, des révélations, des apparitions, pour décider une question de cette importance. Elle serait peut-être encore à résoudre, comme bien d'autres de la même espece, si le bon St. François n'eût pris la peine de descendre lui-même du ciel pour le repos du monde, et de se montrer en songe à Baschi avec le plus beau capuce pointu qu'il fût possible de se-figurer. Baschi transporté, dessine de mémoire l'habit séraphique, et il se trouve à point nommé un charbonnier qui possède une vieille médaille de St. François, absolument conforme à ce que Baschi avait vu en songe. Il n'y eut pas moyen de résister à des preuves de cette force; le pape donna des bulles pour l'établissement de l'ordre du saint capuce, des véritables enfans de St. François, et le monde eut des capucins. On sait à quel point ils s'y étaient multipliés, avec la bénédiction du ciel: l'auteur en offre une longue énumération qui fera trembler ceux qu'elle n'édifiera pas. Il est vrai qu'ils ont perdu la France; mais ce n'est qu'un rayon de moins à l'aurole de St. François, qui est encore bien brillante.

On nous assure ici qu'il y avait des capucins *petits maîtres*, et rien n'est plus vrai. On nous dit encore que le relâchement s'était mis dans l'ordre à un tel excès qu'on n'y regardait plus comme un point de discipline l'obligation de puer. Cela fait frémir; mais la corruption n'était pas générale; et bien des gens pourraient affirmer qu'à cet égard il y avait encore de dignes capucins qui s'acquittaient de leur devoir.

On leur a souvent reproché l'ignorance; elle était même passée en proverbe. Cependant ils avaient une liste bibliographique très-étendue de savans célèbres chez eux. Il en résulte à l'examen, que plusieurs avaient en effet écrit sur la scholastique, la théologie, les livres hébreux; mais que pas un n'a produit un bon livre.

L'*index* des livres défendus dans leur communauté présente une singulière méprise et une preuve bien risible de leur ignorance. Ils ont porté sur cet *index* un ouvrage latin du jésuite Labbe, qui a pour titre: *Regula accentuum et spirituum Græcorum: Les regles des accents et des esprits de la langue grecque*. Ce mot *esprits*, qui ne signifie là que la prononciation plus ou moins aspirée de certains mots, leur a fait croire qu'il était question de magie. Il est clair que des gens qui prenaient un livre de grammaire pour de la sorcellerie, n'étaient pas de grands sorciers.

L'aventure vraie ou fausse qui donna lieu, dit-on à la fondation du *prieuré des deux amans*, près Rouen, a fait, je crois, le sujet de quelques romances. Un jeune homme, amoureux de la fille d'un *seigneur châtelain*, fut surpris avec elle par son pere. Le tyran féodal allait le tuer ; mais touché des larmes de sa fille, il promit de la donner à son amant, pourvu qu'il la portât dans ses bras jusqu'à une colline assez éloignée, et rude à monter. L'amour ne doute rien : le jeune homme parvint jusqu'à la colline, mais il expira en y arrivant. Sa maîtresse ne voulut pas lui survivre, et l'auteur de leur mort, un peu honteux de sa fantaisie de baron qui avait fait deux victimes, fit ériger un monastere au lieu de leur sépulture.

Cette origine ne manque pas d'intérêt, et n'est pas dénuée de vraisemblance ; mais les prêtres la trouvant trop profane, y en ont substitué un autre qu'ils ont été chercher dans Grégoire de Tours, grand conteur de fables religieuses. Il écrivait six cents ans avant la fondation du monastere ; mais un si petit anachronisme n'est pas une affaire pour des gens à miracles et pour des légendaires. Si la première version a du tragique, c'est le comique qui regne dans l'autre : la voici.

« Un mari et une femme habitant ensemble le jour et la  
 » nuit, gardèrent cependant une exacte continence pendant  
 » plusieurs années. Le mari se fit enfin tonsurer, et la femme  
 » se fit religieuse. Celle-ci étant morte, son mari lui rendit  
 » les derniers devoirs, et dans le moment où il la mettait  
 » dans le tombeau, il leva les mains vers le ciel, et dit : Je  
 » vous remercie, souverain arbitre de toutes choses, de ce  
 » que vous m'avez fait la grace de vous rendre dans toute  
 » sa pureté le dépôt que vous m'avez confié. A ces mots,  
 » la défunte se mit à sourire, et lui dit : Homme de Dieu,  
 » taisez-vous. Pourquoi, sans qu'on vous le demande, divul-  
 » guez-vous une chose qui doit demeurer secrète entre nous ?  
 » Après avoir prononcé ce peu de paroles, elle se couvrit de  
 » son linceul, et se tint. Peu de tems après, le mari mourut  
 » aussi, et fut inhumé dans la même église, d'un côté opposé.  
 » Le lendemain l'on trouva que les deux tombeaux s'étaient  
 » rapprochés, et tellement joints ensemble qu'ils n'en fai-  
 » saient plus qu'un. »

C'était apparemment pour que les deux époux fassent au moins après leur mort ce qu'ils auraient dû être pendant leur vie. Cette historiëte est vraiment fort jolie ; mais ç'eût été un miracle encore plus instructif, si dans le moment où ce benêt se félicitait d'avoir respecté le dépôt, l'Être qu'il invoquait lui eût dit : Il n'y a pas de quoi te vanter ; je ne te l'aurais pas donné pour cela. Mais ce miracle-là eût été à la façon des philosophes et non pas à celle des prêtres.

Puisque l'auteur est un érudit, il faut l'avertir d'une petite

erreur. Il prétend que le mot *cenobite* vient du latin *cenobium*, *cenobita*. Ce mot est purement grec, et n'a jamais pu être employé que dans la basse latinité, qui était celle des moines, et non pas celle des Romains. Les premiers solitaires qui se rassemblèrent sous la règle de St. Basile, s'appellèrent cenobites, mot composé de *cenos* et *bios*, vie commune. On n'ignore pas que les premiers instituts monastiques prirent naissance dans les contrées orientales de l'empire romain, où l'on parlait grec. Il y a quelques autres erreurs sur les langues ou sur les faits, mais en petit nombre, et celle-ci est la plus grave.

## A N N O N C E S.

*Annuaire du Republicain*, ou *légende physico-économique*, avec l'explication des trois cents soixante-douze noms imposés aux mois et aux jours : ouvrage dont la lecture journalière peut donner aux jeunes citoyens et rappeler aux hommes faits les connaissances les plus nécessaires à la vie commune, et les plus applicables à l'économie domestique et rurale, aux arts et au bonheur de l'humanité. On y a joint le rapport et l'instruction du comité d'instruction publique, dans lequel se trouve le nouveau calendrier et la nouvelle division des mois, des jours et des heures.

Par Eleutherophile Millin, professeur de zoologie à la société d'histoire, naturelle et au lycée des arts.

Un volume grand in-12 d'environ 500 pages, en tête duquel est un frontispice analogue au sujet, et ingénieusement composé par le citoyen Monet, et gravé par Levasséur. Prix, 4 liv. broché pour Paris, et 5 liv. franc de port pour les départemens. A Paris, chez Marie-François Drouhin, rue Christine, n°. 2; chez les principaux libraires, et chez tous les directeurs des postes de la République.

*Catéchisme de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, par J. B. Bouche-Seiche, maître de pension, et ci-devant professeur en l'université de Paris; chez l'auteur, rue des fosses St. Jacques, n°. 7, près de l'Estrapade. Prix 12 sols broché en parchemin.

## G R A V U R E S.

*Tableaux gravés des principaux événemens de la Révolution Française*, depuis l'Assemblée des Notables en 1787. Troisième livraison. Prix, 6 liv.

On souscrit à Paris pour cet ouvrage, qui peut être utile à l'instruction publique, chez les citoyens l'Epine et Niquet, graveurs, rue du fauxbourg St. Jacques, n°. 212; et chez les principaux marchands d'estampes et libraires de la République; qui feront passer leurs avis franc de port.

# M E R C U R E

## HISTORIQUE ET POLITIQUE.

### ALLEMAGNE.

*De Hambourg , le 14 janvier 1794.*

L'IMPÉRATRICE de Russie n'a peut-être pas fait une aussi bonne acquisition qu'elle le croyait en s'emparant d'une partie de la Pologne. La terre n'est rien sans les bras qui la fécondent. Elle commence à en voir diminuer le nombre dans ses nouveaux domaines. Les paysans serfs , comme dans tout le Nord , ne se soucient point de la prétendue liberté qu'elle leur donne sans y joindre les autres biens qui doivent accompagner cette prérogative de l'homme pour le rendre aussi heureux qu'il est possible : soit habitude de leurs chaînes , soit crainte d'acheter leur subsistance au prix d'un travail excessif et précaire , ces paysans émigrent en foule. Ils passent dans la Lithuanie ou sur le territoire de l'Autriche dans la partie de la Gallicie qui lui appartient.

Si Catherine éprouve d'un côté ce désagrément , de l'autre son orgueil doit être flatté de l'accueil que Selim III fait à M. Kutusoff , son ambassadeur , chargé par elle de remettre au grand-seigneur des objets précieux par leur magnificence et leur rareté. Mais voici qui est moins satisfaisant ; peu après l'audience en question M. Kutusoff produisit une note où il disait qu'un bruit répandu portait à croire que des frégates françaises , sorties du port de Smyrne avec l'agrément et par la faveur de la Porte , avaient attaqué dans la mer des Isles des bâtimens marchands de Russie ; que si cela était , la Russie ne pourrait s'en prendre qu'à la Porte qui aurait négligé d'y mettre obstacle. — A cela , le divan a répondu qu'il n'était nullement vrai que les vaisseaux en question eussent été favorisés par la Porte , que leur mise en mer s'était faite dans toutes les règles usitées en pareil cas.

Cependant les mêmes lettres de Constantinople du 25 décembre , débitent deux nouvelles encore douteuses il est vrai , c'est que des vaisseaux français ont attaqué des vaisseaux russes et anglais dans l'Archipel , et qu'un bâtiment vénitien portant pavillon russe a été pris par la frégate française la *Sybille* , et conduit dans le port de Mitilène.

*De Frantfort-sur-le-Mein , le 21 janvier.*

La maison d'Autriche sent bien qu'elle ne saurait continuer long-tems cette guerre ; aussi , tout en faisant des préparatifs

nécessités par l'incertitude d'obtenir une paix que l'orgueil humilié répugne à demander, s'attache-t-elle à semer dans le public le bruit de projets de pacification. Il est possible même qu'on y travaille sérieusement. On le conjecture du moins, d'après une longue conférence tenue le 26 décembre, à l'issue de laquelle on fit partir des couriers pour les puissances coalisées qui doivent envoyer, dit-on, des plénipotentiaires pour former un congrès, dont le point de réunion serait dans notre ville.

Une nouvelle que l'on donne pour certaine aurait sans doute beaucoup contribué à ces dispositions de la cour, c'est que les Hongrois sont à la veille de demander et d'obtenir, car on n'oserait les leur refuser, les mêmes avantages accordés aux Brabançons rétablis par l'empereur dans tous leurs privilèges. Mais la principale raison, c'est qu'on ne peut plus compter sur l'assistance du roi de Prusse, pu sque ce monarque a fait déclarer qu'il serait hors d'état de continuer la guerre, à moins qu'on ne lui fournît un subside annuel de 30 millions d'écus, somme que la maison d'Autriche est assurément hors d'état de payer. D'un autre côté, la Russie ne prend pas même la peine de dissimuler qu'elle ne s'inquiètera pas beaucoup d'aider la coalition qui se voit jouée par des promesses vagues. Elle annonce aujourd'hui que les glaces l'empêchent de les remplir, tandis que ses flottes de Woronez et d'Asoph pourraient agir si elle avait réellement l'intention d'être utile à la ligue des rois.

On a tenté de nouveau, mais inutilement, de séduire les cantons Suisses en faveur de cette cause désespérée; et la colère de ne rien obtenir a dicté au cabinet de Vienne la résolution suivante prise par le cercle de Souabe :

« D'autant que la cour impériale, dans la vue d'empêcher, d'un côté, l'exportation des grains vers les provinces de France, et de faciliter, d'autre part, les moyens de subsistance aux armées impériales, a demandé qu'il fût mis des bornes à l'exportation du côté de la Suisse, il a été résolu et décrété, dans une conférence tenue à Morsbourg, le 19 décembre dernier ;

» 1<sup>o</sup>. On ne laissera plus passer en Suisse ni chevaux, ni bœufs, ni moutons, ni porcs, ni viandes salées; on y laissera encore moins passer des grains et des farines pour le commerce, soit en sacs, soit en tonneaux ou en ballots : les deux derniers articles seront sur-le-champ saisis et confisqués.

» 2<sup>o</sup>. La même prohibition aura lieu pour l'avoine et pour les légumes.

» 3<sup>o</sup>. Il ne se fera plus, par le lac, aucune exportation de grains pour Geneve, Bâle, Bienne et Muhlhausen.

» 4<sup>o</sup>. Mais les marchés privilégiés le long du lac pourront, conformément au mode déterminé, laisser aller dans le Rhein-

thal, dans toutes la Turgovie, dans l'abbaye et la ville de Saint-Gal, à Glaris, à Appenzell, à Berne, à Neuchâtel et dans les trois lignes grises, ce qui est nécessaire à leur consommation propre et immédiate, pourvu toutefois que cela se fasse d'après des certificats en bonne forme donnés par les cantons ou par les magistrats suprêmes; certificats qui devront,

- 1<sup>o</sup>. être munis du sceau des cantons ou des magistrats, contenir en toutes lettres les qualités fixées pour chaque achat;
- 2<sup>o</sup>. être toujours contresignés par les premières personnes constituées en autorité dans le canton, le territoire ou le lieu. Il s'entend que les quantités n'auront rien d'immodéré, et que leur extraction se fera de semaine en semaine.

» 5<sup>o</sup>. L'achat de ces grains n'aura lieu que dans les marchés publics, et le transport ne pourra s'en faire que les jours de marchés, tout achat clandestin est sévèrement défendu.

» 6<sup>o</sup>. Si, par l'effet du mauvais tems, les grains achetés ne pouvaient partir le même jour de marché, leur sortie pourra être différée de deux ou trois jours, selon le tems; mais, dans ce cas, la cause du retard sera dûment et expressément mentionnée aux passe-ports.

» 7<sup>o</sup>. Rien ne passera plus en Suisse pour servir à des versements ultérieurs, et tout commerce de commission est absolument interdit relativement aux grains. Il sera permis néanmoins aux louables cantons de Berne et de Soleure, ainsi qu'aux seigneuries de Neuchâtel et des ligues, de faire acheter par des commissionnaires dûment légitimes, les quantités nécessaires à leurs chambres à blé et convenues, pourvu qu'il n'y ait jamais qu'un seul commissionnaire d'autorisé par chaque état.

» 8<sup>o</sup>. En cas de contravention, tout ce qui s'exportera frauduleusement sera confisqué, le coupable sera mis à l'amende, et, selon l'exigence des cas, puni même corporellement, et le batelier qui aura favorisé la fraude sera également puni avec sévérité et privé pour un an du droit de faire le cabotage.

» 9<sup>o</sup>. Pour opposer un obstacle plus puissant au commerce interlope, il a été résolu d'établir, à Morsbourg, à Constance, à Langenargen, à Brégentz et Landau des bateaux faisant croisière, pour les frais desquels il sera perçu, par chaque sac de grains exportés, un impôt de 6 kreutzers.

Il n'y a plus à Manheim aucun émigré Français; le cardinal de Montmorency a été le premier à vider cette place, où il sentait qu'il courait les plus grands dangers, s'il se laissait surprendre. On fuit même de Mayence, dont les Français pourraient savoir retrouver le chemin. Au reste, des lettres de Spire les vengent des calomnies atroces répandues contre eux par des ennemis qui, ne pouvant les vaincre, cherchent à les dénigrer. Sans doute ils imposent des cou-

tributions, ils assurent leurs subsistances; mais ils ne dévastent point le pays, et paient les fourrages qu'ils se font livrer par les cultivateurs.

Cependant, on est bien éloigné de croire par-tout à ces calomnies et de juger les Français d'après cela, témoins les faits suivans : « Les Hollandais partent définitivement jeudi de Liège, disent des lettres de cette ville, du 2 pluviôse; car plusieurs de ses habitans, véritables amis de la liberté, ont adopté la nouvelle division. Il continue toujours à passer par ici beaucoup de bagages autrichiens et des malades qu'ils reconduisent en Allemagne; ils évacuent leurs hôpitaux. Il est arrivé samedi à midi (le 18 janvier, vieux style), 51 soldats Français tous couverts de blessures, et 7 officiers, qui avaient été faits prisonniers à l'affaire de Cambrai, où le général Declaye commandait. Ils étaient tout nus et sans souliers. Nous avons fait une quête entre nous qui a produit à chaque soldat deux couronnes (12 liv.), une chemise et trois pains, la viande à proportion. Une femme seule leur en a porté trente-cinq livres; et sans la défense de la police, je crois que toute la ville leur aurait porté quelque chose. Ils sont partis dimanche au point du jour. Un pauvre ouvrier, qui n'avait pour vivre que ce qu'il avait gagné pendant la semaine, s'est jeté au cou d'un de ces malheureux, et l'a prié d'accepter le produit de son travail, en disant qu'il pouvait bien travailler huit jours pour eux : voyant qu'il était sans souliers, il ôta les siens, et força le soldat Français à les mettre pour faire sa route. »

#### PROVINCES-UNIES ET BELGIQUE.

L'armée stadthoudérienne, forte de 22,000 hommes au commencement de cette campagne, se trouve aujourd'hui réduite à 900. Les troupes sont en général fort mécontentes, et on le serait à moins; car elles ont été bien battues et mal payées; les Hollandais avaient la précaution de ménager leurs troupes aux dépens des Suisses, dont ces marchands, pour qui l'argent est tout, croyaient pouvoir user comme de leur chose propre puisqu'ils les payaient. Mais le canton de Berne ne veut plus que les Suisses servent autre part que dans l'intérieur, et ces sages dispositions, qui ménagent un sang précieux, seront d'autant plus aisément suivies que 73 officiers de cette nation ont eux-mêmes déclaré ne vouloir plus être envoyés à la boucherie. Les ducs de Brunswick et de Mecklembourg retirent aussi leurs troupes, quoique celles du premier fussent depuis sept ans au service de la République. Il résulte de tout cela que l'on sera bien forcé de n'acquiescer, comme on l'avait déjà annoncé, le contingent qu'en numéraire, ou peut-être même d'abandonner tout-à-fait la partie. Le grand-pensionnaire n'aspire qu'après sa retraite : la régence

de Rotterdam a proposé de reconnaître la République Française, ce dont les provinces de Frise et de Gueldres ne sont pas fort éloignées. En outre, plusieurs Bataves ont manifesté leurs sentimens en faveur de la cause soutenue par les armes françaises dont ils ont célébré les succès. En un mot, une étincelle peut allumer un incendie, et les choses en sont au point de rendre croyable le bruit qui court d'un soulèvement à Maestricht. On ajoute que le statthouder a été obligé d'y courir avec des forces suffisantes pour l'appaiser, et l'on ne dit pas encore qu'il y ait réussi.

ANGLETERRE. De Londres, le 14 Janvier.

Les troupes de débarquement aux ordres du comte de Moyra sont rentrées en Angleterre, ainsi que celles que portait la flotille de l'amiral Macbride. Il a été depuis expédié à Portsmouth un ordre d'armer 16 vaisseaux au moins de 74 canons, et deux régimens ont été envoyés à la Jamaïque, soit pour défendre cette isle importante contre les tentatives que pourraient faire les Français, soit pour être à portée d'effectuer soi-même quelque entreprise sur leurs possessions.

Le gouvernement a fait rédiger et adresser les instructions suivantes aux commandans de vaisseaux de guerre et corsaires.

Comme par une première instruction, donnée le 6 novembre 1793 aux commandans de nos vaisseaux de guerre et corsaires, nous leur signifîâmes qu'ils auraient à arrêter et détenu tout bâtiment chargé de marchandises du produit des colonies françaises, ou y portant, pour leur usage, des provisions et autres secours, et à les amener avec leurs cargaisons pour être adjugées légalement. *Il nous a plu de révoquer ladite instruction; et en sa place nous avons jugé à propos de donner les présentes pour être fidelement observées par les commandans de tous nos vaisseaux de guerre et corsaires qui ont ou peuvent avoir des lettres de marque contre la France,*

« 1<sup>o</sup>. Ils ameneront, pour être adjugés légalement tous navires avec leurs cargaisons, chargés de marchandises du produit des isles françaises des Indes orientales, allant directement des ports desdites isles à un port quelconque en Europe.

» 2<sup>o</sup>. Ils ameneront, pour être adjugés légalement, tous vaisseaux avec leurs cargaisons, chargés des marchandises du produit desdites isles, dont la propriété appartiendra à des sujets français, pour quelque port qu'ils soient destinés.

» 3<sup>o</sup>. Ils saisiront tous bâtimens qui tenteront d'entrer dans aucun port desdites isles, qui est, ou qui sera bloqué par les armes de S. M. ou de ses alliés, et les enverront avec leurs cargaisons pour leur adjudication, conformément aux termes du

du second article de la première instruction du mois de juin 1793.

„ 4°. Ils saisiront tous navires chargés en tout ou en partie, de munitions navales ou militaires, destinés pour aucun port desdites isles, et les enverront dans tel port appartenant à S. M. qui conviendra, afin qu'il soit décidé d'eux et de leurs cargaisons, conformément aux réglemens et aux lois des nations. „

Ces instructions sont probablement venues au sujet d'un grand nombre de corsaires français qui fatiguent le commerce britannique dans les mers du Nord ou croisent dans la Manche. Ce commerce, dont l'Angleterre tirait toute sa splendeur, est presque entièrement ruiné. Les ouvriers découragés s'empres- sent de quitter les manufactures d'un pays où il n'y a plus de tra- vail, ni par conséquent plus de pain. Il se fait un grand nombre d'embarcations à Gravesend pour Baltimore dans les Etats-Unis d'Amérique, région fortunée sous l'heureuse in- fluence de la liberté, et où la population s'est tellement accrue que l'on compte actuellement 18 états au lieu de 13. La pro- vince de Maine, entre Pisquataca et la rivière de Sainte- Croix, fournira un des nouveaux états; le district de Franklin et celui de Cumberland, situés au midi, formeront les deux autres.

Les vrais républicains de Boston ont adressé au citoyen Genet, cet indigne représentant de la République Française, un morceau, où ils lui donnent des leçons pleines de sagesse et de force, au sujet de l'appel au peuple des Etats-Unis dont il s'était permis de menacer le président du congrès. ( Nous citerons dans le prochain numéro les passages les plus inté- ressans de cette pièce vraiment éloquente : )

Il y a en le 5 au département des affaires étrangères un conseil de cabinet où presque tous les ministres se sont trouvés. On en a envoyé le résultat au roi et aux membres absens.

Quelque desir ou plutôt quelque besoin qu'on ait de faire la paix, on hésite encore, parce que l'on seut bien que si elle se fait, le peuple en reviendra à la demande de la ré- forme parlementaire, qu'on aura d'autant plus de soin d'évi- ter dans la circonstance présente, que cette réforme en amè- nerait nécessairement d'autres. Cependant l'inquiétude de ceux qui sont à la tête du gouvernement est extrême. Il y a la plus grande indiscipline dans les troupes de l'intérieur, et c'est un mal sans remède, tant que le parlement, qui seul a droit de renouveler tous les ans le *Mutiny-bill*, ne sera pas rassemblé. Il a encore des sujets de crainte d'une nature bien plus grave. Toutes les lettres reçues des côtes de France portent qu'on travaille sans relâche, dans les ports du Nord

de la Normandie et de la Bretagne , à des préparatifs d'attaque contre nos côtes : on y a mis tous les bâtimens de commerce en réquisition : on y construit des embarcations et des bateaux plats propres à recevoir des troupes de débarquement , et plus de 80,000 hommes de troupes Françaises couvrent ces mêmes côtes , sur lesquelles M. Pitt voulait tenter une descente avec 13 ou 14 mille hommes. Les isles Scilly peuvent aussi être enlevées d'un coup de main , et c'est à quoi les habitans s'attendent à chaque instant.

On sent bien que des circonstances aussi épineuses fournissent matière à beaucoup de délibérations. Aussi fut-il tenu le 8 un nouveau conseil-d'Etat, où assisterent tous les ministres , et qui dura depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir : immédiatement après , il fut expédié un courrier extraordinaire à sir Moston Eden , envoyé à la cour de Berlin.

On n'a toujours point de nouvelles officielles de Toulon ; et c'est ce qui fait que l'on croit toute la relation française, même dans ce qu'elle a de désavantageux pour la prudence et la bravoure des Anglais.

Il a été fait une proclamation pour un jeûne général, qui doit avoir lieu le 28 février en Ecosse et en Irlande, afin d'obtenir du ciel des succès dans cette guerre.

Si M. Pitt paraît comme ministre à la rentrée du parlement, car on parle de sa retraite, et même forcée, on croit qu'il proposera la répartition égale de l'impôt foncier, le rappel des troupes et l'addition de 20,000 étrangers à l'armée de l'intérieur.

La haute cour de justice d'Ecosse a condamné le secrétaire de la Convention Ecossoise à 14 ans d'exil. Mais le lord Mansfield, titulaire de la très-grande et très-lucrative placé de chef de cette justice, et qui n'en remplit pas plus les fonctions que ses prédécesseurs, a été sommé par M. Margarot de se trouver à son poste.

C'est, dit-on, l'amiral Barrington qui doit remplacer l'amiral Howe.

P. S. Il transpire quelque chose du discours que le roi prononcera à la rentrée du parlement. On sait qu'il insiste sur la possession temporaire de Toulon, sur le mal fait à la marine française, et principalement sur la destruction entière des pêcheries de morue que les Français avaient au banc de Terre-Neuve.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.  
CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIBENCE DE DAYID.

*Séance du duodi, 2 Pluviôse.*

Cette séance s'est ouverte par la lecture de plusieurs adresses, parmi lesquelles on a remarqué celle de la société populaire de Garnache. Elle annonce que le culte de la liberté a fait disparaître dans cette commune toutes les divisions que fomentaient les rivalités des sectes religieuses. Les Protestans et les Catholiques ne font plus qu'une même famille; les ministres des deux cultes ont renoncé à leurs fonctions. La raison seule, disent ces citoyens, aura désormais des autels parmi nous, et le même lieu de repos renfermera les cendres des citoyens, quelqu'aient été leurs opinions religieuses. Le fauteur de la tyrannie, l'ennemi de la liberté méritent seuls la souscription des hommes libres.

La société populaire de Douai demande que les ministres du culte ne soient plus payés aux frais du trésor public.

Les administrateurs du district de Fontenai-le-Peuple, département de la Vendée, annoncent qu'ils ont envoyé à la monnaie de la Rochelle 221 marcs d'argenterie, une grande quantité de fer, de cuivre, ainsi que toutes les cloches de leur district; ils ajoutent que les biens d'émigrés se vendent à un très haut prix.

Une députation de la société populaire de Chambéry présente à la Convention nationale un den patriotique de 8630 l. et plusieurs objets nécessaires à l'équipement des défenseurs de la patrie. Elle annonce que des fonderies de canons sont en pleine activité dans le département du Mont-Blanc; que l'argenterie qui décorait les églises a été portée à la monnaie pour être transformée en monnaie républicaine, et que les contributions de 1793 sont presque entièrement payées.

Coupé de l'Oise, au nom du comité d'instruction publique, a appelé l'attention de l'Assemblée sur les bibliothèques nationales. Il a proposé d'établir dans chaque district une bibliothèque publique. Les fonds en sont amassés depuis des siècles, et ils sont dignes de l'envie de toute l'Europe. Les bibliothèques principales des grandes communes, celles qui étaient publiques, doivent sans doute être maintenues; mais il s'y trouve des parties doubles et multipliées que l'on peut en séparer. Dans la même ville, il existe souvent plusieurs bibliothèques. Il n'est pas de district qui n'en compte plu-

sieurs, soit dans les ci-devant maisons religieuses, soit dans celles des émigrés. Ce sont ces différentes collections littéraires, que le rapporteur a proposé de rapprocher, et d'en composer une bibliothèque dans chaque district, afin de mettre, autant qu'il est possible, tous les citoyens à portée d'aller s'y instruire.

Le président annonce qu'une députation de la société des Jacobins demande d'être admise à la barre. Elle est admise avec la garde nationale de Paris. Une musique militaire les précédait; l'orateur s'exprime ainsi:

« Représentans d'un peuple libre, c'est aujourd'hui l'anniversaire de la mort légale du tyran. Un si beau jour qui retrace aux ames républicaines un acte ordonné par la raison et par la nature, comme le premier pas du bonheur pour l'humanité entière, doit être célébré par tout homme qui sait apprécier sa dignité.

» La société des Jacobins, remplie d'ames brûlantes pour la liberté, première divinité du sage et de l'ami de la nature, a voulu en masse, avec ses tribunes et une députation de la commune de Paris, consacrer ce beau jour à féliciter de nouveau les vrais Montagnards du courage avec lequel ils ont été l'organe du peuple Français, en anéantissant le monstre qui se dévorait.

» La société vous invite, Montagnards, à décréter que cet anniversaire sera célébré tous les ans, et consacré à la liberté.

» Continuez vos travaux commencés avec cette fermeté qui convient aux hommes libres; soyez l'épouvante des tyrans du globe, et l'espoir des humains. Bientôt, à l'exemple des Français, tous les peuples briseront le joug, et briseront leurs fers. Alors si l'élan sublime du peuple dont vous avez le bonheur d'être l'organe, doit servir de modèle à tous les peuples, votre courage, vos vertus civiques serviront de leçons à leurs représentans.

» Point d'égalité, point de liberté avec un roi; point de bonheur sans égalité, sans liberté. Vous avez détruit un roi, vous avez donc voulu l'égalité et la liberté, c'est-à-dire le bonheur du peuple; vous avez bien mérité de la patrie.»

Le président exprime dans une réponse énergique, combien la Convention est satisfaite d'avoir dans son sein les plus zélés partisans de la liberté. Un membre convertit en motion le vœu qui vient d'être émis, et la Convention décrète que tous les ans, à pareil jour, il sera célébré une fête civique dans toute l'étendue de la République.

« Les tyrans, dit Couthon, faisaient célébrer par les peuples l'anniversaire de leur naissance, qui était un fléau pour l'humanité. Vous venez de décréter la célébration de l'anniversaire de la mort d'un d'entr'eux, mort qui a été un bien pour l'humanité. Exprimons par un mouvement spontané et

subit cette pensée terrible pour eux, consolatrice pour les peuples : *Mort aux tyrans, paix aux chaumières.* »

L'Assemblée se leve avec enthousiasme, et renouvelle cette déclaration solennelle, elle répète le serment déjà prononcé plusieurs fois par elle : *Vivre libre, ou mourir.* Elle jure encore la République une et indivisible. Cette scène intéressante a été terminée par l'exécution de plusieurs airs patriotiques. L'Assemblée s'est ensuite mise en marche avec les citoyens, et s'est rendue à la place de la Révolution.

*Séance extraordinaire du soir.*

Après avoir accueilli plusieurs dons patriotiques offerts par diverses communes et sociétés populaires, la Convention a procédé au renouvellement du bureau. Vadier ayant réuni la majorité des suffrages a été proclamé président.

PRÉSIDENCE DE VADIER.

*Séance du tridj, 3 Pluviôse.*

La lecture de plusieurs adresses a occupé les premiers momens de cette séance. La société populaire de Cologne, qui a été une des premières à adhérer aux journées des 31 mai et 2 juin, annonce que sur une population de 700 ames, elle a fourni 100 défenseurs à la patrie ; l'emprunt volontaire a produit plus de 15,000 liv. ; les offrandes en bas, souliers et chemises, sont immenses. Elle ne reconnaît d'autre culte que celui de la raison, et d'autres fêtes que les jours de décade.

La société populaire de Dammartin demande que les prêtres ne soient plus salariés par la nation. — Par-tout, la vente des biens des émigrés se fait avec un égal succès. Dans le district de Villefranche, deux domaines estimés 382,000, ont été vendus un million.

La commune de Senlis envoie 985 chemises, 138 paires de souliers, 158 paires de bas et autres objets d'équipement. A un don de même nature, les administrateurs du district de Laon joignent 761 marcs d'argenterie. La société populaire de la commune de Blamont a monté, armé, et équipé un cavalier. Elle annonce un don de 2364 chemises. Cet exemple est imité par beaucoup d'autres sociétés populaires.

Bourdon de l'Oisè s'est plaint amèrement du spectacle qui avait été donné hier sur la place de la Révolution, au moment même que la Convention célébrait l'anniversaire de la mort du tyran ; quatre malheureux y ont été amenés pour expier leurs crimes, mais l'instant de leur supplice semblait n'avoir été commandé que pour souiller de leur sang la représentation nationale. « Qui de nous n'a pas fremi, a dit Bourdon ? qui de nous n'a pas détourné ses regards de cette horrible tableau ? Il est impossible que cette scène n'ait été préméditée pour avilir la Convention. Je demande qu'instruite de ce qui s'est passé,

hier, elle n'aïlle jamais, à l'avenir, à des fêtes, que lorsqu'elle en aura ordonné la marche et la police. Je demande que le comité de sûreté générale soit chargé de rechercher cette affaire, et s'il y a eu un dessein prémédité, que les auteurs en soient sévèrement punis. » Les propositions de Bourdon sont adoptées.

Barrere, au nom du comité de salut public, annonce la reprise du fort Vauban par les troupes de la République. Les brigands royalistes ont disparu en imitant les météores destructeurs ; ils ont mis le feu au fort ; ils ont dévasté les divers maisons de la ville ; ils ont tout couvert de mines, dont une partie a éclaté, et ils ont emporté les canons. Mais il nous reste des remparts inexpugnables et mobiles, une armée de Républicains. Il n'en a pas coûté un homme à la République, et d'après l'avis des gens de l'art, la reprise militaire du fort Vauban aurait coûté cinq à six mille hommes à la République. Le sang républicain est épargné ; nous rebâtirons les forts nécessaires. Quant aux maisons des villes de guerre, elles ont été toujours plus nuisibles qu'utiles. Il ne faut pas croire cependant que, quoique l'Autrichien ait évité le combat en fuyant lâchement, il n'y ait eu aucun trait de dévouement qui honore les soldats Français. Les magasins à poudre étaient minés, la ville était remplie de mèches qui allaient faire sauter tous les habitans ; de braves volontaires se sont élancés partout, et ont arraché toutes les mèches avec un dévouement admirable. Ainsi, les frontieres sont purgées, le Palatinat est puni, et l'Autrichien est flétri par la terreur.

L'ennemi a tenté de faire un mouvement à Worms ; mais bientôt les Républicains ont repris leur position. Worms est occupé par nous, et nous y avons recueilli des magasins immenses de blé, de cuir et de draps.

« Dans les guerres ordinaires, a ajouté Barrere, après de pareils succès, on eût cherché on eût obtenu la paix. Les guerres des rois n'étaient que des tournois ensanglantés dont les peuples payaient les frais, et dont les rois commandaient insolemment la pompe.

» Mais dans la guerre de la liberté, il n'est qu'un moyen, c'est d'exterminer les despotes. Lorsque l'horreur de la tyrannie, et l'instinct de la liberté ont mis les armes dans les mains d'hommes braves, ils ne doivent les poser qu'en dictant la paix. Lorsque des Républicains ont formé quinze armées, il n'y a ni paix, ni trêve, ni amnistie, ni aucun traité à faire avec les despotes, qu'au nom d'une République affermie, triomphante, et dictant la paix aux nations.

» Ayons seulement la conscience de nos forces, et nos forces seront centuples. Ayons devant les yeux le tableau des peuples vaincus par nous ; parcourons la nomenclature de ces esclaves

divers , et la dignité du Français sera incontestable. Nous avons fait ce tableau ; le voici :

« La coalition a attaché au char du despotisme , 22 peuples qui ne sont pas encore réveillés, Hollandais, Anglais, Ecossais, Irlandais, Hanovriens, Brunswikois, Hessois, Prussiens, Ban de l'empire, Autrichiens, Hongrois, Bohémiens, Flamands, Russes, Piémontais, Sardes, Permesans, Florentins, Papistes, Napolitains, Portugais, Espagnols. Bes dénombrer c'est compter les vaincus ; quelle plus belle campagne que la nôtre peuvent donc présenter à l'Europe les Espagnols, les Anglais fugitifs à Toulon, les Prussiens battus à la Moselle, les Autrichiens passant le Rhin, les Hollandais et les Irlandais chassés de Dunquerque.

» Cependant quelques voix se font entendre et vantent déjà les avantages de la paix ; quel politique habile, quel patriote sincère, quel républicain prononcé oserait parler de paix sans craindre de compromettre la liberté, et de faire perdre à la République Française l'attitude qu'elle a prise aux yeux du monde.

» Qui ose donc parler de paix ?

» Les aristocrates, qui sentent que la révolution a pu enfin les atteindre.

» Les modératins, qui ne peuvent vivre dans l'atmosphère élastique et fort de la République.

» Les riches, qui comprennent que leur avare résistance n'a plus de succès à espérer.

» Les descendants des castes ci-devant privilégiées, qui voient que le regne de l'égalité s'établit.

» Les amis des conspirateurs, qui savent enfin que la justice nationale les observe et les punit.

» Les âmes pusillanimes et timides, parce qu'elles ne peuvent se faire au régime vigoureux de la démocratie.

» Les mauvais citoyens, parce qu'ils espèrent échapper à la surveillance des hommes libres.

» Les prétendus patriotes, qui peuvent facilement le parti de l'étranger, parce que les gouvernemens royalistes ont besoin d'attédier notre ardeur patriotique, d'atténuer nos forces guerrières et de refroidir la chaleur de la révolution, ou d'arrêter son mouvement salutaire.

» Qui ose parler de paix ? Ceux qui espèrent ajourner la contre-révolution à quelques mois, à quelques années, en donnant aux étrangers, aux tyrans, le tems de se restaurer ; le tems de sucer les peuples, de refaire leurs approvisionnemens, de recruter leurs armées.

» Qui ose parler de paix ? Brunswick, Cobourg, Pitt, Hood et Ricardos. Déjà dans les frontières du Nord et du Midi des adresses imprimées sont coportées dans les armées, et dans les campagnes et dans les villes de guerre. On prétend éclairer le peuple sur les maux de la guerre, et on lui fait

**demander la paix. Quel piège grossier !** Puisque nos lâches ennemis s'occupent eux-mêmes de composer cette opinion, et qu'ils ont l'ineptie d'espérer qu'ils la formeront, citoyen, il nous faut aujourd'hui redoublement d'audace contre les conspirations, redoublement de sévérité dans les rapports, redoublement de force, dans les mesures, redoublement d'examen dans les hommes qui se disent patriotes, redoublement de discipline et de moyens pour maintenir les belles et victorieuses armées de la République, redoublement de fabrication d'armes, de poudres et de canons.

» Il faut la paix aux monarchies ; il faut l'énergie guerrière à la République.

» Il faut la paix aux esclaves ; il faut la fermentation de la liberté aux Républicains.

» Il faut la paix aux gouvernemens ; il faut toute l'activité révolutionnaire à la République Française.

» La mort vaut mieux qu'une paix honteuse ou insuffisante. Une guerre désastreuse vaut mieux qu'une paix factice. Ni paix, ni trêve, ni armistice aux tyrans coalisés.

» Que les sociétés populaires s'emparent donc des moyens de développer les crimes du gouvernement Britannique, et de prouver que le ministère y est parvenu à nationaliser dans cette île le despotisme, et à constituer d'une manière pompeuse la tyrannie royale. C'est la force de ce gouvernement abominable que vous devez détruire ; c'est cet ennemi éternel que le comité de salut public ne cessera de présenter au courage des Français.

» Carthage était aussi une république ; Carthage était navigatrice et commerçante ; elle avait une marine puissante, des généraux célèbres, une industrie brillante, et une constitution politique ; mais la foi punique, mais sa politique astucieuse, mais ses moyens corrupteurs, firent sentir à la république romaine que sa liberté ne pouvait reposer que sur les débris de Carthage, et Carthage fut détruit. »

Ce rapport a souvent été interrompu par les plus vifs applaudissemens. La Convention en a décrété l'impression et l'envoi aux armées. Elle a autorisé le représentant du peuple au fort Vauban de distribuer des récompenses aux soldats qui se sont distingués.

Nos forces navales réunies au port de la Montagne étaient sans chef. La Convention nationale, sur la présentation du comité de salut public, a nommé le contre-amiral Martin, commandant en chef des forces navales de la Méditerranée. Voici ses titres à la confiance publique : Martin a commencé par être matelot, il est devenu pilote, sous-lieutenant, lieutenant, capitaine de vaisseau, etc. Il a passé par tous les grades ; il a dix-neuf ans de navigation sur les vaisseaux de l'Etat.

Sur la proposition de Barrère, la Convention a décrété

qu'il sera établi à Saint-Jean-de-Luz, une école d'hydrographie, à l'instar de celles déjà établies dans les autres ports de la République.

La rédaction du décret sur la liquidation de tous les offices non liquidés a été adoptée.

Il s'est élevé quelques débats sur une proposition de Barrère, tendante à autoriser plusieurs citoyens du Havre à acheter du blé chez l'étranger avec le produit d'une taxe révolutionnaire mise sur les riches. Les diverses observations faites sur cet objet, ont été renvoyées au comité de salut public.

On a présenté la rédaction du décret rendu au commencement de cette séance, sur la motion de Bourdon; mais ce membre en a demandé lui-même le rapport, en disant que la manière dont la Convention avait accueilli ses propositions, devait prouver à tout le monde que son intention n'était pas d'assister à l'exécution de quatre criminels.

*Séance du quartidi, 4 Pluviôse.*

Un coupable convaincu de faux témoignage contre une femme qu'il accusait, a subi le dernier supplice, non pour ce crime, mais parce que lui-même il avait commis un délit contre-révolutionnaire; l'accusation s'est faite par l'accusateur public du tribunal révolutionnaire; mais si le scélérat a reçu la peine d'un de ses crimes, il n'en aurait pas moins joui de l'impunité de son faux témoignage par la lacune qui se trouve à cet égard dans le code pénal; il ne punit ce délit que de huit années de fers. Voulland qui a rendu compte de ce fait à l'Assemblée, a demandé que la Convention décrêtât que les faux témoins fussent frappés de la même peine qu'aurait encourue l'accusé en cas de conviction. Cette proposition a été adoptée en ces termes :

« La Convention nationale décrète, par article additionnel au code pénal, que tout individu convaincu de faux témoignage sur une accusation capitale sera puni de mort. Elle charge son comité de législation de présenter incessamment un projet de décret sur les peines à infliger aux individus convaincus de faux témoignages sur les accusations qui ne seraient pas de nature à déterminer la peine de mort.

On sait avec quel courage et avec quel héroïsme les grenadiers de la Convention ont combattu dans la Vendée. Ils étaient partis 180, ils ne sont revenus que 120. Les 60 autres ont péri ou sont hors de service. Il en est parmi ces derniers qui paraissent dans une médiocrité plus qu'ordinaire, ils ne demandent rien, mais ils ont besoin. Sur la proposition de Conthon, l'Assemblée leur a accordé à chacun, outre leur solde, une gratification de 400 liv. La même indemnité sera payée aux veuves de ces grenadiers gendarmes qui ont péri dans la glorieuse campagne qu'ils ont faite.

Un vieillard d'une commune du district de Cambrai cheminait, suivi de son fils; ils sont rencontrés par cinq satel-

lites Autrichiens qui se précipitent sur eux le sabre à la main ; le jeune homme vient défendre son malheureux pere , dont les jours sont menacés ; mais aussi-tôt les cruels Autrichiens lui abattent le poignet , et ces deux infortunés allaient être massacrés impitoyablement si un détachement de républicains ne fût accouru à leur secours , et n'eût mis en fuite ces lâches assassins. Ce malheureux vieillard se trouve dans le plus grand besoin. Son fils était son seul soutien , et la blessure qu'il a reçue l'empêche de se livrer à son travail ordinaire ; il réclame des secours. — Sa pétition est renvoyée au comité des secours.

André Dumont , représentant du peuple dans le département de la Saône , écrit que les prêtres avaient voulu se lever ; mais ce mouvement a tourné contre eux ; les confessionnaux ont été convertis en guérites ; les chaires ne servent plus qu'à la lecture des lois ; les églises sont converties en halles , et le peuple va acheter sa nourriture là où depuis des siècles il allait avaler le poison.

Sur le rapport d'un membre du comité des finances, l'Assemblée a mis à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 100 mille liv. pour être distribuée aux différens spectacles de Paris , à titre d'indemnité des différentes représentations qu'ils ont données pour le peuple.

Sur le rapport de Peyssard , au nom du même comité et de celui de secours public , la Convention a mis à la disposition du ministre de l'intérieur la somme de 30 mille livres , pour être distribuée , à titre de secours , aux patriotes réfugiés de Valenciennes.

On a reproduit la proposition précédemment faite par Léonard Bourdon , de restituer aux citoyens indigens leurs effets déposés au Mont-de-piété. Elle a été adoptée avec exception. Il sera fait incessamment un rapport sur la question de savoir s'il est utile au bien général de conserver les établissemens connus sous la dénomination de *Mont-de-piété*.

*Séance de quintidi , 5 Pluviôse.*

Camille Desmoulin a dénoncé une violation des décrets sur les bibliothèques et objets des arts. Des commissaires de section se sont transportés chez son beau-pere , auquel ils ont enlevé une partie de ses livres , parce qu'ils traitaient de la jurisprudence ; une riche pendule , parce qu'ils prétendaient que l'aiguille portait une fleur-de-lys ; cependant c'était un trefle , un vieux porte-feuille ministériel placé au-dessus de sa bibliothèque , et oublié depuis plus de cinq ans , parce qu'on y a découvert les traces de quelques fleurs-de-lys. Cette perquisition s'est terminée par l'arrestation du beau-pere de Camille.

Bourdon de l'Oise , en attribuant cet acte à une vengeance particulière envers Camille Desmoulin , a demandé que le

comité de sûreté générale fit un rapport de cette affaire sous trois jours.

Danton s'est opposé à l'espece de distinction, de privilege que cette proposition semblait accorder au beau-pere de Desmoulins. « Si nous devons accorder une priorité, a-t-il dit, ce serait aux malheureux, aux nécessaireux qu'il faudrait d'abord tendre les mains. Je demande que la Convention médite les moyens de rendre justice à toutes les victimes des mesures et arrestations arbitraires, sans nuire à l'action du gouvernement révolutionnaire. Je demande le renvoi de cette question à la méditation du comité de sûreté générale qui se concertera avec le comité de salut public; qu'il soit fait un rapport à la Convention, et qu'il soit suivi d'une discussion approfondie, car toutes les discussions de la Convention ont eu pour résultat le triomphe de la raison et de la liberté. »

Romme a ajouté à la dénonciation de Camille Desmoulins un fait qui concerne les arts. Dans la section de Beaurepaire, des personnes se disant munies d'ordres du comité de sûreté générale, sont entrées chez un marchand d'estampes, et ont enlevé plusieurs gravures, sous prétexte qu'elles portaient les empreintes de la royauté; il a demandé que le comité de sûreté générale poursuivit les personnes qui se sont dites porteurs de ces ordres.

Les propositions de Danton et de Romme ont été renvoyées aux comités réunis de salut public et de sûreté générale.

Merlin de Douai a obtenu la parole, au nom du comité de législation, sur le décret rendu la veille contre les faux témoins, et il a observé que les peines portées dans le décret sont renfermées dans le code pénal. D'après ses observations, la Convention a substitué le décret suivant :

« Art. I<sup>er</sup>. La peine de mort prononcée par l'article XLVIII de la section II du titre II de la seconde partie du code pénal, contre les faux témoins entendus sur des accusations capitales, aura lieu, quoique les accusés à la charge desquels ils ont déposé aient été acquittés.

» II. Les faux témoins qui auront déposé à décharge, soit que les accusés de crimes capitaux aient été acquittés ou condamnés, seront punis de 20 années de fers, conformément à la première partie de l'article du code pénal ci-dessus mentionné.

» III. Si néanmoins les accusations capitales sur lesquelles il aura été déposé à décharge, ont pour objet des crimes contre-révolutionnaires, les faux témoins seront punis de mort comme s'ils avaient déposé à charge.

» IV. La présente loi sera lue publiquement aux témoins assignés pour déposer dans chaque procès immédiatement après l'acte d'accusation.

» V. Le décret rendu dans la séance d'hier sur le crime de faux témoignage est rapporté. »

La prison de la Conciergerie est affectée aux seuls prévenus de délits contre-révolutionnaires, dont la connaissance est exclusivement attribuée au tribunal révolutionnaire de Paris. Le nombre des prisonniers qu'on envoie de toutes les parties de la République augmentant tous les jours, il était à craindre qu'une trop grande quantité de détenus dans un même lieu ne produisît au milieu d'eux des maladies épidémiques. L'humanité et la justice faisaient un devoir de veiller à la conservation de leurs jours, et c'est pour remplir ce devoir sacré que Vouland, au nom du comité de sûreté générale, a proposé à la Convention d'employer une partie de la maison dite Episcopale de Paris à une infirmerie, uniquement destinée aux prisonniers de la Conciergerie. — Cette proposition a été adoptée.

Plusieurs pétitions particulières ont été entendues et renvoyées aux comités qui doivent en connaître.

*Séance du sextidi, 6 Pluviôse.*

Le citoyen Larcher, capitaine au 6<sup>e</sup>. bataillon de la Somme, acquitté la veille par le tribunal révolutionnaire, s'est présenté à la barre. Son défenseur officieux a retracé à la Convention la scène touchante qui a eu lieu au tribunal. Les juges et les jurés, sachant que ce citoyen était dans l'indigence, ont contribué pour lui donner les moyens de subsister quelques jours. La Convention a accueilli avec intérêt ce défenseur de la patrie, victime de la calomnie, et lui a accordé un secours provisoire de 300 livres. Elle a chargé le ministre de la guerre de le réintégrer dans sa place, et le comité de législation de lui présenter un mode général sur les secours à accorder aux citoyens qui auront languï dans les fers, et qui auront été acquittés.

Des députés de la société populaire de Sedan présentent une pétition, par laquelle ils réclament la liberté de deux citoyens, victimes des vengeances personnelles des représentans du peuple.

Perrin monte à la tribune, et annonce que ces dénonciations sont dirigées contre lui, parce qu'il n'a pas voulu servir les passions particulières des intriguans. — Et moi, s'écrie Lacroix, j'ai été dénoncé; je m'en fais gloire. Comment serait-il possible que des représentans du peuple, dont le devoir était de destituer, de faire arrêter des intriguans, de mauvais citoyens, de faux patriotes, n'aient pas été en butte à leurs calomnies; je demande que le comité de sûreté générale nomme quelques-uns de ses membres pour former une commission qui soit uniquement chargée d'examiner toutes les dénonciations dirigées contre les représentans du peuple, et d'en faire un rapport qui soit suivi d'une discussion. Je demande encore que les dénonciations soient portées au

comité de sûreté-générale par les pétitionnaires. — Les propositions de Lacroix sont adoptées.

Il parvient au comité de législation des réclamations sans nombre pour l'exécution de la loi contre les émigrés. On présente sur tout des difficultés sur le décret qui ordonne la vente des biens des parens dont les enfans ont émigré. La Convention a chargé ce comité de lui faire un prompt rapport sur cet objet.

Les ci-devant fermiers-généraux annoncent à la Convention qu'ils viennent d'adresser au bureau de comptabilité nationale le dernier de leurs comptes. « Si malgré tous nos soins, ajoutent-ils, il s'y était glissé quelques erreurs, la brieveté du tems et la multiplicité des opérations solliciteraient votre indulgence. — Renvoyé aux comités de sûreté générale et des finances.

Une lettre de Bourbotte et Turreau, représentans du peuple près les armées réunies de l'Ouest et des côtes de Brest, instruit la Convention de l'envoi de 400 marcs d'argenterie trouvée dans les ruines du fameux château de l'Escurc. La destruction des brigands amenant nécessairement la fin de leur mission, ces représentans sollicitent leur rappel.

Sur la proposition d'un membre, l'Assemblée a décrété un article additionnel à la loi du 26 nivôse, relative à une prolongation de délai pour la déposition des titres des créanciers des émigrés. Il est ainsi conçu : « Le délai fixé aux créanciers des émigrés par le décret du 26 nivôse n'est applicable qu'à ceux qui n'ont point fourni leurs titres dans les délais fixés par les lois des 2 septembre, 31 octobre 1792, et 13 janvier 1793 ; les dispositions des décrets des 25 juillet et 27 brumaire, relatives au délai pour un nouveau dépôt des titres, et pour la formation des unions, continueront de recevoir leur exécution. »

D'après le rapport du comité de la guerre il a été rendu un décret tendant à pourvoir promptement à tout ce qui est relatif au complément des troupes à cheval. — Sur la proposition des comités des domaines, d'aliénation et des finances, la Convention a confirmé les nominations des gardes-bois, faites jusqu'à ce jour par les corps administratifs.

Le comité de législation a fait rendre le décret suivant :

« Art. 1<sup>er</sup>. Les citoyens dont les titres, sentences ou procédures, confiés aux notaires publics, ci-devant avoués, défenseurs officieux, huissiers, fondés de pouvoirs, agens d'affaires et autres détenteurs, se trouvent sous les scellés, pourront requérir le juge de paix, ou tel autre officier public qui les aura apposés, à les lever de suite, pour leur remettre les pièces qu'ils réclament, en constatant cette remise par le procès-verbal.

» II. Dans le cas où les dépositaires des titres réclamés seraient détenus, leur présence ne sera pas nécessaire pour la

levée des scellés; ils seront représentés par leur fondé de pouvoirs, s'ils en ont un.

» III. Les juges de paix ou autres officiers publics, qui, étant requis, ne déféreront pas promptement à cette réquisition, seront responsables des dommages et intérêts qu'auront occasionés leur négligence ou leur refus.

» IV. Les délais pour se pourvoir contre les jugemens par opposition, appel, ou voie de cassation, pour exercer toute action, faire tous actes conservatoires, cessent de courir contre ceux qui sont dans le cas de l'article 1<sup>er</sup>, depuis l'instant de l'apposition des scellés, jusqu'au procès-verbal de la levée, sur leur réquisition.

» V. Tous détenteurs ou dépositaires de titres, et papiers, et contrats de rentes réclamés, qui ne se trouvent pas sous les scellés, sont tenus de les remettre à la première réquisition du propriétaire ou fondé de pouvoirs; en cas de retard ou refus, ils y seront condamnés dans les 24 heures, sur simple citation, par le juge de paix, ensemble aux dommages et intérêts, que ce retard ou ce refus auraient occasionés, et en une amende qui ne pourra excéder le quart de leur imposition mobilière.. »

Sur le rapport de son comité de surveillance des subsistances militaires, habillemens et charrois des armées, la Convention a nommé six de ses membres, à l'effet de se transporter dans les différens bureaux de l'administration de l'habillement et équipement des troupes, et rechercher sommairement, d'après les indices et dénouciations fournies au comité, les titres et preuves de la prévarication des administrateurs.

*Séance du septidi, 7 Pluviôse.*

Les citoyens composant la commune et le comité de sûreté générale de Chambéry, en applaudissant aux glorieux travaux de la Convention, lui adressent un don patriotique de 4662 l. en assignats, 133 livres pesant de plomb en barre, des chemises, des souliers, etc.

Les administrateurs du district de Chaumont annoncent un envoi de 565 marcs d'argenterie à la Monnaie. Ils n'attendent, pour faire passer une grande quantité de cuivre qu'ils possèdent, que de savoir ou le déposer.

Le comité de surveillance de la section de Beaurepaire avait été inculpé, dans la séance du 5, par Romme. Voici sa justification : Plusieurs marchands de gravures avaient été dénoncés au comité, et des perquisitions faites chez eux, il est résulté que les uns étaient des conspirateurs, les autres de lâches corrupteurs des mœurs. On a trouvé chez eux non pas des emblèmes de la royauté, mais des malles de rois, reines, dauphins, etc., dont les planches étaient scrupuleusement conservées. Pas un paysage, pas une estampe, autres que les ci-dessus mentionnés, n'ont été saisis. Nous respec-

sons les arts , ajoutent les membres du comité , mais non les tyrans.

Les représentans du peuple aux armées du Rhin et de la Moselle font passer quantité d'argenterie , trouvée chez les nouveaux émigrés qui ont fui avec l'ennemi à l'approche des armées de la République. Parmi ces objets , il se trouve une médaille avec cette légende : *Louis XVI , assassiné par les factieux*. On a trouvé en outre dans les malles de ces émigrés un assignat portant ces mots : *Possessions des factieux , assignat de 5 liv. , payable au porteur , lors de l'entrée des princes en France , signé CALONNE*. « Ces nouveaux émigrés , disent les représentans du peuple , sont plus coupables que les premiers. Nous demandons que l'Assemblée décrète que leurs biens seront partagés entre nos braves républicains qui combattent pour le salut de la République. »

Rhul et Merlin de Thionville ont demandé qu'on fit payer à l'électeur Palatin les frais d'une guerre où il nous a trompés par sa feinte neutralité. « Il faut , ont-ils dit , lui dresser un bon mémoire et ne pas quitter le Palatinat qu'il ne l'ait acquitté. » Renvoyé au comité de salut public.

Il s'est élevé une discussion sur l'indemnité à accorder aux citoyens suspects à la garde des scellés apposés chez les personnes suspectes , et à ceux qui gardent ces mêmes personnes dans les maisons d'arrêt. Cette discussion a été suivie d'une proposition de Couthon , tendante à charger les comités de salut public et de sûreté générale de faire , sous trois jours , un rapport sur la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'établir le sequestre , et de mettre sous la main de la nation les biens des individus arrêtés et détenus comme suspects , et notamment ceux des ci-devant nobles , prêtres , banquiers , fermiers-généraux , parens d'émigrés et autres gens déclarés suspects par la loi du 17 septembre. Cette proposition est décrétée.

Sur le rapport de son comité des finances , la Convention décrète qu'il sera établi , auprès des caisses des receveurs de district , une garde permanente pour veiller à leur conservation.

Un membre du même comité fait un rapport , duquel il résulte que Vemeranges doit à la nation 9 millions 500 mille L. il propose de mettre en sequestre ses biens et ceux de ses co-débiteurs. En appuyant cette proposition , Cambon demande que désormais on ne reçoive , ni dans les tribunaux , ni dans les comptes de la nation , pour pièces de comptabilité , les lettres purement ministérielles et les pièces qui ne seraient pas revêtues de toutes les formalités prescrites par l'ancienne loi. La Convention décrète ce qui suit :

« La Convention nationale , considérant que dans aucun tems , aucun bon , ni ordre , ni lettre , ni mandat relatifs à des versements de fonds à faire par les caisses publiques en faveur

de particuliers ou de compagnies, sous quelque prétexte que ce soit, n'ont pu être considérés comme obligatoires pour le gouvernement, et former des titres de créances contre la nation :

» Décrète que l'agent du trésor public poursuivra, s'il ne l'a déjà fait, la rentrée des sommes qui ont pu sortir du trésor public ou être admises en comptabilité, d'après de pareils bons, ordres, lettres ou mandats, soit avant, soit depuis la révolution. »

*Séance d'octidi, 8 Pluviôse.*

Barrere, au nom du comité de salut public, a appelé aujourd'hui l'attention de l'Assemblée sur la plus belle langue de l'Europe, celle qui la première a consacré franchement les droits de l'homme et du citoyen. Parmi les idiomes anciens, Welsh, Gascons, Celtiques, Visigots, Phocéens ou Occitans qui forment quelques nuances dans les communications des divers citoyens et des pays formant le territoire de la République, on a observé que l'idiôme appelé bas-breton, l'idiôme basque, les langues allemandes et italiennes, ont perpétué le règne du fanatisme et de la superstition, assuré la domination des prêtres, des nobles et des praticiens, empêché la révolution de pénétrer dans neuf départemens importants, et favorisent les ennemis de la France, en présentant des obstacles aux lois de la République et à leur exécution.

L'éducation publique ne peut s'y établir. La régénération nationale y est impossible. Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton, l'émigration et la haine de la République parlent allemand, la contre-révolution parle l'italien, et le fanatisme parle le basque. « Cassons, a dit Barrere, ces instrumens de dommage et d'erreur. » Sur sa proposition, la Convention a décrété qu'il sera établi, dans dix jours, un instituteur de langue française dans chaque commune de campagne des départemens du Morbihan, du Finistère, des côtes du Nord, et dans la partie de la Loire inférieure dont les habitans parlent l'idiôme appelé bas-breton; dans chaque commune des campagnes des départemens du Haut et Bas-Rhin, dans le département de Corse, dans la partie du département de la Moselle, du département du Nord, du Mont-Terrible, des Alpes maritimes et de la partie des Basses-Pyrénées dont les habitans parlent un idiôme étranger. Ces instituteurs ne pourront être choisis parmi les ministres d'un culte quelconque, ni parmi ceux qui auront appartenu à des castes privilégiées. Ils recevront du trésor public un traitement de 1500 liv. par an.

La société populaire de Commune-Affranchie sollicite la sévérité de la Convention contre les individus qui ont cherché, par une pétition présentée à sa barre, à ralentir la vengeance

geance nationale à l'égard de ses plus cruels ennemis. Renvoyé au comité de sûreté générale.

Des citoyens de la commune de Sedan dénoncent le tribunal criminel révolutionnaire de cette ville, comme vexant les patriotes et rendant des jugemens iniques contre eux. La Convention surseoit à l'exécution de tous les jugemens portant condamnation, rendus par ce tribunal. Elle renvoie au comité de sûreté générale la réclamation des citoyens détenus dans les prisons de Sedan.

Une députation d'Anglo Américains est admise à la barre. « Citoyens, dit l'orateur, la nation française avait invité les hommes les plus illustres de toutes les nations étrangères à l'honneur de la représenter. Thomas Payne, apôtre de la liberté en Amérique, philosophe profond et estimable, citoyen vertueux et estimé, élu par le département du Pas-de-Calais, Thomas Payne vint en France et prit séance dans votre sein; des circonstances particulières ont nécessité le décret qui ordonna l'arrestation de tous les Anglais résidans en France. Citoyens représentans, nous devons vous le redemander, au nom des amis de la liberté, au nom de vos alliés les Américains, de vos freres.

« S'il en fallait davantage pour obtenir notre demande, nous vous dirions: Ne donnez pas aux despotes coalisés, et surtout au tyran d'Angleterre, qui eut la lâcheté de le proscrire, le plaisir de voir Payne dans les fers. Nous vous dirions que les scellés mis sur ses papiers ont été levés, que ses papiers ont été examinés par le comité de sûreté générale, et que loin d'y trouver des propositions dangereuses, on n'y a trouvé par-tout que l'amour de la liberté qui le caractérisa toute sa vie; cette éloquence de la nature et de la philosophie qui en fit un ami des hommes, et les principes de morale publique qui lui ont mérité la haine des rois et l'amour de ses concitoyens; enfin, législateurs, si vous nous permettez de rendre Thomas Payne à ses freres d'Amérique, nous offrons de nous rendre garans de sa conduite pendant le peu de tems qu'il restera en France.

Le président répond par les témoignages les moins équivoques de l'union et de la fraternité que doit faire naître l'identité de principes entre les deux nations. C'est à la France, c'est aux Etats-Unis à combattre et à terrasser de concert ces insulaires orgueilleux, ces insolens dominateurs des mers et du commerce des peuples. Puis il ajoute: « Vous nous demandez, citoyens, la liberté de Thomas Payne, vous voulez ramener dans vos foyers ce défenseur des droits de l'homme; on ne peut qu'applaudir à ce généreux mouvement. Thomas Payne est né en Angleterre; c'en était assez sans doute pour appliquer à son égard les mesures de sûreté prescrites par les lois révolutionnaires. On peut ajouter, citoyens, que si Thomas Payne a été l'apôtre de la liberté, s'il a coopéré

puissamment à la révolution d'Amérique, son génie n'a point aperçu celle qui a régénéré la France; il n'en a aperçu le système que d'après les prestiges dont les faux amis de notre révolution l'ont environné. Vous avez dû, comme nous, déplorer une erreur peu conciliable avec les principes qu'on admire dans les ouvrages bien estimables de cet auteur républicain. La Convention nationale prendra en considération l'objet de votre pétition, et vous invite à ses séances. Le renvoi de cette pétition aux comités de salut public et de sûreté générale réunis est décrété.

PARIS, *primidi*, 11 *Pluviôse*.

On continue toujours ici à mettre la plus grande activité dans la fabrication des armes. Le gouvernement vient encore d'établir une nouvelle fonderie de canons sur le quai *Voltaire*, au coin de la rue de Beaune. Toutes les sections s'occupent avec un zèle infatigable de faire extraire les salpêtres dans les caves de leur arrondissement. Cette opération est très-facile au moyen des instructions que le comité de salut public a rédigées. Si nous n'avons pas rapporté les instructions, c'est que le comité les a fait répandre dans tous les districts et les municipalités de la République avec une promptitude et une profusion telles qu'il n'est aucun citoyen qui ne puisse aisément se les procurer. Nous invitons tous les Républicains à imiter l'exemple de leurs frères de Paris. Il faut que la République ne soit plus qu'un arsenal de guerre où chacun soit empressé d'augmenter la masse de nos armes et de nos munitions. Point de trêve, point de paix, point de relâche, jusqu'à ce que la coalition des puissances soit dissoute, et que la souveraineté et l'indépendance du peuple Français soient reconnues d'une manière formelle par les tyrans qui s'en sont déclarés les ennemis.

Les succès de nos armées de terre sont dignes du courage, de la patience et du dévouement qui animent les enfans de la liberté. Nos braves carmagnols ont fait des prodiges qui ont réalisé parmi nous les siècles héroïques qui n'appartenaient qu'à des tems fabuleux. Les mêmes succès nous attendent sur les mers. C'est là que nos ennemis se proposent de déployer toutes leurs forces. C'est vers cet objet important que nous devons tourner toutes les nôtres. Déjà nos côtes maritimes de l'Océan sont couvertes de nos corsaires, soutenues de station en station par de nombreuses frégates, et l'on connaît la multitude de prises qu'elles font journellement. Notre marine, que l'incroyable perfidie de nos ennemis avait presque entièrement désorganisée, vient d'être recrée à Brest par les soins des représentans du peuple, et principalement par ceux de

Jean-Bon-Saint-André. Peu de jours au moment où nous écrivions, une flotte formidable, sortie de ce port, est-elle aux prises avec celle de l'Anglais dont l'embarras est si grand qu'il ne sait plus à qui en confier le commandement, car les papiers anglais, après avoir annoncé que Barington remplaçait Howe, font remplacer aujourd'hui Barington par Hood. Que la Méditerranée voie flotter à son tour l'étendard tricolore. Nous y trouverons deux avantages bien marqués, celui de protéger nos approvisionnements dont la trahison s'était flattée de nous priver, et de nous ressaisir sur ces mers de la prépondérance et de la terreur que l'Anglais était parvenu à y inspirer. Persévérance, force et union; que cette devise soit plus que jamais à l'ordre du jour, et la liberté s'affermira en dépit des traîtres et des despotes coalisés.

Dentzel, député à la Convention, Duplessis et Cheppy, ci-devant commissaires dans la Belgique, ont été conduits dans la maison d'arrêt des Carmes.

Femestre, ci-devant commandant de Landau; Laudier, aide-de-camp du général Laubadere, et Laudier, ingénieur à l'armée du Rhin, ont été conduits à l'Abbaye.

Le tribunal criminel révolutionnaire a condamné à la peine de mort Marc-Etienne Quatremere, marchand de draps de la rue Saint-Denis, âgé de 42 ans, et six autres individus, officiers, sous-officiers et canoniers des vaisseaux le *Commerce*, *Marseille* et *l'Orient*, convaincus d'avoir favorisé l'entrée sur le territoire français, dans le port ci-devant de Toulon, aux ennemis de la République.

La même peine a eu lieu contre Mars-Antoine Bertrand, suppléant de Barbaroux à la Convention, convaincu de complicité dans le complot contre l'unité et l'indivisibilité de la République; Camille Rossi, âgé de 66 ans; natif d'Ajaccio en Corse, ci-devant général de brigade à l'armée des Alpes, en cantonnement à Barcelonnette, convaincu de trahison; et E. J. Josset Saint-Laurent, âgé de 48 ans, négociant de Paris, convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis extérieurs de la République.

D'autres conspirateurs, fournisseurs et administrateurs infidèles ont subi la même peine.

Charles-Alexis Descharmes, né à Paris, âgé de 19 ans, fils naturel de feu Brulard-Sillery, et ci-devant aide-de-camp du général Dampierre, convaincu d'avoir fabriqué sciemment un certificat, au bas duquel a été également fabriquée la signature de Dampierre, général en chef, et celle de Langeron, commissaire-ordonnateur de l'armée du Nord; d'avoir fabriqué, à côté d'un passe-port, une permission de rester à Paris, au bas de laquelle a aussi été fabriquée la signature de

Xavier Andouin , adjoint du ministre de la guerre , a été condamné à huit années de fers.

Nombre d'autres accusés ont été acquittés et mis en liberté.

Le total des prisonniers , dans le département de Paris , est de 5228.

*Suite du discours de Ph. Simond , sur les crimes du gouvernement Anglais contre le Peuple Français.*

« La chute des Mounier , Clermont , Bergasse , Bailly et autres , perdit la cour ; l'émigration de cette famille et de la noblesse qui lui était attachée , se fit avec une espèce de magnificence ; tout l'honneur était d'aller à Coblenz préparer la joyeuse entrée du despotisme religieux et politique triomphant. Ici commencent plus particulièrement les crimes de la cour de Londres et le triomphe de son parti , le même qui , après avoir été terrassé plusieurs fois , se reproduit encore aujourd'hui sous des modifications nouvelles , et couronne le dernier âge de notre révolution en s'accolant aux intrigans qui ont succédé aux fédéralistes et aux partisans de la royauté. La cour de Londres voulant s'emparer du commerce de la France , et ruiner sa marine , avait un grand intérêt de taire son projet aux émigrés et à l'empereur ; aussi ne promit-il d'abord que sa neutralité dans la guerre que Joseph II voulait déclarer à la France ; celui-ci , en faisant intervenir l'impératrice de Russie , et quelques changemens dans le ministère et dans les maîtresses de la cour de Berlin , parvint à l'entraîner , sous l'espoir d'un agrandissement de possessions dans une guerre aussi monstrueuse sous ses rapports politiques , que funeste à la maison de Brandebourg , si elle eût été heureuse pour celle dite d'Autriche.

« La cour de Londres n'avait pour système que de provoquer , par tous les moyens possibles , par quelques subsides secrets , et par des protestations publiques de sa loyauté , un bouleversement général en France , afin de se mettre en mer au milieu des orages , et de prendre terre dans l'endroit le plus agité pour y seconder sa faction. Elle avait mis la cour de Versailles sous le poids d'un dilemme effrayant : toute la noblesse qui soutenait la maison de Bourbon régnante était émigrée ; celle vendue à la maison d'Orléans et au parti de l'étranger , était restée en France ; ainsi la cour de Versailles , ayant ses plus chers intérêts au-delà du Rhin , ne pouvait plus être de bonne-foi , et devait entrer nécessairement dans la coalition , sous le voile de l'hypocrisie et du parjure ; il arrivait de cette

guerre nécessaire , que l'événement était heureux ou malheureux.

» Heureux , il laissait dans l'indigence et le mépris les princes et les émigrés.

» Malheureux , il introduisait en France , sur les cadavres des patriotes égorgés et trahis aux frontières , des tigres à têtes de sang et de despotisme ; et le peuple français , dans son désespoir , provoqué à la vengeance par le sentiment profond de ses malheurs et les cris de la faction de l'étranger , aurait égorgé dans l'intérieur ce qui nous restoit de Capet au château des Tuileries , et tous les traîtres qui auraient si lâchement vendu ses droits et sacrifié ses intérêts.

» Ainsi , dans tous les cas , la famille des Capet et ses partisans n'étaient plus , à l'origine même de la révolution , qu'un mannequin proscrit par tous les partis , auquel la conduite qu'on lui avait fait tenir , empêchait toute espèce de succès , et qu'ils n'ont conservé qu'autant de tems qu'ils ont eu besoin du masque. Alors encore la cour de Londres laissait en Angleterre l'opinion populaire en faveur de la révolution française , comme une excuse auprès des puissances coalisées , du refus qu'elle faisait de se prononcer d'une manière plus active dans leur croisade contre la liberté ; son moment politique n'était pas encore arrivé ; et sûre de l'opinion publique par son influence ministérielle , par la faiblesse où était le parti de l'opposition , et par le sentiment d'intérêt particulier qu'elle inspirerait encore , quand elle présenterait à l'Angleterre la résiliation d'un traité de commerce des plus avantageux , le rétablissement du port de Dunkerque , les pertes énormes qu'elle avait essuyées par l'indépendance de l'Amérique , et le moment propice d'en tirer une vengeance et une indemnité éclatante dans l'état de détresse où se trouvaient les Français , elle attendait cet instant terrible où la France , aux prises avec ses ennemis , affaiblie sur tous les points par les suppôts du fanatisme royal et superstitieux , défendue par des troupes neuves , mal réparties , commandées par des traîtres , administrée par des fripons , et déchirée dans l'intérieur par les factions de l'étranger et le conflit des différens intérêts des contre-révolutionnaires , abandonnée des patriotes de circonstance , qui sont du parti de l'espérance et des succès ; la cour de Londres , dis-je , se serait présentée alors comme un supplément extraordinaire à nos revers , pour faire passer , au milieu des orages et de la terreur , à l'oubli des principes et des sermens , et sous le despotisme de sa faction puissante , qui avait en France , outre sa coalition , tous ceux qui auraient craint les horreurs de l'anarchie ou les vengeances des passions particulières. C'est alors encore que les premières tentatives des armées allemandes combinées n'ayant pas eu tout le succès qu'on en attendait , et qui auraient été redoutables même pour l'Angleterre , dans un tems où les ressources de l'Empire n'étaient point épuisées ; le camp de

Jalés , les insurrections du Comtat , les contre-révolutionnaires de Lyon , n'ayant pas présenté au roi sarde un point de ralliement assez sûr pour essayer la guerre offensive avec espoir , toutes les puissances furent appellées à cette grande fédération contre la France. La Suede et le Danemarck furent les deux seules qui trouverent leurs intérêts dans une sincere neutralité. La cour de Londres tint secrette la partie du traité de Pilnitz qui la concernait; elle fournissait ses subsides en argent au roi de Sardaigne , en argent et en hommes achetés pour son contingent dans la fédération germanique , comme prince d'Empire et puissance auxiliaire.

» Maintenant suivons cette cour perfide dans l'intérieur de la France , dans la representation nationale , près le pouvoir executif , les armées , les corps administratifs , les douanes , les postes et nos Colonies.

» Dans la représentation nationale , la cour de Londres tenait la hante main dans toutes les grandes délibérations , convaincue que les Français ne reprendraient jamais le despotisme des prêtres et des rois , si on prononçait capitalement contre ces deux fléaux; elle leur obtint au contraire une existence monstrueuse , et tout ce qui était nécessaire pour en faire une corporation puissante par la masse et par l'opinion ; chaque jour elle faisait commettre à la cour des Tuileries des folies , des bassesses et les plus grands attentats ; le roi humiliait impudemment les délégués du peuple ; le pouvoir executif était aussi independant de fait qu'un divan , et si la cour devenait en horreur , si le désespoir voulait l'entourer , cette même faction entrait en coalition pour la défendre , et pour insulter à la majesté nationale ; ainsi on accoutumait les français à seccomber , avec une masse incomparable de forces , celles , contre le fantôme de l'illusion. Le peuple trompé et toujours trop confiant , se retirait sans avoir le sentiment de l'outrage qui lui avait été fait : on le menait par des secousses inutiles au découragement et à l'indifférence ; car , ( Homere le disait aux Grecs de son tems ) un jour de servitude fait perdre à l'homme la moitié de son courage et de sa vertu. On attribuait le tout à un enchainement naturel d'évenemens , ou à une fausse disposition de mesures. On ne voyait pas derriere la toile la cohorte des étrangers et des traitres de l'intérieur , qui voulait cimenter le trône du despotisme avec les larmes et le sang du peuple , en provoquant au contraire par des crimes l'ancantissement de toutes les tyrannies et la mort de tous les tyrans.

» Alors on vit de ces lâches insulaires , dont les ancêtres vouldrent être libres , et crurent à la pureté de ce don , en le recevant de la main de leurs prêtres et de leurs miords , fiers de leurs bassesses , des crimes de leur gouvernement et de la tyrannie de leur roi , introduire parmi nous ces maximes affreuses qui confondent la moralité des peuples avec celle de leurs tyrans , mettent l'or et l'oppression en oppa-

sition avec la justice éternelle , et composant le tarif des crimes sur le besoin qu'ils en ont , en faire une matière d'échange et de commerce , et tenter de mettre au nombre des préjugés et des illusions , les cris , les droits imprescriptibles de la nature , et les remords qui la vengent de ses oppresseurs.

» C'est des brouillards de la Tamise que sortit cette cohorte d'êtres impurs , qui , après avoir trafiqué la fortune et la vie des hommes dans les deux mondes , agiote aujourd'hui sur leur moralité , ne vomit autour de nous que des complots , des systèmes d'intrigue et d'oppression , remplit notre horizon politique de divisions , de mensonges et d'erreurs , et voudrait organiser parmi l'espèce humaine le despotisme du crime et du malheur.

» La cour de Londres s'est emparée du pouvoir exécutif , dès le moment où Dumourier ayant suffisamment noué toutes ses correspondances , et conclu son plan avec nos ennemis , comme ministre des affaires étrangères , s'empara de la représentation nationale , de nos armées et de notre trésor , pour exécuter ses projets ; l'Autriche pensait venir à Paris , et Dumourier au contraire voulait aller dans les Pays - Bas établir à Bruxelles le théâtre de ses trahisons ; si l'empereur eût été clairvoyant , il eût compris que c'était lui qu'on voulait sacrifier ; et si Dumourier se détermina dès-lors à vendre les Pays Bas , c'était moins par la suite de ses projets , que par des considérations nouvelles , et par un sentiment de dépit contre les décrets de la Convention nationale , qui contraignaient sa souveraineté dans la Flandre.

» Dès-lors la cour de Londres disposait en France de tous les pouvoirs et de l'opinion ; elle faisait fabriquer publiquement à Londres des assignats à la française , et les faisait débarquer de même en France , distribuer aux émigrés et à ses agens dans les pays étrangers. Elle avait retiré d'auprès de Brisot un chargé d'affaires qui avait demeuré deux ans près de lui à Paris , et qui en partit pour Londres , après avoir rempli sa mission , la veille du jour où la représentation nationale décréta la guerre contre le gouvernement anglais , déclaration de guerre qui avait été si bien mûrie et préparée , que le ministre de la marine n'en était pas même informé. Il n'est pas inutile de savoir qu'on avait travaillé dans ce sens long-tems avant Monge , sous la Luzerne , Bertrand et Lacoste ; Bertrand sur-tout avait fait réduire à 10 ou 11 millions les dépenses pour la marine ; à peine y avait-il pour payer les principaux chefs et les traitres qu'on entretenait dans les chantiers , dans les arsenaux et dans les ports. Les vaisseaux et bâtimens de guerre étaient totalement abandonnés , et des réparations qui auraient pu se faire en quinze jours avec vingt cinq ou trente mille liv. , s'ajournaient jusqu'à ce qu'il fallût trois ou quatre mois et cent ou cent cinquante mille écus pour les exécuter , ou jusqu'à ce que

Le bâtiment fût déclaré incapable d'en supporter aucune. On provoquait la désorganisation de la marine et le découragement des matelots par tous les moyens possibles : des insurrections effrayaient les officiers patriotes, parce qu'on avait soin de diriger les persécutions contre-eux. L'émigration était tellement à l'ordre du jour dans ce département qu'on allait en habit d'uniforme ou d'étiquette, prendre congé du roi, au château des Tuileries, pour aller à Coblantz. Le défaut de surveillance était tel dans les ports, ( et pour en citer un trait ) que dans les travaux publics, en écartissant des chaînes qui avaient coûté jusqu'à trente livres le pied, on les amincissait de manière à les mettre hors de service, exprès pour en emporter ou en vendre les débris ; et je ne crains pas de trop dire, en affirmant que deux cents millions et deux ans de travaux et de précautions mettraient à peine notre marine dans l'état où elle était à l'époque des premières trahisons. Dans les arsenaux on travaillait pour nos ennemis : on embarquait même pour eux ; on expédiait des avisos de Cherbourg aux isles de Jersey, pour informer l'Angleterre de ce que nous devions mettre en mer. Roland faisait exporter nos comestibles et nos denrées de première nécessité, les faisait surprendre à leur arrivée du Nord ou de l'Amérique ; et préparait dans la Vendée ce chancre politique qui a donné à nos ennemis tant d'audace, et dont l'extirpation a coûté à la France tant d'inquiétudes, de sang et d'argent.

» Ailleurs, on laissait nos forteresses se démanteler, faute de réparations d'urgence ; on approvisionnait l'Alsace de vivres sans munitions de guerre ; on confiait des places à des commandans étrangers ou visiblement attachés à leur parti ; on faisait replier les troupes nationales dans l'intérieur, et on ne tenait à la frontière que quelques régimens tous étrangers, qui en parlaient la langue, et que l'on disposait à faire cause commune avec le plus offrant ou le vainqueur.

» On tenait dans les arsenaux militaires, à Lille, à Strasbourg et ailleurs, des ouvriers à 6 livres par jour, qui cassaient les canons de fusils neufs, sous prétexte qu'ils avaient été reconnus hors de service par des agens infidèles, et on encaissait nos munitions pour l'étranger.

» Le parti d'Orléans qui croyait triompher avec la cour de Londres, et n'attendait de succès que d'elle, était en parfaite union avec ses agens. Le ministère et les états-majors des armées travaillaient parfaitement d'après les mêmes vues. On nommait fort peu d'officiers du parti autrichien ; les autres étaient censés bons patriotes, car on avait grand soin d'entretenir l'illusion sur le troisième parti. Et cependant les états-majors étaient totalement corrompus ; les soldats à caractère persécutés ; les généraux traités investis du droit de vie et de mort sans appel, dans les armées et les conseils d'administration ; les revues des commissaires, les états de fourniture dans un dé-

ordre effroyable ; il était publiquement reconnu qu'on ne rendrait aucun compte, que tous les marchés étaient frauduleux, les fournitures infidèles, et les agens de l'armée des fripons.

» Pache, ministre de la guerre, voulut simplifier et éclaircir cette machine ténébreuse, en concentrant dans un seul directoire les subsistances du royaume et les branches d'administration de son département.

» La clique perfide sentit le coup, et perdit l'homme clairvoyant et bien intentionné, qui croyait bonaement à la nécessité d'empêcher la ruine de l'Etat.

» Le bureau des affaires étrangères ne servait que pour assurer la correspondance de nos ennemis, et nouer leurs complots avec ceux de l'intérieur ; tous nos agens diplomatiques étaient pour nous chez l'étranger autant de fibres venimeuses auxquelles on ne conservait à Paris un point de contact politique et de rapport, que pour épargner à nos ennemis la peine de saïsier leurs trahisons, et la difficulté de nous en faire l'application.

» Le comité autrichien ayant perdu de sa première puissance et de sa vigueur, Biisset en ôta le porte-feuille au bureau des affaires étrangères, et la cour de Londres le nomma président des destinées politiques du monde.

» Les bureaux des douanes exportaient gratis les effets des émigrés, sortaient sous de fausses désignations nos matières premières, et importaient de même les marchandises étrangères prohibées par nos intérêts et par les lois. Le seul bureau de Strasbourg a sorti plus de cent millions dans un an, sans compter les exportations secrètes. En calculant la même sortie proportionnellement sur les différentes issues de nos frontières, on conçoit facilement ce qui a tant donné de force à l'agiotage, et de discrédit à la monnaie qui sauve aujourd'hui la liberté ; il faut dire aussi qu'il n'y avait pas par-tout un Diétrich, pour surprendre la confiance de tous les partis et se faire l'idole de son pays en l'égorgéant.

» Les corps administratifs s'étaient parfaitement isolés des administrés, et les regissaient déjà comme un troupeau ; plusieurs ne connaissaient plus l'autorité nationale, et l'insultaient dans leurs arrêtés ; la surveillance des sociétés, et la publicité des séances les inquiétaient ; ils travaillaient à la contre-révolution dans l'ombre, anéantissaient les sociétés populaires, ou en pervertissaient l'esprit.

» Manuel avait proposé à la Convention nationale, dans la seconde séance, de changer en poutife politique le président de la France à la Convention ; Lassource avait dit la veille que la Convention nationale ne devait pas même au peuple la publicité de ses séances ; dès-lors, presque dans chaque département, le président se crut une puissance, et la motion de Lassource y fut souvent essayée. Pour travailler dans l'ombre, ou pour avoir de l'orgueil, il suffit d'être ignorant, fripon,

fat, mal-intentionné, faux, traître et craintif ; mais pour opérer devant le peuple avec succès, et pour obtenir ses bénédictions, il faut être juste, avoir étudié les droits de l'homme, ne les sacrifier à aucune considération, préférer la vertu, le travail et l'économie au libertinage, à l'esprit de lâcheté et de dissipation ; il en est beaucoup qui aiment mieux se cacher ou se couvrir d'orgueil, parce qu'ils ne résisteraient pas à l'autre épreuve.

» Aussi les 400 millions de Pitt se sont-ils fait en France parmi les chargés des intérêts du peuple, beaucoup plus de partisans que la vertu : à la Convention nationale ; dans les bureaux, aux armées ; dans les administrations, dans les sociétés populaires, les traîtres avaient toujours beaucoup d'argent, beaucoup de connaissances et d'amis, le vrai patriote n'était gros ni des guinées de Londres, ni de la misère de ses concitoyens ; simple comme ses prétentions et sa vertu, il n'avait pas l'air d'un intrigant acheté, ou qui cherche à se vendre ; on a voulu dès-lors contrefaire ces dignes apôtres de la liberté et de la souveraineté nationale ; mais le crime et l'intrigue transpirent sous tous les masques ; la vertu républicaine et les assignats ne sont pas susceptibles d'une parfaite contrefaçon.

» Les émigrés, les gens suspects, les étrangers voyageaient tranquillement en France sous des noms empruntés ; ils trouvaient par-tout des cartes civiques et des passeports ; les postes arrêtaient tout ce qui était à l'adresse des patriotes, ou pour le service de la nation. On avait à-peu-près mis par-tout dans des mains vénales et corrompues, les fils de la chose publique : les colonies avaient reçu leurs commissaires avec ces instructions de sang, qui devaient les soulever et les perdre, lorsque la cour de Londres enfin se résolut à se prononcer publiquement, et se fit déclarer la guerre, pour provoquer l'opinion du peuple Anglais contre la France, qu'elle accusait d'avoir rompu les traités les plus authentiques, et répondu par des insultes, aux procédés les plus généreux et les plus fraternels : le peuple Anglais fut ébloui par les tableaux de Pitt, et s'y laissa prendre pour son malheur.

» La France se trouvait divisée, à l'époque de la mort du tyran, et les traîtres étaient soutenus par les intrigans de la Convention, qui, après avoir trouvé le roi coupable, respectaient en lui la royauté. Toutes les administrations étant corrompues, les frontières presque sans défense, les magasins vides, les arsenaux et les échantiers dégarnis, la marine nulle, toutes les puissances de l'Europe contre une disait les idiots, devait la faire trembler ; la cour de Londres avait effectivement réuni autour de nous tout ce que la trahison et le crime pouvaient lui fournir de moyens. On remit violemment sur le tapis l'armement et l'envoi d'une escadre de douze à quatorze vaisseaux de ligne dans l'Inde, pour ôter de nos ports la meil-

leure partie de notre marine, et ce que nous pouvions avoir encore de bons matelots. Sillery, un des casse-cous du duc d'Orléans, disait déjà dans ses petites cotteries qu'il commanderait avantageusement cette escadre. Était-elle réservée à quelque plan que nous ne connaissons jamais, ou simplement, comme dans la dernière guerre, à jouer le rôle d'une escadre pareille, dont on ne connut les succès ni les revers qu'à la paix ? C'est ce qu'il est difficile d'apprécier.

» Monge et Périgny, son adjoint, combattirent violemment ce projet; il fut ajourné, et dès-lors abandonné. Mais la mort du roi, dont la colere de Brissot avait garanti la vie, tout en triplant la colere des tyrans nos voisins, dont elle triplait aussi l'effroi, puisqu'elle était à la fois un grand exemple contre eux, et la preuve d'un grand parti en France pour la souveraineté du peuple qu'on n'avait pas assez apperçu, et sur lequel on s'était trop long-tems fait illusion; cet événement, dis-je, changea tout-à-coup le système de toutes les intrigues, et fit placer aux principaux points des frontières les fils essentiels des conspirations dont Paris et la Convention étaient toujours le centre pour en disposer le mouvement, et en fixer les rapports.

» Les bons citoyens de la République, soutenus par l'énergie de la commune de Paris, avaient obtenu la mort du roi; la ville de Paris devait donc être détruite; de toutes parts, l'or de l'Angleterre circulait avec le poison de l'opinion et les complots. On provoquait par des tableaux mensongers, des scènes d'horreur adroitement controuvées, une force départementale autour du sénat de la République, pour défendre les membres au milieu de sept à huit cents mille patriotes qui se retranchaient contre les ennemis du dehors; on dis que Longwi et Verdun ouvraient leurs portes aux étrangers; que Lyon, Marseille et Bordeaux épuisaient la fortune publique par l'agiotage, préparaient le morcellement de la République, et la joyeuse entrée des rois; tandis qu'encore nos armées n'étaient nulle part en force devant l'ennemi, et que des généraux prostituaient la bravoure des Français par des trahisons. Pitt avait des comptoirs dans toute la République, où tous les mauvais citoyens allaient vendre leurs talens, leur conscience et leur courage: il y eut des lâches et des traîtres, par-tout où purent s'arrêter les caresses et l'or des tyrans. Je dois le dire cependant à la gloire de corps incorruptible des canonniers Français; je connais un homme qui est resté pur et ferme à son poste, au milieu des orages qui l'ont battu pendant les trois assemblées législatives, et je ne connais pas un seul canonnier qui ait manqué à son devoir, et soit devenu parjure à son serment.

» Cet horrible complot contre la commune de Paris était soutenu à la Convention par des hommes qui craignaient moins un crime que la douleur de l'amour-propre humilié;

ils auraient voulu condamner le roi , et sauver la royauté. Les Montagnards en voulaient plus à la royauté qu'au roi ; les traîtres ne pouvant être royalistes , se firent fédéralistes , et préférèrent d'être tributaires des Anglais , plutôt que de rester les égaux d'un citoyen démocrate. Pour une république démocrate , il faut un grand chef-lieu qui serve de ralliement dans le centre , où tous les rapports viennent se lier naturellement , et avec lequel il ne puisse , dans aucun point séparé , s'établir une rivalité soutenue par l'égalité de moyens. Pour une République fédéraliste , il faut détruire ce chef-lieu , s'il existe , et avoir dans la circonférence une quantité des points marquans , égale au nombre des chefs-lieux de rapports qu'on se propose d'établir.

( La fin au numéro prochain. )

## N O U V E L L E S.

ISLE DE CORSE. Du quartier général de Farinole , 25 Brumaire.

« L'insolence des rebelles , les fanfaronnades de Paoli , l'excessive prudence du général St. Martin qui n'a pas voulu attaquer Farinole , lorsque je lui en ai donné l'ordre , la nécessité de réunir en France toutes les forces pour écraser les rebelles de Toulon ; tant de circonstances réunies m'ont fait un devoir de ne compter pour le moment que sur mes propres forces.

» Je me suis mis à la tête d'une petite armée , j'ai marché contre les rebelles et je les ai déjà battus ; je leur ai déjà pris un fort avec deux pièces de canon , et trois villages ; j'ai pris un de leurs chefs et le bras droit de Paoli , il a été fusillé également en vertu d'un jugement du tribunal militaire. Les trois villages ont reçu une leçon dont ils ne se releveront pas de trente ans ; la terreur nous précède.

» Les soldats de Paoli ont voulu secourir les villages que nous avons attaqués , mais ils ont été repoussés dans la plaine de Patrimonio par un petit camp que j'y avais établi ; l'épouvante est déjà dans le camp Corse ; déjà plusieurs cantons m'ont député leurs municipalités pour implorer la clémence de la Convention nationale. J'ai déjà envoyé des détachemens à Nouza et à Almetta , avec ordre de faire un désarmement.

» Fidèle aux principes d'humanité et de justice de la Convention , je saurai distinguer les chefs de parti du malheureux peuple qu'on égare , et qui en se rebellant contre la mère-patrie , croit encore combattre pour la liberté. Je vais poursuivre le cap Corse et les villages qui font résistance , je les écrase avec du canon et les livre au pillage. Après vous avoir

parlé du succès de mon entreprise, il est juste que je vous parle de la brave conduite de mes frères d'armes.

» J'ai composé une petite armée de garde nationale d'infanterie légère, de gendarmerie nationale, des matelots et des garnisons des quatre frégates, la *Mignone* que j'avais déjà en Corse, et des trois frégates, la *Melpomene*, la *Minerve* et la *Fortune*, qui ont échappé de Tupis au scélérat Vance, capitaine de vaisseau, commandant le *Duquene*, ami de Louis XVII, et qui voulait les livrer aux Anglais; ces braves marins se sont joints avec ardeur à nos troupes de ligne; notre artillerie a tiré avec sa supériorité ordinaire, malgré un pays de montagnes inaccessibles, ils ont eu la constance d'y monter deux pièces d'artillerie de quatre, les portant à bras, sans chemins, grimant comme des chevaux, je les ai établis à la portée du fusil du couvent de Farinole et sous une grêle de balles. Chaque coup de canon faisait un dégât épouvantable à ce couvent, qui était garni et retranché. Je vous ferai part des belles actions.

» Je puis vous assurer que les troupes françaises ont soutenu la réputation de valeur qui leur est justement due.

» Ils ont chargé à la bayonnette, au milieu d'une pluie de balles, le couvent de Farinole, qui était défendu par deux pièces de canon, quatre-vingt-trois hommes de choix et trois capitaines, les meilleurs de Paoli, et quoique cette attaque n'ait pas eu dans le moment le succès qu'on devait en attendre, ces braves républicains ne se sont pas découragés: le cinquième jour de la troisième décade du mois courant, après un feu soutenu depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit, j'ai donné pour mot de ralliement *persévérance*; nous couchâmes au bivouac, et le lendemain nous emportâmes le poste.

» Nous avons fait trente-un prisonniers qui ont été conduits à bord des frégates en attendant leur jugement.

» Les lauriers que nous avons acquis sont malheureusement teints de sang; nous avons perdu huit braves soldats et nous en avons eu quinze de blessés, mais il y a peu de blessures mortelles; ils sont bien soignés.

» Je ferai connaître au comité de salut public les conséquences et les avantages de cette opération, qu'il serait trop long de vous détailler.

» L'ex-législateur Aréna a bien voulu me suivre dans mon expédition; je lui ai donné une commission momentanée de commissaire de la représentation nationale.

» Je vais continuer mon opération, et à mon arrivée à Bastia je vous en rendrai compte.

Signé LACOMBE St. MICHEL.

P. S. J'oubliais de vous dire une chose pourtant très-intéressante; nous avons trouvé une grande quantité de blés et de vins que je fais transporter dans nos garnisons pour nourrir les

troupes, et nous avons envoie des bestiaux pour nourrir nos pauvres malades.

J'ai reçu un éclat de pierre qui me fait beaucoup souffrir, cependant je continuerai l'attaque de la province du cap Corse, qui forme le district de Bastia.

NICE, le 20 nivôse. « Le bataillon part demain pour le camp de Bruis, situé à 6 lieues de Gènes et à 2 de Savourge. Nous voilà encore sur les roches, et tant mieux; car l'avant-garde sera probablement de la promenade qui s'arrange pour le printemps.

» La république de Gènes vient de se déclarer d'une manière éclatante. Cinq vaisseaux anglais, détachés de la fameuse escadre, étant entrés ces jours derniers dans le port, ont été reçus à coups de canon et obligés d'amener. De plus, notre armée qui n'avait plus de vivres que pour deux jours et presque forcée de repasser le Var pour se soustraire à la famine, vient d'être approvisionnée pour six mois en grains; poissons, légumes, etc. Le convoi génois est tel que chaque citoyen peut faire sa provision, après que tous les magasins ont été remplis.

» Hier décadi nous avons célébré la prise de Toulon; les Gènois qui se trouvaient dans le port, sont venus fraterniser avec nous sur la place de la République; leur pavillon est venu se confondre avec le nôtre sur l'autel de la patrie, et tous ensemble nous avons juré d'exterminer les rois. Le moment n'en est pas éloigné, la campagne qui va s'ouvrir prouvera que des républicains ne jurent pas en vain.

Salut et fraternité. Le citoyen JOLY, capitaine au premier bataillon de chasseurs de l'Isère.

PORT DE LA MONTAGNE, le 30 nivôse. « On travaille ici avec la plus grande activité au radoub et à l'armement des vaisseaux qui nous sont restés. Les représentans du peuple ont mis en requisition tous les charpentiers et calfats des environs. Déjà un grand nombre est dans les ateliers. Cinq vaisseaux sont prêts à mettre en rade. Sous peu une escadre importante fera respecter le pavillon tricolore dans la Méditerranée; les exécutions continuent.

La commune de Marseille ayant été la première à sonner le tocsin de la rébellion dans le Midi, les représentans du peuple viennent d'arrêter, par une proclamation, que le nom de Marseille sera changé; que la Convention nationale sera invitée de lui en donner un autre, et que provisoirement elle restera sans nom, et portera cette dénomination. Ils ont arrêté de plus que les édifices où se tenaient les assemblées des sections et du comité général, à l'exception du lieu de l'assemblée de la section n<sup>o</sup>. 11, seront rasés, et qu'un poteau,

rappellera leur révolte , sera dressé sur le terrain qu'ils occupent.

### ARMÉE DU RHIN.

*Strasbourg, 3 Pluviôse.* L'armée de la Moselle occupe dans ce moment Keyssenlautern, Frankental, Worms et les différens cantonnemens qui avoisinent ces places.

L'armée du Rhin est à Spire, et borde la rive gauche du Rhin. Celle-ci prendra ses cantonnemens derrière les lignes de Weissembourg, tandis que l'armée de la Moselle observera et pressera l'ennemi.

On attend, pour opérer ce mouvement, que les immenses magasins conquis dans le Palatinat, soient entièrement évacués.

L'armée n'est pas éloignée de Mayence. Il est cependant probable qu'elle ne tentera aucune entreprise contre cette place avant la fin de l'hiver.

L'armée désorganisée de Wurmser est aux environs de Mannheim. On cherche à la recruter à force de recrues.

### ARMÉE DU NORD.

*Maubeuge, 28 Nivôse.* Les bataillons de première réquisition, destinés à compléter les anciens, commencent à arriver. En peu de tems les forces de cette division vont être triplées, mais comme trente mille hommes sont plus que suffisans pour garder cette partie de la frontière, on en tirera de gros détachemens pour les joindre au corps d'armée qui doit agir bientôt sous les murs du Quesnoy, Valenciennes et Condé. Les généraux font tous leurs préparatifs nécessaires pour cette grande opération. Nos ennemis se retranchent toujours, ils font filer beaucoup de troupes vers le Quesnoy, et dans la forêt de Momalle.

L'ennemi qui, du côté de Cambrai, semblait insulter avec tant d'audace à la valeur républicaine, ne s'avance pas aussi loin qu'il avait accoutumé de le faire; il n'ose plus interrompre la route de Cambrai à Saint-Quentin : les patrouilles sortent continuellement de la ville, et ne rentrent jamais sans avoir rencontré l'ennemi. On s'occupe dans ce moment d'approvisionner Bouchain, pour assurer les convois qui s'y rendent. Il est indispensable de les faire accompagner par de forts détachemens.

*Givet, 24 nivôse.* Notre garnison continue de faire des sorties dont on retire toujours quelque avantage; dans celle qui eut lieu hier, nos freres d'armes, fâchés de ne pas rencontrer les Autrichiens qui s'étaient montrés depuis quelques jours, se portèrent jusqu'à une portée de fusil de ses re-

tranchemens, et offrirent le combat; mais on ne jugea pas qu'il fut prudent de se rendre à cette invitation. Cependant la cavalerie ennemie qu'on avait amusée, par le moyen de quelques tirailleurs répandus dans la plaine, voulut, comme on s'y attendait, inquiéter notre retraite. On l'attira jusqu'à la portée d'une piece de huit, masquée sur une hauteur, dont le feu remplit l'escadron et en balaya une partie. Un obus avait mis le feu au pied des retranchemens à une ferme qui fut consumée en un instant, ainsi qu'un grand nombre de bestiaux qui s'y trouvaient renfermés.

#### COTES MARITIMES.

*Rochefort, 30 nivôse.* On vient de mettre à l'eau le *Jemmappe*, vaisseau de 74 canons, il va être bientôt suivi de plusieurs autres, entre lesquels est le *Marat*.

*Havre-Marat, 29 nivôse.* Il est entré dans ce port deux navires Anglo-Américains chargés de sucre, café, tabac et coton, destinés, l'un pour Amsterdam, l'autre pour Hambourg; ils ont été pris à la hauteur d'Erigny par la frégate la *Galathée*. Il y avait dans un de ces navires 6 Français qui s'étaient sauvés des prisons d'Angleterre, dans un canot.

*Calais, 1<sup>er</sup> pluviôse.* Il vient d'entrer dans ce port un navire danois chargé de 15 à 1600 sacs de blé, et un autre venant de Bordeaux avec 4 ou 500 barriques de vins, ainsi qu'une prise hollandaise consistante en poissons frais et salés.

Du 6. J'arrive à Calais, je t'annonce avec plaisir que les généraux Vendôme et Bertin ont fait une rafle de 900 voitures de grains de toute espèce; on est occupé à les conduire tant à Bailleul qu'à Armentières.

P. J. CHARLES, ingénieur des ponts et chaussées.

P. S. Des renseignemens postérieurs annoncent que la prise de neuf cents voitures de grains se réduit à 350, et qu'elle a été faite par nos jeunes frères d'armes de la première réquisition.

Deux cents des brigands nommés *Chopins* dans la Vendée ont été arrêtés près de Vitré. Un des chefs a été arrêté près d'Angenis avec toute sa famille.

(N<sup>o</sup>. 6. — 1794.)

# MERCURE FRANÇAIS.

DU DÉCADI, 20 PLUVIOSE, l'an deuxième de la République.  
( Samedi 8 février 1794, vieux style.)

## P O É S I E.

A. XIMENES A. G. ROMME.

### *L'Ère Républicaine.*

**N**ABONASSAR apprit aux peuples de l'Aurore  
L'art de compter les jours, qu'ils ignoraient encore.  
Rémulus prit des Toscans  
Les calendes et les ides.

Le rabbin consulta l'ère des Séleucides.

César voulut aussi régler l'ordre des tems.

La Grèce eut des Olympiades ;

L'Hégire subjuguâ les Turcs et les Persans ;

Et la France aura ses décades.

Mais Athènes eut des Miltiades ;

Des Socrate, des Phocion ;

Des Aristide et des Solon.

Sparte, au détroit des Thermopyles ;

Grava sur des tombeaux l'empreinte de son nom.

Rome sève aux Gaulois enfans des Camilles ;

Elle avait eu des Stévoles,

Des Brutus, des Publicola ;

Elle eut des Régulus, et ce fut leur courage ;

Ce fut l'ame d'Émile et les mœurs de Catoën ;

Qui triomphèrent de Carthage ;

Plus que le fer de Scipion.

Des Grecs et des Romains imitons la constance ;

Donnons des mœurs au peuple, il aura la puissance.

Attaquons dans ses eaux la perfide Albion ;

Que nos fastes, s'ouvrant par sa destruction,

Marquent les jours de la victoire.

Que le monde vers nous lentement attiré,

Sente de quels affronts nous l aurons délivré,

Et nous pardonne notre gloire.

*Tome VII.*

ander  
de des libé-  
eller ce titre  
Q's

CHARADE.

L'INTERÊT, rarement l'amour,  
 Mit mon premier dans ta famille ;  
 Si tu n'éprouves pas un jour  
 Le regret de l'avoir pour fille,  
 Tu pourras te glorifier  
 D'avoir attrapé mon dernier ;  
 Dernier bien couru, mais bien rare.  
 Hélas ! bien souvent mon entier  
 Chez toi vient avec mon premier ;  
 A bien souffrir alors que ton cœur se prépare.

LE C Ô G R I P H E.

J'ai de l'aigreur, pourtant de moi, l'on fait usage  
 Il n'est pas, c'est un fait, de femme de ménage  
 Qui ne me mette en pot pour la froide saison,  
 Et qui de moi n'ait sa provision.  
 Sous un autre rapport, mes amis, je fais rire  
 Tel est au moins le but de mon auteur.  
 Le plus sensé, le plus froid, le meilleur,  
 Souvent dans un charmant délire  
 S'est permis de descendre un moment jusqu'à moi.  
 Mon cœur ôté je suis dans l'humaine nature.  
 L'ensemble qui du cœur subit le plus la trace  
 Sur moi se trace la peinture  
 Des tendres sentimens, des vives passions,  
 C'est par moi que l'on plaît, ou déplait davantage,  
 Puisse la vôtre, amis, ne peindre que l'image  
 Des plus douces émotions.

Explication des Charade et Enigme du n.º 5.

Le mot de la Charade est *Entière*; celui de l'Enigme est *Servante*.

## V A R I É T É .

## TRADUCTION D'UNE LETTRE DE BRUTUS A CICÉRON.

( Il est beaucoup question depuis quelque tems de cette fameuse lettre , l'un des plus beaux monumens de l'esprit républicain . La version qu'en a donnée l'abbé Prévôt dans le recueil des Lettres familières de Cicéron , est très-peu fidèle et sur-tout très-faible . Un pareil morceau ne pouvant être trop connu , le rédacteur qui le traduisit autrefois a cru servir l'esprit public en insérant ici cette lettre , pour la mettre à la portée d'un plus grand nombre de Lecteurs , et pour remplir la place que nous laisse la disette de nouveautés dont on puisse faire un extrait agréable . )

N. B. Cette lettre fut écrite l'année qui suivit la mort de César , dans le tems que le jeune Octave venait de défaire Antoine devant Modene , l'an de Rome 710.

**V**ous avez écrit à Octave. Il y a dans votre lettre un article qui me concerne , et qu'Atticus m'a fait tenir. Je l'ai lu. Il n'y avait rien dans l'attachement que vous me témoignez et dans l'intérêt que vous prenez à ma conservation , qui pût me procurer un nouveau plaisir. En effet , ne suis-je pas accoutumé à entendre dire tous les jours que vous avez fait quelque nouvelle démarche pour me prouver votre zèle et pour soutenir ma dignité ? Mais ce même morceau de votre lettre m'a causé la douleur la plus vive qu'il me fût possible d'éprouver. Vous remerciez Octave de ce qu'il a fait pour la république , mais avec tant de soumission ! ( Le dirai-je ? j'ai honte de l'état où nous réduit la fortune ; mais enfin il faut le dire : ) Vous lui recommandez ma vie avec tant de bassesse que vous semblez annoncer évidemment que la tyrannie n'est pas détruite , et que nous n'avons fait que changer de maître. Ma vie ! et quelle mort me serait plus affreux que la vie achetée à ce prix ! Pesez vos termes , et osez nier que ce ne soient ceux d'un esclave suppliant devant un roi. Il n'y a ( dites-vous ) qu'une seule grâce que vous lui demandiez , et qu'on doit attendre de lui , c'est qu'il veuille bien laisser vivre des citoyens qui ont mérité l'estime des honnêtes gens et du peuple romain. C'est donc à dire qu'à moins qu'il n'y consente , nous ne serons plus ? Mais il vaut mieux n'être pas que de lui devoir l'existence. Certes , je ne crois pas encore que les Dieux soient assez ennemis du peuple romain pour qu'il faille demander à Octave la vie d'aucun citoyen , encore moins celle des libérateurs du monde ; car j'ai quelque plaisir à rappeler ce titre

magnifique à ceux qui paraissent ignorer ce qu'ils ont à craindre et ce qu'il convient de demander. Vous, Cicéron, vous reconnaissez dans Octave un si grand pouvoir, et vous êtes son ami ! Vous êtes le mien, dites-vous, et pour me revoir à Rome vous croyez avoir besoin de me recommander à un enfant (1) ! Et de quoi donc le remerciez-vous, si vous croyez qu'il faille le supplier pour que je vive ? Lui savez-vous beaucoup de gré d'avoir mieux aimé qu'on eût à demander une pareille grâce à lui qu'à Marc Antoine ! Est-ce au destructeur ou à l'héritier de la tyrannie que l'on demande de laisser vivre des citoyens qui ont bien servi la République ! C'est cette faiblesse qui nous fait désespérer de nous-mêmes, et que je reproche à tous les autres autant qu'à vous ; c'est elle qui a inspiré à César l'ambition de dominer, à Marc Antoine celle de le remplacer après sa mort ; c'est elle qui a élevé ce jeune Octave au point que vous croyez devoir obtenir de lui, qui est encore à peine un homme, le salut d'hommes tels que nous, et que vous ne voyez pour nous de ressource que dans sa pitié. Si nous nous souvenions que nous sommes Romains, nous ne verrions pas les derniers des mortels avoir plus de courage pour nous opprimer, que nous n'en avons pour nous défendre, et Antoine serait moins jaloux de succéder à César qu'effrayé de sa punition.

Vous, homme consulaire, vous qui avez puni les crimes de Catilina, ce qui peut être, si j'en crois mes craintes, n'a pas différé notre perte pour long-tems, comment pouvez-vous jeter les yeux sur ce que vous avez fait, et approuver ce que l'on fait aujourd'hui, ou du moins le souffrir avec tant de patience et de douceur que vous avez l'air de l'approuver ? Et d'où est venue votre haine pour Antoine ! n'est-ce pas parce qu'il voulait que nous lui demandassions la vie, que ceux à qui il devait la liberté n'eussent qu'une existence dépendante et précaire ; que ses volontés fussent des lois dans la République ? Vous avez été d'avis de prendre les armes pour l'empêcher de régner : était-ce pour prier un autre de vouloir bien se mettre à sa place, de regarder l'Etat comme son patrimoine, et les citoyens comme ses esclaves ? A ce compte, nous n'avons disputé que sur telle ou telle espèce de servitude, et non pas sur la servitude elle-même. Mais en ce cas Antoine était un aussi bon maître qu'un autre : sous lui, non-seulement notre condition était tolérable, mais même nous eussions eu part à sa puissance, à ses bienfaits, aux honneurs : car que refuserait-il à ceux dont il sait que la soumission serait le plus grand appui de son pouvoir ? Mais nous n'avons pas voulu mettre de prix à la vertu et à la liberté. Aujourd'hui même, cet enfant que le nom de César paraît

(1) Octave n'avait alors que dix-neuf ans.

snimer contre les meurtriers de César, combien croyez-vous qu'il donnât, s'il était question de marchander, pour avoir de notre consentement le pouvoir qu'après tout il aura bientôt, puisque nous ne voulons que vivre, avoir de l'argent, et jouir du titre de consulaires ?

Au surplus, que la mort du dictateur soit inutile; que nous n'ayons conçu qu'une fausse joie de cette mort, puisqu'elle ne devait pas nous rendre plus libres; que tout le monde nous abandonne; les Dieux m'ôteront tout avant de m'ôter la résolution où je suis de ne jamais souffrir, non-seulement dans l'héritier de César, que j'ai tué, ce que je n'ai pas souffert dans César même, mais de ne pas souffrir dans mon père s'il revenait au monde, qu'un citoyen soit, de mon aveu, plus puissant que les lois et le sénat. Et croyez-vous que les autres Romains soient libres, si je ne puis être à Rome sans la permission d'Octave ? Que dis-je ? ce que vous lui demandez pour nous; comment croyez-vous pouvoir l'obtenir ? Vous lui demandez notre conservation; mais suffit-il pour cela de nous accorder la vie ? Et reçoit-on la vie sans la liberté et l'honneur ? Appelez-vous jouir de la vie d'être dans l'enceinte de Rome ? Est-ce le lieu où je suis qui décide mon état ? Je ne vivais pas tant que le tyran a vécu, si ce n'est depuis que j'eus dans l'âme le dessein de l'immoler, et en quelque lieu que je sois, je ne me croirai jamais exilé tant que la servitude et les affronts me paraîtront les plus odieux de tous les maux.

Dans quelles ténèbres sommes-nous tombés ! chez les Grecs, la postérité des tyrans est condamnée à périr avec eux, et chez nous, on supplie celui qui a osé prendre le nom de tyran, d'épargner les vengeurs de la liberté ! et je désirerais de revoir ma patrie ! et je croirais qu'il y a encore une patrie, quand Rome se refuse à la liberté qu'on lui offre même malgré elle, et redoute plus dans un enfant le nom d'un tyran qui n'est plus, qu'elle n'a de confiance en elle-même, après avoir vu abattre par un si petit nombre d'hommes celui qui avait des forces si puissantes !

Ne me recommandez plus à votre César, ni moi, ni vous-même, si vous m'en croyez. Vous prisez beaucoup le peu d'années que la nature vous laisse encore espérer, si vous croyez qu'elles valent la peine de s'abaisser à la prière. Prenez garde d'ailleurs que vos démarches contre Antoine, si justement lonées jusqu'ici, ne paraissent avoir été dictées par la crainte plutôt que par les principes d'un citoyen; car si vous trouvez bon qu'Octave soit dans le cas d'être supplié en ma faveur, on croira que vous n'avez pas craint d'avoir un maître, mais que vous avez voulu en avoir un qui fût votre ami. Quant aux louanges que vous lui donnez pour ce qu'il a fait, je les approuve, si c'est pour détruire la puissance d'autrui qu'il a combattu, et non pas pour établir la sienne. Mais s'il en est

du point qu'il lui faille adresser des prières pour nous, si vous jugez vous-même qu'on lui doive tant accorder, vous lui décernez une trop grande récompense; car vous lui attribuez un droit qu'il paraissait avoir rendu à la République. Vous ne songez pas que si pour avoir fait la guerre à Marc Antoine, Octave mérite de si grands honneurs, nous qui avons renversé un pouvoir dont Antoine n'a recueilli que les débris, nous ne pouvons jamais être assez récompensés, quand on nous prodigierait tous les honneurs réunis. Mais la crainte peut bien plus sur les hommes que la reconnaissance. Antoine est vivant et a les armes à la main; et à l'égard de César, on ne se souvient plus de ce qu'on a pu ou de ce qu'on a dû faire. C'est Octave aujourd'hui dont le jugement sur nous décidera celui du peuple Romain, et on nous méprise assez pour regarder un seul homme comme l'arbitre de notre vie! Je suis fait, puisqu'il faut répondre, non-seulement pour ne pas supplier, mais encore pour réprimer ceux qui prétendent qu'on les supplie. Je me tiendrai éloigné de la servitude, et tout lieu où je serai libre sera Rome pour moi. J'aurai pitié de vous tous en qui l'âge, ni les honneurs, ni l'exemple de la vertu d'autrui n'ont pu diminuer l'amour de la vie, et je me croirai heureux tant que je demeurerai attaché à ce principe, qu'on est récompensé par ses propres actions. Car quel bonheur plus solide que celui qui indépendant des choses humaines, ne réside que dans la conscience et la liberté!

Quoi qu'il arrive, je ne me soumettrai pas à ceux qui se soumettent, et je ne serai pas vaincu par ceux qui se laissent vaincre. Je tenterai et supporterai tout pour délivrer la République. Si je réussis, nous nous réjouissons tous; si je ne réussis pas, je me réjouirai encore, puisque j'aurai passé ma vie à m'occuper des moyens de rendre la liberté à ma patrie.

Quant à vous, Cicéron, je vous exhorte à ne point vous lasser de faire le bien, et à ne point vous défier de la vertu. Songez, en écartant les maux actuels, à prévenir ceux qui pourraient naître, si on n'allait pas au-devant. Songez que l'esprit courageux et libre qui vous a animé à la défense de la République contre Catilina et Antoine, n'est rien sans la constance et l'égalité de conduite. J'avoue que la vertu qui s'est déjà signalée, a plus à faire que celle qui n'a pas été éprouvée; ce qu'elle fait est regardé comme une dette qu'elle acquitte; ce qu'elle ne fait pas, comme une espérance qu'elle trompe. Ainsi, quoiqu'il soit beau à Cicéron de résister à Antoine, on se souvient de son consulat, et l'on n'est point surpris. Mais si ce même Cicéron ne montre pas en tout la fermeté et la grandeur d'âme qu'il a signalées contre Antoine, non-seulement il s'ôtera la gloire qu'il pourrait encore acquérir, mais même il perdra celle qu'il avait acquise. Il n'y a rien de grand que ce qui est fondé sur des principes inva-

ables ; et votre génie , vos actions , les vœux de tous les citoyens vous obligent plus que personne à aimer la République et à défendre la liberté. Ainsi , au lieu d'exhorter Octave à nous prendre sous sa protection , exhortez - vous vous-même ; relevez votre courage , et soyez sûr que cette République pour laquelle vous avez fait de si grandes choses , sera libre et glorieuse ; quand le peuple aura des chefs qui aideront à repousser les entreprises des méchants.

*Reflexions sur la Lettre précédente.*

1. On ne peut , sans doute , donner trop d'éloges à ce morceau. L'élevation des sentimens et des idées , la vigueur du raisonnement , l'énergie du style , ne sauraient aller plus loin : c'est peut-être ce que l'esprit républicain a produit de plus beau dans l'antiquité. Quoi de plus admirable que cette indignation d'un homme libre , si profondément blessé de la seule idée qu'il puisse exister un pouvoir dont on essaie de le faire dépendre ! Et combien ce seul mouvement fait sentir de traits sublimes !

2. Mais Cicéron mérite-t-il tous les reproches qu'on lui fait ici ? Brutus , dans sa noble colère , ne va-t-il pas un peu trop loin , et ne devient-il pas injuste envers un homme , dont on pouvait approuver plus ou moins les démarches , mais dont il n'était pas permis de méconnaître et d'accuser ses intentions ? Nous n'avons pas sa réponse , qui contenait apparemment son apologie ; mais cette apologie est dans l'histoire ; et ce qui m'a toujours étonné , c'est de voir que des modernes ne l'y aient pas vue , et qu'ils n'aient pas été envers Cicéron aussi équitables que ses contemporains. Ce n'est pas que l'on ait soupçonné jamais son patriotisme , si pur et si soutenu ; mais on a beaucoup blâmé sa politique , et l'on a répété par-tout qu'il avait été *la dupe du jeune Octave*. J'avoue qu'il m'est impossible d'en croire un mot. J'ai pour garans de mon opinion ses lettres particulières et ses faits publics consignés dans l'histoire ; et le nom de Cicéron doit être assez cher à tous les républicains , pour qu'on ne regrette pas d'employer quelques lignes à sa justification.

D'abord , si les expressions de sa lettre à Octave sont réellement telles que Brutus les rapporte , c'est un tort réel et qui ne saurait s'excuser. Mais nous n'avons pas la lettre ; il n'est pas sûr qu'Aticus , plus occupé de la chose même que des mots , ait cité textuellement les expressions de son ami , et il se pourrait bien que Cicéron , si mesuré dans tout ce qu'il écrivait , se fût contenté de faire sentir au fils adoptif de César , que ce nom ne devait point l'engager à poursuivre la vengeance d'un tyran ( Cicéron ne l'appellait jamais autrement ) contre des hommes qui avaient bien mérité de la République. Et dans ce cas , qu'y aurait-il de reprochable.

C'était tout simplement un conseil fort sage à donner à un jeune homme qui s'était, pour ainsi dire, remis sous sa tutelle, et qui ne l'appellait que son père. Voilà, pour ce qui regarde la sorte d'injure dont se plaint Brutus. Quant à ce qu'il insinue que Cicéron peut avoir l'air de souffrir un maître, *pourvu qu'il soit son ami*, cette imputation n'est pas tolérable. Qui peut ignorer qu'il n'avait tenu qu'à Cicéron d'être l'ami d'Antoine, qui le recherchait, comme César l'avait recherché ; mais que Cicéron, qui s'était abstenu de toute part aux affaires publiques pendant la dictature de César, éclatât contre Antoine du moment où celui-ci parut menacer à son tour la liberté ? Tous ces faits sont connus ; il n'y a qu'à lire les historiens ; il serait trop long de les citer ici.

Mais enfin a-t-il été véritablement *la dupe* d'Octave ; et ce vieux politique, que Brutus lui-même appelle *le plus prudent de tous les hommes*, se laissa-t-il en effet tromper par un enfant ? C'est ici qu'il faut rappeler et lier ensemble quelques faits, tous authentiques : on jugera si ce grand citoyen eut d'autres torts que ceux de la fortune, et s'il ne fut pas *la dupe* et la victime des événemens qu'aucune prudence humaine ne pouvait prévoir.

Antoine avait levé le masque ; il était entré dans Rome avec une légion, et y régnait militairement. Il en faisait venir six autres à Brindes ; c'étaient les troupes que César avait laissées en Macédoine, et qu'il destinait à faire la guerre aux Parthes. Dans ces conjonctures si critiques, la République n'avait point en Italie de légions qui fussent à ses ordres, si ce n'est celles de Decimus, cantonné dans Modène. Brutus et Cassius étaient en Asie, occupés à rassembler des forces. Rome était donc au moment de retomber sous le joug ; et tout ce qu'avait pu faire le Sénat, encouragé par Cicéron, c'était de donner ordre aux deux consuls Hirtius et Pansa de lever des troupes en Italie. Mais le péril pressait, et ce fut Octave qui l'éloigna. Irrité contre Antoine, qui lui avait témoigné à-la-fois et de la jalousie et du mépris, il s'était fait, avec l'argent de la succession de César, une petite armée d'environ dix mille hommes, composée en grande partie de vétérans ; et il était parvenu, à force de séductions, à s'attacher deux de ces mêmes légions qu'Antoine avait fait venir à Brindes. Devenu ainsi redoutable, il offre ses services au sénat, par l'entremise de Cicéron. Je demande si l'on pouvait balancer sur ses offres ? N'est-ce pas une règle de politique de courir d'abord au plus pressé ? Et qu'y avait-il de plus pressé que de repousser Antoine ? Quelles que fussent les intentions d'Octave, qu'y avait-il de plus heureux que de le mettre aux mains avec Antoine et de les détruire l'un par l'autre ? Le plus à craindre, sans nulle comparaison, était Antoine. Sa haute réputation dans la guerre, sa dignité ac-

nelle de conseil, ses richesses, ses ressources, ses nombreuses créatures, son insolente ambition, tout montrait en lui un aspirant à la tyrannie. Que fit Cicéron ? il s'empara entièrement des délibérations du sénat, fit déclarer Antoine ennemi public, dès que celui-ci fut parti pour aller faire le siège de Modène, fit donner au jeune César le titre de propréteur, et chargea en même-temps ses deux amis, Hirtius et Pansa, de joindre à l'armée d'Octave l'armée consulaire qu'ils venaient de lever, et de surveiller sa conduite. Mais en se servant de lui, jusqu'à ce que la République eût assez de forces pour s'en passer, Cicéron se fait-il à lui ? pouvait-il même s'y fier ? était-il si avengle et si crédule ? Je n'ajouterai pas, voulait-il l'élever jusqu'à en faire son maître ? Cicéron se donner un maître ! On ne peut pardonner cette idée qu'à la colere où était Brutus, et la colere n'est pas un bon juge. De plus, il était fort loin de Rome, et peu à portée de bien juger les événemens. Il ne s'agit donc que de savoir si en effet Cicéron était trompé. Mais comment peut-on oublier ce mot si connu, cette équivoque fatale qui fut la cause de sa perte, et détermina les résolutions d'Octave : *Laudandus, ornandus, tollendus*, disait-il de lui, lorsqu'on l'exhortait à s'en défaire. *Il faut le louer, le décorer, l'enlever.* (Ce mot latin signifie également l'élever ou l'enlever, le détruire ; ) et il est sûr qu'après la défaite d'Antoine, il n'eût pas été difficile de se défaire d'Octave. Les troupes de Decimus, celles des deux consuls, et deux puissantes armées, l'une dans les Alpes, l'autre aux frontières d'Espagne, commandées par Lepidus et Pflancus, qui tergiversaient en attendant l'événement, et que l'événement aurait décidés, étaient plus qu'il n'en fallait pour accabler Octave. Mais qu'arrivait-il ? Antoine est battu devant Modène par les armées combinées des consuls et du jeune César. Il fuit vers les Alpes, et on le croit perdu. Cependant Hirtius avait été tué, et Pansa blessé mortellement. Pansa était une créature du dictateur César ; il aimait son fils adoptif ; il était dans le secret du sénat. Il révéla tout en mourant, et avertit Octave que s'il achevait la perte d'Antoine, il courait à la sienne propre ; que le sénat était entièrement du parti des conjurés, et très-résolu, ainsi que Cicéron, à perdre dans Octave l'héritier et le vengeur de César. Ce mot de Cicéron n'avait pas été oublié, et Octave, à qui on l'avait rapporté, avait dit, *non committam ut tollaris ; je ne me mettrai pas dans le cas d'être détruit.* Il suivit le conseil de Pansa, et joignit bientôt ses troupes à celles d'Antoine et de Lepidus. De là le triumvirat, dont Cicéron fut la première victime.

Y eut-il de sa faute ? non. Il avait fait ce qu'il était possible de faire. Ceux qui l'ont condamné n'ont considéré que l'événement, et comme a dit un ancien : *Eventus stultorum magister est ; L'événement est la règle des insensés.*

Maïs qui est-ce qui avait fait une faute réelle, une faute capitale ? c'est Brutus lui-même, et malgré Cicéron qui ne cesse dans ses lettres de la lui reprocher, Il eût la faiblesse d'épargner Antoine, qu'il fallait absolument faire périr avec César. Brutus s'y refusa. Strictement attaché aux formes légales dans un moment où il fallait les oublier, il soutint toujours qu'on n'avait le droit de tuer que le tyran, comme si Antoine ne s'était pas déclaré tyran le jour où il souleva tout le peuple contre les meurtriers du tyran, comme si les torches qu'il fit porter inutilement aux maisons des conjurés n'eussent pas été en effet les torches de la guerre civile. Après ce mouvement populaire qui n'eut pas de suite, les conjurés étaient encore les plus forts dans Rome ; ils étaient les maîtres du capitol et du sénat. Antoine avait mérité la mort : il était l'agresseur ; tous les honnêtes gens de Rome étaient pour Brutus et Cassius. Il fallait attaquer à force ouverte Antoine réfugié dans sa maison, sans forces et sans appui. C'était l'avis de Cicéron. Brutus aima mieux se prêter à une réconciliation hypocrite de la part d'Antoine qui ne cherchait qu'à gagner du tems, et c'est ce qui prépara la ruine entière de la République. Qui est-ce qui croirait qu'entre Cicéron et Brutus, ce eût été celui qui eût péché par ce qu'on appelle aujourd'hui le *modérantisme* ? Cependant le fait est sûr, et valait la peine d'être remarqué.

## A N N O N C E S.

*La Frontière*, scene patriotique en deux actes, par L. Reynier, A Paris, rue du Théâtre-Français, n°. 4.

*Othello*, ou *le More de Venise*, tragédie représentée à Paris pour la première fois, sur le théâtre de la République, le lundi 26 novembre 1792, l'an 1<sup>er</sup>. de la République ; par le citoyen Ducis. Prix, 40<sup>s</sup> sols. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetière-Saint-André, n°. 9.

*Catéchisme du Citoyen*, à l'usage des jeunes Républicains Français, par le citoyen Sérane, instituteur national, auteur de plusieurs ouvrages sur l'éducation. Prix, 30 sols, et 40<sup>s</sup> sols franc de port pour les départemens. A Paris, chez l'auteur, quai Chailot, n°. 43 ; et chez les marchands de nouveautés.

# M E R C U R E

## HISTORIQUE ET POLITIQUE.

### A L L E M A G N E.

*De Hambourg, le 21 Janvier 1794.*

LA Czarine semble consulter enfin plus son aversion contre l'établissement de la liberté en France que ses véritables intérêts, ou du moins ses projets ambitieux d'agrandissement. Puisque, s'il faut en croire aux mouvemens qui se font dans tous ses ports tant de la Baltique que de la mer Noire, elle paraît disposée à se mêler au printems des affaires de la coalition autrement qu'avec des promesses. Il a été lancé à la mer six vaisseaux de ligne et quatre frégates qui vont être équipés, et le vice-amiral Polwnichin commandera en chef cette escadre, ayant pour second le chef d'escadre Fitt : ils ont reçu ordre de se rendre par terre à Archangel, et d'y conduire le nombre compétent d'officiers de marine et de matelots pour manœuvrer cette escadre dès l'instant que les glaces ne s'opposeront plus à la navigation. — En même tems quinze vaisseaux de ligne mettront à la voile du port de Cronstadt, et d'autres bâtimens de guerre qui sont tout prêts à Revel formeront ensemble une armée navale considérable qui ne tardera pas à jouer un rôle important sur le théâtre quelconque de la guerre. — Les amirautés russes établies sur les bords de la mer Noire sont aussi dans la plus grande activité, et on compte qu'au printems prochain les forces navales de l'empire seront en mesure de contenir les mouvemens de la Porte, si cette cour n'a pas alors de nouveaux alliés très-intéressés à l'empêcher de tomber sous la domination de la Russie.

C'est apparemment pour se préparer à faire cette guerre qu'il a paru le 16 décembre à Pétersbourg une ukase du sénat dirigeant qui porte une augmentation sur le prix des eaux-de-vie. On a calculé que le produit de cette taxe enrichira la couronne de 5,000,000 de roubles par an. Quant au réglemeut qui prohibe les marchandises françaises et autres étrangères de luxe, il est en pleine vigueur. Aussi a-t-on brûlé à Revel une grande quantité de marchandises reconnues de contrebande.

Il court un bruit qui n'est pas sans vraisemblance, sur-tout d'après la nouvelle tournure que prennent les choses, c'est que le partage du reste de la Pologne est déjà arrêté entre la Prusse et la Russie. On ajoute que c'est-là le prix d'une

troisième campagne contre la France. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le général-ministre Bischoffwerder doit revenir incessamment à Varsovie, dès qu'il aura fini les nouveaux arrangements qu'il a entamés à Pétersbourg. On compte aussi sur l'arrivée prochaine du général de Schwerin, chargé, dit-on, de la démarcation des frontières entre la Pologne et la Prusse, et qui remplira la double fonction de général et d'envoyé. Malgré la satisfaction que le conseil permanent a déjà donnée à l'impératrice de Russie par l'abolition des ordres militaires, il y a des indices qui annoncent qu'il faudra pourtant en venir à la convocation d'une nouvelle diète, pour casser plusieurs nouveaux décrets et en rétablir d'autres qui ont été cassés par la diète de Grodno, par laquelle celle de 1788 a été entièrement abrogée, et qui court grand risque de l'être elle-même.

On a de nouveaux renseignemens sur la conjuration qui a pensé coûter la vie au duc-régent de Suede; mais pour les entendre, il faut connaître les premiers, que nous avons négligé de donner; les voici : Elle devait éclater dans la journée du 20 décembre. Le duc a déclaré au grand sénéchal que la sûreté de l'Etat exigeait qu'il fit arrêter les personnes mal-intentionnées, dont le projet était de renverser la constitution et de changer la forme du gouvernement. Tous les Français, domiciliés dans cette capitale, ont été sommés de venir rendre compte de leur personne à l'intendant de la police, à cause d'un nommé Signeul compliqué dans cette affaire. On a arrêté, dans la nuit du 17 au 18, la comtesse Magdalaine de Rudenskiold, dame de cour de la princesse Sophie-Albertine, sœur du régent; le lieutenant-colonel de Sandels, les anciens lieutenant-colonels, barons de Lille et d'Ehrenstrom et son frère; l'ancien secrétaire du roi, plusieurs autres personnes de moindre rang, et mêmes des domestiques. On remarque que les personnes impliquées dans cette accusation, étaient la plupart dans la confiance du feu roi.

Ce Signeul, employé en qualité de commis, s'était chargé d'assassiner le duc au moment qu'il sortirait de son château, selon sa coutume, à pied, sans aucune suite. Il refuse obstinément de nommer ses complices, dont plusieurs gardent le même silence.

Le valet-de-chambre du baron d'Armfeld, nommé Mineur, a été également arrêté. On assure qu'il allait rejoindre son maître en Italie, et il avait déjà 48 heures d'avance, lorsque l'on a commencé à découvrir la conspiration.

*De Francfort-sur-le-Mein, le 27 janvier.*

Des lettres de Vienne représentent l'empereur comme sur le point d'effectuer enfin son voyage dans les Pays-Bas. Il s'est fait au commencement du mois, dans cette capitale, et sur-

tout à la cour, des préparatifs pour ce voyage, qui n'aurait pas manqué d'avoir eu lieu le 23 décembre, sans le changement désavantageux survenu dans la position des armées ; car on y savait déjà, le 7, la nouvelle de la levée du siège de Landau et la retraite de l'armée de Wurmser, aussi bien que de celle des Prussiens. On n'a pas tardé non plus à apprendre la reprise de Toulon. Ces impressions fâcheuses ont été corrigées par l'annonce que l'armée autrichienne avait pris une excellente position. On redouble d'activité pour lui faire passer des renforts : Wurmser, remplacé par *interim* par le prince de Waldeck, a dit à son départ que 6000 hommes allaient arriver, et ne tarderaient pas à être suivis de 20,000 autres. Au milieu de tout cela, les bruits d'une paix prochaine circulent dans toutes les bouches. Il faut avouer cependant que d'autres tout contraires ne se répandent pas moins. Telles sont ceux-ci, par exemple : Qu'un corps considérable de Russes doit se mettre incessamment en marche, et que le roi de Prusse est disposé à augmenter son armée de 40,000 hommes de nouvelles troupes, pourvu qu'on lui promette les subsides qu'il demande, ou qu'on lui fasse cession de la Silésie Autrichienne.

Le 14 janvier, les Français se retranchaient encore dans les environs de Spire. Le quartier-général du prince de Hohenlohe était toujours à Gunterblum, où son armée gardait une position formidable. Quant à celui des Prussiens, il devait rester à Oppenheim, au lieu d'être transféré à Mayence.

Les paysans sont employés au service militaire sur la rive droite du Rhin. On prépare la défense de l'Odenwald et du château de Brugberg. Il paraît que les Français font retirer les corps avancés, chargés de faire rideau pour masquer le rétablissement des lignes près de Weissebourg, et couvrir le siège du Fort-Vauban.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que des deux côtés tout prend un aspect guerrier, et particulièrement de la part des Impériaux, sur la rive droite du fleuve. On en peut juger, parce que dans le pays de Mayence seul on est occupé à la formation d'un corps de 8000 habitans. Le rivage sur toute sa longueur est suffisamment garni de troupes et d'artillerie jusqu'à Coblenz. On manifeste les mêmes dispositions dans l'électorat de Trèves, ainsi que dans les cercles de Franconie et de Souabe. Voici les mesures principales adoptées par l'ordonnance des Etats du cercle électoral du Rhin, qui se sont assemblés le 9 :

« Tous les sujets du cercle, établis sur la rive droite du Rhin, seront convoqués, armés, pourvus des munitions requises, et d'abord détachés, si le danger l'exige, vers l'endroit menacé d'une descente.

» Chaque état du cercle reste chargé de l'entretien parti-

enlier et convenable des individus qui ont pris les armes pour sa défense.

» Les communes les plus éloignées du Rhin, s'y rendront sans retard, dès que celles exposées au péril leur donneront le signal, soit par quelques coups d'alarme tirés, ou par le son du tocsin, soit de telle autre manière que l'on en conviendra.

» Ceux des louables états qui sont pourvus d'une quantité superflue d'armes, de canons et de munitions de guerre, en céderont, d'après une réquisition préalable aux autres, principalement à ceux que le danger menacé de près, contre une bonification convenue entre les états respectifs.

» L'équité exige, que les communes proches de la rive du Rhin soient soutenues et soulagées dans l'emplacement des gardes, la construction des retranchemens nécessaires, etc. par celles qui s'en trouvent plus éloignées.

» En cas d'une attaque imprévue et soudaine, où toutes les communes armées comme dessus fussent réduites à agir toutes à la-fois, et d'après un plan concerté auparavant avec le chef des troupes réglées le moins éloigné, les dispositions ultérieures touchant les habitans armés resteront constamment subordonnées aux états du cercle, etc.

» Le cercle de Franconie, dont les députés sont actuellement assemblés à Nuremberg, prendra une résolution conforme pour la défense de la patrie en danger, et bientôt toute la Germanie se trouvera sous les armes, pour repousser les aggrèsions des Français.

En attendant l'effet de ces précautions qui serviront tout au plus, en cas qu'elles réussissent, à suspendre les progrès des armes françaises, on écrit de Manheim, en date du 20 janvier. Les Français ont mis le feu au château de Worms; ils occupent toujours nos environs sur la rive gauche du Rhin, et font contribuer les habitans en denrées de toute espèce: un grand nombre de charriots sont continuellement employés à transporter à Landau ce qu'ils enlèvent. — La colonne française qui a évacué Kreuznach le 9 de ce mois, a continué de se replier jusques par-delà Cusset et Birkenfeld; elle a pris sur la route des contributions et des otages. On a lieu de croire que la colonne qui occupe nos environs se retire bientôt également vers les ligues de la Gueiche.

Le prince d'Esterhazy a passé ces jours derniers par notre ville en se rendant à Londres. On ajoute que plusieurs ministres des puissances coalisées s'y rendent en même tems pour se concerter sur les circonstances actuelles de la guerre.

Le bruit court à Berlin que le duc de Bruuswick, dégoûté de son peu de succès contre les armes de la République Française, se retire, et qu'il sera remplacé par le général Mollendorf, si toutefois les Prussiens ne quittent pas la partie.

Un émigré, qui servait dans l'armée de Condé, dit ici, qui veut l'entendre, que de 6000 gentilshommes dont elle était composée au commencement de cette campagne, il en reste à peine 2500. La légion de Mirabeau, forte d'abord de 1800 hommes, est auourd'hui réduite à 400. — Leur cavalerie est entièrement ruinée. Les chevaux qui ont été constamment attachés au piquet, depuis les premiers jours de novembre jusqu'à la moitié de décembre, et souvent sans fourrage, sont morts en grand nombre; ce qui en reste est hors d'état de servir.

## PROVINCES-UNIES, ET BELGIQUE.

La pièce suivante nous a paru mériter d'être consignée ici, parce qu'elle est assez propre à faire connaître l'état de situation, et sur-tout de confiance où se trouve en ce moment l'un des plus chauds et des moins puissans adversaires de la France. On verra que sa position est presque désespérée.

« Le conseil d'état, dit le stadthouder, aurait cependant désiré, il s'en était même flatté, qu'après une campagne aussi sanglante, et après des événemens aussi terribles qui ont eu lieu l'été dernier, il aurait été à même, en remettant la pétition pour les frais de l'année 1794, de tracer un tableau plus favorable, et sur-tout plus rassurant pour l'avenir, de la situation politique de l'Europe, que les circonstances ne le lui permettent. »

Plus bas, après avoir attribué à la France toutes les guerres qui ont désolé l'Europe depuis quelques siècles, il s'exprime ainsi : « Mais ce ne sont pas seulement les guerres des Louis XIV et XV, qui nous ont coûté des trésors et du sang, ce sont les intrigues du ministère français sous Louis XVI, qui, pour humilier avec plus de succès la Grande-Bretagne, affaiblir la Hollande, l'asservir, ou pour en disposer à son gré, a suscité des troubles au milieu d'un peuple heureux; l'a excité à des murmures, et fait revivre l'esprit de parti et des haines anciennes, avec un tel succès qu'une partie très-considérable de la nation, par le vain fantôme d'une fausse liberté, dont les séducteurs sont devenus par la suite eux-mêmes les victimes, a été égarée à un tel point, que quelques-uns de bonne-foi, mais un plus grand nombre, poussés par des vues basses et criminelles, ont cherché à renverser dans notre patrie l'ordre des choses et le gouvernement établi; les tristes effets s'en font sentir encore de manière à nous obliger d'être continuellement en garde contre les troubles dont les semences sont loin d'être étouffées, et dont les suites sont incalculables; trouble et confusion qui, si l'Être tout-puissant n'y met ordre, finiront par notre ruine totale. »

« Depuis ce tems notre repos, notre union ont disparu; nos finances sont diminuées successivement; notre industrie,

notre énergie ont perdu de leur force; il reste toujours un mécontentement sourd, une envie de se mêler des affaires publiques qui nuit aux affaires particulières, et occasionne une négligence, un retard pour les contributions publiques, qui, non-seulement affaiblit nos finances, mais qui empêche de rétablir le crédit national. Ces dispositions sont vivement soutenues, fortement alimentées par des dominateurs actuels de la France, par nos émigrés, réfugiés en ce pays, sur un ton et d'une manière qui prouvent clairement leur abjuration de la religion et de la morale de leurs peres. »

Quant à la Belgique, contrée si voisine de la précédente que le sort de l'une peut avoir beaucoup d'influence sur celui de l'autre, voici à peu près en quel état y sont les affaires. Soit que l'arrivée prochaine de l'empereur, attendu incessamment à Bruxelles, ou que d'autres motifs quelconques aient réchauffé les esprits déjà ramenés par des ménagemens, des égards, des concessions, et même des rétablissemens de privilèges, il est sûr que le clergé et la noblesse du pays de Limbourg paraissent disposés à faire des sacrifices considérables pour mettre le pays en état de défense, ayant déjà pris l'engagement de faire des avances de fonds sans intérêt pendant la durée de cette guerre; il est à espérer, disent ces états dans une circulaire datée de Bâtisné le 7 décembre 1793, que cet exemple sera suivi par les capitalistes, rentiers, négocians et fabricans de cette province.

On perçoit aussi avec beaucoup d'activité l'imposition qu'on a mise sur les chevaux de luxe et les domestiques, d'après le consentement unanime des villes de Bruxelles, de Louvain et d'Auvers. Cependant ce zèle si favorable aux intérêts de l'Autriche se trouve plus dans les deux premiers ordres que dans le tiers-état. Ce dernier qui devrait être le premier, ou pour mieux dire le seul, vient de leur présenter une liste de demandes consistant en huit articles. Un des principaux points est l'admission de deux députés du tiers dans les délibérations de la noblesse et du clergé, qui rendront compte par écrit à leurs commettans de tout ce qui se passera dans ces assemblées. Ils finissent par demander une réponse positive dans le terme de quinze jours.

Ces états impérieux, par qui et pour qui tout se fait, qui appellent leurs privilèges et leurs libertés la liberté; en un mot, ces états égoïstes, où le peuple ne trouve pas de vrais amis, viennent d'avoir un nouveau succès sur la cour, ou du moins ils ont traité d'égal à égal avec elle. M. Van-Velde était porté par le gouvernement à la place de grand-chaucelier; mais il était rejeté par les états. Il a pris le parti de renoncer lui-même à un emploi dont on lui défendait l'accès. Les états, dans leur dernière assemblée, ont nommé à cette place le baron de Battenstein, conseiller intime de l'empereur; ils en ont donné

donné sur-le-champ connaissance à l'archiduc Charles qui en a témoigné sa satisfaction. Les états n'avaient rejeté M. Van-Verde que parce que l'empereur avait voulu s'arroger le droit de nomination.

Le général Keglevick, officier distingué, a été tué d'un coup de canon dans un des derniers combats, et le duc de Bourbon grièvement blessé dans la même affaire.

Suivant des lettres de Gand, les Anglais viennent d'élever un grand nombre de batteries du côté d'Ostende ; ce qui semble indiquer qu'ils craignent de voir les Français se porter par là. — En général, toutes les troupes alliées postées sur les frontières de la Belgique recommencent leurs mouvemens militaires, et l'on serait tenté de croire, d'après les dispositions qu'elles sont à la veille d'exécuter, quelques entreprises importantes. Plusieurs corps Autrichiens s'avancent dans les environs de Maubeuge, Landrécy et Bouthain. Dans le même tems, d'autres corps qui s'étaient déjà cantonnés dans les villes de l'intérieur sont partis en hâte pour l'indépendance de Chimay et Beaumont, afin d'aller couvrir les bords de la Sambre. On peut encore juger de l'importance de l'opération méditée par la précipitation avec laquelle sont partis tous les officiers généraux pour les frontières. On a même cru devoir y envoyer divers bataillons de grenadiers tirés du quartier-général de Mons. Enfin, il a passé le 21 par Bruxelles un corps de Houlans, levés nouvellement à Tiflemont pour le service de l'Angleterre, et dans la composition duquel entrent en partie les émigrés Français.

Cependant des lettres de Mons annoncent que les dons gratuits se ralentissent. Le gouvernement à qui il faut de l'argent à tout prix, vient de taxer les corps de métier par tête; les charcutiers, à 30 liv.; les chaudronniers, à 24 liv.; les menuisiers, à 12 liv., et ainsi du reste; mais on doute que ces gens, qu'on a plus d'intérêt à ménager que les autres, veuillent consentir à cette nouvelle capitation. Il est facile de juger par ce trait et par les deux suivans dans quel état sont les finances, ce nerf de la guerre. Tous les abonnés au concert de Mons se sont rassemblés pour se cottiser, en conséquence, ils ont fait afficher un concert au profit de S. M. I. Les états ont pressé par une proclamation tous les habitans du pays de s'enrôler dans les six régimens Wallons pour le tems que durera la guerre, sous promesse à chaque individu d'un ducat de gratification outre son engagement, avec cette clause principale : *sa majesté impériale lui en saura gré*; ce qui ne laissera pas de faire une grande économie, si les soldats veulent prendre ces douces paroles pour argent comptant; mais ils paraissent vouloir du plus réel.

Tome VII.

ANGLIÈRE. De Londres, le 22 Janvier.

On a fait courir pendant quelques jours le bruit que M. Pitt allait quitter pendant quelque tems le ministère, et serait remplacé par M. Jenkinson. Mais personne n'en a été la dupe, et l'on a bien senti que quel que soit l'embarras du premier ministre dans les circonstances présentes, il ne laisse circuler cette nouvelle, dénuée de vraisemblance, que pour sonder l'opinion publique.

Le 14, le prince Adolphe qui était venu de Windsor à Londres est parti pour Douvres, où il va s'embarquer pour aller retrouver le duc d'York, attendu lui-même à Londres, ainsi que plusieurs officiers des armées alliées. Ce petit voyage a pour but de prendre des instructions, et de se réunir pour le plan de campagne.

Le même jour, l'ambassadeur Turc, Jussuf Pacha, a été admis à l'audience de M. Pitt. Il est resté une demi-heure avec ce ministre. Le lendemain, le marquis de Canelli, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Naples, a été présenté au roi par le lord Grenville.

Le capitaine Sidney Smith a enfin apporté des nouvelles de l'amiral Hood, qui prouvent que cet officier surpris et pressé vivement à Toulon par les Français n'a pas eu le tems dans sa fuite précipitée de faire autant de mal qu'il le voulait.

Le discours du roi d'Angleterre au parlement, étant dans les circonstances actuelles, la chose la plus intéressante que nous puissions présenter à la juste curiosité de nos lecteurs, nous avons cru devoir remettre à l'ordinaire prochain, les autres articles, pour ménager à celui-ci la place qu'il doit occuper dans ce journal, fait pour fournir des matériaux à l'histoire, et qui par conséquent doit contenir tous les morceaux diplomatiques, tous les documens, toutes les pièces officielles auxquels les grands événemens peuvent donner lieu.

*Milords et Messieurs,*

« Les circonstances dans lesquelles vous êtes assemblés aujourd'hui demandent de votre part la plus sérieuse attention. Nous sommes engagés dans une guerre, de l'issue de laquelle dépend le maintien de notre constitution, de nos lois et de notre religion, ainsi que la sûreté de la société civile.

Vous devez observer, avec satisfaction, les avantages remportés par les armes des puissances alliées, et le changement qui s'est fait dans la situation générale de l'Europe depuis le commencement de cette guerre.

» Les Provinces-Unies ont été protégées contre une invasion; les Pays-Bas autrichiens ont été repris et conservés; enfin, des succès d'une très-grande importance ont été emportés sur le territoire de France,

» La reprise de Mayence et les succès des armées alliées sur le Rhin qui en furent la suite, ont été, malgré les avantages que l'ennemi a obtenus en dernier lieu dans cette partie, singulièrement utiles à la cause commune.

» Des efforts puissans ont été faits par mes alliés dans le midi de l'Europe. La possession temporaire de la ville et du port de Toulon a ruiné les opérations de mes ennemis; et, dans les circonstances qui ont accompagné l'évacuation de cette place, un coup important et décisif a été porté à leur puissance navale par la conduite, l'habileté et le courage de mes commandans, de mes officiers et de mes forces de terre et de mer.

» Les Français ont été chassés de leurs possessions et de leurs pêcheries à Terre-neuve; et des acquisitions importantes ont été faites sur eux dans les Indes orientales et occidentales.

» Sur mer notre supériorité n'a point été disputée, et notre commerce a été si efficacement protégé, que les pertes qu'il a supportées ont été peu considérables en proportion de son exclusion et des prises faites sur le commerce resserré de nos ennemis.

» Les événemens qui ont empêché jusqu'ici de plus grands progrès de la part des alliés, prouvent non-seulement la nécessité de la vigueur et de la persévérance de notre part, mais confirment en même-tems l'attente des succès futurs.

» Nos ennemis ont tiré les moyens de déployer cette activité momentanée, d'un système qui les a mis en état de disposer arbitrairement des vies et des propriétés d'un peuple nombreux, et qui viole ouvertement toutes les lois de justice, d'humanité et de religion. Mais ces efforts, en produisant nécessairement en France un mécontentement et une confusion intestine, ont aussi tendu rapidement à épuiser la force naturelle et véritable de ce pays.

» Quoique je ne puisse que regretter beaucoup d'être obligé de continuer la guerre, je consulterais mal les intérêts essentiels de mon peuple, si je pouvais désirer une paix qui reposât sur d'autres bases que celles qui pourraient pourvoir à la sûreté de mes sujets, ainsi qu'à l'indépendance et à la tranquillité de l'Europe.

» Il est encore impossible d'atteindre ce but, puisque le système qui prévaut en France est également incompatible avec le bonheur de ce pays, et le repos des autres nations.

» Dans ces sentimens j'ai cru convenable de faire une déclaration des vœux et des principes par lesquels je suis guidé. J'ai donné ordre qu'une copie de cette déclaration fût mise sous vos yeux, ainsi que celle des traités et conventions passés avec différentes puissances; elles vous feront voir quelle grande partie de l'Europe est réunie pour une cause d'un intérêt aussi général.

» C'est avec une satisfaction indicible que je réfléchis sur l'inébranlable loyauté et le ferme attachement pour la constitution et le gouvernement établi qui se sont manifestés à

généralement parmi toutes les classes de mon peuple ; malgré les efforts continels employés pour l'égarer et le séduire. Ces sentimens se sont montrés éminemment dans le zèle et l'activité des milices pour assurer notre défense intérieure, et dans la bravoure et le courage distingués déployés dans toutes les occasions par mes forces de terre et de mer. Elles ont conservé l'honneur du nom britannique, et se sont montrées dignes du bonheur que tous nos efforts ont pour but de conserver.

*Messieurs de la chambre des Communes,*

« J'ai donné ordre que les comptes et états nécessaires soient mis sous vos yeux, et je suis persuadé que vous serez empressés à pourvoir à tout ce que les besoins du tems peuvent exiger. Je ressens trop vivement les preuves répétées que j'ai reçues de l'affection de mes sujets pour ne pas voir, avec beaucoup de peine, la nécessité de quelques charges additionnelles.

« C'est cependant une grande consolation pour moi de considérer l'état des finances, ainsi que le succès complet de la mesure qui a été adoptée l'année dernière pour écarter les entraves qui gênaient le crédit commercial.

« Non seulement, quelque grande que soit l'étendue de nos opérations, j'ai la confiance que vous ferez en sorte d'y pourvoir de manière à éviter tous fardeaux qui peseraient trop fortement sur mon peuple. »

*Milords et Messieurs,*

« Dans toutes vos délibérations vous vous rappelez sans doute les causes et l'origine de la guerre. L'agression, qui a été dirigée contre nous et nos alliés, est fondée sur des principes qui tendent à détruire toute propriété, à renverser les lois et la religion de toutes les nations civilisées, et à introduire universellement cet étrange et destructif système de rapine, d'anarchie et d'impiété, dont les essais, tels qu'ils se sont déjà manifestés en France, fournissent une terrible mais utile leçon à l'âge actuel et à la postérité.

« Il ne nous reste à nous, qu'à persévérer dans nos efforts unis, leur cessation ou même leur ralentissement pourrait à peine procurer un court intervalle d'un repos trompeur, et n'amènerait jamais une tranquillité et une paix constante.

« Frappés de la nécessité de défendre ce qu'il y a de plus cher pour nous, et comptant, comme nous devons le faire avec confiance, sur la valeur et les ressources de la nation, sur les efforts combinés d'une si grande partie de l'Europe, et par-dessus tout sur la justice incontestable de notre cause; répondons notre conduite, un contraste frappant avec celle de nos ennemis. Enfin, en cultivant, en protégeant les principes de l'humanité et les devoirs de la religion, efforçons-nous de mériter la continuation de la faveur et de la protection divine dont ces royaumes ont déjà reçu tant de fois des marques éclatantes. »

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE VADIER.

*Séance du nonidi, 9 Pluviôse.*

L'armée qui a conquis Toulon a célébré la fête des victoires de la République. En voici les détails, tels qu'ils ont été transmis à la Convention nationale par les représentans du peuple Barras et Freron. Une statue fut dressée à la liberté au milieu du champ de bataille; elle était couronnée de lauriers, et foulait aux pieds et les sceptres et les diadèmes. Il fut défendu aux infâmes Toulonnais de souiller, par leur présence criminelle, le triomphe de leurs vainqueurs. Les esclaves de Louis XVII ne pouvaient venir adorer la déesse des Français. L'armée se rendit donc seule avec nous au Champ-de-Mars; nous mîmes des couronnes de laurier sur les drapeaux des bataillons, brisâmes les chaînes du malheureux maître de Salon, que la rage sectionnaire avait condamné aux galères. Trois cents bouches à feu apprirent aux Anglais que leur scélératesse avait échoué, et qu'il restait encore des foudres pour les anéantir, s'ils osaient revenir. Ils comprirent cette terrible leçon, et dès le lendemain, profitant d'un vent favorable, onze de leurs vaisseaux quittèrent la rade d'Hyères, et disparurent. Nous fîmes un auto-da-fe des dépouilles de nos ennemis; elles furent réduites en cendres, ainsi que les drapeaux à fleurs de lys, et autres signes du tendre amour de messieurs les Toulonnais pour leur maître.

Une citoyenne d'une commune de la République apprenant la mort de son fils unique, tué à l'armée, est allée déposer sur l'autel de la patrie, la dépouille de ce jeune défenseur de la liberté, en exprimant le désir qu'elle servît à quelque Républicain qui irait combattre les tyrans et leurs esclaves.

Dubois-Crance, au nom du comité de la guerre, a fait un rapport sur l'organisation de l'infanterie légère; sur sa proposition, les compagnies franches ont été supprimées.

Metlin de Chionville a proposé, au nom du même comité, la création de 9 régimens d'artillerie légère. L'impression de ce projet a été décrétée.

Rhull donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de Mayence de la part d'un des Français retenus en otage dans cette ville. Ce citoyen se plaint amèrement de ce que l'on ne fait rien pour la délivrance de mille braves Français à qui on ne semble laisser que le désespoir. Rhull demande que la

ministre de la guerre rend compte dans 24 heures de ce qu'il a fait pour l'exécution du décret du 7 septembre dernier, relatif aux Français détenus à Mayence. Rhull fait ensuite plusieurs autres propositions, telles que d'enlever tous les effets qui appartiennent aux petits princes d'Allemagne, de brûler leurs châteaux, et notamment celui de l'électeur de Mayence à Worms, qui a servi si long-tems de repaire à Condé et à ses complices.

Après quelques débats, l'Assemblée renvoie toutes ces propositions au comité de salut public, et le charge d'examiner la conduite du ministre de la guerre.

Coupé de l'Oise présente la rédaction de son projet de décret pour l'établissement des bibliothèques nationales : elle est adoptée.

Grégoire soumet à la délibération son projet de décret sur la confection des livres élémentaires pour l'instruction publique. Il est adopté ainsi qu'il suit :

« Art. 1<sup>er</sup>. Un concours est ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup>. messidor prochain, pour les ouvrages sur les objets suivans : »

1<sup>o</sup>. Instructions sur la conservation des enfans, depuis la grossesse inclusivement, et sur leur éducation physique et morale, depuis la naissance jusqu'à l'époque de leur entrée dans les écoles nationales : ces deux objets traités ensemble ou séparément.

2<sup>o</sup>. Instructions pour les instituteurs nationaux, sur l'éducation physique et morale des enfans.

3<sup>o</sup>. Méthodes pour apprendre à lire ou à écrire : ces deux objets traités ensemble ou séparément.

4<sup>o</sup>. Notions sur la grammaire française.

5<sup>o</sup>. Instructions sur les premières règles d'arithmétique et de géométrie-pratique : des instructions sur les nouvelles mesures et leurs rapports aux anciennes, le plus généralement répandues, entreront dans les livres élémentaires d'arithmétique, qui seront composés pour les écoles nationales. *Art. XI du décret du 1<sup>er</sup>. août dernier.*

6<sup>o</sup>. Notions sur la géographie.

7<sup>o</sup>. Instructions sur les principaux phénomènes et sur les productions les plus usuelles de la nature.

8<sup>o</sup>. Instructions élémentaires sur la morale républicaine.

9<sup>o</sup>. Instructions élémentaires sur l'agriculture et les arts : ces deux objets traités ensemble ou séparément.

» II. Les auteurs adresseront leurs ouvrages à la Convention nationale, et ne se feront connaître qu'après le jugement.

» III. Des récompenses nationales seront décernées aux auteurs des ouvrages qui auront été jugés les meilleurs.

» IV. Le comité d'instruction publique présentera un rapport sur l'organisation d'un jury, destiné à juger du mérite

des ouvrages envoyés au concours, et sur les récompenses à décerner. »

Jean-Bon-Saint-André, au nom du comité de salut public, a appelé l'attention de l'Assemblée sur les régimens de la marine, qui semblent former des corps privilégiés en ce qu'ils sont exclusivement attachés au service de mer. Pourquoi, a-t-il dit, les vainqueurs de Landau, de Toulon, ne pourraient-ils pas aller sur nos flottes montrer leur courage aux esclaves de Pitt, et faire baisser le pavillon de Georges ? — La Convention a décrété la suppression des régimens de la marine. Les corps connus sous ce nom seront à l'avenir sur le même pied et sous le même régime que les autres bataillons de volontaires nationaux. Les garnisons des places maritimes ne seront plus permanentes ; le ministre de la guerre est autorisé à les changer aussi souvent que les circonstances l'exigent. Il sera pris dans les bataillons de volontaires nationaux indistinctement les detachemens nécessaires pour former la garnison des vaisseaux. Ils rempliront les fonctions des aumôniers. »

*Séance du décadi, 10 pluviôse.*

Ou se rappelle la belle action du capitaine Trullet. Pour récompenser ce citoyen, la Convention avait rendu un décret par lequel elle entendait qu'il fût nommé au commandement d'un vaisseau de guerre. Aujourd'hui, un membre a dénoncé le ministre de la marine pour n'avoir tenu aucun compte de ce décret, et s'être cru une puissance au-dessus de la Convention nationale, en donnant une autre destination au capitaine Trullet. Cette dénonciation a donné lieu à de nouvelles plaintes contre les ministres et le ministère. Le ministre de la marine a été mandé à la barre : il est résulté des explications données par lui et par Barrère, au nom du comité de salut public, qu'il y a eu une erreur dans la rédaction du décret, qui n'expliquait pas quel commandement la Convention avait voulu donner au citoyen Trullet. Plusieurs membres de ce comité ont donné au ministre d'Albarade les éloges qui lui étoient dus pour ses travaux, son zèle et sa soumission aux décrets de la Convention. Barrère a proposé une nouvelle rédaction de celui qui avait fait l'objet des débats. Elle a été adoptée en ces termes : « La Convention élève au grade de capitaine de vaisseau le citoyen Trullet, et charge le ministre de la marine de lui désigner incessamment le vaisseau dont il aura le commandement. »

Le reste de la séance a été occupé par des pétitions, des adresses, et des décrets d'un intérêt particulier.

*Séance du primidi, 11 pluviôse.*

La correspondance de ce jour offre une multitude d'adresses de communes qui toutes remercient la Convention du gouvernement révolutionnaire provisoire qu'elle a donné à la

République, et font hommage à la patrie de plusieurs objets nécessaires à l'équipement des défenseurs de la République.

Les autorités constituées du département du Mont-Terrible ont été épurées par les soins du représentant du peuple, Bernard de Saintes. Le peuple a reçu avec des transports de joie ses nouveaux magistrats, les a installés avec pompe, et leur a donné une fête fraternelle. Tous les districts du département de la Haute-Saône sont aussi épurés; il reste les campagnes, sur lesquelles ce représentant du peuple a pris déjà plusieurs renseignements qui le mettront à même de terminer bientôt cette épuration.

Les soldats Français composant la garnison actuelle de Landau ont fait don à la patrie de deux jours de paye qui leur avaient été accordés à titre de gratification. Ils ont juré de mourir en exterminant le dernier des tyrans. Mention honorable.

Des pétitions particulières ont occupé le reste de la séance.

*Séance du duodi, 12 Pluviôse.*

Une députation de l'administration du district de Lille, admise à la barre, a présenté une pétition relative aux dangers qui pourraient menacer cette place importante, et a déposé sur l'autel de la patrie les trésors accumulés par le fanatisme et la superstition.

Des débats se sont élevés à l'égard du représentant du peuple, Châles, déjà rappelé au sein de la Convention par deux décrets; et persistant encore à prolonger son séjour à Lille, en alléguant des motifs de santé. La Convention a chargé ses comités de salut public et de sûreté générale de prendre toutes les mesures que nécessitera l'état physique de Châles, pour assurer son retour dans la Convention.

Une députation de plusieurs sections de Paris est venue réclamer l'élargissement de Vincent. Renvoyé au comité de sûreté générale.

Collot-d'Herbois, au nom du comité de salut public, a présenté un plan pour que les secours qui sont attribués par la loi aux femmes et enfants des défenseurs de la patrie, leur parviennent sans délai. « Le trésor national, a dit Collot, ne peut être invoqué pour de plus longues effusions! Si les soldats de la liberté épuisent les victoires, ils n'épuiseront pas les sentimens qui nous attachent à leur existence; ils n'épuiseront pas cet amour paternel dont la Convention est animée pour eux. Ils surpassent tout ce que l'histoire offre de mémorable, même dans les guerres qu'ont soutenues les peuples libres; nous tâche-bis dussit de surpasser tous les momens de tous les combats que les nations ont pu donner de la publique reconnaissance. »

Collot-d'Herbois a lu un projet de décret, dont la Convention a ordonné l'impression.

Jean-Bon Saint-André a fait le rapport de sa mission à Brest. Il a fait le tableau de ce qu'était la marine française il y a quelques mois, de ce qu'elle est devenue par ses soins et ceux du comité de salut public, et des succès brillans que la République doit en attendre. L'Assemblée a vivement applaudi à ces détails, et elle a ordonné l'impression du travail de Saint-André.

*Séance du triûi, 13 Pluviôse.*

Au nom du comité de salut public, Barrère obtient la parole. La fabrication extraordinaire des armes et des poudres était l'objet de son rapport. Il commence d'abord par répondre à ceux qui accusaient le comité d'avoir un système exagéré, des prétentions funestes, et une paix impossible à présenter ou à faire. La tranquillité dans l'intérieur de la République, douze cent mille républicains sous les armes, des milliers de bouches à feu sur nos remparts, des camps renforcés sur nos frontières, une marine formidable sur les deux mers, et des millions de poudre pour foudroyer les tyrans de l'Europe; voilà les moyens de pacification que peut employer un grand peuple; voilà comment une république magnanime, couverte de bataillons et fière de sa liberté, doit stipuler la paix du monde.

« Vous voulez la paix, a dit Barrère; mais le comité de salut public, la Convention nationale et le peuple français veulent aussi la paix; mais le comité a préparé une guerre terrible pour arriver à une paix solide. Vous voulez la paix; les rois la veulent aussi; mais entendez à quelles conditions infamantes et dangereux. Un de nos agens diplomatiques, dans un pays neutre et voisin, nous a annoncé avant-hier les propositions insidieuses qui seraient faites pour la paix, pour diviser d'opinion les patriotes et attédir le courage des Français.

« *Ils reconnaîtront la République !* Comme si la République avait besoin d'eux pour exister; comme si sa destinée ne la plaçait pas dans le rôle imposant de tolérer les rois, et de reconnaître provisoirement les gouvernemens des tyrans coalisés ! !

« *Ils demandent, ne lève ce deux ans !* Comme si c'était à des républicains à mettre bas les armes devant les rois, et à leur donner le tems de remplir leurs trésors, de recruter leurs armées, de semer au milieu de nous des divisions, d'exciter dans nos départemens des guerres civiles, et de créer, par leurs émissaires, de Vendées nouvelles et mieux combinées à l'extérieur que la première.... ! Enfin, les rois coalisés consentiraient, lorsque dans deux années la constitution serait établie et le gouvernement organisé, de traiter définitivement la paix, et ce traité serait soumis à la ratification nationale.

» Ombres funestes de Brissot et des fédéralistes justiciés ! vous avez donc remplacé leur génie conspirateur dans le conseil des tyrans d'Europe ! tour à tour créateurs et héritiers de vos principes parricides , les despotes nous présentent généreusement une république provisoire , une reconnaissance momentanée , une trêve dangereuse , une armistice perfide , un établissement conjectural de la constitution , un changement nécessaire de représentans , un gouvernement révolutionnaire détruit , l'énergie de 27 millions de Français paralysée , quinze armées inutiles , des actes diplomatiques , un traité d'Aix la Chapelle ou de Westphalie ; et au bout de tant de fléaux et de hasards politiques , un appel au peuple , une ratification de la paix dans les assemblées primaires , travaillées en guerre par les intrigans gorgés de guinées des Anglais , des piastres des Espagnols , des crimes de l'Autriche et des artifices de Rome.

» Le 25 nivôse , des agens attachés à un des gouvernemens du Nord coalisés sondaient en Suisse un des agens de la République. *A qui peut on s'adresser en France , disaient-ils , dans le cas où l'on voudrait en venir à des propositions de paix ? cela n'est pas difficile , répond l'agent français : Nous avons cent mille négociateurs à l'armée du Rhin , et cent mille autres à l'armée du Nord , sans compter les négociateurs placés dans les autres armées.*

» Citoyens , démentirons-nous cette réponse ? et pourra-t-on nous faire illusion par la distinction usée des peuples et des gouvernemens ?.... Ne cessons donc pas de former des bataillons , de fabriquer des armes , de construire des vaisseaux , de forger des canons , de récolter des salpêtres et de fabriquer des poudres. C'est de vos arsenaux , c'est de vos ports , c'est de vos fabriques de poudre que sortiront les articles du traité de paix.

Le Barrere présente ensuite le tableau des progrès de la fabrication des armes dans Paris qui est devenu l'arsenal de la République. On y voit les places publiques transformées en ateliers ; les églises , en arsenaux ; les maisons des émigrés , en forges. Les ouvriers du luxe ont changé leur profession ; l'horloger fait des plaines ; l'ébéniste monte des fusils. On compte maintenant plus de 500 caonniers dans les trois grands ateliers publics , indépendamment des caonniers qui travaillent dans les maisons particulières. Deux bateaux contenant 32 forêts , sont en activité. Cinquante foreries à bras , mues par de bons Sans-Culottes , sont également en activité. Trois nouvelles foreries sur des bateaux sont en pleine construction. Six émouleries à feu marcheront dans six jours. Deux émouleries à chevaux , quatre émouleries sur des bateaux sont en construction. Cinq ateliers à platine sont en pleine activité ; deux nouveaux se forment dans ce moment. Bientôt le nombre des plaines fabriquées égalera celui des fusils

montés, 30,000 platines déposées dans les magasins, remplissent dans ce moment le déficit. Cinq ateliers destinés à monter et ajuster des fusils, sont en pleine activité. Les magasins des fers, des aciers, des charbons sont approvisionnés. Il y a quatre millions de fer destinés à la fabrication des armes.

On verra par le tableau de la dernière décade de nivôse qui est sous presse, qu'il a été rendu dans cette décade 3176 fusils provenant des ateliers publics, et 3623 provenant des ateliers particuliers : total, 6899, sur lesquels il n'y a que 1643 fusils de r'habillage, tout l'excédent a été fait à neuf. 6800 fusils par décade, donnent 680 fusils, par jour. Ainsi la fabrication des armes approche journellement du nombre de mille, qui est le but vers lequel nous tendons. Comptons maintenant ce que font 6800 fusils dans l'année pour les 36 décades qui la composent, et nous verrons que le nombre doit se porter à environ 250 mille fusils; c'est-à-dire, plus que toutes les fabriques des puissances coalisées ne peuvent leur donner, puisque la France n'a jamais obtenu, dans les tems ordinaires, de ses manufactures, plus de 40 mille armes.

» Sous le règne de la servitude et de l'esclavage, il existait deux fonderies de canons de bronze; aujourd'hui quinze sont en pleine activité sur la surface de la République, et elles produisent par mois plus de onze cents bouches à feu en bronze. Il a été envoyé des commissaires dans tous les départemens pour faire descendre les cloches, les réunir dans des chefs-lieux de dépôts particuliers. Ces cloches sont une mine immense de cuivre que le comité de salut public fait exploiter. Déjà plusieurs artistes en font le départ, et vont porter le cuivre pur aux fonderies.

» Il fallait aussi des canons de fer pour la marine : il a été envoyé des artistes pour établir des fonderies de canons de fer, par-tout où la fonte est propre à cet usage.

» De nombreux ateliers, de grands établissemens d'exploitation de salpêtre s'élèvent de toute part. On parle par-tout, par-tout on s'occupe du salpêtre. A Paris les sections montrent un grand zèle pour ce travail; tout devient manufacture de salpêtre; tout citoyen en est le manufacturier, et les citoyens obtiennent le sel plus pur qu'il n'avait coutume de sortir des premiers ateliers des salpêtriers.

» La fabrication des poudres n'est pas moins active. Des moyens nouveaux, aussi simples qu'ingénieux, vont nous mettre en état de reproduire de la poudre dans tous les tems, dans toutes les saisons et dans tous les lieux. Une anecdote, trop peu connue, prouvait depuis long-tems la possibilité de l'exécution de ce projet. Labourdonnaie, enfermé à la Bastille, tire dans son cachot, devant le gouverneur, un coup de pistolet. Le gouverneur étonné l'interroge : *Voici comment je me suis armé, comment j'aurais pu me tuer*, répond Labour-

doñaie : J'ai graté le salpêtre sur les murs de mon cachot ; j'ai pris du charbon dans mon foyer ; les allumettes m'ont fourni le soufre ; une cuiller d'étrin m'a donné les balles , et un écri pour qui m'a été laissé , s'est changé en canon. Quelques jours ont suffi pour approfondir cette découverte et la constituer en art.

» La potasse nécessaire à la purification du salpêtre ne manquera pas non plus à la République , quoique le commerce ennemi cherche à l'en priver. Outre celle que nous avons prise et que nous prendrons à nos ennemis , on en fabriquera dans les départemens. Les forêts de la Vendée seront converties en potasse. Un nouvel art chymique , en tirant la soude du sel marin et en multipliant sur notre territoire une denrée que l'étranger nous apportait , et que nous pourrons bientôt revendre à l'étranger, va ménager la potasse et la remplacer dans tous les usages , pour la reverser dans la fabrication du nitre.

» Des minéralogistes sont aussi envoyés dans plusieurs départemens , pour y reconnaître et y employer à la défense commune toutes les matières minérales , métaux , sel , soufre , charbon de terre , que la nature libérale offre à la liberté , et que le despotisme laissait enfouir.

» Tels sont les principaux résultats du rapport de Batreux , et en présentant ces mesures nouvelles , il a annoncé qu'elles ne sont que des supplémens à des besoins satisfaits ; que nous sommes dans ce moment approvisionnés pour ne rien craindre , et qu'il faut de grands moyens pour tout oser. Voici le décret adopté à la suite de ce rapport :

Art. 1<sup>er</sup>. Il sera formé une commission des armes et des poudres de la République ; qui réunira tout ce qui a rapport à la fabrication de ces deux objets , et qui sera composée de trois membres nommés par la Convention nationale , sur la présentation du comité de salut public.

» II. Ces trois commissaires délibéreront entre eux sur les objets de leur établissement déterminé ci après ; ils dirigeront immédiatement les divers établissemens , manufactures , fabriques , fonderies et ateliers d'armes dans toute l'étendue de la République , ainsi que la fabrication extraordinaire d'armes , dont le centre est établi à Paris , par décret du 23 août 1793 , viciu style.

» III. Les trois membres de la commission des armes et poudres sont responsables solidairement. L'un d'eux signera alternativement toutes les opérations et ordres émanés ; pendant 15 jours , il aura séance au conseil exécutif provisoire. Le traitement de chacun de ces commissaires sera de 12 mille livres par an.

» IV. Cette commission s'occupera des objets suivans , 1<sup>o</sup>. de la fabrication des bouches à feu , des affûts et de tout ce qui tient à l'armement de la République de terre et de mer ; 2<sup>o</sup>. des fusils ,

carabines, pistolets, et de toute espèce d'armes à feu; 3°. des sabres, piques, bayonnettes, et de toute espèce d'arme blanche; 4°. de la fabrication des salpêtres, potasse et poudre, et de la confection de toutes les matières qui sont nécessaires ou qui en proviennent; 5°. de la construction, entretien et surveillance des divers établissemens, magasins et arsenaux de la guerre et de la marine.

» V. La commission est chargée de pourvoir aux approvisionnemens des matières de toute espèce nécessaires à la fabrication des armes et des poudres. En conséquence, elle passera des marchés convenables, elle pourra exercer le droit de réquisition et de préhension sur tous les objets nécessaires à cette fabrication, et existans dans l'intérieur de la République.

» Quant aux matières qui viennent de l'étranger, la commission des armes et des poudres se concertera avec la commission des subsistances et des approvisionnemens.

» VI. Les bureaux des ministres de la guerre, de la marine et des contributions publiques attachés au matériel de l'artillerie, des armes et des poudres, seront détruits sur-le-champ, et feront partie de l'organisation des bureaux de la commission. Les papiers seront transférés dans la maison nationale qui sera indiquée pour servir aux travaux de la commission des poudres et des armes.

» VII. La régie des poudres et salpêtres continuera ses travaux ordinaires; elle cessera d'être sous l'autorité du ministre des contributions publiques pour passer sous celle de la commission nationale.

» VIII. Tous les arsenaux et magasins d'artillerie, d'armes, poudres et salpêtres, seront mis sous la direction et autorité de la commission; les effets seront délivrés par elle aux ministres de la guerre et de la marine, d'après une délibération du conseil exécutif provisoire et sous leur récépissé.

» IX. Les compagnies d'ouvriers cesseront d'être attachées au corps de l'artillerie, et de former corporation; les citoyens qui les composent seront employés individuellement par la commission en qualité d'artistes.

» X. La commission des armes et poudres est placée sous la surveillance immédiate du comité de salut public à qui elle rendra compte de toutes ses opérations.

» XI. La trésorerie nationale tiendra à la disposition de cette commission une somme de 40 millions pour subvenir à toutes les dépenses de cette fabrication révolutionnaire.

» Les fonds décrétés pour la fabrication extraordinaire d'armes sont mis à la disposition de la commission, ainsi que la somme mise à la disposition du ministre des contributions publiques, par l'art. XIV du décret du 14 frimaire.

» XII. Le comité de salut public est autorisé à prendre, pour l'exécution du présent décret, toutes les mesures néces-

saire pour la préparation et l'exécution des travaux de cette commission.

» XIII. Les trois ministres continueront à avoir la signature dans la partie des armes et poudres jusqu'au 1<sup>er</sup>. ventôse, jour auquel la nouvelle commission prendra l'exercice de ses fonctions. »

Autre décret rendu sur la proposition de Barrère :

« Art. 1<sup>er</sup>. Aucun militaire ne pourra obtenir un billet d'hôpital, sans avoir préalablement déposés ses armes à feu, soit au conseil d'administration de son corps, soit entre les mains d'un officier ou sous-officier de la compagnie, ou, en cas d'urgence, entre celles d'un individu quelconque, mais toujours sous récépissé.

» II. Le commissaire des guerres, ou autre personne quelconque qui délivrera le billet d'hôpital, sera tenu, sous peine de deux années de fers, de conserver le récépissé, et d'en faire mention sur ledit billet d'hôpital.

» III. Les militaires qui auront perdu leur bayonnette, seront privés de l'honneur de marcher à l'ennemi, quand on battra la charge. Ils seront tenus de se retirer sur les derrières.

Poultier, au nom du comité de salut public, a fait rendre le décret suivant :

« Art. 1<sup>er</sup>. Tous châteaux forts, toutes forteresses de guerre, dans l'intérieur du territoire de la République, autres que les postes militaires et ceux qui seront jugés nécessaires au service national, seront démolis, dans le délai de deux mois, de la manière suivante :

» II. Les tours et tourelles, les murs épais, garnis de créneaux, de meurtrières et de balardières, les portes défendues par les tours à mas-coûlés, seront démolies. Les ponts-levis seront abattus et les fossés comblés.

» III. Les habitations dégagées des emblèmes féodaux et des objets de défense détaillés dans l'article précédent, seront conservées.

» IV. Les cabinets ou pavillons placés à l'angle des jardins, attenant aux bâtimens ou isolés d'eux, les petites tours des fermes renfermant seulement des escaliers, ne seront point démolis, à moins que par leur forme, contenance ou situation, ils ne puissent servir aux moyens d'attaque et de défense.

» V. Les fossés jugés par les directoires de district, sur l'avis des municipalités, nécessaires au dessèchement des terres, à abreuver les bestiaux, à faire mouvoir les moulins, à la salubrité de l'air, ne seront point comblés.

» VI. La dénomination de *château*, donnée autrefois aux maisons de quelques particuliers, demeure irrévocablement supprimée. »

Séance du quattidi, 14 Pluviôse.

Le comité de sûreté générale a annoncé de nouveau, par

l'organe de Voulland, qu'il n'est parvenu à ce comité aucune dénonciation ni pièce à la charge de Ronsin et Vincent. Il a proposé à la Convention de mettre en liberté ces deux citoyens. De vifs débats se sont élevés sur cette proposition; Danton y a mis fin, en ramenant le calme et faisant taire les passions.

« Comme ce n'est pas moi, a dit Philippeaux, qui ai sollicité le décret d'arrestation contre Ronsin et Vincent, je ne m'oppose point à leur élargissement; mais je déclare encore une fois que la dénonciation que j'ai faite contre Ronsin n'a été dictée que par l'amour du bien public. » — La mise en liberté de ces deux citoyens a été décrétée. Elle a décrété également celle du citoyen Yon, accusé faussement d'avoir passé un marché frauduleux et l'a renvoyé à ses fonctions.

Au nom du comité de salut public, Saint-André a proposé et l'Assemblée a adopté le décret suivant :

» Art. 1<sup>er</sup>. Le capitaine et les officiers de vaisseaux de ligne de la République, qui auront amené le pavillon national devant les vaisseaux ennemis, quel qu'en soit le nombre, à moins que le vaisseau ne fût maltraité au point qu'il courût risque de couler bas par la quantité d'eau introduite dans la cale, et qu'il ne restât que le tems nécessaire pour sauver l'équipage, seront déclarés traîtres à la patrie, et punis de mort.

» II. Les capitaines et officiers commandant des frégates, corvettes ou autres bâtimens légers, qui se rendront à une force double de la leur, et ayant d'avoir éprouvé les mêmes avaries, seront punis de la même peine.

» III. Quand un vaisseau, frégate, corvette ou autre bâtiment de la République, aura pris un vaisseau ennemi dont la force se trouvera supérieure au moins d'un tiers à la sienne, il sera rendu compte au ministre de la marine des actions d'éclat qui auront contribué à la prise; ceux qui les auront faites seront avancés en grade ou à la paye immédiatement supérieure à celle dont ils jouissent, et il sera accordé 300 l. de plus par canon à l'équipage preneur. »

*Séance du quintidi, 15 Pluviôse.*

Les sections de l'Unité et du fauxbourg Montmartre se sont empressées d'obéir à la voix des représentans du peuple, qui invitaient les citoyens à fabriquer du salpêtre. Elles sont venues faire hommage des premiers de leurs travaux. La Convention les a reçues avec la plus vive satisfaction. Elle a accepté leur hommage et décrété que ces deux sections ont continué de bien mériter de la patrie.

Le comité des décrets a proposé l'admission de trois députés de Saint-Domingue, un blanc, un métis et un noir, dont les pouvoirs avaient été vérifiés. La Convention a décrété leur admission.

« Nous désirions avec ardeur , a dit Lacroix , avoir au milieu de nous des députés de nos freres les hommes de couleur , depuis si long-tems opprimés ; je demande que leur introduction soit signalée par le baiser fraternel. » Cette proposition est adoptée , et les trois Republicains de Saint-Domingue reçoivent , au milieu des plus vifs applaudissemens , l'accolade fraternelle du président.

Quelques objets d'un intérêt moins important ont rempli le reste de cette séance , consacrée d'ordinaire à l'admission des pétitionnaires.

PARIS, octob. 18 Pluviose

Les représentans de la colonie de Saint-Domingue ont pris séance , avant-hier , à la Convention nationale : c'étaient un blanc , un homme de couleur et un noir. Enfin la différence de nuances dans l'espèce humaine n'en mettra plus désormais dans la jouissance de ses droits , et un partie du genre humain est vengée du long avilissement où l'orgueil européen l'avait plongée. Un d'eux a rendu compte des événemens déplorables qui se sont passés dans cette colonie. Il en résulte que , tandis que Dumourier livrait à l'Autriche nos frontières , nos armées et les représentans du peuple , Galbaud voulait livrer Saint-Domingue et les commissaires nationaux aux Espagnols et aux Anglais ; mais le courage des noirs et des gens de couleur a sauvé la colonie , et les commissaires leur ont donné la liberté. Les contre-révolutionnaires ont été vaincus , Galbaud a fui dans les montagnes du Canada. Le représentant a demandé la confirmation de cet acte de reconnaissance et de justice , et la Convention a proclamé avec enthousiasme l'affranchissement des nègres , et renvoyé au comité de salut public pour les moyens d'exécution. Nous revenons sur les détails de cette scène attendrissante dont les effets doivent avoir une si grande influence pour le bonheur du nouveau monde.

Un homme avait eu le malheur de tomber dans la Seine , auprès du pont-ci-devant Royal. Trois bateliers ont volé à son secours et sont parvenus à le sauver. L'un d'eux s'est dépoillé de ses habits , et en a revêtu ce malheureux , transi de froid. Des citoyens , témoins de cette belle action , ont voulu leur offrir une récompense ; c'étaient de bons sans-culottes , ils ont refusé. Comme la récompense devait être pure , comme l'ame de ces hommes généreux ; la Convention , instruite de ce trait d'humanité , a ordonné l'insertion de leurs noms dans le bulletin. Ils s'appellent François Beauvais , compagnon de rivière , servait aux bains des pauvres ;

Jean-Jacques

Jean-Jacques Lafontaine , rue Montorgueil , n<sup>o</sup>. 12 ; Jean Marie Amat , rue Montorgueil , n<sup>o</sup>. 18.

Veimetanges, connu par ses dilapidations dans les finances, dont l'arrestation avait été ordonnée par la Convention, s'est précipité du 4<sup>e</sup>. étage de sa maison, au moment où on allait l'arrêter. Il a été porté à l'Hôtel Dieu, où il n'a vécu que quelques minutes.

D'après la dénonciation portée au comité de sûreté générale, on a saisi, dans le ci-devant hôtel de l'ambassadeur d'Hollande, 1244 marcs d'argent et 80 marcs de vermeil.

L'on apprend de Laval que le ci-devant prince de Talmon, l'un des chefs des rebelles de la Vendée, que l'on croyait dans les prisons de Paris, a subi la peine de mort, en exécution d'un jugement prononcé par la commission militaire de Rennes. Sa tête a été exposée sur une pique, au-dessus de la porte principale de son château.

Le ci-devant duc d'Aumont, l'un des commandans de bataillon de la garde nationale de Paris, sous Lafayette, a été arrêté dans son ci-devant château de Guinard, entre Noyon et Saint-Quentin.

Pichard, ci-devant président à Mortier du ci-devant parlement de Bordeaux, a été conduit à l'Abbaye.

La société des Jacobins a arrêté que tous les nobles sans distinction seroient exclus de son sein.

Henriot, commandant-général, a fait part au conseil de la commune de quelques soulèvements qui s'étoient manifestés dans des prisons ; mais le calme a été promptement rétabli. Il démontre la nécessité de garnir de fusils des postes aussi importants, et notamment le Temple, où l'on ne monte souvent qu'avec des piques. Le conseil-général a autorisé le maire à demander au comité de salut public 400 fusils pour la garde du Temple, des prisons et de la trésorerie nationale.

Le 1<sup>er</sup>. frimaire, on amena au bureau du commissaire de police de la section de Montreuil un enfant nouveau-né, dont l'extrait porte que c'est un enfant mâle. La nourrice resta deux jours chez le pere, au bout duquel tems elle amena l'enfant. Il résulte que lorsque cette femme fut environ à 18 lieues de Paris, elle écrivit au pere que l'enfant qu'il lui avait donné étoit une fille ; enfin la nourrice a rapporté cet enfant, que le pere n'a voulu ni recevoir ni reconnaître.

Ce fait singulier a été dénoncé au conseil-général par l'agent national, et lui a fourni l'occasion de s'élever avec force contre

l'indifférence criminelle des accouchées, ( car il n'a pas voulu les appeller du nom de meres ) qui négligent d'allaiter leur enfant. Il a requis et le conseil général a arrêté 1°. que tout commissaire de police, chargé par la loi du 9 décembre de recevoir les déclarations de naissance, sera tenu, sous peine de destitution et de traduction par-devant les tribunaux, de vérifier le sexe des enfans qui lui seront présentés, et de le spécifier avec leur attestation, et sous leur responsabilité, sur l'acte qu'ils feront à cet égard; 2°. que le présent arrêté sera envoyé à tous les commissaires de police et autres chargés de constater l'état civil des citoyens, avec injonction de s'y conformer.

Le tribunal criminel révolutionnaire a condamné à la peine de mort plusieurs conspirateurs presque tous nobles, du nombre desquels se trouve Charles-Nicolas Duclos Dufresnoy, ci-devant notaire à Paris, convaincu d'être un des auteurs d'une conspiration qui a existé en décembre 1792, contre la liberté et la sûreté du peuple Français, en entretenant des intelligences et correspondances avec les ennemis de la République, en leur faisant passer des fonds en numéraire, soit pour favoriser leur émigration, soit pour faciliter leur rentrée en France, et exécuter leurs complots de contre-révolution.

Quelques autres ont été condamnés à la déportation, d'autres à la détention, plusieurs ont été acquittés.

Il était aisé de prévoir ce que dirait le roi d'Angleterre au parlement : une énumération pompeuse des succès que l'on n'a pas obtenus, des injures à la nation française, des flagorneries au peuple Anglais pour l'engager à continuer la guerre, et puis la nécessité de quelques taxes additionnelles. Ce qu'il y a de remarquable, est l'affectation avec laquelle il met en avant l'intérêt de la religion, et sur-tout la faveur et la protection divine dont les trois royaumes ont déjà reçu tant de marques éclatantes pendant cette guerre. C'est ainsi que pour mieux tromper les peuples et conserver leur despotisme, les rois ont toujours associé la divinité à leurs coupables entreprises, comme si le Dieu de la nature était un Dieu de meurtre et de sang, et qu'il partageât les passions et les crimes de quelques tigres couronnés. Jusqu'à quand l'espece humaine sera-t-elle la victime de ces fourberies insultantes?

*Fin du discours de Ph. Simond, sur les crimes du gouvernement Anglais contre le Peuple Français.*

Il entrerait donc dans le système des fédéralistes de détruire Paris, et c'est peut-être ici le moment où l'astuce de

Brissot a dû jouer avec plus de finesse et de circonspection, s'il est vrai, comme on le dit, que les Girondins n'en vou-  
 lussent vraiment qu'au fédéralisme, et qu'ils aient refusé de  
 communiquer avec Brissot la veille de leur exécution, quand  
 ils ont su qu'il voulait morceler la France pour la partager  
 aux rois, au lieu de la diviser en Républiques fédératives.  
 Quoi qu'il en soit, Pitt, qui avait résolu d'envahir nos prin-  
 cipaux ports de la Manche et de la Méditerranée, fit sou-  
 tenir, et défendit puissamment le projet de la République féd-  
 érative, parce qu'il tendait à la destruction de Paris, et qu'il  
 ne pouvait pas espérer de conserver à l'Angleterre les con-  
 quêtes en France, tant que Paris ne serait pas détruit.

» Le jésuite Roland et le mouchard Brissot, sont peut-  
 être les deux seuls qui aient su ce qu'il en a coûté, pour édi-  
 ficier Paris dans les armées, dans les sociétés populaires,  
 dans les administrations, et dans l'esprit des citoyens; et cer-  
 tainement ils croyaient l'opinion de la France composée au  
 gré de leur cruelle intention, quand ils firent répondre aux  
 sections de cette cité qui a sauvé la liberté, et qui doit vivre  
 autant qu'elle, que, puisqu'elle osait réclamer contre les  
 assassins et les calomnieux, elles seraient punies selon l'atro-  
 cité de ses forfaits, et que *le voyageur étonné chercherait un jour,  
 sur les bords de la Seine, l'endroit où avait existé Paris; et quoi-  
 que cette prédiction, sortie de la bouche d'un charlatan po-  
 litique et religieux, soit restée sans effet, elle n'était pas moins  
 le signe certain d'une résolution prise et soutenue par de  
 grands moyens, puisque la conspiration s'était élevée au-dessus  
 de la Convention nationale; et qu'il fallut l'insurrection impo-  
 sante du peuple, sa force et son énergie, pendant trois  
 jours, pour la combattre et la dissoudre.*

» Dès ce moment, la cour de Londres a vu un abîme im-  
 mense entre elle et les projets qu'elle voulait réaliser; seule-  
 ment alors elle a cru, pour la première fois, à l'existence du  
 peuple Français, et a compris qu'il fallait des moyens pris  
 hors du cercle ordinaire pour la sauver. Dès lors elle a em-  
 ployé son influence par la politique et la terreur dans toutes  
 les cours de l'Europe; elle a tenté la Suede et le Danemarck  
 par les perspectives d'un aggrandissement, et par l'appât de  
 l'or; elle a menacé Gènes, la Suisse, Rome et Venise: elle  
 a promis secrètement au stadthouder des Provinces-Unies d'  
 changer le blason de sa couronne, et de joindre à son royaume  
 de Hollande des terres appanagées pour ses enfans. Le roi  
 de Prusse a en l'assurance de la mise en possession de la Po-  
 méranie suédoise et du Holstein, pour en faire une puissance  
 maritime, et pour punir la Suede et le Danemarck d'une  
 neutralité insultante à la dignité des tyrans. Le roi de Sar-  
 daigne reprenait ses pays conquis et ceux d'ancien domaine  
 jusqu'à Lyon; la Russie se joignait avec la Prusse par la Po-  
 logne, et coupait au Turc toute communication pour arriver

à la Suede et au Danemarck qu'on rendait isolés et dépendans. Un prince anglais occupait l'électorat d'Hanovre; la Westphalie et toute la basse Saxe, depuis Mambourg jusqu'à Embienweel et Coblentz. L'Angleterre avait conservé dans la Méditerranée, l'isle de Corse, Toulon, Marseille et le terrain supérieur, pour se joindre avec le roi sarde vers Embrun et le pont Saint-Esprit; dans la Manche, Brest et tout le pays, depuis Cherbourg inclusivement jusqu'à la riviere de Nantes; en Amérique, la plus belle et la plus riche colonie du monde, Saint-Domingue. Tyrans coalisés! voyez maintenant ce qui vous restait sur l'empire des mers.

Un ministre athée et sans pudeur s'accoupla avec Rome superstitieuse, pour changer en vertu politique tout ce que le fanatisme royal inventerait d'horreurs, et le serviteur des serviteurs de Dieu, après avoir tourmenté, pendant dix-sept siècles, les peuples par l'ignorance, l'esclavage et la terreur, mit au nombre des beautés, l'art de les trahir et de les égorger.

Ainsi on vit le vertueux Pelletier immolé à la mémoire du plus imposé des rois; on vit une furie chargée de la vengeance d'une troupe de tyrans, qui n'avaient pas même régné, armée d'un de leurs poignards, égorger l'ami le plus chaud du peuple. Ainsi on vit dans Paris, et en même-tems dans tous les points de la République, les crimes divisés par classes, et répartis, chacun selon les besoins et la capacité des traîtres qu'on pouvait salarier.

Ici on achetait un commandant de place, tandis qu'un autre lui apprenait l'art de feindre le patriotisme pour mieux l'assassiner; plus loin on forçait les émigrés à rentrer sous des noms empruntés, ou sous le costume des déserteurs; on les incorporait dans les armées pour en suivre les mouvemens, pour en corrompre l'esprit; on en plaçait dans les charrois, dans les postes, et dans les bureaux d'administration. Ailleurs, on insultait publiquement à la vertu qu'on accusait être une croûte de l'ancien régime; que la République Française voulait anéantir; on persecutait les patriotes, pour les décourager et les éconduire des affaires publiques et de la surveillance; on achetait les membres d'une administration, pour mettre tout un département en désordre, paralyser la chose publique, ou la faire rétrograder; on achetait d'un ordonnateur ou d'un chef d'état-major, l'état d'une armée, les mouvemens qu'elle devait faire, ou les dispositions qu'on désirait lui voir prendre, le nombre des places qu'elle avait à couvrir; leur état de défense et d'approvisionnement; par-tout il y avait près des gens en place des hommes qui savaient combien ceux-ci avaient à perdre, en trahissant leur pays, et qui leur offraient une indemnité qui supprimait tous les inconvéniens.

On achetait l'incendie des magasins de la République, qui supportait, outre la disette, la perte des matières difficiles à

remplacer, et un faux état de situation préparé à l'avance qu'on ne pouvait plus vérifier.

» Dans les places frontières, tous les genres de séduction y étaient en activité : caresses, mensonges, argent, promesses, terreur, sentiment de vengeance, intérêt particulier, prospérité locale, soit des privilèges, égoïsme, horreur de l'égalité, tout à la fois fermentaient contre les droits de l'homme et la souveraineté du peuple.

» Les Sans-Culottes n'avaient que des mépris et des duretés. L'homme qui voulait se vendre, trouvait un emploi, des espérances et de l'argent, et quand la masse de corruption était en supériorité, on faisait le simulacre d'une attaque, pour en imposer aux sots qui n'étaient qu'abusés ; la tyrannie entrait au milieu des honneurs du triomphe, et le massacre des patriotes annonçait le regne de la trahison et des rois.

» Les représentans dans les départemens auraient pu balancer, et souvent détruire l'effet de ces horribles conjurations ; alors on conçut le projet de les faire assassiner, ou de les déconfidérer à l'avance dans l'opinion publique, pour préparer, par l'aviilissement des meilleurs membres de la Convention, celui de la représentation nationale toute entière.

» Tant de crimes ne pouvaient être arrêtés que par la terreur ; et si elle cessait d'être un instant à l'ordre du jour contre cette classe d'hommes corrompus, et contre les intrigans dont le regne succede naturellement à celui des fédéralistes et des rois ; il renaîtrait cent insectes anti-populaires de la négligence que l'on aurait mise à punir un de leurs complices.

» Les traitres aujourd'hui sont en veste courte, en pantalons et en sabots, et sont plus patriotes en propos que les premiers enfans de la liberté ; on les voit sur-tout à la porte du comité de salut public, dans les bureaux du conseil exécutif, pres des administrations, des représentans aux armées ou des généraux.

» Placez-les aujourd'hui, demain ils viennent vous remercier, en vous dénonçant un bon patriote, ou en vous demandant de l'avancement ; ils disent effrontément que la République est ingrate ou trahie, si dans le courant de la campagne ils ne sont pas tirés hors des rangs pour être généraux, commissaires en chef, ou chefs des bureaux d'administration. De tels hommes ( et c'est aujourd'hui leur regne ) sont aussi funestes à la République qu'un aristocrate prononcé : ils ne connaissent point de Patrie puisqu'ils ne voient qu'eux au milieu d'elle. Et Pitt, qui leur offre une augmentation de paie, est infiniment plus précieux pour eux qu'un sentiment de vertu particulière qui serait un remords de plus pour une ame qui en a perdu le goût.

» Maintenant où iront les intrigans coalisés avec le parti

de l'étranger : sous combien de formes différentes se reproduiraient-ils jusqu'à ce qu'ils soient mis hors de combat : Il est très-difficile d'en préciser la force, et la durée ; comme dans les accouchemens contre nature, l'homme de l'art le plus instruit ne peut prédire avec certitude quelle espèce de monstre va être enanté. Cette discussion, d'ailleurs, n'est pas à l'ordre du jour.

„ J'ai dit une partie des crimes de la cour de Londres : elle a immolé à ses projets à peu près toutes les puissances coalisées contre la révolution française, elle a tiré de l'ordre des possibles tous les crimes qui pouvaient attenter à notre liberté. Nous devons donc dénoncer à tout ce qui ne vit pas de vices et d'esclavage, ce petit coin de terre souillé par tant d'horreurs et de complots contre la moralité de l'homme, et la souveraineté des nations. Cette poignée de scélérats, dont toute la force éphémère a dérivé jusqu'à ce jour d'une série de forfaits que le gouvernement anglais a pu produire, mais que le Français libre ne pouvait pressentir. Ce repaire impur doit être le rendez-vous de tout ce qui respire pour la vertu et la liberté, les lâches n'ont pu nous vaincre, ils ont acheté nos subsistances, nos places, et nos ports, la Vendée, nos flottes, nos isles, notre commerce, notre numéraire, et le sang précieux des martyrs de la liberté. Il faut donc aller dissoudre cette impie coalition des rois, et le foyer où se préparent et fermentent tant de calamités publiques ; venger enfin l'espèce humaine et s'acquitter envers un gouvernement qui a tant fait de mal à la terre. Il faut préparer, dès aujourd'hui, toutes les mesures pour que, tout dégoûtans du sang des esclaves et des rois du continent, forts du même courage et de la même volonté, nous puissions traverser de suite cette rive sacrilège, planter l'arbre des Sans-Culottes, le signal des vengeances nationales, annoncer au Monde qu'il est libre, et qu'enfin la mesure des tyrans est comblée. „

---

## NOUVELLES.

### ARMÉE DE LA MOSELLE ET DU RHIN.

*Extrait d'un lettre du citoyen Laval, général de brigade, du 28 nivôse, lue à la commune de Paris, le 14 pluviôse.*

« Je commande l'armée devant Manheim. Je desire ardemment que notre armée victorieuse rentre en France pour se rétablir ainsi que moi. Nous continuons de ravager entièrement le riche pays de nos cruels ennemis ; nous emportons tout de 40 lieues à la ronde ; plus de dix mille voitures chargées de grains, de fer, de cuivre, de plomb, et des

milliers en especes : enfin nous ne leur laissons que les yeux pour pleurer ; malgré que ce soit les rigueurs de la guerre , je ne desire pas que vous voyiez ce triste tableau des villages pillés et brûlés , les maris emmenés pour étages des contributions ; enfin il ne leur reste pour espoir que la récolte prochaine. Peut-être que cette maniere de faire la guerre nous amenera la paix ; je le desire pour l'humanité , et j'espere que nous ne tarderons pas à l'avoir.

Il nous arrive toujours beaucoup de déserteurs ; ils s'accordent tous à dire que les Prussiens ne veulent plus faire la guerre , sur-tout avec les Autrichiens. Couda à la nouvelle que nous avons pris les lignes de Weissenbourg , a mangé le premier bâton d'une chaise , jurant et disant aux officiers de sa suite , tous Prussiens , Ecossois , Autrichiens ; Si je commandais des Français , dans deux jours je voudrais prendre Strasbourg ! Il est bien loin de compte !

La fameuse legion de Mirabeau vient d'être licenciée , l'on ne veut plus solder les émigrés. Dans nos dernières batailles nous avons fait mordre la poussiere à ces fiers et pieux chevaliers , qui , je vous assure , sont plus sans culottes que nous ; car à peine ont-ils de quoi se couvrir. Vive la République , nous n'avons plus de traîtres parmi nous , nous sommes tous généraux sans culottes de nom et d'effet. Des miracles s'opèrent tous les jours. Nous l'adorons , ô sainte guillotine ? Que tu as bien fait , tu vaux mieux qu'une bataille de cent mille hommes ; ça va et ça ira , vive la Montagne !

Strasbourg , 6 pluviôse. Une maladie épidémique regne dans l'armée autrichienne , et celle des émigrés. Il meurt chaque jour cent hommes et plus. Les habitans d'au-delà du Rhin sont dans la plus grande consternation , depuis que ce fleau s'est manifesté , et se communique rapidement d'un village à l'autre.

Nous apprenons de Worms que cette ville a été taxée à deux millions de contributions pour ce qui restait à payer de celle de 1792 , et à mille paires de souliers , mille culottes et mille paires de bas.

Le général de Wurmser dépêche courrier sur courrier , pour presser l'arrivée de tous les corps qui ont ouura , rassembler et même les nouvelles recrues. On veut enrôler de force tous les paysans depuis 16 jusqu'à 45 ans ; tous les chevaux de trait sont en réquisition.

AUT. M. É. F. D. U. M. A. D. I.

( Commune Sans-nom , 1 pluviôse. ) « Deux capitaines Genevois qui arrivent , l'un de la Bourdiguiere , et l'autre de Saint-Remy , rapportent que le 30 , à minuit , ils ont passé entre la tete et l'escadre ennemie , qui en est environ à une lieue. Elle est mouillée aux isles d'Hieres et composée d'environ douze vaisseaux , compris les frégates.

Un autre Genevois, qui arrive aussi, dit qu'avant-hier, passant près des îles d'Hyères, il a vu, au mouillage, des navires anglais, des frégates et des petits bâtimens, et qu'hier, au passage du cap Siciô, il a vu également un vaisseau et trois frégates de cette nation, qui louvoyaient.

Cinq vaisseaux de ligne sont en armement au port de la Montagne. Le Commerce de Bordeaux est déjà prêt à mettre en mer; la corvette la *Melposte* et deux bricks vont mettre à la voile au premier vent favorable.

On mande de Nice qu'une forte insurrection a éclaté en Sardaigne, et que le vice-roi a été obligé de se soustraire, par une prompte fuite, au ressentiment du peuple, irrité par le sentiment de sa misère.

#### ARMÉE DE L'ORIENT.

*La Châteigneraye*, 4 pluviôse. Les gardes nationales des communes libres ne cessent de donner la chasse aux rebelles. Celles du canton de Loge-Fougèreuse ont tué, la nuit dernière, un grand coupable qui cherchait à se sauver, et celles de la commune de Saint-Maurice ont amené Maroi, ex-noble, ancien militaire et président du comité contre-révolutionnaire d'Antigny. Il a avoué qu'il errait dans les bois depuis six semaines.

#### CÔTES MARITIMES.

*Havre*, 9 pluviôse. Depuis plusieurs jours il fait une tempête si violente qu'aucun bâtiment ne peut entrer ni sortir de notre port, et qu'on a même été obligé d'en suspendre tous les travaux. Une frégate anglaise s'est emparée du brick la *Vipère*, de 14 canots, et de 70 hommes d'équipage, venant de Cherbourg. Mais en revanche nous appréhendons de Rochefort que la frégate la *Médée* a conduit, le 20 courant, dans le port de cette ville la *Dorothée-Tarte*, chargée de froment; la *Rose*, bâtiment anglais, a été également amené dans ce port par un corsaire français. On évalue cette dernière prise à 60,000 liv.

*10 P. S.* Le citoyen Pichegru, général en chef de l'armée du Rhin, passe au commandement en chef de l'armée du Nord et des Ardennes.

Vers les Pyrénées occidentales, dans la nuit du 10 au 9 pluviôse, nos troupes ont enlevé une forte redoute, ont fait prisonniers 48 Espagnols, et en ont tué huit; nous n'avons eu que deux blessés.

*L'Orient*, 12 nivôse. Il vient d'arriver dans ce port deux bâtimens danois, chargés de grains. Les capitaines ont assuré, dans leurs rapports, que le roi de Danemarck était dans les meilleures dispositions envers la France, et persistait à garder sa neutralité.

# MERCURE FRANÇAIS

DU SEPTIDI, 27 DE PLUVIOSE, l'an deuxième de la République,

( Samedi 15. février 1794, vieux stylet )

## P O È S I E.

### *L'inconstance Justifiée.* Chanson.

LISE qui fut si jolie,  
Et ne l'est plus à présent,  
Dit qu'autrefois pour la vie  
Je jurai d'être constant.  
Si l'amour fut son modèle,  
Il est le mien aujourd'hui ;  
Comme lui Lise fut belle,  
Je suis léger comme lui.

Comme cet enfant volage,  
Que ses faveurs ont gâté,  
Je promene mon hommage  
Des graces à la beauté.  
J'eusse été constant, peut-être  
Lors de mes premiers beaux jours ;  
Mais j'appris à ne plus l'être,  
A l'école des amours.

Lorsque des appas d'Hortense  
J'eus savouré le poison,  
Aux fastes de sa constance  
Je voulus graver mon nom ;  
Au livre des cœurs volages  
L'amour inscrivit le sien ;  
Loin d'en déchirer les pages  
Elle conduisit sa main.

En quittant l'ingrate Estelle,  
Je jurai par ses beaux yeux  
De ne vivre que pour elle,  
De ne voir qu'elle en tous lieux.

Par l'astre qui nous éclaire —

A son tour elle jura ;

Mais savez-vous le mystère ?

C'est qu'alors il s'éclipsa.

Durant l'absence cruelle ,

Cet corsage tant joli ,

Dis-je , à mon retour près d'elle ,

S'est hélas bien arrondi !

Ah , dit l'ingrate peu sage !

Que ne restiez-vous ici ?

Lorsque votre amour voyage

Le mien peut partir aussi.

A s'engager pour la vie ,

Qui jamais pourrait songer ;

Malgré soi , belle Délie ,

Souvent on devient léger.

Hier , je brûlais pour Flore ;

En vous voyant aujourd'hui ,

Puis-je l'adorer encore ?

Mon cœur change malgré lui.

CROSMONT.

---

CHARADE.

**M**ON entier n'est qu'une vétille ;

La jeune fille

A tout vilain mari fait d'abord mon premier ;

Crains de t'asseoir à côté du dernier.

---

ÉNIGME.

**Q**ux de biens , lecteur , tu me dois !

Aux premiers instants de ta vie ,

Ta mere inquiète et ravie

Tourna vers moi ses yeux plus d'une fois.

Je fus bientôt dans ton enfance

L'objet de tes fréquens desirs ,

Et dans l'âge de l'innocence

Témoia de tes heureux plaisirs.

La jeunesse arrivée, une autre jouissance

Pour toi devint un besoin de l'amour;

J'en dérobaï la connaissance

En voilant avec art l'éclat du plus beau jour.

Bacchus succéda-t-il au dieu de la tendresse,

Pour te plaire, aussitôt de pampre couronné

A te voir éprouver une nouvelle ivresse

Je fus encore destiné....

Rougis donc de tes injustices.

Et réponds, si tu peux, lecteur, sans te troubler.

Pourquoi faut-il qu'après tant de services

Tu finisses par une brûlée?

**L O G O G R I P H E.**

Je suis un bâtiment petit, mais fort utile.

Et vrai pays à révolution;

Mes diverses constructions

Me rendent plus ou moins fragile.

Mais quelque soin qu'ait pris celui qui m'a construit,

L'ingrat que je reçois me ronge et me détruit.

Je serais facile à décrire,

Mais un seul trait doit te suffire;

Une porte est tout mon avoir;

Pour des fenêtres, point: aussi rien de plus noir

Què le séjour qu'au dedans je présente.

Sans cœur, mon air glacé fait naître l'épouvante.

Plus on vient près de moi se familiariser,

Et plus d'user de mon emière.

L'habitude devient fréquent.

Explication des mots de la Charade et Logographe du n. 6.

Le mot de la Charade est *Brirot*; celui du Logographe est *Force*, où se trouve *face*.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Conversation familière entre un homme de lettres et un libraire, sur un projet de supprimer les armoiries et autres marques de propriété féodale, empreintes sur la reliure de tous les livres de la bibliothèque nationale. Brochure in-8<sup>vo</sup>, chez les marchands de nouveautés.*

**L** n'est personne, que je sache, qui n'ait approuvé le projet de faire disparaître de la terre de liberté les anciens emblèmes de la servitude : c'était une conséquence immédiate de la fondation d'une république ; et les armoiries en sculpture, les tourelles, les ponts-levis, les créneaux, et tout cet appareil de guerre qui n'appartient qu'aux forteresses de l'état, étaient encore plus ridicules qu'odieux, puisqu'ils n'offraient que des signes de ce qui n'était plus, et semblaient attester une domination féodale qu'on avait détruite : les laisser subsister, s'eût été tolérer une insulte publique à la liberté.

Mais il s'est élevé beaucoup de réclamations contre la suppression des armoiries sur les livres. Cette suppression cependant, à la considérer en elle-même, et telle qu'elle devait être, n'était encore qu'une conséquence tout aussi juste de ce même principe d'unité auquel nous devons tout rapporter. Elle n'a pu donner lieu à la censure et aux plaintes, que parce que dans les premiers momens les intentions des législateurs ont été mal comprises, et mal remplies ; car il semble qu'il y ait un malheureux esprit d'exagération qui épie les dispositions les plus sages pour les gêner, et cet esprit est encore plus souvent l'ouvrage de la perfidie que celui de l'ignorance.

C'est le sujet de cette brochure qui paraît être d'un excellent citoyen et d'un homme instruit, et avoir été rédigée dans les bureaux du ministre de l'intérieur. L'objet en est beaucoup plus important qu'on ne le croirait peut-être au premier aspect, et tous les patriotes doivent désirer que les vues de l'auteur ne restent pas sans exécution. C'est ce qui nous engage à en parler ici.

Il retrace d'abord les excès où l'on s'est porté très-arbitrairement : « Les bibliothèques, les cabinets particuliers de livres, les dépôts des arts, les artistes, les libraires, tout a été menacé avec fureur. Lorsqu'on n'osait porter la main soi-même sur quelque objet précieux, on persuadait au propriétaire crédule de le mutiler ou de le détruire, en lui disant qu'il serait regardé comme suspect, s'il ne le faisait pas. Je connais des personnes qui ont eu la simplicité de

29 coller un grand carré de papier sur les armoiries du ci-  
 29 devant Monsieur, qui sont au titre du beau Télémaque de  
 29 Didot, et d'en coller également sur le nom et les armoi-  
 29 ries d'Orléans, gravées sur chaque figure des tableaux de  
 29 la célèbre galerie de cette maison. D'autres ont caché ou  
 29 effacé tous les mots de *roi* et de *prince* qu'ils ont pu ren-  
 29 contrer dans leurs livres. — Je crois que tu nous contes-là  
 29 des sornettes ; citoyen. — Si je n'avais vu et tenu ces livres  
 29 dans mes mains, je ne le croirais pas moi-même... Un  
 29 homme vêtu d'un habit de garde national, étant entré dans  
 29 la boutique d'un libraire, et ayant aperçu la belle édition  
 29 des fables de La Fontaine, *in-folio*, reliée avec des armoi-  
 29 ries, s'était escrimé contre le livre à grands coups de sabre,  
 29 et l'avait si bien mutilé qu'on ne le reconnaissait plus. Un  
 29 autre, la nuit, à coups de hayonnette, tous les volumes ar-  
 29 moiries qu'il apercevait dans une vente de la maison del  
 29 Bullion, estrougela sans que personne osât souffler le mot sur

Il est certain que si des abus si monstrueux avaient pu être  
 tolérés, on parvenait à nous faire passer dans le monde entier  
 pour une nation composée d'insensés et de barbares. La Con-  
 vention nationale y mit ordre, en expliquant son décret (qui  
 n'avait pas besoin d'explication) et permit en sûreté les richesses  
 nationales et les propriétés particulières. Mais qu'est-il arrivé ?  
 L'extravagance, ou la malveillance de quelques prétendus pa-  
 triotes a fait négliger l'essentiel d'un décret dont tous les Ré-  
 publicains, c'est-à-dire tous les bons Français, doivent réclamer  
 l'accomplissement. En effet, il importe fort peu qu'un  
 particulier ait chez lui des livres, ou se trouvent les blasons  
 monarchiques qui sont là aussi indifférens que les armoiries  
 d'Angleterre, de Hollande ou d'Allemagne ; cela indique seu-  
 lement que tel livre a été imprimé à Paris, à Londres ou à  
 Amsterdam, c'est une enseigne, et ce n'est pas la peine de  
 disputer là-dessus. Mais ce qui n'est point du tout indiffé-  
 rent, c'est que tous les livres de la bibliothèque nationale  
 soient extérieurement couverts des emblèmes de la royauté  
 et des marques mensongères d'une propriété illusoire, puis-  
 qu'en effet, ces livres n'ont jamais appartenu qu'à la nation.  
 Certes, il n'y a point de Républicains dont les yeux ne soient  
 blessés de cette insultante bigarrure. Notre bibliothèque est  
 un monument public, national ; elle doit en porter les caractères,  
 et c'est une contradiction choquante, une vraie monstruosité  
 que le frontispice du bâtiment porte le nom de la  
 nation, et que les livres portent les livrées royales. Voilà sur  
 quoi se récrie l'auteur, et il a grande raison :

*Et sapit, et necum facit, et fuit judicat æquò.*

Encore une fois, on ne peut trop insister ici sur la diffé-  
 rence capitale qui existe en ce genre entre ce qui est public  
 et ce qui est particulier. Je puis avoir chez moi une vieille

médaille de Néron, si je suis un curieux de médailles; un buste de Caracalla, si j'aime les antiques, etc.; mais que dirait-on de les voir dans l'Assemblée nationale ou à la commune de Paris, à la place de Brutus? Le goût des arts chez un particulier admet et confond tout, sans conséquence; chez une nation, il est et doit être subordonné à l'esprit public: c'est un principe dont les peuples libres ne doivent jamais s'écarter.

Les gens qui veulent toujours rendre le bien plus difficile à faire qu'il ne l'est, ont objecté d'abord qu'il en coûterait quatre millions pour opérer cette destruction. Je réponds d'abord que nous ne sommes pas à quatre millions près, quand il s'agit d'une opération publique, vraiment républicaine et qui intéresse l'honneur national. Mais l'auteur fait mieux; il prouve que cette dépense n'excédera pas un million, lequel réparti en quatre années que durera le travail, forme une somme annuelle fort peu considérable. Les citoyens Bradel et Petit, relieurs, ont fait leur soumission, pour un million, entre les mains du ministre de l'intérieur, et voici de quelle manière ils se proposent de procéder: ce détail doit intéresser tous les bons citoyens.

« La bibliothèque nationale est composée de près de trois cent mille volumes, tant imprimés que manuscrits. Il en est peu qui ne soient couverts d'abord des armoiries sur le plat de la reliure, ensuite des chiffres royaux sur le dos de la reliure, et puis encore estampillés, sur le titre intérieur, par une empreinte en encre rouge de trois fleurs de-lys couronnées, avec ces mots: *Bibliothèque du roi*. On peut, sans toucher à la reliure, enlever les parties couvertes seulement des armoiries ou chiffres, et y substituer des morceaux de peau, de la même grandeur, soit en veau ou mouton, soit en maroquin ou parchemin, sur lesquels seront empreints les emblèmes relatifs à la liberté du peuple Français et à l'unité de la République. Ces morceaux préparés et amincis d'avance, seront placés et collés avec art. Un filet cacheta la jointure; l'application de l'or, l'empreinte au fer chaud, et tout le reste du travail, se feront ensuite de la même manière que lorsqu'on applique des armoiries au dos ou sur le plat d'un livre. — Mais l'estampille qui est empreinte en encre rouge huilensé, comment s'y prendra-t-on pour l'enlever sans mutilation? — On ne l'enlèvera pas; mais on peut, après l'avoir légèrement gratée, la couvrir tout simplement, avec du pain à cacheter, d'un morceau de papier blanc, sur lequel on appliquera avec un timbre sec le cachet de la République, en forme de scel. »

L'auteur entre ensuite dans de nouveaux détails sur la distribution des travaux, et trace un plan d'exécution qui nous paraît très-bien entendu, et par lequel tout l'ouvrage serait

terminé dans quatre ans. Il pare à tous les inconvéniens et applanit toutes les difficultés ; il finit par une observation qui n'est pas moins essentielle que tout le reste ; c'est qu'une semblable entreprise serait une occasion toute naturelle de réparer, par tous les moyens de l'art, les livres ou manuscrits qui ont souffert de l'injure des tems, et de leur donner une fraîcheur nouvelle, en même-tems qu'on leur ôterait les empreintes flétrissantes du despotisme.

Tous les amis ardens d'une République dont les destinées paraissent s'affermir et s'embellir sous les jours, doivent joindre leurs vœux à ceux de l'auteur et aux nôtres, pour que la Convention rende un décret qui acheve de donner à ce beau monument toute la dignité des formes républicaines. Il est déjà bien différent de ce qu'il était : le tems n'est plus où on en confiait la garde et l'inspection à un Jérôme Bignon, qui ne voyait dans cette place que vingt mille écus de revenu, et à qui le ministre son parent disait si gaiment : *Mon cousin, voilà une belle occasion pour apprendre à lire* ; plaisanterie qui, pour le dire en passant, tombait autant sur le gouvernement qui donnait la place, que sur le Jérôme qui la recevait. La bibliothèque est aujourd'hui confiée à un homme des plus savans de l'Europe et des mieux savans, qui joint le patriotisme aux Inmieres, et qui doit être aussi choqué que personne, des enveloppes royales qui déshonorent ces matériaux immortels, avec lesquels nous avons élevé l'édifice de la liberté.

## A N N O N C E S.

Le professeur d'architecture rurale vient de faire imprimer le numéro IV de son journal, qui concerne la culture des pommes de terre et les différens apprêts que l'on en peut faire dans le poêle économique de cet auteur.

Le numéro V va paraître et concerne *les nouveaux poids et mesures*, afin que chacun en puisse faire l'application aux travaux et bâties de la campagne, ainsi qu'à toutes entreprises et spéculation.

Il faut envoyer d'avance 20 liv. pour être inscrit au rang des abonnés, en s'adressant au citoyen Cointeraux, professeur d'architecture rurale, rue du fauxbourg St. Honoré, n°. 108, à Paris ; ou au citoyen Fuchs, libraire, quai des Augustins, n°. 28.

# M E R C U R E

## HISTORIQUE ET POLITIQUE.

### A L L E M A G N E.

De Hambourg , le 29 janvier 1794.

Les dernières lettres de Varsovie représentent cette ville et le reste de la Pologne, qui n'a pas encore subi le joug des puissances copartageantes, comme s'attendant d'un jour à l'autre à un nouveau et dernier démembrement, ou à changer de maître, c'est-à-dire à passer sous la domination du prince Constantin, petit-fils de l'ambitieuse Catherine, qui continuerait à régir la Pologne d'une manière encore un peu plus directe qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent par son ambassadeur M. de Siewers, ou plus récemment encore par l'envoyé général baron d'Igelstrom. On ajoute que pour faciliter l'accès du trône au prince Constantin, le faible, le lâche Stanislas, l'ancien et l'un des nombreux amans de sa grand'mère, va donner sa démission, et se retirer en Italie, l'asyle de tous les princes indignes de l'être, chassés par des usurpateurs ou par des révolutions qui annonçaient que le vœu des peuples n'était plus pour eux, mais où ne s'est retiré aucun roi assez grand pour descendre volontairement du trône, et ainsi restituer ainsi à ces mêmes peuples leur droit sacré trop long-tems méconnu, de réformer le contrat social, et d'organiser à leur gré un nouveau mode de gouvernement.

Ces lettres disent encore : Un courier dépêché par le conseil permanent au ministère de l'impératrice de Russie nous rapportera sans doute bientôt un *ultimatum* de cette souveraine au sujet des affaires de la République. Elle a déjà exigé, et l'on y a souscrit, la suppression des décorations de l'ordre militaire, et même de cet ordre dans lequel il est possible qu'elle ait craint que la Pologne ne retrouvât un jour ce courage et cette indignation qui savent secouer le joug ou le briser.

Deux Italiens, qualifiés de Démocrates, et ce qui est pis encore de Jacobins, viennent d'être arrêtés pour avoir tenu quelques propos contre la Russie, ou pour mieux dire contre l'impératrice, accoutumée à exiger le plus grand respect et le dévouement le plus complet. En général, l'administration polonaise et le commandant en chef des troupes russes prennent de concert toutes les précautions propres à maintenir ce qu'ils appellent la tranquillité, c'est-à-dire la servitude publique.

Les derniers avis de Pétersbourg annoncent le départ de l'ambassadeur

l'ambassadeur Turc pour la fin de ce mois, et même il doit s'être mis en route au moment où nous écrivons.

Voici quelques nouveaux détails sur la conjuration qui a pensé éclater à Stockholm, et que le gouvernement a jugé si inquiétante qu'il a fait fermer la communication entre la Suède et le Danemarck pour tout autre individu que le courier de la poste aux lettres, de peur que quelques coupables n'échappassent à l'extrême surveillance.

« Notre capitale, sous l'apparence d'un calme extérieur, cache toujours les symptômes d'une violente fermentation interne. De fortes patrouilles parcourent les rues : les ordres de ne point sortir la nuit sans lanterne ont été renouvelés ; il est enjoint à tous les habitans, sous des peines grièeves, de s'enfermer dans leurs maisons, à un signal qui consistera à tirer six coups de canon de la citadelle. Heureusement on n'a point encore été forcé d'en venir à cette extrémité, le nombre des conspirateurs étant vraisemblablement moins considérable qu'on ne l'avait d'abord cru.

» On ne peut se dissimuler que les habitans de Stockholm ne soient partagés en deux partis qui ont l'un contre l'autre une grande animosité. Cette division s'est manifestée dernièrement à l'occasion de la démission de M. Nordin, de la place d'intendant de la police, et du choix de M. Vuholm, que le régent a fait pour le remplacer. Les partisans du premier ont affecté de donner un grand dîner, comme une marque de leur estime. Ceux de M. Vuholm en ont agi de même à son égard.

» On dit que M. Vuholm et un nommé Bratt sont les premiers qui ont découvert les traces de la conspiration. Une lettre saisie, de la comtesse de Rudenskiold, au général d'Armfeldt, actuellement en Italie, a fourni d'autres renseignements : elle a nié avoir aucune connaissance de cette conjuration lorsqu'elle a subi son interrogatoire ; mais ayant su depuis qu'on avait arrêté le colonel Sandels, elle a fait de grands aveux qui la concernent personnellement.

» Mais elle et plusieurs autres des personnes arrêtées refusent de nommer leurs complices. On pense toujours qu'd'Ehrenstrom, secrétaire du feu roi, est le chef de cette conspiration. On a trouvé parmi ses papiers des piéces d'une extrême importance. Le commis Signeul, qui est pris, devait assassiner le régent. Mineur, valet-de-chambre du baron d'Armfeldt, qu'il était de la plus haute importance de découvrir, a été arrêté : il s'apprêtait à aller rejoindre son maître. On a expédié un courier en Italie pour faire arrêter d'Armfeldt par-tout où il sera. Il est certain qu'il était à Naples au mois de novembre dernier. — On ajoute que la comtesse de Rudeuskiold est dangereusement malade, ce qui n'a pourtant

rien fait relâcher de la sévérité avec laquelle elle est gardée ainsi que ses complices.

Le bruit a passé de Vienne chez nous que le marquis de Lutchesini a réclamé avec instance auprès du cabinet autrichien le remboursement de 25,000,000 de florins avancés par le roi de Prusse, pour les frais de la guerre actuelle. On ajoute, mais cela est moins sûr, qu'il a demandé ou menacé, au défaut de paiement, de s'emparer de la Silésie autrichienne; ce qui donnerait lieu à des réflexions assez naturelles, c'est que ces réclamations et cette méfiance paraissent propres à fournir un nouvel aliment à l'esprit de jalousie qui reignait déjà entre les Autrichiens et les Prussiens, et qui s'est manifesté plusieurs fois d'une manière inquiétante.

Le fait est néanmoins que les bruits précédens sont détruits par la nouvelle très-certaine qu'on vient de recevoir que tout est arrangé entre Frédéric-Guillaume et François II, à leur satisfaction réciproque; et qu'ils se préparent à réunir de nouveau leurs forces pour faire avec vigueur une dernière campagne contre la France, car il ne serait pas possible de soutenir ses efforts au-delà de ce terme, et l'on s'attend bien que celle-ci décidera du triomphe de la liberté sur les rois, ou verra river les chaînes du genre humain pour une longue suite de siècles.

*De Francfort-sur-le-Mein, le 3 février.*

On écrit de Vienne, en date du 13 janvier, que l'empereur a conféré au général de Braun, neveu du feld-maréchal de Lascy, trop âgé pour se charger de conduire des opérations militaires, le commandement de l'armée du Rhin, avec ordre de s'y rendre le plus tôt possible : en conséquence, M. de Braun s'est mis en route pour aller au poste important où l'appelle la confiance de son maître. — Il avait été précédé de quelques jours par le colonel de Mack, qui doit visiter le cordon du Rhin et assister en tout le général en chef. — Quant à M. de Wurmsen, ajoutent les mêmes lettres, il est attendu ici et va commander en Gallicie.

Ce cordon du Rhin dont il est question se trouve beaucoup trop faible : on assure, d'après un état authentique, que l'armée Autrichienne, sur toute la longueur du fleuve jusqu'au Fort-Vauban, n'est à présent de guères plus de 31,000 hommes. On a senti son insuffisance, et quelque difficulté qu'il soit d'y envoyer des renforts, puisque les bras manquent presque par-tout à la terre, il a été résolu dans le conseil de porter cette armée jusqu'à 60,000 hommes, et pour y parvenir, toutes les recrues des états héréditaires s'y rendront avec de nouveaux régimens, et l'armée du prince de Cobourg sera renforcée par les recrues d'Empire et par les régimens qui seront envoyés de la Hongrie. — On dit, au sujet de

cette dernière mesure, que l'archiduc Palatin de Hongrie se mettra à la tête de 40,000 Hongrois de différens comitats ; mais il est fort douteux que le Hongrois, indépendant par caractère, se prête à aller faire la guerre dans des contrées qui lui conviennent aussi peu que celles où l'on veut l'envoyer et où il n'y a d'ailleurs guères de profits à faire.

Au reste, malgré ces préparatifs et ces grands projets, le cabinet de Vienne desire le paix qu'il n'ose demander, et il laisse percer par-fois des marques de la terreur qui le poursuit au sujet de cette guerre, dont la fin pourrait être assez funeste pour le livrer faible, épuisé, presque sans défense, à son ennemi naturel, le roi de Prusse, qui s'en prévaudrait infailliblement pour humilier et sur-tout dépouiller cette orgueilleuse et avide Maison d'Autriche, arrivée au point de grandeur où elle était par tant d'usurpations successives qu'il faudrait restituer peut-être, en une seule fois.

L'empereur a recours à tous les moyens imaginables, afin de se procurer de l'argent ; il fait valoir une ancienne préention tombée en desuétude, en exigeant des états feudataires d'Italie des subsides qu'ils sont obligés de fournir, lorsque l'Empire Germanique est attaqué. — Il vient d'ailleurs de créer pour 25 millions de nouvelles actions de la banque de Vienne, dans lesquelles on aura encore moins de confiance que dans celles qui existaient déjà et qui n'en inspirent que médiocrement. — Il n'est d'ailleurs point de moyens malhonnêtes, absurdes même, qu'il n'emploie contre les Français. Ne vient-il pas de faire publier dans les gazettes à sa solde que, pour gagner l'affection du peuple de Constantinople, un *émisnaire* du gouvernement Français, appelé Descorches, y faisait courir le bruit que la France venait d'adopter les bases de la religion mahométane.

Malgré l'arrangement pris par le marquis de Lucchesini avec l'empereur, au nom du roi de Prusse, à qui l'on a vraisemblablement promis de rembourser une partie de ses frais, pour qu'il restât dans la coalition, qui en a un si grand besoin, puisqu'assurément ses troupes sont les meilleures de celles qu'on emploie contre les redoutables soldats de la République Française, il paraît que les finances de Frédéric-Guillaume sont en assez mauvais état : on en jugera par le fait suivant : Les sieurs Willmer et compagnie, banquiers de notre ville, ont annoncé qu'ayant été chargés d'ouvrir, pour le compte de sa majesté le roi de Prusse, un emprunt d'un million de florins, à quatre et demi pour cent d'intérêts et remboursable en cinq ans, et cet emprunt s'étant rempli dès les premiers jours avec une telle rapidité, que beaucoup de personnes n'ont pu parvenir à s'y intéresser, comme elles en avaient l'intention ; sa majesté Prussienne, sur le rapport qui lui en a été fait, a jugé à-propos d'autoriser la même maison à recevoir des soumissions pour un second million, afin qu'un

plus grand nombre d'amateurs puissent y placer leur argent. Dieu veuille que ce ne soit pas, pour ces amateurs, de l'argent placé à fonds et à rentes perdus !

Le bruit courait ces jours derniers que le comte de Braun, neveu du vieux général Lascy, qui vient remplacer Wurmsér, accusé de ne pas avoir mis assez d'activité dans ses mouvemens dans la Haute Alsace, est arrivé à Manheim le 22 janvier. On assure qu'il a carte blanche pour applanir les difficultés sans nombre que l'embarras de continuer cette guerre fait éclore chaque jour ; une gloire peu commune l'attend, s'il réussit ; mais.....

On mande de Luxembourg, en date du 18, que la prise de Toulon a vivement affecté la cour de Vienne, et a dicté de grands changemens dans le plan de la campagne prochaine ; le principal de tous est l'ordre d'armer indistinctement tous les habitans de l'Empire, en leur persuadant, si l'on peut, qu'ils combattent *pro aris et focis*, et de les opposer aux Français, qui font des invasions dans les cercles du Rhin et de la Souabe. On a requis tous les hommes en état de porter les armes depuis 16 jusqu'à 56 ans. Mais on commence déjà à craindre que tant d'hommes, qui ont entre les mains les moyens de s'affranchir, dès qu'ils en auront la volonté dans le cœur, ne se montrent pas parfaitement dociles aux intentions de la cour ; et déjà même on a été obligé d'arrêter quelques *sujets* pour avoir parlé en *citoyens*.

On transporte actuellement de Gallicie en Hollande 300,000 mesures d'orge et 480,000 d'avoine, pour les répartir de-là dans les différens corps d'armée, suivant les besoins de leur cavalerie.

Des lettres d'Anclau, du 7 janvier, annoncent la mort du général Prussien comte de Schonfeld, âgé de 72 ans, et fameux par le rôle hypocrite qu'il a joué dans les Pays-Bas, lors de la révolution malheureuse de 1789 et 1790.

Le célèbre Gibbon, auteur d'un ouvrage que l'on peut regarder comme un très-beau commentaire de celui de Montesquieu sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains, vient aussi de terminer sa carrière.

#### PROVINCES-UNIES ET BELGIQUE.

Le prince d'Orange, écrit-on de Liège, le 9 pluviôse, car en général les patriotes y ont adopté le calendrier français, est arrivé ici dimanche dernier pour ramasser les débris de son armée prodigieusement affaiblie par la désertion et les maladies. — Des nouvelles plus récentes de huit jours, annoncent que tous les Hollandais vont décidément abandonner cette ville, et se porter vers Dinant, pour rejoindre une des trois colonnes partie quelques jours auparavant : de l'aveu même des capitaines qui se trouvent complètement ruinés,

on ne se rappelle pas d'avoir vu une désertion aussi forte. Aussi ne croit-on gueres le bruit que répandent quelques personnes trompées ou qui veulent tromper, que les états-généraux, jaloux de prouver leur zèle à la maison d'Orange, vont fournir 24,000 hommes aux puissances coalisées.

Les fourrages des Autrichiens, destinés à l'entretien de la cavalerie pendant la campagne qui va s'ouvrir, ou pour mieux dire continuer, car elle n'a jamais entièrement cessé, commencent déjà à remonter la Meuse. L'empereur a exigé de la petite province de Limbourg 150,000 rations. Elles ont été fournies en effet, malgré la difficulté de les trouver, et doivent être transportées par la Meuse et la Sambre vers la frontière, d'où l'on croit qu'elles passeront au Quesnoy, à Condé et à Valenciennes.

Il doit se tenir à Bruxelles un conseil entre les généraux et les agens des puissances coalisées. La plupart des généraux y sont déjà rendus. On y attend aussi le prince de Hesse et des envoyés de Londres et de la Haye. On va jusqu'à dire, mais c'est un bruit fort douteux, que l'ambassadeur Turc qui est à Londres doit aussi se trouver à Bruxelles à l'époque de la tenue de ce conseil. Il doit avoir en partie pour objet d'aviser aux moyens d'exécution d'un grand plan que l'on dit consenti à l'unanimité par les trois ordres, et auquel les états ont pareillement donné leur admission, c'est la levée du peuple en masse; mais on craint bien que ce beau projet n'échoue. Ce mot n'a sa véritable signification qu'en France.

Les nouvelles suivantes de Bruxelles ne promettent pas beaucoup de succès au plan dont nous venons de parler.

Le gouvernement redouble chaque jour de surveillance, et malgré tous les obstacles, le parti de l'opposition ne laisse pas que de se montrer encore avec une certaine audace. On a imprimé ces jours derniers le manifeste de la République Française, et il a été répandu avec beaucoup de profusion. La police a fait des recherches pour en découvrir les imprimeurs et distributeurs. Voici ce qui vient d'être affiché dans toutes les rues de cette ville, et dans tout le Brabant :

*De la part du conseiller et procureur-général de Brabant.*

« Comme on s'est permis de répandre en cette ville la nuit du 22 au 23 de janvier 1794, un imprimé séditieux adressé aux Belges, dont il importe à la tranquillité publique de connaître l'auteur, l'imprimeur, les distributeurs ou les afficheurs; le conseiller et procureur-général de Brabant, à ce spécialement autorisé par dépêche de son altesse royale, promet une récompense de mille florins à celui qui pourra lui dénoncer l'auteur ou l'imprimeur, les distributeurs ou les afficheurs du susdit imprimé, de manière qu'ils puissent être convaincus en justice, promettant même l'impunité au dénonciateur,

s'il était complice du fait, et que son nom sera tenu secret. »

Malgré ces menaces et ces promesses, la police n'a encore fait aucune découverte.

ANGLETERRE. De Londres, le 29 Janvier.

L'expédition du comte de Moyra se trouve décidément manquée. Les officiers Français qui devaient y prendre part reviennent par petites bandes dans la capitale. On sent qu'il n'y a pas grand fond à faire sur les royalistes français dont on a appris la déroute. On écrit cependant de Jersey, un peu tard, puisque c'est en date du 12, que l'on y exerce constamment sur le bord de la mer les 750 émigrés enrégimentés. Si quelque chose peut réussir, et l'on y pense, ce serait d'aller sur les côtes de Picardie, à Saint-Valery par exemple, mais dans cinq ou six semaines au plus tôt, pour appuyer une opération que l'on dit combinée avec le prince de Cobourg. Voilà la seule descente possible au dire de gens qui reviennent de Cowes, encore ne produirait-elle pas grand effet, à moins qu'elle ne fût bien calculée et exécutée par un assez grand nombre de troupes, qu'il sera toujours difficile à la Grande-Bretagne de mettre sur pied, puisqu'elle est obligée de soudoyer des soldats étrangers que les Anglais ne voient qu'avec jalousie, les regardant avec raison comme des hommes destinés à contribuer à les asservir, puisque c'est le but constant de la cour et son arrière-pensée dans toutes ses opérations, même dans celles qui semblent le plus dirigées vers le bonheur du peuple et la protection de son industrie et de son commerce.

On vient d'annoncer officiellement dans la gazette de la cour la prise de Pondichéri; qui après avoir soutenu un siège de deux mois, a été enfin forcé de se rendre faute de vivres. Les conditions ont été dictées au citoyen Chermont, gouverneur, par le général Brathwaite, en l'absence de l'amiral Cornwallis; elles ont eu lieu le 23 août. Le bruit court que la plupart des officiers n'auraient fait aucune résistance, si la garnison ne les avait forcés à se défendre. La France perdra vraisemblablement de même les isles de France et de Bourbon, où les Anglais se flattent aussi d'avoir des intelligences. La garnison de Pondichéri, composée de 15000 habitans armés, qui ont eu la faculté de rester après le désarmement, et de 900 soldats, a dû être envoyée à Apiacoupang, en attendant qu'on pût la recevoir à Madras, et la renvoyer ensuite en Europe.

Lord Howe est parti de Portsmouth pour reprendre le commandement de la flotte destinée à croiser dans la Manche. On assure que M. Pitt vient d'envoyer un écrit aux

différentes cours de l'Europe, pour leur faire part de ses nouveaux plans et de l'espece de triomphe qu'il a remporté au parlement, où il est parvenu à faire voter l'adresse de remerciement au roi par une très-grande majorité dans les deux chambres, puisqu'il n'y a eu que 12 opposans dans celle des pairs et 61 dans celle des communes. Voici la réponse du roi à l'adresse de la chambre haute, où contre l'ordinaire quelques-uns des pairs spirituels, c'est-à-dire des évêques, entr'autres celui de Durham, ont pris la parole en faveur de la cour contre le lord Stanhope, le membre le plus fortement prononcé du parti de l'opposition dans cette partie du parlement, qui n'en compte guères.

« Milorda, je vous fais mes remerciemens les plus sinceres sur cette adresse si loyale et si fidelle. Les sentimens que vous exprimez sur l'importante situation actuelle des affaires publiques, le zele et l'union que vous avez manifestés pour le soutien des mesures qui seules peuvent maintenir les intérêts les plus chers de mon peuple, et assurer la tranquillité et l'indépendance de l'Europe, ne peuvent manquer de produire au-dedans et au-déhors les plus heureux effets. Soyez certains que rien ne sera omis de mon côté pour employer, avec énergie et vigueur dans une cause d'un intérêt si majeur, les ressources que je tirerai de la sagesse et de la fermeté de mon parlement, et de l'attachement général de mon peuple à la constitution et au gouvernement de ce pays, ainsi qu'aux intérêts de l'humanité, de l'ordre et de la religion dans toute l'Europe. »

Ce roi si fêté par nosseigneurs les pairs, qui se regardent comme des demi-rois, et qui en cette qualité sont d'ordinaire les ardens défenseurs des prerogatives de la couronne, ne trouve pas les mêmes dispositions dans tous ceux qu'il lui plaît d'appeller son peuple, ses sujets. Il a été atteint dans son carrosse d'un coup de pierre, qui a cassé une glace dont les éclats l'ont blessé légèrement.

Il paraît que les Français prisonniers à Plymouth n'ont rien perdu dans les fers, de l'énergie qui caractérise de vrais républicains. Ils y ont célébré, le 21 janvier, l'anniversaire de la mort de Louis XVI, avec une sorte de solemnité que ce lieu ne semblait guères permettre; après avoir fait une procession dans la cour de la prison, ils ont prêté de nouveau le serment civique, jeté leurs bouquets en l'air, chanté des hymnes republicaines et planté un arbre de la liberté, qui deviendra peut-être un jour cher aux Anglais.

Une chose pourrait hâter cette époque; c'est la fermentation qui regne en Ecosse: des attroupemens se sont formés à Glasgow; l'on a même démoli quelques maisons dans cette ville. En général il y a du mécontentement, sur-tout en Ecosse

et en Irlande ; quant à la capitale , on sçait bien l'empêcher de s'y montrer , soit en le comprimant par la crainte , soit en payant , comme on l'a fait lors de l'ouverture de la session , des gens pour affecter une joie qui n'est assurément pas nationale , quoi qu'en disent les ministres et leurs flatteurs ; et comment n'y aurait-il pas du mécontentement , les 3 pour cent consolidés qui étaient , il y a six mois , à 92 , sont aujourd'hui à 68 trois-huitiemes. Cette baisse des fonds publics est un argument sans réponse , qui prouve contre les ministres que la nation n'a pas de confiance en eux , et que cette guerre , ruineuse pour l'agriculture , l'industrie et le commerce , finira par amener dans la Grande-Bretagne une convulsion terrible , un de ces tremblemens de terre qui renversent les trônes.

Il a été convoqué ces jours derniers un conseil extraordinaire qui s'est prolongé fort avant dans la nuit , et dont le résultat , communiqué sur-le-champ au roi , a fait donner par le ministre de la guerre un ordre à tous les invalides au-dessous de 60 ans de se tenir prêts à marcher ! On en envoie mille à Plymouth , et autant à Portsmouth. — Le ministere avait expédié en hâte quelques jours auparavant des dépêches à la Haye , à Berlin et à Pétersbourg.

Suivant des lettres de Philadelphie , du 6 décembre , la veille le général Washington , président , a envoyé au congrès une adresse à laquelle étaient jointes diverses piéces , relatives aux décrets de la Convention qui concernent l'Amérique , aux ordres transmis par le gouvernement Britannique à ses commandans de vaisseaux et corsaires , et enfin aux intérêts communs de l'Espagne et des Etats - Unis , relativement au commerce. — Il parle dans cette adresse de l'attachement et de l'amitié témoignés à son pays par les représentans et le conseil exécutif provisoire de France ; mais il se plaint de leur ministre plénipotentiaire Genet , qu'il dit avoir tenu une conduite vraiment coupable en ce qu'elle propageait la discorde et l'anarchie au-dedans , et pouvait amener la guerre au-dehors. Il finit par soumettre au congrès sa propre conduite dans cet affaire , et faire déposer sur le bureau toutes les piéces propres à éclairer cette discussion.

L'assemblée particulière des états de Charles-Town a commencé à-peu-près dans le même-tems : elle doit faire un procès de haute trahison au major Hamilton et à M. Drayton , secrétaire du gouverneur , pour s'être laissés corrompre par M. Genet , et avoir accepté de lui une commission , à l'effet de lever un corps de troupes de 5000 hommes , dont on ne dit pas ce qu'il se proposait de faire.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE VADIER.

*Séance du samedi, 16 Pluviôse.*

Un des trois députés nouvellement arrivés de Saint-Domingue a fait un rapport sommaire sur les événemens qui ont eu lieu dans cette colonie. Il est remonté à la cause des malheurs auxquels elle a été en proie; il l'a vue dans la politique odieuse et les intrigues de l'Angleterre et de l'Espagne, qui, voulant faire perdre à la République cette colonie intéressante, avaient trouvé le moyen d'y organiser la guerre civile; mais les Negres, armés pour la cause de la France, ont déjoué par leur courage ces perfides projets, et ont demandé, pour prix de leur service, la liberté. Si on les avait refusés, ils auraient pu accepter les propositions des Espagnols qui les sollicitaient depuis long-tems, et qui avaient déjà gagné quelques principaux chefs. Dans cette extrémité pressante, le commissaire-civil, en résidence au Cap, rendit une proclamation, qui, en déclarant les Negres libres les assujettissait à résidence sur leurs habitations respectives, et les soumettait à une discipline sévère, en même-tems qu'à un travail journalier, moyennant un salaire déterminé. Sans cette mesure prudente et salutaire, c'en était fait de la colonie entière, de la souveraineté nationale sur cette précieuse possession; c'en était fait de la population blanche; c'en était fait d'une multitude innombrable d'hommes qui, dans le désarroi général, se seraient entr'égorgés les uns les autres, divisés en cent partis différens, toujours en guerre, opprimant ou opprimés.

L'orateur a conjuré la Convention de confirmer cette promesse, et de faire jouir les colonies des bienfaits de la liberté et de l'égalité. « Que les habitans de nos villes de commerce soient détrompés; que les commerçans se rassurent et se tranquillisent; qu'ils sachent que les propriétés ne sont et ne seront point bouleversées à Saint-Domingue; qu'ils apprennent que les Noirs travailleront à les rembourser, et d'autant plus volontiers qu'ils auront un salaire raisonnable à espérer pour leur travail, pour leurs sueurs. Les négocians ne perdront tout au plus que le commerce des hommes. Mais 600,000 hommes libres cultiveront-ils moins que 600,000 esclaves? Qu'ils croient bien que ces mêmes hommes libres

fourniront plus de bras à la culture que tous les comptoirs de l'Afrique. Leurs femmes ne sont point stériles : les négocians verront que le déficit apparent de la repopulation est la dénonciation complète du système de servitude de notre ancien gouvernement, et ne servirait qu'à augmenter, à leur détriment, les dettes des Colons infidèles ou malheureux, sans augmenter les revenus. — Rien de si cher que la culture par esclaves. La colonie de Saint-Domingue sera bien plus florissante, cultivée par des mains libres, et cette révolution, envisagée comme une nouvelle branche de commerce, offre à l'industrie de nos négocians des bénéfices plus clairs, plus assurés, plus multipliés que ceux qu'ils faisaient autrefois. — Qu'ils sachent que c'était des Planteurs contre-révolutionnaires qui se disaient leurs amis, qui vendaient la colonie de Saint-Domingue aux Anglais; qu'ils lisent le traité passé par les Colons contre-révolutionnaires, signé à Londres en février 1792, et arrêté à Saint-Domingue sans doute bien long-tems avant, puisqu'il a fallu le tems aux porteurs de pouvoirs d'arriver en Europe. ( Nous avons remis ce traité à votre comité de salut public. ) Que nos négocians lisent sur-tout la clause qui exige des Anglais, comme une des premières conditions de la servilité, un sursis de dix ans pour toutes les dettes; qu'ils reconnaissent la religion de Saint-Marc et de l'assemblée coloniale qui l'a suivie; qu'ils apprécient le but de toutes les intrigues et de toutes les manœuvres qu'ils ont ou favorisées ou méconnues; qu'ils sentent enfin que les traîtres n'ont jamais voulu que les tromper et ne cherchent que l'indépendance des lois de la France et celle de leurs dettes.

« Nous nous attendons bien que les ennemis des citoyens de couleur et des noirs vont les calomnier auprès du peuple Français. Ils vont les peindre comme des hommes méchans et indisciplinables, enfin comme des êtres cruels et féroces. Citoyens Français, ne les croyez pas; ceux qui tiennent ce langage ne sont pas des Colons fideles, ce sont des Colons contre-révolutionnaires qui font la guerre à la liberté et à vous-mêmes; d'accord avec des émigrés français, ne les croyez pas, ils vous ont trompés tant de fois ! Ces Noirs qu'on vous peindra si méchans, autrefois réunis dans des ateliers, de 3, 4 ou 500, se laissaient conduire par un seul blanc sans rien dire, et étaient dociles à tous ses caprices. S'ils étaient si féroces, les aurait-on menés si facilement ? Leur méchanceté n'est que dans le cœur de leurs oppresseurs; c'est un prétexte que ceux-ci prennent pour justifier l'esclavage; et quand les noirs auraient été méchans, nous ne pourrions pas raisonnablement leur en faire un crime, car la servitude déprave l'homme; mais la méchanceté heureusement n'est pas naturelle.

» Depuis trop long-tems ils avaient été vexés, opprimés, et

souvent torturés, martyrisés de toutes les manières : se sont-ils permis quelques vengeances ? n'ont-ils pas au contraire sauvé un grand nombre d'Européens dans les journées désastreuses des 20 et 21 juin ? N'ont-ils pas au milieu du combat respecté tous ceux qui étaient sans armes ? n'ont-ils pas sauvé tous leurs maîtres qu'ils escortaient eux-mêmes jusque dans le camp des commissaires ? Depuis que la guerre civile, allumée par Galbaud, a cessé par sa fuite, s'est-il commis un seul meurtre ? Que leurs ennemis parlent, qu'ils en citent un seul, nous les en défions. Non, l'espece africaine n'a pas à rougir d'un seul assassinat. *Ce ne sont point les noirs, jadis esclaves, qui ont été les agresseurs.* Ils n'ont fait que se défendre, que résister à l'oppression, que protéger la sûreté des délégués de la République Française. Si les noirs depuis ce tems ont mérité quelques reproches d'indiscipline, excusez les, citoyens, ce sont quelques mouvemens d'effervescence ; c'était l'effort d'un peuple encore nouveau qui brisait ses chaînes, et ne pouvait le faire, sans quelque bruit, tant elles étaient pesantes.

» Les fautes des malheureux noirs ne sont jamais, n'ont jamais été que le crime de ceux qui les égarent, après les avoir opprimés. Les noirs ne sont pas cruels comme des colons blancs aiment à le dire, et l'existence de leurs ennemis prouve assez que les noirs sont patients, exorables et généreux. Ils ont même le germe des vertus : ces vertus leur appartiennent, leurs défauts seuls viennent de nous ; ils sont naturellement doux, charitables, hospitaliers, très sensibles à la pitié filiale ; ils aiment la justice et ont le plus grand respect pour la vieillesse : ces vertus, peuple Français, les rendent encore plus dignes de toi.

» Citoyens représentans, songez que l'ignorance du bien est souvent la source du mal : instruisez ces hommes nouveaux ; qu'ils soient éclairés en votre nom par des patriotes patients et vertueux ; que par vos décrets ils reçoivent des leçons de sagesse et de vertus républicaines. *La Nature, la loi en ont fait des hommes, l'instruction en fera des hommes de bien.*

» En tenant de vous leurs droits, ils en seront plus attachés à leurs devoirs : le premier de tous sera pour eux de combattre pour votre patrie, qu'ils regardent comme la leur. Autrefois ils n'étaient pas obligés de défendre leurs chaînes, mais aujourd'hui, en reconnaissance du nom de français qu'ils vous devront, ils consacrent tous leur vie à votre service, et ils sont à Saint-Domingue au nombre de 400 mille à votre disposition, dont il ne tient qu'à vous de faire autant de soldats. Déjà, en attendant vos ordres, à la première nouvelle de l'invasion des Anglais, ils ont commencé dans le Nord par jurer de périr tous jusqu'au dernier, et de s'ensevelir sous les décombres de Saint-Domingue, plutôt que de recevoir une domination étrangère.

» Quand j'ai vu que je pouvais compter sur leur fidélité,

ayant été choisi par l'assemblée des électeurs, légalement soumise aux termes du décret du 22 août 1792, d'après la tenue des assemblées primaires, j'ai accepté comme un devoir la mission qu'ils ont bien voulu me confier, et je n'ai point hésité à braver tous les dangers pour venir vous présenter avec mes collègues, au nom de tous les hommes qui habitent le département du Nord, l'hommage de leur attachement au peuple Français et de leur dévouement à la République unie et indivisible ; Européens, Créoles, Africains, ne connaissent plus aujourd'hui d'autres couleurs, d'autre nom que ceux de Français. Citoyens représentans, daignez accueillir avec bonté leurs sermens de fidélité éternelle au peuple Français ; préparez-vous des souvenirs consolateurs, en honorant l'humanité ; créez une seconde fois un nouveau monde, ou au moins qu'il soit renouvelé par vous ; soyez-en les bienfaiteurs ; vos noms y seront bénis comme ceux des divinités tutélaires. »

Ce discours souvent interrompu par les plus vifs applaudissemens, à peine est-il prononcé que plusieurs membres demandent que, fidele à la déclaration des Droits de l'Homme, la Convention proclame, dès ce moment, la liberté des hommes de couleurs et l'abolition de l'esclavage des Negres. L'Assemblée entière se leve par acclamation. Le président prononce l'abolition de l'esclavage, au milieu des cris mille fois répétés de *vive la République, vive la Convention, vive la Montagne*. Les députés de couleur reçoivent du président le baiser fraternel ; ils sont successivement embrassés par tous les députés.

Une citoyenne de couleur était au nombre des spectateurs de cette scene touchante. Elle est frappée d'une joie si vive en voyant la liberté accordée à tous ses freres qu'elle perd entierement connaissance. Instruite de ce fait, la Convention ordonne que cette citoyenne soit admise à la séance, et reçoive au moins cette reconnaissance de ses vertus civiques.

La Convention vient de faire son devoir, dit Danton, mais après avoir accordé le bienfait de la liberté, il faut que nous en soyons, pour ainsi dire, les modérateurs. Renvoyons aux comités de salut public et des colonies pour combiner les moyens de rendre ce décret utile à l'humanité, sans aucun danger pour elle. Le renvoi est ordonné.

L'Assemblée a procédé au renouvellement du bureau ; le citoyen Dubarran a été élu président.

*Séance de septidi, 17 Pluviôse.*

#### PRÉSIDENCE DE DUBARRAN.

Le comité de salut public avait pensé qu'il fallait profiter de la victoire, et prendre les mesures militaires propres à faire évacuer entierement le territoire de la République sur la frontière du Nord : des ordres avaient été donnés ; un plan de

campagne avait été envoyé; le résultat fortement exécuté devait nous délivrer de ces vils ennemis vomis par l'Autriche. Mais il fallait de l'audace pour une entreprise aussi importante. Il fallait s'élever au-dessus des règles ordinaires; il fallait aussi braver les élémens et les intempéries de la saison. Ce caractère audacieux et entreprenant paraît avoir manqué au général qui devait consommer cette expédition; car l'expérience de Landau et du fort Vauban prouve que le soldat français ne connaît pas d'obstacle. Le général Jourdan a paru oublier ce mot de César, qui doit être la règle constante de tous les hommes de guerre : *Que rien n'est fait quand il reste quelque chose à faire.* Mais le comité a rendu justice à ses bonnes intentions. Jourdan obtiendra une retraite honorable, digne de sa probité et de son patriotisme. Le vainqueur de Vatigniers, le libérateur de Maubeuge ne doit pas exister sans un témoignage de la patrie reconnaissante. Le comité a jetté les yeux sur le vainqueur du Rhin pour venger le Nord. La Convention a approuvé ce choix, et elle a décrété que le citoyen Pichegru, général en chef de l'armée du Rhin, passera au commandement en chef de l'armée du Nord. Les citoyens Choudieu et Richard se rendront incessamment auprès des armées du Nord et des Ardennes, en qualité de représentans du peuple.

La Convention a mis à la disposition du ministre de la guerre une somme de 32 millions pour les travaux de fortifications qui doivent être exécutés dans le cours de la campagne prochaine. Aucun ouvrage de fortifications ne pourra être ordonné par les généraux, ni exécuté par les officiers du génie dans les places de guerre, sans l'approbation formelle du ministre de la guerre, excepté dans les cas où cette place aurait été déclarée en état de siège.

Au nom du comité de salut public, Robespierre a fait un rapport sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention dans l'administration intérieure de la République. « Il est tems, a-t-il dit, de marquer nettement le but de la révolution et le terme où nous voulons arriver; il est tems de nous rendre compte à nous-mêmes, et des obstacles qui nous en éloignent encore, et des moyens que nous devons adopter pour l'atteindre. Il faut prendre de loin ses précautions pour mettre les destins de la liberté dans les mains de la vérité, qui est éternelle, plus que dans celles des hommes qui passent; de manière que si le gouvernement oublie les intérêts des peuples, ou qu'il retombe entre les mains des hommes corrompus, selon le cours naturel des choses, la lumière des principes reconnus éclaire ses trahisons, et que toute faction nouvelle trouve sa mort dans la seule perfidie du crime. Heureux le peuple qui peut arriver à ce point! et quelles ressources ne présente pas un ordre de choses où la raison publique est la garantie de la liberté!

» Quel est le but où nous tendons ? La jouissance paisible de la liberté et de l'égalité : le règne de cette justice éternelle dont les lois ont été gravées, non sur le marbre et sur la pierre, mais dans les cœurs de tous les hommes, même dans le cœur de l'esclave qui les oublie ou du tyran qui les nie.

» Nous voulons un ordre de choses où toutes les passions basses et cruelles soient inconnues, toutes les passions bienfaisantes et généreuses éveillées par les lois ; où l'ambition soit le désir de mériter la gloire et de servir la patrie ; où les distinctions ne naissent que de l'égalité même ; où le citoyen soit soumis au magistrat, le magistrat au peuple, et le peuple à la justice ; où la patrie assure le bien-être de chaque individu, et où chaque individu jouisse avec orgueil de la prospérité et de la gloire de la patrie ; où toutes les âmes s'agrandissent par la communication continuelle des sentimens républicains et par le besoin de mériter l'estime d'un grand peuple ; où les arts, soient les décorations de la liberté qui les ennoblit ; le commerce, la source de la richesse publique et non pas seulement de l'opulence monstrueuse de quelques maisons.

» Nous voulons substituer dans notre pays la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux usages, les devoirs aux bienséances, l'empire de la raison à la tyrannie de la mode, le mépris du vice au mépris du malheur, la fierté à l'insouciance, la grandeur d'âme à la vanité, l'amour de la gloire à l'amour de l'argent, les bons gens à la bonne compagnie, le mérite à l'intrigue, le génie au bel esprit, la vérité à l'éclat, le charme du bonheur aux ennuis de la volupté, la grandeur de l'homme à la petitesse des grands, un peuple magnanime, puissant, heureux, à un peuple aimable, frivole et misérable ; c'est-à-dire, toutes les vertus et tous les miracles de la République à tous les vices et à tous les ridicules de la monarchie.

» Nous voulons en un mot remplir les vœux de la nature ; accomplir les destins de l'humanité, tenir les promesses de la philosophie, absoudre la providence du long regne du crime et de la tyrannie.

» Que la France jadis illustre parmi les pays esclaves, éclipsant la gloire de tous les peuples libres qui ont existé, devienne le modèle des nations, l'effroi des oppresseurs, la consolation des opprimés, l'ornement de l'univers ; et qu'en scellant notre ouvrage de notre sang, nous puissions voir au moins briller l'aurore de la félicité universelle..... Voilà notre ambition ; voilà notre but. »

Mais quelle nature de gouvernement peut réaliser ces prodiges ? Le seul gouvernement démocratique ou républicain. La démocratie n'est pas un état où le peuple continuellement assemblé règle par lui-même toutes les affaires publiques, encore moins celui où 100 mille fractions du peuple, par des

mesures isolées, précipitées et contradictoires décideraient du sort de la société entière. Un, tel gouvernement n'a jamais existé, et il ne pourrait exister que pour amener le peuple au despotisme. La démocratie, suivant la juste définition de Robespierre, est un état où le peuple souverain, guidé par des lois qui sont son ouvrage, fuit par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et par des délégués tout ce qu'il ne peut pas faire lui-même. Mais pour arriver au regne paisible des lois constitutionnelles, il faut terminer la guerre de la liberté contre la tyrannie, et traverser heureusement les orages de la révolution, tel est le but du système révolutionnaire, organisé par la Convention nationale. Le plan de son administration doit être le résultat de l'esprit du gouvernement révolutionnaire, combiné avec les principes généraux de la démocratie.

Or, quel est le principe fondamental du gouvernement démocratique ou populaire, c'est la vertu : cette vertu publique qui opéra tant de prodiges dans la Grèce et dans Rome, cette vertu qui n'est autre chose que l'amour de la patrie et de ses lois. Mais comme l'essence de la République ou de la démocratie, est l'égalité, il s'en faut que l'amour de la patrie embrasse nécessairement l'amour de l'égalité.

Après avoir très-bien prouvé que non-seulement la vertu est l'âme de la démocratie, mais qu'elle ne peut exister que dans ce gouvernement, Robespierre en a conclu que la première règle de la conduite politique de la Convention nationale devait être de rapporter toutes ses opérations au maintien de l'égalité et au développement de la vertu. Ainsi, tout ce qui tend à exciter l'amour de la patrie, à purifier les mœurs, à élever les âmes, à diriger les passions du cœur humain vers l'intérêt public, doit être adopté ou établi. Dans le système de la révolution française, ce qui est immoral est impolitique, ce qui est corrompeur, est contre-révolutionnaire. Le plus grand écueil que nous ayons à éviter n'est pas la ferveur du zèle ; mais plutôt la lassitude du bien et la peur de notre propre courage.

Pour faire sentir que la vigilance et l'énergie nous sont plus nécessaires que jamais, Robespierre a jeté un coup-d'œil sur notre véritable situation. Les ennemis intérieurs du peuple Français se sont divisés en deux sections, qui marchent au même but par des routes diverses : l'une nous pousse à la faiblesse, l'autre aux excès. Voici comme les a dépeint l'orateur : « Faut-il agir ? ils péorent. Faut-il délibérer ? ils veulent commencer par agir. Les tems sont-ils paisibles ? ils s'opposent à tout changement utile. Sont-ils orageux ? ils parlent de tout réformer pour bouleverser tout. Voulez-vous contenir les séditieux ? ils vous rappellent la clémence de César. Voulez-vous arracher les patriotes à la persécution ? ils vous proposent pour modèle la fermeté de Brutus. Ils découvrent qu'un tel a

été noble lorsqu'il sert la République ; ils ne s'en souviennent plus dès qu'il la trahit. La paix est-elle utile ? ils vous étalent les palmes de la victoire. La guerre est-elle nécessaire ? ils vous vantent les douceurs de la paix. Faut-il défendre le territoire ? ils veulent aller chasser les tyrans au-delà des monts et des mers. Faut-il reprendre nos forteresses ? ils veulent prendre d'assaut les églises et escalader le ciel ; ils oublient les Autrichiens pour faite la guerre aux dévotes. Faut-il appuyer notre cause de la fidélité de nos alliés ? ils déclameront contre tous les gouvernemens , et vous proposeront de mettre en état d'accusation le grand Mogol lui-même. Le peuple va-t-il au capitol rendre grâce aux Dieux de ses victoires ? ils entonnent des chants lugubres sur nos revers passés. S'agit-il d'en rapporter de nouvelles ? ils sement au milieu de nous les haines , les divisions , les persécutions et les découragemens. Faut-il réaliser la souveraineté du peuple et concentrer sa force par un gouvernement ferme et respecté ? ils trouvent que les principes du gouvernement blessent la souveraineté du peuple. Faut-il réclamer les droits du peuple opprimé par le gouvernement ? ils ne parlent que du respect pour les lois et pour les autorités constituées.

Où trouver le remède de tous ces maux , si ce n'est dans le développement du ressort général de la République , la vertu ? Il est bien vrai que le but de tous nos ennemis est de dissoudre la Convention ; mais c'est aussi une vérité qu'un grand corps , investi de la confiance d'un grand peuple , ne peut se perdre que par lui-même. Le seul danger sérieux que peut courir la Convention nationale serait un plan de rallier tous les ennemis de la République , en réessucitant l'esprit de parti ; de persécuter les patriotes , de décourager , de perdre les agens fideles du gouvernement républicain ; de la remplir elle-même de fausses terreurs pour l'égarer ou pour la paralyser ; de chercher à la diviser. Ce plan existe ; « mais rassurons-nous , a dit Robespierre ; c'est ici le sanctuaire de la vérité ; c'est ici que resident les fondateurs de la République , les vengeances de l'humanité et les destructeurs des tyrans. Il nous suffit d'appeller , au nom de la patrie , des conseils de l'amour propre , ou de la faiblesse des individus , à la vertu et à la gloire de la Convention nationale..... »

« Nous nous bornerons aujourd'hui à vous proposer de consacrer par votre approbation formelle les vérités morales et politiques sur lesquelles doit être fondée votre administration intérieure et la stabilité de la République , comme vous avez déjà consacré les principes de votre conduite envers les peuples étrangers ; par-la vous rassurerez tous les bons citoyens , vous ôterez l'espérance aux conspirateurs ; vous assurerez votre marche et vous confondrez les intrigues et les calomnies des rois ; vous honorerez votre cause et votre caractère aux yeux de tous les peuples. Donnez au peuple Français un gage de votre zèle pour

pour protéger le patriotisme, de votre justice inflexible pour les coupables, et de votre dévouement à la cause du peuple. Ordonnez que les principes de morale et de politique que nous venons de développer, seront proclamés en votre nom, au dedans et au-dehors de la République. »

La Convention a ordonné l'impression du discours de Robespierre, l'envoi aux départemens, aux sociétés populaires et aux armées, et la traduction dans toutes les langues.

*Séance d'octidi, 18 Pluviôse.*

Le citoyen Choudieu a fait dans cette séance le rapport de sa mission dans la Vendée. Il a fait connaître les causes de la longue durée de cette guerre, et s'est principalement attaché à réfuter l'acte d'accusation dirigée par Philippeaux contre les généraux Ronsin et Rossignol; l'Assemblée a renvoyé ce rapport à l'examen de son comité de salut public.

Une lettre de Vitre annonce la prise de 52 brigands; leur chef a été tué en se sauvant. Il se nommait François Chouan; c'était de lui que cette horde infâme tirait son nom.

Il a été rendu quelques décrets particuliers. Les comités de législation et d'agriculture ont annoncé qu'ils s'occuperaient d'une loi générale sur l'accaparement et le maximum.

*Séance du nonedi, 19 pluviôse.*

La société populaire, la municipalité et le district de Troyes, admise par députation à la barre, remercient la Convention de leur avoir envoyé en qualité de commissaire, le citoyen Rousselin. Il a vivifié l'esprit public, établi le culte et l'amour de la raison et de la philosophie sur les débris du fanatisme et de la superstition, et ces seuls moyens pour opérer le bien ont été la douceur et la persuasion. Les pétitionnaires terminent par une offrande de 7794 marcs d'or et d'argent, 13,744 marcs de cuivre et des décorations d'églises. Mention honorable.

Une députation de la société populaire de Conches, département de l'Eure, vient réclamer la liberté de deux citoyens arrêtés par les intrigues d'un nommé Savard, défenseur officieux des officiers municipaux de cette ville, traduits au tribunal révolutionnaire, comme prévenus de fédéralisme. Lacroix et Legendre, qui avaient été envoyés dans ce département attestent le civisme de ces deux citoyens. La convention décrète leur mise en liberté. D'après les observations de Robert Lindet, il résulte que les faits imputés aux officiers municipaux traduits au tribunal, méritent d'être éclaircis. La suspension de la procédure est prononcée jusqu'après un rapport des comités de salut public et de sûreté générale, auxquels cette affaire est renvoyée.

Sur la proposition de Cambon, la Convention rend la décret suivant :

Art. 1<sup>er</sup>. Le paiement des rentes viagères et pensions

dues à la République depuis le 1<sup>er</sup>. juillet 1793, (vieux style) jusqu'au 1<sup>er</sup>. germinal prochain, pour les 8 mois 21 jours qui seront échus à cette époque, lesquels seront calculés à raison de trois trimestres moins un dixième de trimestre, du montant de la rente ou de la pension qui sera due, de sorte que pour 100 livres de rentes ou pensions annuelles, il sera payé 72 livres 10 sous.

» II. Le paiement ordonné par l'article précédent ne sera fait que sur la présentation du dépôt des anciens titres, pour être échangés contre des titres républicains, d'après le mode qui sera statué.

« III. A l'avenir, les pensions et rentes viagères seront payées au commencement de chaque semestre de l'ère républicaine.

» IV. La Convention nationale charge son comité des finances de lui faire incessamment un rapport général sur les rentes viagères et pensions. »

*Séance du décadi, 20 Pluviôse.*

Couthon a dénoncé à la Convention nationale une proclamation atroce, publiée par le représentant du peuple, Javoque, qui se maintient en commission contre le vœu de la loi, et exerce, a dit Couthon, avec la cruauté d'un Néron les pouvoirs qui lui sont retirés dans cet écrit. Javoque dépeint Couthon comme l'ennemi le plus dangereux du peuple, l'ami, le protecteur déclaré des contre-révolutionnaires. A la lecture de ce libelle, toute l'Assemblée a témoigné la plus vive indignation; diverses propositions ont été faites; elles ont été adoptées en ces termes: La Convention détecte qu'elle casse et révoque un imprimé signé Javoque, représentant du peuple, intitulé: *Proclamation et arrêté des représentans du peuple*, daté de Montbrist, le 13 pluviôse, et annule tout ce qui pourrait s'en être ensuivi; ordonne que le citoyen Javoque se rende sur-le-champ au sein de la Convention nationale, et que faute d'avoir obéi dans huit jours, à compter de la date du présent décret, il y sera traduit à la diligence des représentans du peuple dans le département. Renvoie au surplus la proclamation du citoyen Javoque, et toutes les pièces qui le concernent, au comité de salut public, pour en faire l'examen, et un rapport à la Convention nationale.

Le présent décret sera envoyé dans le jour, par un courrier extraordinaire, aux représentans du peuple à Commune-Affranchie, qui demeurent chargés de son exécution.

On a admis à la barre une députation d'hommes de couleur. Un d'eux a dit:

« Vous voyez devant vous, législateurs, une partie des citoyens de couleur habitans de Paris; nous venons vous féliciter de la justice que vous avez rendue à l'égalité, en adoptant parmi vous nos frères. Nous ne vous remercions pas

parce que les républicains ne connaissent pas ce mot ; nous vous dirons que vous avez bien fait en proclamant la liberté générale. Ce sublime décret va donner la vie et faire le bonheur de plus d'un million de malheureux qui gémissent dans les fers et l'ignominie. Ah ! combien vous allez recevoir de bénédictions et de félicitations ; vous les méritez bien ; et vos noms à jamais immortels ne seront prononcés qu'avec l'enthousiasme de la reconnaissance par tous les peuples de la terre... Nous terminons en vous présentant une réflexion que nous croyons utile : les colonies sont perdues , si vous permettez que les Colons repassent à Saint-Domingue avant qu'elles soient organisées. »

Dans sa réponse, le président a assuré les pétitionnaires que la Convention, après avoir donné à ses frères la liberté, ne négligera aucun des moyens propres à les faire jouir, sans anxiété et sans péril de ce premier bien sans lequel l'existence ne serait qu'un cruel fardeau.

*Séance du primidi, 21 Pluviôse.*

Collot d'Herbois, au nom du comité de salut public, a annoncé que les pouvoirs de ce comité étaient expirés. La Convention les a prorogés pour un mois.

Plusieurs communes ont adressé à la Convention des dons patriotiques, des réclamations et des demandes de secours. La mention honorable des uns et le renvoi des autres aux divers comités qui les concernent, ont été décrétés.

*Séance de mardi, 22 Pluviôse.*

Le comité de salut public est autorisé à faire opérer dans la Vendée et dans les départemens qui ont participé à sa révolte, les désarmemens qu'il croira nécessaires à l'intérêt de la chose publique.

Sur la proposition de Cambon, il a été décrété que toutes les marchandises, envoyées à Commune-Affranchie, postérieurement au décret qui déclare cette commune en rébellion, et qui ont été arrêtées, seront confisquées. Toutes les marchandises, envoyées antérieurement au décret qui déclare cette commune en rébellion, seront remises à celui qui justifiera en être propriétaire, en fournissant un certificat de civisme à la municipalité qui aurait fait la saisie des marchandises réclamées. Si parmi les marchandises qui ont été arrêtées il s'en trouvait qui eussent une toute autre destination, la saisie sera levée, afin qu'elles puissent parvenir à leur destination. Les dispositions de ce décret seront étendues à toutes les communes qui ont été déclarées en état de rébellion.

Au nom du comité de législation, Merlin de Douai a fixé l'attention de l'Assemblée sur une affaire concernant Amand Coëdic, descendant du célèbre Coëdic, qui dans la guerre d'Amérique fit sauter une frégate, plutôt que de la livrer aux

Anglais. Amand Coëdic était conseiller au parlement de Rennes; tous les habitans de cette ville attestent son patriotisme. Avant la révolution française il avait déjà fait des écrits en faveur de la liberté; quoique d'une caste privilégiée, il travaillait à une insurrection qui rendit au peuple tous ses droits. Un tel homme devait être persécuté par la cour. Ses efforts patriotiques lui méritèrent deux lettres de cachet. Les satellites chargés d'exécuter les ordres arbitraires du tyran, ne l'ayant pas trouvé chez lui, clouèrent les lettres-de-cachet à la porte de sa maison. Amand Coëdic se retira d'abord à Nantes, mais ne s'y trouvant pas en sûreté, il passa à Londres, muni d'une lettre de crédit de ses parens.

Il était hors de France, mais il ne soupirait pas moins pour la liberté de son pays; il composa plusieurs écrits révolutionnaires. Son patriotisme fut dénoncé à ses parens en France, qui lui retirèrent la lettre de crédit qu'ils lui avaient donnée. Le banquier qui lui avait prêté des fonds, le fit mettre en prison; ce fut une raison de plus pour lui de travailler pour la liberté. En mai 1791, il adressa plusieurs ouvrages à l'assemblée constituante; elle les reçut avec applaudissement. Il sortit enfin de prison et se rendit à Paris. Bientôt le banquier de Londres le fit assigner au tribunal du troisième arrondissement de Paris. Il soutint qu'il ne devait rien à ce banquier, mais il n'avait point les pièces nécessaires pour justifier son assertion; il fallut aller les chercher à Londres. Il obtint un passe-port de la municipalité de Paris; ce passe-port fut délivré d'après toutes les formalités requises par la loi. Amand Coëdic partit de Paris le 18 mai 1792, et se rendit à Londres, où il ne resta que dix jours, et revint en France.

Au mois d'octobre dernier, Amand Coëdic fut dénoncé à l'administration de police, comme émigré; et par un arrêté de cette administration, il fut renvoyé au tribunal révolutionnaire. — Après quelques débats, la Convention, sur la proposition de Robespierre, a renvoyé cette affaire au comité de sûreté générale et suspendu la procédure.

---

### PARIS. *Quintidi*, 25 *Pluvidse*.

Il est inutile qu'on s'occupe plus long-tems aux Jacobins de la discussion sur les vices de la constitution d'Angleterre et la corruption de son gouvernement. Tout ce qu'on pourrait dire vaudrait-il ce qui s'est passé dans les deux chambres du parlement? Quand ceux qui se disent les représentans d'une nation sont assez lâches pour voter des remerciemens et de nouveaux subsides au despote qui l'a entraînée dans une guerre aussi désastreuse; quand le parti de l'opposition se trouve réduit dans les deux chambres

à une minorité aussi déshonorante ; quand dans un pays qui se vantait si orgueilleusement de sa liberté , ou souffre que le roi appelle et reçoive des troupes étrangères , sans même en vouloir dire le nombre ; quand le ministre Pitt ose dire ouvertement qu'il ne peut être question de paix tant que la France aura son système actuel de gouvernement , qu'il est impossible de reconnaître l'unité et l'indivisibilité de la République française , et moins encore un gouvernement fondé sur la liberté et l'égalité , il ne s'agit plus de vouloir éclairer un tel peuple sur ses droits ; il ne faut que le combattre.

Ce système de philanthropie envers les peuples n'est pas plus convenable à nos intérêts que la prétention absurde de *républicaniser* et de *municipaliser* tous les peuples qui occupent la surface du globe. Toutes ces exagérations , enfantées par le délire , et dans des intentions plus que suspectes , n'avaient d'autre objet que de nous tenir toujours hors de la mesure des choses , et de multiplier le nombre de nos ennemis. Heureusement le comité de salut public et la Convention ont dé mêlé depuis long-tems le piège , et cherchent à en garantir les patriotes plus ardents qu'éclairés , toujours prêts à embrasser des chimères , parce qu'elles séduisent l'imagination.

Il est tems de renfermer nos forces , nos moyens et nos vues dans les bornes qui conviennent à notre sûreté et à nos succès. Il est tems de mettre la raison et la saine politique à l'ordre de tous les jours. Tels sont les principes qu'a développés Robespierre dans son discours sur le gouvernement intérieur , et dans celui qu'il avait prononcé précédemment sur nos relations étrangères : Il en a encore donné des preuves dans la séance des Jacobins du 19 de ce mois.

Brichet , l'un des membres de cette société , avait fait la motion subite et instante d'une descente en Angleterre et d'une pétition à la Convention pour l'eugager à faire juger dans la décadé prochaine tous les restes de la faction brissottine , et à s'épurer elle-même , en *chassant tous les crapauds du marais qui ont essayé de gravir sur la montagne*. Voici de quelle manière Robespierre lui a répondu :

« Quoique les propositions du préopinant soient extraordinairement populaires , quoiqu'elles soient révolutionnaires au dixième degré , j'avoue que je suis décidé à les combattre. Je dois vous faire observer qu'après avoir conquis l'égalité dans un tems où beaucoup de nouveaux champions , aussi brillans aujourd'hui que monsieur Brichet , n'étaient pas encore connus , il n'est rien de si facile que de la détruire , en paraissant la défendre , soit par la négligence des mesures qui peuvent la consolider , soit en proposant des mesures outrées. Il faut toujours dans ce dernier cas , qu'un champion sorti de l'obscurité se mette en avant , pour faire adopter une proposition dangereuse , que l'on a soin de couvrir d'un vernis de popularité.

» C'est avec une extrême répugnance que je désigne le préopinant ; ce n'est pas lui dont je veux m'occuper , mais plutôt du complot que nous avons découvert , et qui est si bien développé , que dans peu de jours les conséquences s'appliqueront aux individus.

» Bricbet semble s'apitoyer sur le sort des patriotes , comme s'il n'y avait que les patriotes qui fussent persécutés. Si le préopinant a voulu le dire , il n'a pas dit la vérité , car les aristocrates tremblent depuis que tous les jours on les conduit à l'échafaud. Ceux qui se plaignent du sort qu'éprouvent les patriotes , ne sont pas ceux qui leur donneraient des secours dans le besoin , ni qui s'exposeraient pour les défendre. Je regrette beaucoup de n'avoir pas vu Bricbet donner ses soins aux patriotes opprimés , dans des momens critiques ; et je suis étonné de le voir maintenant dans une posture où il paraît être le fondateur de la liberté , et nous des modérés et des feuillans.

» Je vais raisonner sur l'opinion de Bricbet , et l'inviter à me répondre ; je vous ferai observer une seconde fois qu'il s'agit aujourd'hui non de proclamer les droits du peuple , mais de choisir les moyens les plus propres pour les défendre. Bricbet et quelques autres pourrout bien les proclamer ; mais ils auront le soin de ne vous proposer aucune mesure pour les faire triompher , ou s'ils en proposent , elles seront au moins imprudentes.

» Il m'a paru que son opinion avait deux objets. Le premier , contenu dans une seule phrase , est la descente en Angleterre. Je suis éloigné de contester la nécessité de cette grande mesure ; mais je lui dirai que ce n'est pas lui qui nous donnera toutes les facilités pour l'exécuter : que ce n'est pas lui qui pourra concourir à la diriger. Bricbet nous exprime la proposition imposante d'une descente en Angleterre avec beaucoup de brièveté ; mais il développe très au long celle qui a pour but d'attaquer les représentans du peuple. Que devons-nous en conclure , sinon que Bricbet en veut plus à la représentation nationale qu'à l'Angleterre ?

» Son opinion est très-belle ; il vous parle de punir les traîtres , et de les envoyer en masse à la guillotine. C'est aujourd'hui un très-beau rôle de déclamer contre le marais et contre une nouvelle faction. Il serait bien facile avec cela de se faire applaudir , si l'on ne parlait pas devant des hommes qui sont au fait de tout ce qui se passe.

» Le premier principe des hommes libres , est d'exterminer tous les traîtres , mais il faut employer tous les moyens convenables. Personne n'ignore qu'il y a beaucoup d'intrigans et de scélérats , qui veulent compromettre la Convention par des fausses démarches , l'avilir et la dissoudre ensuite. Ces hommes infâmes qui reçoivent de grosses sommes pour une petite motion , savent bien que leur seule ressource est de couvrir leurs exécrables projets d'une teinte de patriotisme.

» En frappant à la fois et le marais et la faction nouvelle, c'est donner à celle-ci l'appui du marais, qui se croyant tout entier menacé de l'échafaud, se rallierait aux chefs de la faction que M. Brichet dénonce, pour détruire de concert avec elle la Montagne et la Convention. Si la représentation nationale gémissait sous l'oppression, j'applaudirais au zèle du préopinant; mais je suis obligé de dire que l'orateur était muet dans le tems où la Convention était opprimée par Brissot et ses complices. Si la Convention était composée de contre-révolutionnaires, je bénirais la vigilance d'un homme quel qu'il fût; mais si la Convention est composée de représentans dignes de l'être, si c'est elle qui a écrasé nos ennemis, qui a dissous dans l'intérieur la coalition de tous les fédéralistes des 83 départemens, qui a étouffé la rébellion dans Toulon, dans Lyon, etc.; qui a repoussé les Allemands au Rhin, et les a tenus en échec au Nord; si elle a donné au monde un exemple frappant de fermeté, il est étonnant de voir un homme méprisable, élever la voix contre quelques représentans, comme si la Convention n'était pas assez forte pour punir les traîtres qui se trouveraient dans son sein. Je suis indigné d'entendre déclamer un Brichet dont nous n'avions pas entendu parler, et qui n'aimerait pas qu'on recherchât sa vie passée dans les boudoirs de la Polignac.

» S'il existait autrefois un marais égaré par les chefs d'une faction infâme dont la plupart ont péri sur l'échafaud, il est constant que depuis ce moment, la Convention a sauvé la patrie, et que ceux qui composaient autrefois le marais se liguent avec la Montagne pour prendre les décisions vigoureuses et salutaires; ce qui prouve que des sélérats avaient corrompu quelques individus faibles et dont la masse était bien intentionnée.

» Je reconnais avec monsieur Brichet, qu'il y a une faction nouvelle; elle se divise en deux partis, dont l'un est composé d'agens des puissances étrangères, qui travaillent pour la tyrannie, pour la dissolution de la Convention et le déchirement de la France en lambeaux; l'autre est composé de factieux qui se sont introduits jusques dans la Convention. Sans doute les émissaires des tyrans ne pourraient exécuter leurs projets, s'ils n'étaient pas secondés par des hypocrites qui se sont glissés dans la Convention.

» Brichet vous parle bien de cette faction, mais il ne nomme pas les individus, il ne désigne pas les traîtres qu'il faut punir. Quand on demande vengeance contre des représentans que l'on ne désigne pas, toute la Convention se croit menacée et exposée à de grands malheurs; alors les véritables traîtres sont ceux qui mettent en avant de pareilles motions.

Robespierre après s'être résumé, termine par demander :

« 10. Que la société ouvre une discussion solennelle sur le double système d'intrigue qu'il a dénoncé ;

27. Que l'on passe à l'ordre du jour sur la motion de Bricbet ;

28. Que cet individu soit chassé de la société.

Bricbet en effet a été expulsé, ainsi qu'un autre membre, et la société a mis à l'ordre du jour la discussion sur la double intrigue dont a parlé Robespierre.

Duplessis, beau-père de Camille Desmoulins, qui avait été mis en arrestation, a été mis en liberté.

On écrit d'Angers, que la commission militaire, de cette ville, a condamné à mort Desmares, dit Destimanyville, et dans le Joseph Tabary ; le premier, ex-général des troupes dans la Vendée ; et le second, adjudant-général à l'armée de l'Ouest, convaincus de haute trahison dans leur commandement.

Les, ci-devant receveurs-généraux, Auguie, Bergerec, Chaudray, Chouart père, Chouart fils, Foissy, Delorme, Dufresne, d'Aucourt, d'Arjuzon, Daunay, Bondy, Fougeret, le Tonnelier, la Ferté, Landy-Landry, Marquet-Montbreton, Marigneg, Oursin-Montchévreuil, Parseval, Randon-Hannencourt, Randon-Duthil et Thievron, détenus à Port-libre, sont renvoyés en état d'arrestation avec deux gardes chacun, dans leur domicile respectif à Paris ; faute par eux de présenter leurs comptes respectifs au bureau de la comptabilité, et d'en solder le reliquat, dans le délai de deux mois, ils seront réintégrés dans la maison d'arrêt de Port-libre, par mesure de sûreté générale, et leurs biens, meubles et immeubles seront confisqués au profit de la nation, pour l'indemniser des débets de chacun d'eux.

Si l'on en croit des lettres de Port-Malo, un aviso y a apporté la nouvelle qu'en Irlande le peuple a planté l'arbre de la liberté, et a arboré l'écartelé tricolore.

On mande de Magdebourg que la Fayette a été conduit à Neisse, et la Tour-Maubourg à Pluts ; Alexandre Lameth est resté malade à Magdebourg, où sa mère lui prodigue ses soins.

Petion qui était en Suisse a eu ordre d'en sortir.

Il a été déposé le soir à la porte du citoyen Lechâtelain de la section des Lombards, un enfant âgé de 4 ans avec une lettre sans signature. Quoique ce citoyen soit père de famille, il s'est chargé provisoirement de cet être infortuné. — Le citoyen Mathes a adopté deux enfans délaissés par leur père et mère. — Le conseil général de la commune, instruit de ces exemples de vertus républicaines, en a arrêté la mention

civique au procès-verbal, l'insertion aux affiches de la commune, et la notification au comité d'instruction publique, pour y figurer dans les fastes du civisme.

Daugé, administrateur de police, en faisant des perquisitions à Champs, dans une des propriétés de la femme Marbœuf, a trouvé, dans un gros mur du château, une malle remplie d'argenterie et de différentes boîtes, contenant des effets précieux.

Sur le réquisitoire de l'agent national, le conseil-général a arrêté 1°. que ceux qui achèteraient, soit viande ou autre marchandise, de toute espèce, au-dessus du *maximum*, seront punis; ainsi que ceux qui vendraient au-dessus; 2°. que l'administration des subsistances soit invitée à faire, sous deux jours au conseil-général, le rapport demandé sur tous les objets de consommation qui lui ont été renvoyés, afin d'indiquer à la commune les mesures qui lui paraîtront les plus propres pour préserver Paris de la disette, dont les malveillans semblent se menacer encore.

Sur la motion d'un membre, qui a exposé la nécessité de mettre en valeur les terres de luxe des jardins des émigrés, le conseil a arrêté, 1°. que le département serait invité à presser la mise en culture de ces jardins; 2°. que les comités révolutionnaires seront invités à envoyer la liste des jardins de luxe qui sont dans leur arrondissement; 3°. qu'il sera nommé une commission dans son sein, pour présenter des vues au département sur les moyens les plus efficaces de la culture de ces terres.

Le tribunal criminel révolutionnaire a condamné à la peine de mort Henriette-Françoise Michelle, veuve de Jacques Auger, ci-devant marquis de Marbœuf, maréchal de-camp, native de Nantes, demeurant à Champs, département de Seine et Marne, âgée de 55 ans; et Jean-Joseph Payen, natif d'Avignon, âgé de 49 ans, cultivateur, habitant avec la femme de Marbœuf, dans la maison de Champs, et à Paris, rue du faubourg St. Honoré, et jouissant de toute la confiance de cette femme; convaincus d'être auteurs ou complices d'une conspiration contre la sûreté du peuple Français, tendante à favoriser la rentrée des ennemis sur le territoire français, et à assurer le succès de leurs armes, en leur fournissant des vivres, et à priver les Français, notamment les habitans de la commune de Champs, d'une grande quantité de grains nécessaires à leur existence, pour opérer la disette, et, par ce moyen, exciter la guerre civile; la première, en dénaturant le produit d'un très-grand nombre d'arpens de terre dans la commune de Champs, en faisant semer à cet effet

de la luzerne, au lieu de bled ; en suscitant des troubles dans sa commune, en désirant l'arrivée des Prussiens et des Autrichiens, pour lesquels elle conservait des provisions considérables dans sa maison de Champs ; et le second en ordonnant et dirigeant les semences de luzerne, et en exerçant des vexations envers les patriotes de la même commune.

La même peine a été portée contre Marie-Gabrielle Chapt, veuve du ci-devant marquis de Peisac de Rastignac, âgée de 60 ans, née à Périgord, demeurant à Marly ; — Elisabeth-Pauline Degand, âgée de 56 ans, femme séparée de corps et de biens du ci-devant comte de Lauragais ; — Anne-Henriette Boucherain, veuve Thibault, ci-devant baron de l'Escurre, née à Paris ; — François-Amable Chapui, lieutenant-colonel du 5<sup>e</sup>. bataillon de Saône et Loire à l'armée du Nord, convaincu d'avoir été complice de Dumourier ; et plusieurs autres conspirateurs et fournisseurs infidèles.

Huit ci-devant religieuses ont été condamnées par le même tribunal à la déportation.

---

*Arrêté du comité de salut public de la Convention nationale, du 15 pluviôse.*

Le comité de salut public, considérant que la fabrication révolutionnaire du salpêtre, de la poudre et des canons, dans toute l'étendue de la République, exige un grand nombre d'agens éclairés, pour être portée promptement à toute l'activité nécessaire, arrête ce qui suit :

« Art. I. Tous les districts de la République enverront à Paris deux citoyens robustes, intelligens et accoutumés au travail, pris dans les compagnies de canonniers, ou parmi les citoyens qui ont fait le service le plus actif dans la garde nationale. Paris en fournira deux par section.

« II. Ces citoyens seront âgés de vingt-cinq à trente ans : un au moins de chaque district devra savoir lire et écrire. Le choix en sera fait par les administrateurs de district, sur la présentation des sociétés populaires, dans l'intervalle de 5 jours, au plus après la réception du présent arrêté.

« III. Les administrateurs de district leur feront un état de route comme aux canonniers de l'armée.

« IV. Ces citoyens se rendront à Paris immédiatement après leur nomination. Deux jours après leur nomination au plus tard, l'agent national du district sera tenu d'en donner connaissance, ainsi que de leur départ ; au comité de salut public.

» V. La municipalité de Paris fera préparer les emplacements convenables pour loger ces citoyens. Elle nommera un commissaire pour les recevoir, les inspecter, et leur faire fournir tous les objets qui leur seront nécessaires.

» VI. Ces citoyens seront sans fusils dans leur voyage et pendant leur séjour à Paris. Il leur sera alloué 3 liv. par jour, tant qu'ils seront dans cette commune : ils ne pourront cependant y rester que trois décades.

» VII. Neuf instructeurs, nommés par le comité de salut public, seront chargés de leur faire les cours nécessaires sur l'art de raffiner le salpêtre, de fabriquer la poudre, de mouler, fondre et forer les canons.

» VIII. Les premiers cours commenceront le 25 pluviôse présent mois. Les citoyens seront exercés aux manipulations particulières des arts qu'on y démontrera.

» IX. Après les cours, on donnera à chaque citoyen qui les aura suivis, des exemplaires d'instructions sur l'art de faire le salpêtre et la poudre, et sur celui de fondre les canons. Ces instructions seront accompagnées de planches nécessaires pour bien comprendre les procédés de ces arts, et pour pouvoir guider tous les artistes dans la fabrication des machines et ustensiles que ces arts exigent.

» X. Les élèves, après avoir reçu ces instructions par les leçons et l'expérience, seront employés à raison de l'intelligence qu'ils auront montrée, et des connaissances qu'ils auront acquises.

» XI. Les dépenses nécessitées pour l'exécution du présent arrêté, seront prises sur les fonds mis à la disposition de la commission des armes et poudres de la République.

*A Paris, le 15 Pluviôse, l'an 2<sup>e</sup>. de la République Française.*

*Signé au registre, Robespierre, Carnot, A. Couthon, R. Lindet, C. A. Prieur, Barrère, Billaud-Varenne, Jean-Bon-Saint-André et Collot-d'Herbois.*

## N O U V E L L E S.

*Armée du Midi. Nice, 6 pluviôse,*

« Nous avons célébré ici la prise de Toulon avec une joie vraiment républicaine. Les Génois qui se trouvaient dans le port sont venus fraterniser avec nous sur la place de la République, et ils ont juré comme nous d'exterminer les tyrans et de défendre la liberté jusqu'à la mort. Le roi Sarde est toujours dans un état d'inquiétude et de détresse qui ne lui permettra pas long-tems de rester dans la coalition. Il demande des renforts à force à l'Autriche.

» L'armée piémontaise est commandée actuellement par les généraux Collin et Saint-André ; ils ont pris leur cantonnement d'hiver. »

*Port-de-la-Montagne, 8 pluviôse.* « Dès que les représentans du peuple furent instruits que l'escadre anglaise avait évacué la rade d'Hieres ; ils donnerent ordre au comité de marine de faire armer tous les petits-bâtimens disponibles pour aller prendre possession de ces isles, et pour réparer les ouvrages de défense que les Anglais ont essayé d'endommager. Dès le 6 au matin, 12 bâtimens armés, équipés et chargés de troupes, d'artillerie et de munitions, firent voile pour leur destination. »

» L'escadre anglaise a dirigé sa route à l'est. Une partie s'est retiré à l'isle d'Eloë sur les côtes de Toscane ; l'autre qui n'a pas osé chercher un asyle en Corse, a été fort tourmentée par les gros tems. Dans sa détresse, elle s'est vue réduite à demander à la République de Gènes la permission de mouiller dans le golfe de la Spezzia. Le sénat a répondu qu'il ne pouvait permettre l'hivernage dans cette rade que pour cinq vaisseaux, à condition qu'ils débarqueraient leur poudre. On ne sait pas si l'amiral Hood l'a accepté. Cependant Gènes a ordonné une levée de 15 mille hommes, et elle paraît résolue de se mettre à l'abri de toute insulte de la part des Anglais. »

» Ceux-ci ne se laveront jamais des atrocités qu'ils ont commises dans cette ville durant le cours de la contre-révolution. Ils fesaient déchirer à coup de garricte les prisonniers patriotes. Un bourreau, sur l'ordre d'un garde-marin Anglais, en appliqua 36 coups sur les reins de Bailly, commissaire de marine. Le vieux Escot, quoique courbé sous le poids des ans et des infirmités, ne fut pas à l'abri de leur barbarie, et se vit ignominieusement frappé de coups de sabre. Beaucoup et quantité d'autres personnes subissent le même traitement. »

*Marseille, 15 pluviôse.* « Nos vaisseaux sont tous en réquisition ; nous ignorons encore pour quel objet. La démolition des sections empoisonnées s'opère tous les jours avec activité. La vente des effets nationaux se fait sans interruptions, et l'esprit publique se régénere de jour en jour. »

#### ARMÉE DU RHIN.

*Strasbourg, le 18 pluviôse.* « La maladie épidémique qui regne dans les armées autrichiennes et prussiennes, et parmi les émigrés, continue à faire des progrès effrayans. Plus de sept mille Prussiens, qui en sont attequés, sont entassés dans les hôpitaux à Francfort. Les Impériaux ont été obligés d'en établir de nouveaux à Lauffer et à Sickingen. Les émigrés ont les leurs à Etleinheim et à Siebaen dans le Brisgaw. Les ha-

biens qui voient tous les dangers qu'ils courent sont absolument déterminés à les en chasser. Le mal a déjà pénétré dans le Haut-Margraviat.

« Les officiers Autrichiens cantonnés dans le Brigsaw, annoncent ouvertement qu'ils se regarderont comme fort heureux si, avec les dépenses et les efforts qu'on fait pour la prochaine campagne, ils peuvent garder la défensive sur les rives du Rhin.

« Notre armée qui campe dans les environs de Mannheim a fait de grands mouvemens; on a même entendu plusieurs coups de canons tirés sur la ville. L'alarme est générale dans tous les postes sur le Rhin. Le 30 janvier au matin, un adjudant-général, accompagné d'un trompette de l'armée Française, s'est présenté dans les retranchemens ennemis. On ne sait encore rien de l'objet de sa mission; mais au moment de son apparition toute notre armée s'est trouvée sous les armes, sur une étendue immense, dont la ligne se déployait à perte de vue. »

#### ARMÉE DE LA MOSELLE.

*Thionville, 20 Pluviôse.* On attend dans cette commune l'état-major de l'armée de la Moselle. Hoche, dit-on, a quelques projets importants; ce jeune général donne les plus belles espérances; une partie de son armée est dans les environs de Sarre-Libre; elle va se remettre pendant quelque tems de ses pénibles marches, et dès que le tems le permettra, elle avancera sur la Moselle. La plupart des bataillons qui viennent d'être portés au grand complet par ceux de réquisition, sont dans le meilleur état; le décret salulaire qui a ordonné cette sage mesure semble avoir doublé le nombre de nos défenseurs; et sans calculer les sommes immenses qu'il épargne à la République, il a encore le double avantage de former des bataillons mieux organisés, et d'opposer à nos ennemis des masses plus imposantes. Les nouvelles levées de cavalerie se forment et s'exercent avec zèle; nos principes se propagent. Une partie de l'armée de la Moselle est déjà arrivée à Thionville; elle va se réunir dans les environs, et dans peu elle marchera sur Trèves. Tout nous annonce les plus heureux succès.

#### ARMÉE DU NORD.

*Maubeuge, le 15 pluviôse.* « Hier l'ennemi a fait un mouvement du côté de Beaumont, et a fait semblant de se préparer à attaquer nos postes avancés. Le général a donné ordre de faire renforcer tous les postes, et que personne ne se déshabillât; notre corps de grenadiers a bivouaqué, avec un détachement de chasseurs à pied, sur les hauteurs d'Ohérey, afin de protéger la retraite des troupes cantonnées à Kevelou. La

cavalerie a fait de fréquentes patrouilles toute la nuit; l'ennemi n'a point paru. Nous sommes rentrés ce matin à onze heures; nous avons les ordres de nous tenir prêts; si l'ennemi nous attaque, je vous enverrai les détails de l'affaire. »

*Givet, 10 pluviôse.* « Les déserteurs Autrichiens se rendent en grand nombre dans cette place; depuis plusieurs jours les régimens de Wierzet et de Berchiny voient diminuer considérablement leurs escadrons: dix hussards de ce dernier viennent d'arriver montés et équipés, et en annoncent beaucoup d'autres. »

COTES MARITIMES.

*Calais, 16 pluviôse.* « Il est entré dans le port de Calais un navire à trois mâts, chargé à comble, de dix-huit mille sarsiers de bled. J'ai rencontré dans ma route, de Calais à Paris, plus de cent quatre-vingt voitures chargées de bled venant de Calais. »

Pour copie conforme, ce 19 pluviôse, deuxième année républicaine.

*Brest, 10 pluviôse.* « L'amiral Thevenard, commandant à Brest, a été nommé au commandement du Port-de-la-Montagne. Il est remplacé par le contre-amiral Négriou.

L'employé civil sur le vaisseau le *Jeanbart* vient de publier les détails suivant de la petite campagne qu'il a faite.

« Depuis le 23 nivôse, nous avons croisé dans la Manche depuis l'isle d'Ouessant jusqu'aux Sorlingues.

« Le 27, nous avons poursuivi un corsaire anglais depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, et nous étions sur le point de lui faire danser la carmagnole, lorsque la nuit nous obligea de rejoindre la frégate la *Félicité*, qui était restée à près de quatre lieues derrière nous.

« Le 28, nous avons pris un navire américain, venant de Philadelphie, allant à Amsterdam avec un chargement de sucre et de café, estimé 8 à 900 mille livres.

« Le 30, nous aperçûmes à deux heures du matin un navire auquel nous commençâmes à donner la chasse à cinq heures.

« A deux heures de l'après-midi, le calme nous empêchant de le joindre, nous continuâmes à le poursuivre, en faisant retentir l'air de nos chants patriotiques. Lorsque nous fûmes assez près de lui, il mit pavillon anglais et nous tira neuf coups de canon; la frégate la *Félicité* était loin de nous. Le capitaine le Bozec, qui désirait lui faire partager l'honneur du combat, fit mettre en travers pour l'attendre; cependant, comme elle

ne nous rejoignait point assez vite et que la nuit approchait, notre capitaine fit arriver sur l'Anglais et tirer deux coups de canon, dont les boulets portèrent à son bord. Ce bâtiment, que nous avions pris jusqu'alors pour une lettre de marque, ouvrit sa deuxième batterie, et nous vîmes clairement que c'était un vaisseau de 74. Nous ne tardâmes pas à virer de bord et à mettre toutes nos voiles dehors pour le fuir; il nous pour-survit à son tour, et tira à toutes volées sur la frégate et sur nous. Quand nous fûmes à une certaine distance de lui, nous commençâmes à ralentir notre marche pour attendre la frégate la *Félicité*, sur laquelle nous avons eu constamment l'avantage. Mais le vaisseau continuant à nous chasser et à tirer sur nous, nous forçâmes de voiles une seconde fois, et nous nous en éloignâmes aisément : nous perdîmes de vue la *Félicité*, sans pouvoir la retrouver le lendemain, ce qui nous donna quelques inquiétudes.

» Le 2 pluviôse, nous donnâmes la chasse à un brick que nous avions observé dans la nuit; nous le joignîmes à 10 heures du matin, et nous le forçâmes d'amener son pavillon anglais qu'il avait arboré. C'est un corsaire de Jersey de 14 canons; nous l'avons amariné et expédié pour Brest. Quelques heures après, nous avons retrouvé notre frégate avec qui nous avons crié de joie vive la République. Aujourd'hui 4 pluviôse, nous sommes entrés à Brest avec 14 à 15 bâtimens de différentes nations pris par les vaisseaux de la République. »

P. S. Barrere, au nom du comité de salut public, a annoncé, dans la séance du 24; que des rassemblemens de brigands dispersés se sont formés dans la Vendée, sous les ordres de la Roche-Jacquelin, de Stofflet et de Charrette, et ont fait des attaques vers Beaupreau, Montrevault et Saint-Fulgent. Nos troupes qui étaient beaucoup trop disséminées n'ont pu se réunir à tems et ont éprouvé un échec. La perte a été peu considérable, et nous avons tué en huit jours plus de 6000 brigands. Ce que nous devons regretter de plus est la perte du général de brigade, Moulin le jeune, qui, blessé d'une balle, et se voyant sur le point de tomber au pouvoir des rebelles, s'est brûlé la cervelle d'un coup de pistolet. Le comité de salut public a pris toutes les mesures pour achever d'exterminer ces restes impurs de la rébellion.

Hntex et Garraud ont été envoyés près l'armée de l'Ouest pour y prendre toutes les mesures de salut public qu'ils croiront nécessaires.

La Convention nationale a décrété que la mémoire du général

Moulin est chère à la patrie, et qu'il sera élevé à Tiffange, aux frais de la République, un tombeau simple, et sur la pierre sera placé l'inscription suivante : *Républicain, il se donna la mort pour ne pas tomber vivant au pouvoir des brigands royalistes.*

Barrère a annoncée en même-tems une victoire remportée sur les Espagnols, le 17 pluviôse, près de Saint-Jean-de-Luz, aujourd'hui Chauvin-Dragon. L'ennemi qui s'est présenté sur tous les points en forces supérieures, au nombre de 14 à 15 mille hommes, a été vivement repoussé; il a perdu au moins 2000 hommes. Nous n'avons eu qu'environ 30 morts et 150 blessés, dont peu le sont dangereusement. Le général Frégeville a donné aux troupes l'exemple du courage. Tous les corps de l'armée se sont distingués à cette affaire.

Parmi les différents traits d'héroïsme, un mérite d'être remarqué. Aux premiers coups de canon qui se sont fait entendre, tous les prisonniers près du tribunal militaire de Chauvin-Dragon, ont demandé avec instance d'aller combattre. L'un d'eux était officier; ils se présentent à leur tête; ils repoussent tous, et tous jurent de vaincre. Arrivés au champ de bataille, ils sont en effet vainqueurs; et pour accomplir leur serment, ils reviennent, déposent leurs armes, rentrent dans les prisons et reprennent leurs fers.

Un million cinq cent mille liv. seront mises à la disposition de la commission pour l'envoi du bulletin des lois, et les fondeurs de caracteres sont mis en requisition pour le service de son imprimerie.

La commission des subsistances aura seule désormais le droit de requisition et de préhension pour le service des armées de la République.

# MERCURE FRANÇAIS.

DU QUARTIDI, 4 VENTOSE, l'an deuxieme de la République.  
( Samedi 22 février 1794, vieux style. )

## P O É S I E.

*A ma niece qui voulait se faire dire la bonne aventure.*

AIR : *Daignez m'épargner le reste. Des Visitandines.*

**P**OURQUOI demander aux devins  
De l'avenir la fausse histoire ?  
Pour approfondir tes destins,  
Qu'est-il besoin de leur grimoire !  
Ah ! pour connaître les beaux jours  
De la beauté douce et modeste,  
Il faut en croire les amours, ( bis. )  
Et dédaigner tout le reste. ( bis. )

N'appelle plus le souvenir  
Du tems perdu de ton enfance ;  
Il ne fut rien pour le plaisir,  
Cet âge de l'indifférence.  
Dans l'avenir plus fortuné,  
Ton sort ne peut être funeste,  
Puisqu'à l'amour est destiné ( bis. )  
Le soin d'en remplir le reste. ( bis. )

Eh ! laissons à l'antiquité  
Des vains oracles l'ignorance ;  
On sait que jamais la beauté  
N'eut recours à leur prescience.  
Quand d'un regard on peut donner  
Plaisirs divins, bonheur céleste,  
Au sort on peut s'abandonner ; ( bis. )  
Car l'amour répond du reste. ( bis. )

Laisse aux faux devins leurs erreurs,  
Tu ne peux qu'être fortunée ;  
Oui, quand on regne sur les cœurs,  
On commande à la destinée.

Pour ton bonheur , fais un heureux ;  
 C'est le moyen , l'amour l'atteste ,  
 L'oracle est sûr : quand on est deux , ( bis. )  
 L'amour seul prend soin du reste. ( bis. )

### CHARADE.

**A**MANT d'une femme jolie ;  
 On n'a plus rien à t'envier  
 Quand d'elle tu dis mon premier ;  
 Mais ne lui montre aucune jalousie ,  
 Cela seul à ses yeux te rendrait mon dernier ;  
 Le plaisir et l'amour embelliront ta vie  
 Si tu les sais fixer dans mon tranquille entier.

### ÉNIGME.

**L**e prêtre , comme le guerrier ,  
 Le citadin et l'homme de village ,  
 Le portefaix et le courier ,  
 Sans cesse de moi foit usage.  
 Dès la plus haute antiquité  
 On me connaît , on me renomme ,  
 Sans moi Paris à la beauté  
 N'aurait point adjugé la pomme ;  
 Aussi depuis ce triomphe vanté ,  
 Par le desir de plaire on me vit attachée ,  
 Et par l'amour plus souvent arrachée.  
 Dans un certain pays qui du sexe est l'enfer ,  
 Mon maître me confie , et son or et son fer.  
 Même , cher lecteur , on m'assure  
 Que le premier de tes parens ,  
 Dans de très-pénibles momens ,  
 D'un arbre , pour m'avoir , arracha la parure.

*Explic. des Charade , Enigme et Logogriphe du N<sup>o</sup>. 7.*

Le mot de la Charade est *Fichaise* ; celui de l'Enigme est *Bercen* ;  
 celui du Logogriphe est *Poële* , où se trouve *poë*.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Histoire physique, morale, civile et politique de la Russie moderne, tome III, contenant la suite de la topographie, de l'histoire naturelle des quarante-deux gouvernemens, et le précis historique des peuples de ce vaste empire. In-4°. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetiere-saint-André; à Versailles, chez Blaisot, libraire, rue Saforj. L'an 2<sup>e</sup>. de la République.*

Ce volume est le dernier de cette grande compilation en six volumes in-4°. , dont trois pour la Russie ancienne, et trois pour la moderne. Cette division eût été bien conçue, si la première partie eût fini à Pierre-le-Grand, et que la seconde eût commencé avec son regne. C'était la distribution naturelle de l'ouvrage, puisqu'en effet la Russie a été renouvelée, et l'on peut dire même créée par le génie de Pierre, et qu'avant lui elle était entièrement barbare et ignorée. Il y a plus: il convenait peut-être de ne pas traiter le regne du Kzar, sujet à-peu-près épuisé dans deux ouvrages de Voltaire, l'histoire de Charles XII et celle de Pierre, l'une qui est en ce genre le chef-d'œuvre de notre langue, l'autre qui, sans avoir la même perfection, n'en est pas moins d'un grand écrivain. Il fallait donc, ou être en état de soutenir cette concurrence, ou être assez riche en mémoires et en matériaux de toute espèce pour pouvoir offrir au public un ouvrage nouveau; mais l'un était assurément fort loin des facultés du citoyen Leclerc, et l'autre n'était pas plus praticable, Voltaire ayant reçu tous les secours possibles de la Russie pour la composition de son ouvrage. Dans tous les cas, la bienséance exigeait au moins qu'on demandât quelque excuse au public de remanier ce qui avait été fait par un si grand maître. Mais ce sentiment des convenances est depuis long-tems devenu fort rare parmi les auteurs, dont les prétentions semblent avoir augmenté en raison inverse des talens. Le nouvel historien se félicite seulement de pouvoir réparer ce qu'il appelle les omissions de Voltaire, et l'on peut assurer qu'elles sont fort peu importantes. Aussi est-il obligé souvent de le copier en guillemets, et souvent encore il le copie à-peu près sans en avertir. Quant à la disproportion du talent, il ne paraît pas qu'il en ait l'idée; et cela est tout simple; on en sentira les raisons tout à l'heure; mais il suffirait de voir la manière dont il parle de son propre ouvrage en plus d'un endroit, entr'autres lorsqu'il assure que toutes les critiques passées, présentes et futures viendront y échouer. Voilà comme il faut parler: qui sait si l'on ne trouvera pas quelqu'un qui vous croira? et quand personne

ne vous croirait , qu'importe ? on a toujours eu le plaisir de se satisfaire sans faire de mal à personne.

L'auteur , que son séjour en Russie a mis à portée de rassembler des matériaux de toute espece , non-seulement a grossi son énorme recueil d'une foule de morceaux qui ne sont proprement que des pieces justificatives faites pour des collections particulieres et d'un autre genre , mais il insere à tout moment , au milieu de sa narration , des traités sur tous les sujets , sur la morale , la legislation , l'histoire naturelle , les arts , les lettres , etc. Il y joint encore des diatribes très-aigres contre un autre historien de la Russie , le C. l'Evêque ; et cet homme qui n'a pas craint la concurrence de Voltaire semble s'indigner qu'on puisse en établir une avec lui. L'ouvrage du C. l'Evêque est très-défectueux , il est vrai ; mais du moins il est français ; il est écrit raisonnablement. On voudrait pouvoir en dire autant de son antagoniste qui le traite si mal.

Voltaire a dit quelque part qu'il regardait tous les gros livres comme des dictionnaires. Sous ce rapport , la compilation de Leclerc n'est pas inutile ; c'est un livre de bibliothèque , et dans la quantité de pieces qu'il a entassées , il y a à profiter et à choisir pour celui qui aura le talent d'écrire une histoire.

Parmi ces différens morceaux , je ne crois pas qu'on fasse grand usage de ceux qui sont du crû de l'auteur , et sur-tout de sa dissertation sur la noblesse. Je ne lui en reproche pas le fond , puisqu'elle était écrite plusieurs années avant la révolution ; mais dans tous les tems on est obligé de raisonner , et il ne s'est pas aperçu que sa premiere proposition détruit invinciblement tout ce qu'il dit ensuite de la nécessité et de l'utilité de la noblesse chez toutes les nations. Il en assigne les sources dans la valeur qui se distingue , le courage qui ose entreprendre , l'estime , la vénération que l'on doit à la vertu , au mérite supérieur , aux actions conformes à la justice , etc. Eh ! vraiment oui , voilà bien la seule et véritable noblesse : jugez-en par l'acception étymologique de ce mot. Que veut dire *nobilis* , qui vient de *nosse* ? Proprement , ce qui mérite d'être connu , ce qui se fait remarquer , ce qui se distingue , et ce mot s'appliquait génériquement chez les Latins , comme chez nous , aux personnes ou aux choses qui s'élevaient par elles-mêmes au-dessus des autres. Tous nos préjugés , toutes nos erreurs ne sont gueres que de fausses conséquences d'idées originaiement vraies. On en va voir une preuve frappante. Immédiatement après cette définition très-juste de ce qui fait la noblesse , l'auteur continue ainsi : « La considération acquise » par ces hommes grands par eux-mêmes *dût être reversible* » sur leurs enfans. »

*Dût être !* Et pourquoi donc ? Voilà l'erreur et le préjugé. Et cette expression de *reversible* est plaisante ; ne dirait-on pas qu'il s'agit d'un fond constitué , qu'on legue des vertus , des talens , comme un patrimoine ? Et si tu es obligé de m'ac-

ordonner que ce n'est pas là un objet d'héritage, qu'on ne transmet pas les vertus et les talens, pourquoi veux-tu qu'on transmette les récompenses ?

*Je m'en vais te bailler une comparaison,*

comme dit maître Alain dans Molière : Si l'on voulait t'enfermer, parce que ton père a été fou ; te mettre au régime, parce qu'il était valétudinaire ; te punir, parce qu'il a été coupable ; que dirais-tu de cette fantaisie ? Tu crierais de toutes tes forces à l'injustice et à l'extravagance ; tu nous répéterais que les fautes et les maladies sont individuelles, que si ton père était malade, tu te portes bien ; que s'il était un fripon, tu es un honnête homme ; et tu aurais toute raison. Eh bien ! si tu ne veux pas qu'on te punisse pour les mauvaises qualités de ton père, pourrais-tu m'expliquer pourquoi tu veux qu'on te récompense du bien qu'il a fait ? La parité est exacte, la conséquence rigoureuse : tâche d'y échapper, si tu peux. Je t'en défie, à moins de renoncer au sens commun.

Le maréchal de Villars, lorsqu'il commandait nos armées, écrivit à sa femme, *envoyez-moi mon fils*. Le prétendu fils du héros arrive, et se fait bientôt connaître pour le plus mauvais sujet et le plus grand poltron de toute l'armée. *Madame*, (écrit le maréchal) *je vous avais prié de m'envoyer mon fils, vous m'avez envoyé le vôtre*. Si l'on avait voulu du moins être conséquent dans le préjugé de la noblesse héréditaire, il eût fallu s'assurer des moyens de ne pas croiser les races, comme font les Arabes pour leurs chevaux, dont ils soignent et gardent exactement la généalogie. Mais l'homme est un animal d'une organisation un peu plus compliquée que le cheval, et quelque soin qu'on en prit à cet égard, on n'obtiendrait pas le même résultat. Un homme a beau être le fils de son père ; il est prouvé que très-souvent il ne lui ressemble en rien. Il s'ensuit que la noblesse héréditaire n'a lieu naturellement que dans les chevaux et les chiens de chasse.

« La même expérience qui a fait connaître aux hommes  
 » les désordres et les périls d'un Etat, quand les nobles  
 » cessent d'y occuper les premiers rangs, leur a majestueu-  
 » sement prouvé la nécessité et l'utilité de la noblesse. »

*Majestueusement fait admirablement.*

Veut-on savoir ce qu'il y a de majestueux dans cette preuve ? Le voici : « Ainsi la mémoire d'Isis, qui dans l'exercice  
 » d'une autorité presque divine s'était montrée souverainement  
 » juste, chaste, modeste, bienfaisante, détermina les Egyptiens  
 » à accorder plus de pouvoir à leurs reines qu'à leurs  
 » rois, aux épouses qu'aux époux. »

Ainsi la nécessité et l'utilité de la noblesse est majestueusement prouvée par Isis, et par une extravagance tirée à tout hasard des mille et une fables de l'ancienne Egypte ! Si cette manière de raisonner est majestueuse, elle n'est pas imposante.

Et cela s'écrit dans le siècle de la philosophie ! Et celui qui écrit ainsi se donne à tout moment pour un philosophe, un politique, un législateur, et le prouve par Isis ! Ce n'est rien encore.

« C'est de cet usage, sans doute, que s'est formé le pro-  
 » verbe espagnol : *Hidalgo como un graxilán*, noble comme  
 » un épervier. Cette expression heureuse désigne particulièrement les nobles descendus des Goths, etc. »

Si l'auteur était malin, on croirait qu'il a voulu rire, quand il a trouvé si heureuse la comparaison d'un noble et d'un oiseau de proie. Point du tout : on peut être sûr qu'il n'a point voulu faire d'épigramme, et qu'il est de la meilleure foi du monde ; et c'est tant mieux.

On a vu sa force en fait de raisonnement : elle est la même en fait de littérature, de goût, de style. « La grandeur et  
 » la faiblesse ont fait le tour du monde, et ne se sont  
 » établi qu'un regne précaire, dans des climats opposés du  
 » fort au faible. »

Nous laissons au lecteur l'amusement de commenter ce galimathias presque divin.

« Le sentiment n'a point de maître ; il n'en est pas du  
 » sentiment comme de l'éloquence ; être éloquent, c'est  
 » savoir prouver ; mais il faut bien sentir, pour bien rendre  
 » les vrais caractères des passions. »

Ces notions sont aussi neuves que profondes : c'était bien la peine qu'Aristote, Cicéron, Quintilien, etc. fissent tant d'efforts et développassent tant d'observations lumineuses, pour apprendre à l'orateur à manier les passions, à chercher dans son cœur ce qui peut émouvoir le nôtre ; qu'ils répétassent de cent manières, *pectus est quod disertum facit, c'est le cœur qui fait l'homme éloquent*. Le citoyen Leclerc en sait bien plus qu'eux : il nous apprend que le sentiment est étranger à l'éloquence, qui ne consiste qu'à prouver ; sans doute, parce que tout logicien est orateur. Au surplus, il est l'un comme l'autre, et par conséquent sans intérêt.

Qui n'a pas lu dans Voltaire ce beau parallèle de Charles XII et du Kzar, qui précède la bataille de Pultava ? Le nouvel historien a eu la noble ambition de jouer contre ce morceau fameux. « Tandis que Charles se repose, malgré lui, refléchissons un moment, avec M. Godart ( que M. Godart  
 » est bien-là ! ) sur la bataille qui va suivre. Quel spectacle !  
 » deux monarques, commandant leurs armées en personne,  
 » tous deux cherchant à vaincre, etc. »

N'est il pas bien extraordinaire, quand on donne une bataille, que l'on cherche à vaincre ? Quel spectacle ! et quel style !

« La hardiesse de tout faire impunément amène toujours un  
 » concours de maux qui s'entraînent de loin. »

On croyait jusqu'ici qu'il y avait au moins de la hardiesse à faire le mal avec quelque danger ; mais qu'il n'y a que de

la lâcheté à le faire impunément. Notre historien n'y regarde pas de si près.

« C'est le retour qui soutient la tendresse, et l'amour propre »  
 » offensé invite le cœur à se débarrasser de ses chaînes. »

Ce style est aussi élégant qu'historique ; mais quoique ce retour qui soutient la tendresse ait bien son prix, j'aimerais autant que l'auteur eût pris en entier les vers de l'Opéra :

Un tendre amour

Veut du retour.

Cela n'aurait fait qu'une petite variété de plus, comme il y en a tant d'autres.

« Auguste roi de Pologne, manquait de ce courage d'esprit »  
 » qui fait perdre ou conserver les états, qui les élève ou qui »  
 » les abaisse. »

Toujours du neuf et du profond : il ne manque que de nous apprendre quand est-ce que le courage d'esprit a fait perdre des états, ou les a abaissés.

L'érudition de l'auteur aurait dû venir ici au secours de la philosophie. Il en a beaucoup, d'érudition, et il la place à merveille, témoin cette phrase : « Combien d'exemples »  
 » pareils ne pourrions-nous pas citer, si le régime pythagoricien »  
 » n'imposait pas l'obligation de se taire à propos ! »

Par respect pour le régime pythagoricien, nous ne croyons pas non plus devoir en dire davantage. Ce style tantôt niais, tantôt emphatique, cette privation d'idées et de bon sens, cette continuelle accumulation de moralités triviales ; en un mot, tous les défauts imaginables ne seraient encore rien, si l'on n'y joignait ce ton doctoral et impératif, si l'on n'affectait pas de nous retracer magistralement tous les devoirs d'un historien, tels qu'on les trouve dans toutes les réthoriques, avec l'air de se croire seul en état de les observer, d'autant plus qu'on ne fait à aucun de nos écrivains l'honneur de reconnaître qu'il les ait remplis. Le lecteur judicieux peut comprendre à présent pourquoi le citoyen Leclerc n'a pas eu la moindre défiance de ses forces en les mesurant contre celles de Voltaire. Les gens qui n'ont aucune idée de l'art n'imaginent jamais rien au-delà de ce qu'ils font.

## A N N O N C E S.

*Ode sur la Liberté et l'Égalité*, par Jean-Victor Campagne, citoyen Français, lue avec succès au théâtre de la République, à plusieurs sociétés populaires des départements, accueillie à celle des Jacobins, et envoyée à la Convention. Seconde édition, revue et corrigée, in-4°. A Paris, de l'imprimerie de Laurent aîné, rue d'Argenteuil, n°. 211.

*Ode sur la prise de Toulon*, par le même, à la même adresse,

# M E R C U R E

## HISTORIQUE ET POLITIQUE.

A L L E M A G N E .

*De Hambourg , le 6 février 1794.*

LA Turquie est à la veille d'être obligée de prendre enfin part aux mouvemens politiques et militaires dont l'Europe est agitée relativement aux affaires de la République Française : il n'est pas aisé de savoir encore quel sera ce parti, quoique ses véritables intérêts l'indiquent d'une manière très-marquée, et lui défendent d'abandonner les Français, ses amis naturels, pour entrer avec ses ennemis naturels, l'Autriche et la Russie, dans cette injuste coalition qui ne triomphera point de la France, et dont les succès, en supposant qu'elle pût en avoir de marqués, seraient un véritable malheur pour l'Empire Ottoman qu'on ne tarderait pas à vouloir partager comme la Pologne.

Les rapports qui nous viennent de ce pays sont si variés, si contradictoires même, qu'il est difficile d'asseoir une opinion à cet égard. Les ennemis de la France voudraient bien faire croire qu'ils ont enfin réussi par les menaces et les séductions ; ils vont jusqu'à dire que la Turquie leur fournira, pour la campagne prochaine, non pas de la cavalerie, mais une prodigieuse quantité de chevaux de remonte, et qu'elle se charge d'empêcher les états barbaresques de fournir des grains à l'ennemi commun, dont elle aidera d'ailleurs à bloquer les ports :

En attendant que tout ceci se confirme ou se démente, car l'un n'est pas moins possible que l'autre, voici ce que marquent les dernières lettres de Constantinople. On a vu se succéder ici depuis quelque tems des couriers extraordinaires, dépêchés de Petersbourg à l'ambassadeur Russe. Ils ont donné lieu à plusieurs offices de ce ministre, à la Porte, dont l'objet ne transpire pas, mais à la suite desquels on a cru remarquer du mécontentement, même de l'inquiétude, dans tout ce qui compose cette légation. Les Turcs tiennent de leur côté de fréquens conseils. Il paraît au total, que M. Kutusoff reparaitra beaucoup plutôt qu'il ne l'avait compté lui-même. Vraisemblablement il aurait quitté cette capitale dans cinq ou six semaines ; on en juge parce que ce sera jeudi (la lettre est du 4 nivôse) le dernier dîner d'étiquette qu'il est d'usage que chaque ministre de la Porte lui donne. Il a eu le désagrément

de voir plusieurs personnes de sa suite désertir sa maison pour prendre le turban.

Il paraît donc que la Porte et la Russie pourraient ne pas tarder à se brouiller. Cette rupture viendrait des nouvelles alarmantes que les Turcs apprennent de leurs frontières du Nord. Leurs généraux et émissaires mandent qu'une armée de 10,000 Russes se rassemble vers leurs provinces limitrophes, qu'on y rassemble des magasins immenses, et qu'on arme à toute force dans les ports de Sébastopol, Oczakow et Cherson, toutes les forces maritimes qui peuvent s'y trouver. Le grand-seigneur a donné sur-le-champ les ordres les plus précis pour la vérification de ces nouvelles, et il a en même tems enjoint à ses commandans de redoubler d'activité dans tous les arsenaux de terre et de mer.

*De Francfort-sur-le-Mein, le 9 février.*

L'empereur a été fort incommodé pendant quelques jours d'une esquinancie ; mais il recommence à donner audience. Son voyage dans les Pays-Bas, qui était prêt à avoir lieu, se trouve différé par l'état de sa santé encore chancelante, et par les soins immédiats à donner à la continuation de la guerre. La partie des finances n'est pas la moins embarrassante ; et il faut pourtant se procurer ce nerf de toutes les opérations militaires. Des especes de maltotiers lui avaient proposé un plan de nouvelles impositions ; il l'a absolument rejeté, et il a été décidé qu'on se bornerait à une invitation aux gens riches de contribuer par des dons volontaires aux besoins de la patrie. Le prince en a donné l'exemple, en faisant porter à la monnaie le reste de sa vaisselle d'or et d'argent, remplacée par de la porcelaine. Mais on pressent avec chagrin l'insuffisance de ces ressources pour tout ce qui reste à faire. L'on craint que tout le poids de la guerre actuelle ne porte principalement sur la cour de Vienne, qui va avoir à défendre ses vastes États depuis Ostende jusqu'à Milan. Cette dernière crainte est fondée sur le bruit qui court, disent les lettres de Vienne, que les négociations avec la cour de Berlin, dont Luchesini est chargé ici, se continuent avec quelque défiance, tellement que notre cabinet ne répond à ses propositions qu'après avoir reçu des éclaircissemens du comte de Lerbach, notre ministre à Berlin. Il serait possible que ces lenteurs tinsent à l'attente de nouvelles de la rentrée du parlement d'Angleterre, pour savoir à quel point ce pays entrera dans les dépenses des subsides que le roi de Prusse exige absolument. C'est une condition à laquelle il tient si fort, que l'on avait commandé dans notre ville des quartiers pour trois bataillons de ses gardes, et qu'il vient d'y arriver un contre ordre.

On sent tellement le besoin qu'on aura de troupes sollicitées par la cour de Turin et par quelques électeurs, que la commission impériale a expédié à Ratisbonne un décret

ultérieur, dans lequel l'empereur insiste de la manière la plus pressante sur l'armement de tous ses sujets de l'Empire, et demande qu'il soit rendu un *conclusum* sur le mode d'effectuer cet objet de la manière la plus prompte.

Il paraît que ces électeurs ont cru devoir faire leurs sollicitations par eux-mêmes; car celui de Cologne est déjà arrivé à Vienne, et sera bientôt suivi de ceux de Trèves et de Mayence; on attend aussi dans cette ville le roi de Naples, le grand-duc de Toscane et l'archiduc gouverneur du Milanais.

#### PROVINCES-UNIES ET BELGIQUE.

Les Français se rassemblent de nouveau en forces sur la Sarre; il paraît qu'ils vont tenter quelques opérations. On s'attend dans les Pays-Bas, et sur-tout à Bruxelles, à une invasion générale contre laquelle on prend autant de précautions que les troupes dont on peut faire usage et la disposition des habitans du pays le permettent. Ces dispositions ne sont pas favorables par-tout. Cependant il faut avouer que la conduite des Français dans ce pays n'a pas peu contribué à y racommoder les affaires de l'Autriche. On est forcé presque partout d'armer les habitans, quoiqu'on ne se dissimule pas que cette mesure peut devenir dangereuse. En attendant, comme on court au plus pressé, on a tiré un cordon de ces nouveaux soldats dans le Hundsruock, depuis Trèves jusqu'à Coblentz.

Le 27 du mois dernier, un corps de Républicains sorti de Maubeuge attaqua très-vigoureusement sur trois colonnes les postes autrichiens près de la Sambre. Il eut d'abord l'avantage dans le premier choc; mais les troupes s'étant ralliées, il fut obligé de plier à son tour et de se retirer dans la place en laissant quelques prisonniers. C'est ainsi qu'en attendant que la saison permette les grandes opérations militaires la petite guerre, qui entretient le courage, se fait toujours avec une extrême activité de part et d'autre. — Il y a eu dernièrement une affaire du côté de Menin; à l'avant-poste, un obus perça un souterrain; le brave major Welker des grenadiers de Darmstadt y fut précipité, et par la profondeur de la chute se rompit le bras droit. Plusieurs personnes furent blessées dans cette occasion.

Le prince de Ligne, général au service de l'empereur, est parti le 3 février de Bruxelles pour Vienne avec toute sa famille.

On parle d'un emprunt de 10 millions que le gouvernement anglais va faire en Hollande; les Hollandais en ajouteront, dit-on, cinq pour aider à payer le roi de Prusse, puisque c'est le seul moyen de le retenir dans la coalition. La cour de Vienne vient de tirer de l'argent des Hollandais d'une autre manière; elle leur a vendu comptant le 150000 rations exigées de la petite province de Limbourg, dont elle avait besoin pour elle-même, mais qu'elle saura probablement rem-

placer par d'autres, en satisfaisant au besoin encore plus pressant de numéraire.

On mande d'Ostende, vers la fin de janvier, qu'il y est arrivé des hussards de Blankenstein et de Barco avec sept à huit cents hommes d'infanterie qui seront suivis d'autres troupes, et doivent aller rejoindre lord Moyra à Cowes, s'il en est encore tems, pour l'expédition projetée contre la France, et dont le succès paraît de jour en jour devenir plus douteux.

### E S P A G N E.

Nos lecteurs seront sans doute bien aises de trouver ici les deux piéces suivantes, qui, quoique d'une date assez ancienne, ont tout l'intérêt de la nouveauté, puisqu'elles n'avaient encore été publiées, et même très-recemment, que dans les gazettes françaises qui s'impriment chez l'étranger. On y verra que l'Espagne suit servilement le ton dicté par l'Angleterre.

*Traité entre sa majesté Britannique et le roi d'Espagne, signé à Aran-juez, le 25 mai 1793.*

« L. M. B. et C. ayant résolu, en considération des circonstances présentes de l'Europe, de resserrer leur confiance mutuelle, leur amitié et leur correspondance par une convention provisoire, en attendant qu'elles aient complété entièrement le plan solide d'alliance et de commerce qu'elles ont tant de desir d'établir entre leurs sujets respectifs, ont nommé et autorisé à cet effet, savoir de la part de S. M. B. le très-illustre et très-excellent lord Alleyne, baron de Saint-Hélens, membre du conseil privé de S. M., et son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de S. M. C.; et de la part de S. M. C. le très-illustre et très-excellent seigneur don Manuel de Godoy et Alvares, etc., duc de l'Alcudia, grand-d'Espagne de la première classe, etc., secrétaire d'état, etc., lesquels, après s'être communiqué réciproquement leurs devoirs en due forme, sont convenus des articles suivans :

« Art. I. Les deux rois employeront toute leur attention et les moyens qui sont en leur pouvoir, pour rétablir la tranquillité publique, et maintenir leurs intérêts communs. Ils promettent et s'engagent d'agir parfaitement de concert, avec la confiance la plus intime, pour l'accomplissement de ces fins salutaires.

» II. Leurs majestés ayant trouvé de justes fondemens de soupçon et d'inquiétude pour la sûreté de leurs dominations respectives, et pour le maintien du système général de l'Europe dans les mesures adoptées depuis quelque tems en France, sont déjà convenues d'établir entr'elles un concert intime et entier dans les moyens d'opposer une barrière suffisante à ces vues dangereuses d'agression et d'agrandissement : et la France ayant déclaré une guerre injuste et agressive contre S. M. B. et contre S. M. C., leurs dites majestés s'engagent à faire

cause commune dans ladite guerre. Lesdites hautes parties contractantes conviendront mutuellement ensemble de tout ce qui peut être relatif aux secours qu'elles se donneront réciproquement, ainsi que de l'emploi de leurs forces pour leur sûreté et défenses respectives, et pour le bien de la cause commune.

» III. En conséquence de ce qui est stipulé dans l'article précédent, et afin que les bâtimens anglais et espagnols puissent être mutuellement protégés et secourus dans la présente guerre, aussi bien dans le cours de leur navigation, que dans les ports des hautes parties contractantes, L. M. B. et C. sont convenues et conviennent, que leurs escadres et vaisseaux de guerre convoieront, sans distinction, les bâtimens marchands des deux nations, de la même manière que chacune d'elles convoie les siens propres, autant que les circonstances pourront le permettre; et que, tant les vaisseaux de guerre que que les bâtimens marchands, seront admis et protégés dans leurs ports respectifs, et seront fournis de tout ce dont ils auront besoin au prix courant.

» IV. L. M. s'engagent réciproquement de fermer leurs ports à tous les bâtimens français, de ne leur permettre en aucun cas d'en exporter pour ceux de France, des provisions de guerre ou navales, non plus que du blé ou autres grains, viandes salées ou autres provisions; et de prendre tous les moyens qui seront en leur pouvoir pour traverser le commerce de France, et l'amener ainsi à de justes conditions de paix.

» V. L. M. s'engagent réciproquement et pareillement, la guerre présente intéressant généralement tout état civilisé, d'unir tous leurs efforts pour empêcher celles des puissances qui ne prendront pas part à ladite guerre, de donner, en conséquence de leur neutralité, aucune protection directe ou indirecte sur les mers ou dans les ports de France, au commerce et aux propriétés des Français.

» VI. L. M. B. et C. promettent réciproquement de ne pas mettre bas les armes, à moins que ce ne soit d'un commun consentement, sans avoir obtenu la restitution de tous les domaines, territoires, cités ou places qui peuvent avoir appartenu à l'une d'elles avant le commencement de la guerre, et dont l'ennemi se serait mis en possession dans le cours de leurs hostilités.

» VII. Si l'une des deux hautes parties contractantes était attaquée, inquiétée ou troublée dans aucun de ses domaines, droits, possessions ou intérêts, en quelque tems et de quelque manière que ce puisse être, par terre ou par mer, en conséquence et en haine des articles ou stipulations contenus dans le présent traité, ou des mesures prises par les hautes parties contractantes en vertu d'icelui; l'autre partie contractante s'engage de la secourir et faire cause commune avec elle, de la manière stipulée dans les articles précédens.

„ VIII. Le présent traité sera ratifié par les deux parties , et l'échange des ratifications se fera dans l'espace de six semaines , ou plutôt , si faire se peut.

„ En foi de quoi les plénipotentiaires de L. M. B. et C. ont signé en leur nom et en vertu de leurs pleins pouvoirs respectifs le présent traité , et l'ont scellé du sceau de leurs armes. „

Fait à Aran-Juez , le 25 mai 1793. Signés , Alleyne , M. de Godoy et Alvarès.

„ Sa majesté Catholique , pénétrée de douleur par la mort de son auguste cousin Louis XVI , roi de France , qu'il a soufferte sur un échafaud de la part d'un nombre de ses propres sujets , les plus exécrationnels des hommes ; saisie d'une juste indignation , à raison d'un attentat aussi horrible ; forcée de se défendre contre ces mêmes Français , qui , en usurpant l'autorité royale et en tyrannisant le reste des sujets , lui ont déclaré la guerre , a dû se résoudre à l'entreprendre , de son côté , et à surmonter la répugnance naturelle et décidée qu'elle avait pour une rupture. Malgré les mesures vigoureuses que le roi a prises d'abord , et qu'il continuera de prendre selon que l'exigeront la dignité de sa couronne et la sûreté de ses États ; sa majesté savait bien , et elle le sait encore , que , tandis qu'elle exposait la vie d'un si grand nombre de ses fideles sujets , et qu'elle sacrifiait des sommes énormes pour soutenir cette guerre et en châtier les auteurs , il serait impossible d'éviter les effets et les maux qui en résulteraient pour les personnes augustes de la famille royale de France , enfermées dans des prisons , et pour un grand nombre de bons et dignes Français , qu'elle désirait de sauver , en les rétablissant dans la tranquille jouissance de leurs biens et de leurs maisons. Les liens de proche parenté , une amitié non interrompue de près d'un siècle , les rapports et correspondances intimes entre deux puissances voisines , étroitement liées , sont autant de motifs qui rendront sa majesté de plus en plus sensible à la nécessité de s'engager dans une guerre contre la France , dans laquelle elle sait qu'il existe nombre de familles , de villes , et même des provinces entières , qui détestent les principes abominables des autres Français. Malheureusement , il y a eu beaucoup de dérangement d'idées ou d'intérêts chez les uns ; il y a eu autant de crainte chez les autres , et autant d'inquiétude sur le sort qui leur était préparé : la violence a forcé un bon nombre à prendre les armes , pour faire exécuter contre leur propre gré les décrets de ceux mêmes dont ils détestaient et abhorraient le gouvernement : mais la vigueur et la constance avec lesquelles d'autres ont su secouer le joug de leurs oppresseurs , et se défendre contre leurs efforts , ont démontré combien il est juste et digne du cœur magnanime du roi , d'employer tou-

les moyens possibles, non seulement pour soutenir les Français fideles à leur souverain, mais aussi pour ramener à la raison et à la réconciliation tous ceux que S. M. considère comme naïvement égarés par les apparences brillantes d'une liberté qui n'existe point dans le fait; par des espérances qui loin de se réaliser, creusent leur précipice; ou par des menaces et l'usage continuel de la rigueur, qu'ils sont obligés de souffrir, et qui leur ôte le courage de prendre le parti de la justice, de la loyauté et de leur propre conservation.

» Sa majesté croit qu'un de ces moyens serait celui de la réunion de toute la partie saine de la nation Française, de la manière que l'a effectué la ville de Toulon, pour établir dès-à-présent une forme de gouvernement, sous une monarchie héréditaire, sauf à traiter ensuite, après la cessation des troubles actuels, des modifications qu'on jugerait convenables à sa plus solide consistance. Sa majesté est persuadée que c'est également la manière de penser de S. M. Britannique, son allié; et elle ne doute point que les autres puissances qui ont pris les armes pour faire cause commune contre la France, contribueront au même but, en accueillant et protégeant les Français, qui se montreront prêts à profiter de ces dispositions bienfaisantes. Le roi Catholique, pour sa part, les leur annonce dès-à-présent de la manière la plus sincère, et promet d'écouter paisiblement toute idée quelconque, qui puisse se concilier avec la dignité de ses résolutions, desirant voir le plus tôt possible le moment où, après la destruction de l'anarchie qui cause tant de maux à la France, il y ait dans ce royaume un corps ou une classe de personnes qu'il puisse considérer comme ayant l'autorité et le pouvoir suffisans, pour délibérer sur un objet aussi important pour la France même. C'est alors que sa majesté la regardera comme une puissance qui a rappelé dans son sein les principes de religion, de morale et de société civile, que ceux qui se sont revêtus du pouvoir souverain ont contribué à bannir si violemment. C'est alors que les nations civilisées pourront traiter avec elle, et renouveler les relations d'amitié et de commerce qui ont subsisté jusqu'à présent: et c'est alors que l'Espagne, les horreurs de sa guerre étant entièrement écartées, pourra user envers la France de toutes les démonstrations qui conviennent à un bon voisin, à une nation généreuse et à un roi de la même famille. »

#### ANGLETERRE. CHAMBRE DES PAIRS.

*Séance du Parlement, du 21 janvier.* Sa majesté et les communes ayant quitté la salle, les étrangers s'étant retirés, et la chambre s'étant formée, le lord chancelier lut le discours du roi.

Le lord Stair se leva le premier, pour mettre en motion l'adresse au roi. Voici la substance de son discours:

« Dans la situation critique où se trouve ce royaume, tout

homme, quel que soit son talent, doit soutenir la cause commune. Les succès rapides dans le commencement de la campagne avaient trop exalté l'attente du public. Les derniers revers l'ont peut-être trop abattu; mais pour bien juger des avantages réels qui en forment le résultat, il faut comparer la situation actuelle avec celle où l'on se trouvait d'abord. La France, après avoir parcouru la Flandre Autrichienne, menaçait d'envahir la Hollande, et s'était emparée de quelques places frontières. Elle était en possession du Palatinat, de la Savoie et de Nice. Ses flottes triomphaient dans la Méditerranée, et imposaient des lois aux Etats qui la bordent. Enfin le succès de ses armes étonnait l'Europe, et semblait ne pas lui laisser le tems de s'y opposer. Forcée bientôt d'abandonner ses projets sur la Hollande, elle fut chassée des Pays-Bas, et perdit plusieurs de ses propres forteresses. En Allemagne, Mayence est repris, et malgré les derniers échecs, au moyen des renforts survenus, on peut espérer de conserver dans Fort-Louis une clef pour rentrer en France. Depuis la naissance de la marine en Europe, jamais puissance n'a fait une perte semblable à celle que l'ennemi vient de souffrir à Toulon. Dans le grand Océan, il a perdu Terra-Neuve, l'isle importante de Tabago, et il ne lui reste pas une factorerie dans les mers orientales. »

Après avoir jetté les yeux sur l'intérieur de la France, sur Lyon, Marseille, la Vendée; après avoir comparé l'anéantissement de son commerce avec la splendeur de celui de l'Angleterre; après avoir montré que rien ne devait faire désespérer du succès, et prouvé qu'il était impossible de songer à faire la paix avec des gens qui ne pouvaient assurer sa solidité, il conclut, en proposant au roi, une humble adresse de reconnaissance et d'assentiment à tout le contenu du discours de sa majesté.

Lord Auckland appuie la motion par les mêmes motifs, en ajoutant que les mesures employées par les Français, épuisaient leurs ressources, et qu'on réussirait si on poussait la guerre avec vigueur.

Lord Guildford, pour obtenir un amendement à la motion, fait un tableau bien différent de la situation de l'Angleterre. Il s'étend avec une éloquence nerveuse sur les maux inséparables de la guerre. Il dit qu'elle n'a point d'objet indéfini. Il demande combien dureront les hostilités; si c'est une guerre à mort. Il ajoute qu'elle sert les vues des Français qui ne cherchent qu'à irriter les peuples contre leur gouvernement. Selon lui, les finances de l'empereur sont épuisées, et celles du roi de Prusse prêtes à l'être. Enfin, après avoir discuté amplement tous les moyens produits de part et d'autre dans la dernière session, il termine en demandant, par forme d'amendement:

« Que S. M. soit instamment suppliée d'écouter toute pro-

position de paix, qui pourra s'accorder avec l'honneur et la dignité de la nation, sans que la forme du gouvernement intérieur de France puisse jamais y mettre obstacle. »

Le duc de Norfolk, lord Stanhope, lord Derby, le marquis de Lausdowne et lord Lauderdale opinèrent pour l'amendement, en appuyant sur les mêmes motifs.

Le duc de Portland, le comte de Mansfield et lord Grenville furent les principaux de ceux qui soutinrent la motion. Fondés sur les mêmes motifs, ils se réunirent à dire :

« Le but de l'amendement est d'obtenir la paix ; mais quelle paix peut-on faire avec les ennemis de toutes lois, de tout ordre, de toute religion ; avec des hommes qui ont déclaré une guerre perpétuelle aux rois et à la royauté, et qui qualifient de tyran notre légitime souverain ? Dès l'année dernière on la voulait cette paix, et ceux avec lesquels on voulait que nous la traitions ne sont déjà plus. A qui s'adresserait-on aujourd'hui ? les comités, la Convention elle-même n'en a pas le pouvoir. Elle a prononcé peine de mort contre quiconque en ferait la proposition. D'ailleurs, elle a décrété qu'elle ne ferait jamais la paix avec une puissance qui aurait un pouce de terrain dans son territoire. Il faudrait donc, par forme de préliminaire, restituer d'abord ce qu'on leur a pris. Abandonnera-t-on les alliés ? violera-t-on les traités ? rompra-t-on les engagements les plus solennels ? faudra-t-il enfin manquer au caractère national et à l'honneur, pour tenir une conduite infructueuse et déshonorante ?

Après quelques discussions sur les jugemens rendus par les tribunaux d'Ecosse contre certains particuliers, on demande de tout côté que la question soit mise aux voix.

Pour l'adresse, 99. Pour l'amendement, 12. Majorité, 85.

*Séance du 22 janvier.* Les pairs se sont assemblés à 2 heures, et se sont ajournés au jour suivant, sans avoir traité rien de remarquable.

*Séance du 23 janvier.* Le procès de Warren Hastings a été remis au 13 février.

Lord Stanhope a fait sa motion tendante à reconnaître la République Française, qui lui paraît constituée de manière à être inébranlable. Son principal motif est qu'elle a renoncé à se mêler du gouvernement des autres États, et qu'elle se déclare l'alliée de tout peuple libre. Cette motion est rejetée.

#### CHAMBRE DES COMMUNES.

*Séance du 21 Janvier 1794.* Après les formalités ordinaires, lord Clifden propose une adresse pour répondre au discours de sa majesté ; il observe qu'on ne peut entretenir aucune espérance de paix avec la France, puisqu'elle est résolue de ne garder aucune mesure avec l'Angleterre ; que quand même, en dérogeant à l'honneur et aux intérêts de la Grande-Bretagne, on obtiendrait un calme momentané, ce ne serait que s'ex-

poser

poser à devenir la proie de l'ambition d'une république entreprenante , après avoir vu subjugué des alliés qu'on aurait abandonnés.

Sir Peter Burrel seconde la motion , parce que le destin de l'Angleterre étant lié à celui de tout le continent , et toutes les nations étant intéressées à se garantir de cette peste commune , l'intérêt ainsi que le devoir indispensable exigeaient une coopération entière avec les alliés.

Lord Wycombe dit qu'il a toujours pensé , et qu'il pense encore , qu'on pouvait éviter la guerre , que l'influence de la Grande-Bretagne aurait alors empêché la catastrophe de Louis XVI et de la reine ; il ajoute que quelque différence qu'il puisse y avoir dans les opinions sur la justice , la politique ou la nécessité de la guerre , il ne pouvait y en avoir aucune sur la manière dont elle avait été conduite , et sur les conséquences qui en résultaient.

Ce membre , après s'être étendu beaucoup sur les malheurs de la guerre , le sang et les trésors qu'elle a coûtés , finit en disant que la paix est sans contredit le meilleur moyen d'assurer la tranquillité intérieure.

Le colonel Tarleton est du même avis , et fait un grand détail de toutes les fautes ministérielles dans la dernière campagne.

M. Hawkinsbrown nie que l'objet de la guerre soit de rétablir la monarchie française , qu'elle ne peut en avoir d'autre que d'assurer l'ordre civil de la société en Europe ; que quand on l'aura obtenu , il sera indifférent quelle forme de gouvernement la France pourra prendre. Mais tant que celui qu'elle adoptera , soit monarchique , soit démocratique , mettra l'ordre social en danger ; il ne peut être considéré que comme agressif ; et l'on doit s'y opposer pour sa propre défense.

M. Courtenay s'étonne qu'on ait choisi pour exemple d'une justice signalée , celui de tous les crimes le plus atroce , le meurtre horrible de Brissot et des autres députés. Il regarde comme chimériques toutes les craintes que l'on témoigne pour le salut de l'Angleterre.

Il voudrait qu'elle eût un peu de la valeur jacobine. Il a entendu avec plaisir le roi parler de succès ; il avoue cependant qu'il les ignore encore. Cette France qu'on peint si misérable , fait de grands efforts ; c'est sans doute pour rendre l'Anglais capable d'en faire de pareils , que le ministre a formé le plan de rendre le peuple de ce pays malheureux. Il ne voit aucune difficulté de faire la paix. Pourquoi refuserait-on de traiter avec ceux qui par-tout se sont montrés supérieurs ? Il n'aperçoit dans tout ce qui se dit en faveur de la guerre , qu'un moyen caché de maintenir le pouvoir arbitraire et la superstition qui affaiblit et avilit l'esprit humain ; il censure amèrement la conduite de la Prusse et de la Russie en Pologne , et dit que l'Angleterre paie des subsides à l'Europe pour combattre ses propres batailles.

Lord Mornington convient que la paix ne peut être trop désirée, dès qu'on pourra la faire avec succès; il rappelle les circonstances qui ont fait décider la guerre, et prouve que les mêmes motifs subsistent encore. Pour faire voir qu'on n'a rien à craindre de l'issue de la guerre, il passe en revue les principaux événemens de la campagne. Après en avoir détaillé les avantages, il s'étonne que ceux qui, l'année dernière, regardaient la restitution des Pays-Bas comme le seul fruit à espérer d'une guerre de cinq ou six ans, prétendent aujourd'hui faire envisager comme désastreuse une campagne pendant laquelle, après avoir repris les mêmes pays, on a fait des conquêtes sur l'ennemi dans toutes les parties du globe, et particulièrement celle de quatre forteresses importantes sur son propre territoire; il conclut des principes et de la politique de la Convention, après les avoir examinés en détail, que toutes les formes de gouvernement, depuis les Etats-Unis de l'Amérique jusqu'au divan de Constantinople, doivent, tant qu'ils subsisteront, se soumettre à l'autorité et au joug de la République Française.

M. Sheridan fait, avec le style qui lui est ordinaire, c'est-à-dire plein d'ironie et de sarcasmes, un long discours dans lequel il ridiculise celui de lord Mornington. Après un préambule entièrement dans ce genre, il demande quels sont les fondemens réels de la guerre; ne les trouvant point dans le discours du roi, qui garde le silence sur cet objet, il ne se trouve pas assez de talens pour les développer; cependant, à travers la politique tortueuse du ministère, il paraît qu'on a formé le plan de la continuer jusqu'à ce que la France soumette ses droits et sa liberté aux puissances confédérées. Quoiqu'il en coûte, nous devons détruire ce monstre d'iniquité, nous devons le proscrire de dessus la terre, rétablir la monarchie et faire revivre tous les maux qui rendaient le vieux système l'exécration de tout ami de la vraie liberté. Il tourne en ridicule le tableau des crimes de la France fait par le préopinant.... Un tel gouvernement peut-il subsister? Abandonnons-le à lui-même, et il croulera bientôt. Mais quand, avec une arrogance au-dessus du mortel, nous nous efforçons de saisir le tonnerre, et d'être les instrumens de la vengeance divine sur les coupables qui régissent la France, cette confédération contre nature, infuse dans l'esprit d'hommes sortant de l'esclavage, un degré extraordinaire de résolution pour lui résister.

Après beaucoup de plaisanteries sur tout ce qui a été dit des principes républicains, il se moque de ceux qui disent que la minorité fait les révolutions, et que le danger est d'autant plus grand, que le nombre est plus petit. Si cette hypothèse était vraie, ce pays serait dans un état extraordinairement périlleux. Les alarmistes, effrayés de ces conséquences, devraient revenir à l'opposition, et s'efforcer ainsi

de rendre la balance du pouvoir favorable à notre constitution.

Il soutient que c'est le ministre de la Grande-Bretagne qui a provoqué les hostilités. Que la France n'avait que des dispositions pacifiques, mais qu'on a voulu combattre ses principes et ses opinions, et qu'on avait pour objet d'exterminer tous ceux qui soutenaient une doctrine différente.... Malgré le masque qui couvre le ministre, on veut donner un gouvernement à la France. On dit à ce malheureux peuple : vous ne connaissez pas quel est le gouvernement le plus propre à assurer votre paix et votre prospérité : nous seuls le savons ; soumettez-vous à notre système ; rétablissez la monarchie ; imitez notre corruption : si vous vous refusez à cette occasion glorieuse, d'établir un gouvernement stable, fondé sur des principes de reconnaissance, nous vous renierons ; nous invoquerons sur vous la colère du ciel, et nous vous écrasons du tonnerre de notre indignation.

Ainsi donc nous ne continuons la guerre que pour donner un gouvernement à la France ; l'expérience démontre qu'un tel plan est impraticable. Il est étonnant qu'un homme puisse sanctionner un moment une absurdité qui entraînera notre déshonneur. Le noble lord préopinant a prétendu que la situation actuelle de la France était pire qu'au commencement de la guerre ; mais quel est l'homme qui, mettant la main sur sa conscience, n'avouera pas que, par leurs derniers et étonnans succès, les Français ont acquis une nouvelle vigueur.

Parcourant les opérations militaires des puissances belligérantes, M. Sheridan présente l'Autriche et la Prusse dans un état d'épuisement, l'impératrice se bornant à des éloges et à des prières ; les royalistes trompés par de fausses espérances, réduits à un état désespéré ; la pénération politique de quelques personnes avait vu dans la destruction de Brissot et de son parti le germe d'une guerre civile. Mais, au grand étonnement de tout l'univers, le peuple est resté passif et soumis aux lois. Il suffisait de dire : livrez-nous vos chefs, afin que s'ils sont coupables, la guillotine punisse leurs forfaits, et les soldats obéissaient sans murmurer.

Comment peut-on se flatter de réussir, quand l'expérience a prouvé qu'une seule nation, inspirée par l'amour de la liberté, est capable de résister à une confédération aussi formidable ? Quel moyen emploiera-t-on pour éteindre cet esprit d'enthousiasme ? Il se moque de ce que le préopinant a dit pour prouver que les ressources de la France ne portaient point sur des bases solides. Faisant allusion à la promptitude avec laquelle les plus riches communautés de France ont fait abandon de leurs propriétés pour soutenir la guerre, plutôt que de perdre leur liberté, il souhaite que cet exemple soit suivi dans son pays. Il tombe ensuite sur les ministres, qui,

au lieu de faire le sacrifice d'une partie de leur revenu , aggravent les maux de leurs concitoyens par une multitude de places de nouvelle création , nourrissent et engraisent les parens affamés d'un certain noble lord ( Loughborough ), et fournissent à l'insatiable appétit des apostats politiques.

Peut-on penser aux calamités actuelles sans trembler sur les conséquences ? N'est-il pas tems que le ministre déploie son talent et son patriotisme ; qu'il mette en œuvre toute son énergie ; qu'il ne regarde plus la noblesse comme la seule classe respectable dans ce pays ; qu'il ne croie pas qu'un marquis , un comte ou un vicomte de plus ajouteront quelque vigueur à nos opérations ; qu'il ne se persuade pas qu'un tuban bleu ou vert puisse reverdir nos lauriers ?

Il plaisante ensuite le ministère sur ce qu'il est obligé de chercher des talens dans l'opposition , lorsqu'il y a quelque office vacant. Que sont donc devenus ces bureaux de M. Dundas , qui devaient produire tant d'hommes-d'état ? Pour fournir aux besoins du moment , il fera bien de convertir sa pépinière en serre chaude.

A M. Windham , qui fait plusieurs observations sur le discours de M. Sheridan , succède M. Dundas. Il n'aura pas la présomption , dit-il , de défendre son noble ami ( lord Mornington ) ; il ne parlera que des choses sur lesquelles il peut seul donner des éclaircissemens. Il convient bien peu aux censeurs qui , par un misérable établissement de paix , ont rendu les opérations d'une première campagne plus difficiles , de critiquer des efforts qui ont surpassé tous ceux qu'on avait fait jusqu'alors.

En septembre 1792 , le nombre de nos matelots n'était que de 15,000 hommes ; nos troupes , déduction faite des garnisons nécessaires , ne montaient qu'à 8000 hommes ; nous avons maintenant 54,000 matelots et 84 vaisseaux de ligne avec 100 frégates , au lieu de 13 vaisseaux de ligne et 30 frégates ; d'un autre côté , 30,000 hommes ont été ajoutés à nos forces de terre. La guerre a commencé en février : informé , en mars , d'un armement français , on fit partir l'amiral Gardner pour les Indes occidentales. La flotte destinée pour la Méditerranée partit en mai , et l'on s'occupa sur-le-champ d'équiper une escadre pour la Manche ; tout cela s'est fait dans la première campagne , malgré la difficulté d'avoir des matelots , employés au-dehors par le commerce. Outre ces grandes escadres , d'inférieures ont servi à protéger le commerce , 30 ont été employées à convoier les flottes marchandes , dont on n'a pas perdu un seul bâtiment. Avant le 1<sup>er</sup> janvier , nous avons pris 2 vaisseaux de 30 à 40 canons , 4 de 30 à 20 , 17 de 20 à 10 , et 34 au-dessous.

M. Dundas continue à examiner et défendre de la même manière toutes les opérations de la guerre.

M. Fox dit que , quoiqu'il soit très-tard , ceux qui se sont

rendus les avocats de la guerre ont tellement embrouillé cette question importante, qu'il lui est indispensable de tâcher de dissiper, s'il est possible, les nuages dans lesquels on l'a enveloppée.

Pour que le peuple de ce pays ne demeure pas plus long-tems la dupe de l'artifice et de l'illusion, en croyant qu'il prodigue son sang et son argent pour une cause, tandis qu'ils seraient employés pour une autre, ses premiers efforts devraient être d'obtenir une déclaration explicite sur l'objet réel de la guerre. Personne ne s'est expliqué plus clairement sur ce point que lord Mornington; il a dit en termes formels, que tant que le gouvernement actuel ou tout autre jacobin subsisterait en France, on ne pouvait faire ni recevoir aucune proposition de paix. Il eût été à désirer qu'on se fût exprimé aussi nettement l'année dernière, parce que la chambre et la Grande-Bretagne ne se seraient pas laissées entraîner dans une guerre dont on n'a déclaré le vrai but que lorsqu'on y était engagé assez avant pour croire qu'on ne pouvait plus reculer.

Il entre ensuite dans le détail des moyens employés pour amener la guerre. Si on ne veut la terminer que quand on aura détruit le jacobinisme français, ou, en d'autres mots, jusqu'à ce qu'on ait conquis la France, c'est une théorie présomptueuse, qui compromet la richesse, le commerce et la constitution de la Grande-Bretagne, dans la seule probabilité qu'on pourra forcer le Français à renoncer à des opinions pour le soutien desquelles il s'est déjà montré prêt à sacrifier sa vie.

Il examine alors les différentes objections qu'on oppose à une paix désirable, si elle peut être obtenue avec honneur et sûreté. Peut-être regarde-t-on comme une trop grande humiliation pour l'Angleterre de proposer des termes d'accommodement qui seraient rejetés, et de procurer inutilement aux ennemis un tel triomphe. Les actes de la Convention démontrent suffisamment combien elle est persuadée qu'il y avait eu de folie de sa part de déclarer la guerre à la Grande-Bretagne.

On dit que le gouvernement français ne peut fournir aucune sûreté pour la continuation de la paix. Mais comment définir ce que l'on entend par ce mot *sûreté*? Quoi qu'il en soit, on ne peut disconvenir que les ordres et les décrets de la Convention sont respectés et obéis dans toute la République.

On a allégué que la forme de notre constitution déplaît aux Français. Quand Brissot a proposé de la changer, c'était en présentant le nouveau gouvernement de France comme un modèle, selon lui, de perfection. Mais cette offre peut-elle être regardée comme une preuve de haine ou de mauvaise volonté, et convient-il à la Grande-Bretagne d'en avoir du ressentiment?

Sans doute la France ne voit point de bon œil la prospérité de ce pays ; mais sa jalousie ne prend point sa source dans la dernière révolution. Si elle est maintenant ennemie de notre constitution, elle ne l'était pas moins sous le règne des Bourbons..... Il compare les effets de cette jalousie avec ceux qu'elle a produits pendant le règne de Louis XIV. En supposant qu'on puisse parvenir à remettre Louis XVII sur le trône, la paix en sera-t-elle plus assurée ? On dit bien, *grand comme un roi ; mais on n'a pas encore entendu dire, reconnaissant comme un roi.*

Les atrocités commises en France doivent révolter tout homme sensible. Mais s'il fallait déclarer la guerre, parce qu'on déteste les principes de ceux qui gouvernent, les hostilités seraient continuelles en Europe. Peut-on oublier comment le bonheur d'une liberté raisonnable a été ravi aux Polonais par des despotes avides ?

En parlant des avantages obtenus par les armées des alliés, il dit qu'il est notoire que des soldats sans expérience et sans discipline, animés par l'enthousiasme et l'amour de l'indépendance, ont défait sous les ordres d'officiers sans célébrité et sans éducation, des armées la terreur de l'Europe, commandées par des généraux de la plus grande réputation et des talents les plus distingués. Que ne doit-on pas en attendre aujourd'hui que leurs forces ne sont plus partagées par les troubles intérieurs ?

Il examine ensuite les intentions des alliés, qui ne songent évidemment qu'à partager ce royaume. Pendant que lord Hood prenait possession de Toulon, au nom de Louis XVII et sous la condition de maintenir la constitution de 1789, le général Wurmsér s'emparait, au nom de l'empereur, d'une partie de l'Alsace, et y rétablissait tout sur le pied de l'ancien despotisme.

Il peint les calamités auxquelles on est exposé. Il desire que, si le peuple est obligé de courir les dangers de la guerre, il ait la satisfaction de croire qu'elle n'est point l'effet de l'orgueil et de la légèreté de ceux qui le gouvernent. Un particulier peut dire, j'agis selon ma conscience, et s'exposer ensuite à toutes les conséquences de sa conduite ; mais on ne peut pas raisonner ainsi, quand il s'agit du destin et du bonheur d'un peuple entier.

Il affirme que tout ce qui s'est passé à Toulon est scandaleux et déshonorant pour les armes et le nom Anglais. Il ne voudrait pas qu'on pût croire qu'on ait eu la perfidie de prendre sous sa protection cette ville et sa marine, avec l'intention avilissante de saisir la première occasion pour les détruire. Il voudrait que le parlement fût informé par quelle autorité lord Hood a garanti à Toulon la constitution de 1789 ; en vertu de quoi il a détruit les vaisseaux qu'il avait reçus en dépôt ; pourquoi, s'il était autorisé à le faire, la destruction n'a pa

été complète. Pourquoi, si l'on voulait retenir cette place en sa possession, n'y a-t-on pas envoyé des troupes Allemandes capables de chasser les Français des hauteurs adjacentes, au lieu de cette bigarrure de misérables Espagnols et de Napolitains, plus misérables encore.

L'échec de Dunkerque mérite l'examen sévère du parlement. C'est contre l'opinion du duc d'York et du prince de Cobourg, que leurs armées ont été séparées; et cette démarche a été désapprouvée par tout bon militaire. Il finit par critiquer les talens de M. Pitt dans la conduite de la guerre. Il dit qu'il n'y a que le plus vil des sycophantes qui pourrait, même à sa table, lui dire en face qu'il est un bon ministre de la guerre. Il conclut en proposant pour amendement, que sa majesté soit suppliée de saisir la première occasion pour faire la paix.

Le chancelier de l'échiquier. .. Quoique l'honorable membre de l'autre côté ait dit que, dans l'état actuel des choses il importait peu de reconnaître à présent sur quels motifs la guerre avait été entreprise originairement, et que le seul objet des discussions était d'obtenir une paix honorable et sûre, il croyait d'autant plus nécessaire d'insister sur les motifs originaires qu'il n'y avait aucune probabilité de terminer la guerre, tant que le système du moment subsisterait. En se rappelant les principes sur lesquels elle a été entreprise, on verra qu'elle a été le résultat d'une délibération mûre et d'une pleine conviction. L'opinion de la majorité de la chambre et de tout le corps de la nation a été qu'elle était strictement défensive, et qu'on y était engagé par devoir et par nécessité.

Un honorable membre a demandé, si la guerre n'eût point eu lieu quand même la France ne l'aurait pas déclarée. La réponse est, que si nous n'avions pas reçu satisfaction pour le passé, et sûreté pour l'avenir, on eût été obligé de la faire; de toute manière elle eût été agressive de la part de la France. Les motifs de la guerre sont, 1<sup>o</sup>. que le système des Français établit des principes destructifs de l'ordre général de la société, et subversifs de tout gouvernement régulier; 2<sup>o</sup>. que dans la vue sans doute d'étendre leur système, ils se sont rendus coupables d'usurpation sur les autres Etats; 3<sup>o</sup>. qu'ils ont montré des intentions hostiles contre la Hollande; 4<sup>o</sup>. qu'ils ont fait paraître des projets d'aggrandissement et d'ambition, entièrement nouveaux dans leur étendue comme dans leur importance, et menaçant dans leur progrès non-seulement l'indépendance de ce pays, mais encore la sûreté de l'Europe.

A moins qu'on ne montre qu'on s'est trompé, que ce ne sont point des causes suffisantes de guerre, ou qu'on a déjà obtenu ce que l'on se proposait, l'obligation et la nécessité qui nous l'ont fait entreprendre, doivent nous la faire continuer avec vigueur. Le défaut de talent dans les ministres ne serait point une raison suffisante pour se décourager. Ce serait

avoir une idée bien pauvre du pays, que de supposer qu'on n'y pourrait trouver dans d'autres personnes des talens supérieurs. Mais si les difficultés tenaient à la nature des choses, ce qui serait fort fâcheux, tous les raisonnemens faits contre les ministres n'en seraient pas moins affaiblis.

On demande quand se terminera la guerre ? cela dépend de deux circonstances, 1<sup>o</sup>. quand on sera en état de se procurer la paix, sous des conditions qui la rendent sûre et permanente ; 2<sup>o</sup>. quand on aura obtenu une indemnité convenable aux dépenses dans lesquelles la nation se sera trouvée engagée en faisant la guerre. Ce n'est que dans ces vues qu'il convient de se mêler du gouvernement intérieur de la France ; il n'est point nécessaire pour cela d'intervertir tout ce gouvernement. Si la paix peut être faite avec sûreté, le caractère ardent de ceux qui régissent la France ne sera pas une raison suffisante d'en rejeter les conditions. Mais si la détestation du caractère est jointe à la circonstance du danger, on le demande à la chambre, et même aux ennemis de la guerre, y a-t-il d'autre moyen de se procurer la sûreté qu'en détruisant cet affreux système. Il dit ensuite que les raisonnemens de son noble ami avaient pour objet de montrer, 1<sup>o</sup>. l'horreur et l'énormité du système qui prévaut en France ; 2<sup>o</sup>. le danger qui résulterait de l'extension de ce système si on ne s'y opposait promptement et efficacement ; 3<sup>o</sup>. les mesures qu'on a employées pour le propager ; 4<sup>o</sup>. les espérances de succès qui naissent de la nature même de ces mesures ; 5<sup>o</sup>. que le succès dépend de la vigueur de nos efforts, et que les circonstances actuelles mettaient obstacle à toute espèce de négociation.

Il entre dans le détail de toutes les propositions, et les démontre par l'histoire et les progrès de la révolution, et par la nature du gouvernement qu'elle a établi. Il en conclut qu'il n'y a rien de plus désirable que la destruction d'un système qui comble la France de misère, et l'Europe de terreur.

Quant à la question faite par un honorable membre, savoir si l'on ne fera jamais la paix avec les Jacobins, il est très-difficile d'y répondre, c'est une question dont la solution dépend des événemens, et il ne serait ni prudent, ni raisonnable d'y donner une réponse définitive.

Sur cette grande et intéressante difficulté, je n'hésiterai point de dire que je croirais manquer de candeur, si je ne déclarais pas sans équivoque que jamais le moment n'arrivera où je ne préfère toute autre alternative à celle d'une paix avec la France, faite sur le système de ceux qui la gouvernent.

L'honorable membre a posé sa motion dans des termes très-généraux, quand il recommande à sa majesté de conclure la paix, toutes les fois qu'il pourra la faire à des conditions sûres et avantageuses, sans aucun égard à la nature et à la forme du gouvernement qui peut exister en France. Je suis pareil,

sement d'opinion qu'il faut conclure une paix avantageuse et sûre, mais je pense que sa sûreté et son avantage dépendent de l'établissement d'un gouvernement qui diffère essentiellement de l'actuel; et quoique par la généralité de ses expressions, cette motion ne paraisse tendre à aucun objet précis, cependant elle est capable de faire beaucoup de mal, puisqu'elle ferait supposer que la chambre a une façon de penser différente de celle de sa majesté, qu'elle nous rendrait suspects à nos alliés, et qu'elle encouragerait nos ennemis, en leur donnant de la confiance.

Il détruit ensuite les rapports de comparaison que l'honorable membre a voulu établir entre le gouvernement actuel de la France, et celui de Louis XIV. Il ajoute qu'il ne met pas la même importance, comme on voudrait le persuader, à la restauration de la monarchie, qu'à la destruction du système actuel.

Je n'attache d'importance au rétablissement du trône, que par l'opinion où je suis que de l'état présent de la France, il peut sortir quelque forme à laquelle la plus grande partie du peuple serait disposée à concourir. Je considérerais l'ancien gouvernement comme les meilleurs matériaux dont on pût se servir pour introduire quelque changement dans la fabrique de la constitution. D'ailleurs, dans tout ce que j'ai proposé sur les affaires intérieures de ce pays, j'ai toujours pensé que c'était un devoir de s'occuper par-dessus tout du bonheur du peuple, et la monarchie m'a paru le système qui se liait le mieux à ses intérêts.

L'honorable membre m'a encore mal entendu sous un autre rapport, en faisant envisager le retour à la monarchie comme un événement qui devait nécessairement être précédé par la conquête de la France. Je n'ai regardé la monarchie que comme l'étendard sous lequel les Français pouvaient être réunis, gouvernement que mon noble ami a prouvé être le plus conforme aux desirs des deux tiers des habitans.

On dit que le rétablissement de la royauté n'apporterait aucune sûreté additionnelle à la solidité de la paix, et que le Français serait encore également formidable pour ce pays. Mais c'est une assertion étrange et dénuée de fondement. La monarchie Française dépouillée comme elle le serait d'une partie de sa puissance, et affaiblie dans ses revenus, ne peut être aussi formidable qu'un système qui s'est montré plus dangereux que la monarchie dans la plénitude même de son pouvoir, et au sommet de sa grandeur.

Après avoir cité les décrets qui défendent de traiter avec l'ennemi jusqu'à ce qu'il ait évacué le territoire de la République, et qui condamnent à mort ceux qui proposeraient d'entrer en conférence avec une puissance qui n'aurait pas reconnu préalablement l'indépendance de la nation, ainsi que l'unité et l'indivisibilité de la République, fondés sur la liberté

et l'égalité. Voulons-nous, dit-il, nous mettre à la merci, et nous soumettre à la nécessité de recevoir les conditions qu'il leur plaira de dicter? Retirerez-vous vos armées? vous priverez-vous de la co-opération de vos alliés? abandonnez-vous toutes vos acquisitions? leur rendrez-vous Condé, Quesnoy, Valenciennes, Fort-Louis, Tabago et toutes les factoreries des Indes Orientales? Quand vous y consentiriez, quand vous vous hâteriez d'envoyer un ambassadeur pour traiter avec la Convention, il vous faudrait non-seulement reconnaître l'unité et l'indivisibilité de la République Française, mais encore la reconnaître dans leur sens, fondée sur la liberté et l'égalité. Il vous faudrait souscrire à tout leur code, et par cet acte sanctionner la déposition de votre souverain, et l'anéantissement de votre législature. En vain, dirait-on, qu'ils n'insisteront point sur un aveu de cette étendue : à quelque point qu'ils aient porté l'audace dans leurs discours, ils les ont toujours surpassés par leurs actions. L'orateur s'attache particulièrement à cette idée qui lui fournit matière à un long discours.

A 5 heures et demie du matin la chambre s'étant divisée sur la question, il y a eu pour l'amendement 59; contre, 277; majorité, 218.

*De Londres, le 5 février.* Le comte de Moyra est venu le 1<sup>er</sup> février de Cowes à Londres, et est retourné le lendemain de Londres à Cowes. Il semble que l'on ne soit pas encore détrompé sur l'impossibilité de faire réussir cette expédition; car un jeune aide-de-camp du général Charrette a eu, le 31 janvier, une audience de M. Pitt, qui a resté long-tems enfermé avec lui : le bruit court que ce jeune officier a remis ses lettres de créance aux ambassadeurs et ministres des puissances coalisées.

Les lettres d'Irlande, du 26 janvier, peignent le parlement comme entièrement à la dévotion de la cour. Tout s'y passe à l'unanimité : il n'y a ni discussion ni débats. Les lâches représentans d'un peuple qui n'est point représenté se contentent d'aller aux voix, pour la forme, et font servilement ce que leur dicte le lord lieutenant, qui amuse le peuple par des espérances d'un nouvel arrangement de commerce, dont il lui vante les avantages.

La cour d'Ecosse a comblé la mesure des iniquités, en condamnant par contumace Joseph Gerald et Charles Sinclair, membres de la convention d'Ecosse; il étaient partis de Londres le vendredi, et devaient arriver le jour où ils ont été jugés. Leurs amis ont avancé, ce qui était infiniment probable, que les neiges avaient retardé leur voyage. Ils ont offert caution, conformément aux lois; mais on l'a refusée, contre les lois.

MM. Margarot et Skiwing ont été transférés à Newgate, la prison des plus vils criminels.

## R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E .

## C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

P R É S I D E N C E D E D U B A R R A N .

*Séance du tridi , 23 Pluviôse.*

La Convention nationale a rendu hommage à la nature , à l'amour paternel , quand elle a décrété solennellement qu'il serait élevé aux frais de la République , sur la place où le fanatisme a fait périr Calas , un monument à la mémoire de ce pere infortuné. Mais ce monument en attestant son innocence , rappellerait sans cesse aussi à des créanciers honnêtes , dont la fortune reposait sur le commerce de cet homme intègre , qu'ils ont été ruinés par le défaut de paiement ; à des enfans indigens , que leurs peres sont morts insolubles parce qu'ils n'ont pu recouvrer les créances qu'ils avaient sur la maison de commerce de Calas. Enfin , la réhabilitation entière de ce citoyen exigeait l'acquit de ses dettes , et ç'a été l'objet d'un rapport , et d'un projet de décret , présenté , au nom du comité de législation , par Bezard. La Convention en a ordonné l'impression et l'ajournement.

Une députation du peuple souverain de Montbelliard a été admise dans l'intérieur de l'Assemblée. Après avoir exprimé le desir ardent de ses concitoyens d'être agrégés par un décret solennel de la Convention , à la grande famille , elle a soumis à l'Assemblée plusieurs réflexions sur un arrêté pris par le représentant du peuple , Bernard , contre leurs freres absens. Elle a demandé pour eux la faculté de rentrer en France dans les délais proportionnés à l'éloignement des lieux où ils se trouvent , d'en dispenser les personnes fixées en pays étranger par le mariage ou autre établissement stable , si leur absence date d'une époque antérieure à la réunion du peuple de Montbelliard ; enfin , de déclarer que le délai qui sera fixé pour le retour des absens , sera prolongé en faveur de ceux qui n'auraient pu revenir , soit par l'ignorance de leur rappel , soit par d'autres obstacles imprévus. « La Convention nationale , a répondu le président , prendra en considération le vœu que vous lui exprimez au nom du peuple souverain de Montbelliard. Elle calculera avec sagesse , dans l'objet et les rapports de la réunion , l'intérêt respectif des deux peuples , la circonstance des localités , et sur-tout , citoyens , cette intention bien prononcée où vous êtes de résister comme nous à la ligue des despotes , et de défendre la cause de la liberté et de l'égalité contre tous ses vils ennemis.

Puisse cet exemple éclairer enfin tant d'autres peuples sur leurs vrais intérêts , et les convaincre de cette vérité politique , *qu'il ne tient qu'à une nation de vouloir la liberté pour abattre son tyran* , et que si les rois se sont tous ligués pour le fléau des peuples , ceux-ci n'ont qu'à développer le moindre effort , et bientôt les conjurés auront cessé d'exister. »

Quant aux autres réclamations du peuple de Montbelliard , la Convention a promis de s'en occuper pour y statuer d'après les principes de justice qui la dirigent. Les députés ont été admis aux honneurs de la séance , et ils ont reçu du président l'accolade fraternelle , au milieu des applaudissemens de l'Assemblée ,

On se rappelle la pétition d'une jeune républicaine , nommée Jeanne Perrin , que notre position révolutionnaire a élevée au-dessus de son sexe. Cette nouvelle spartiate vint annoncer que n'écoutant que son courage , et partageant l'indignation que la trahison et la tyrannie inspirent aux cœurs des vrais patriotes et de tous ceux qu'enflamme l'amour de la liberté , elle s'enrôla le 4 octobre 1792 , dans le troisième bataillon de la République. Sous l'honorable habit national , elle a partagé avec ses camarades , tous les dangers et les fatigues inséparables de la guerre jusqu'au 28 nivôse. Dans toutes les circonstances , elle s'est trouvée en face de l'ennemi , et elle a eu la constance et la fermeté de taire son sexe jusqu'au moment où , épuisée de fatigue et des travaux militaires , l'altération de sa santé l'a obligée à se déclarer pour obtenir un congé. Sur la proposition du comité de salut public , la Convention a accordé , non pas à titre de secours , mais à titre de récompense à Jeanne Perrin une gratification de 500 liv.

D'après le rapport de son comité des marchés , la Convention a renvoyé au tribunal révolutionnaire plusieurs fournisseurs , accusés d'infidélités.

#### *Séance du quartidi , 24 Pluviôse.*

Au nom du comité de salut public , Barrère a parlé encore aujourd'hui de la Vendée , où le morcellement de nos forces a reproduit l'audace des royalistes. Des rassemblemens de brigands ont fait des attaques vers Beaupréau , Montrevault et Saint-Fulgent , et quoique six mille d'entr'eux aient été tués depuis dix jours , cela ne dédommage point de la perte de quelques bons Républicains et du général Moulins dont le général en chef et l'armée célèbrent le courage. Pour ne pas tomber entre les mains des royalistes , il s'est tué. « Voilà , a dit Barrère , quelles devraient être la pensée et la détermination de tout soldat républicain : *la victoire , ou la mort*. Les Romains ne rachetaient pas les prisonniers ; ils condamnaient à la mort ceux qui avaient abandonné leurs armes dans le combat. Elles devaient leur servir à *demeurer libres* , même dans une déroute , c'est-à-dire à mourir. »

Voici le projet de décret présenté par Barrere et adopté par la Convention nationale : « Les citoyens Hentz et Garrau se rendront sur-le-champ , en qualité de représentans du peuple , près l'armée de l'Ouest , pour y prendre toutes les mesures de salut public qu'ils croiront nécessaires. Ils sont investis de pouvoirs illimités , de même que les autres représentans près les armées. »

La Convention nationale décrète que la mémoire du général Moulins est chère à la patrie. Il sera élevé à Tiffauge , aux frais de la République , un tombeau simple , et sur la pierre sera placée l'inscription suivante : *Républicain , il se donna la mort pour ne pas tomber vivant au pouvoir des brigands royalistes.*

Barrere a ensuite fait lecture de plusieurs dépêches qui annoncent un avantage remporté sur les Espagnols près de Saint-Jean-de-Luz. (*Voyez le dernier numéro.*) Il est dans cette journée mémorable , un trait qui n'a pas existé dans les annales des républiques anciennes. Au bruit du canon qui grondait sur l'Espagnol , des soldats Français prisonniers à Saint-Jean-de-Luz pour délits militaires , insistent pour combattre. Leurs mains chargées de fers , s'arment pour la victoire , et la victoire est obtenue. Après le triomphe , ils reprennent leurs fers.

« C'est à vous qu'il appartient de les briser , a dit Barrere , en s'adressant à l'Assemblée ; les représentans n'ont pu prononcer. C'est à la Convention à immortaliser cette belle action militaire ; c'est le génie national qui l'a inspirée , c'est l'histoire qui doit la recueillir ; mais c'est la victoire qui a absous ces braves militaires : ils ont cessé d'être coupables , alors qu'ils ont été vainqueurs. » — L'Assemblée toute entière se leve à l'instant , et décrète , au bruit des plus vifs applaudissemens , la liberté de ces généreux soldats.

Ce rapport a été terminé par l'adoption d'un décret qui attribue spécialement à la commission des subsistances et approvisionnemens de la République , la fonction de mettre en réquisition et en préhension les objets et matières qui doivent être mis en circulation , ou en consommation pour les armées , les établissemens publics et les communes. Nulle autorité constituée ne pourra exercer cette fonction , si elle n'y est formellement autorisée par un décret de la Convention nationale , ou un arrêté du comité de salut public.

Suivant les notes sommaires , parvenues dans le cours de la seconde décade de pluviôse à l'administration des domaines nationaux , les ventes d'immeubles d'emigrés , se sont élevées dans cent trente-cinq districts à 17,052,246 liv. 19 s. 4 d. sur l'estimation de 8,408,501 liv. 18 s. 2 d. , et ont ainsi excédé de 8,643,745 liv. 1 s. 2 d. le montant de cette estimation ; et en rapprochant ce résultat de celui des états remis précédemment sous les yeux de la Convention nationale , on voit que lesdites ventes , qui sont maintenant en activité dans 82 départemens , ont déjà produit 103,996,145 liv. 9 s. ,

et qu'elles excèdent de 51,422,391 liv. 5 s. l'estimation des biens qui en sont l'objet.

Le district de Grenoble, département de l'Isère, mérite particulièrement d'être distingué; il a déjà procédé à environ quatorze cents adjudications, qui ont produit près de 8 millions, et ont excédé de 5 millions et demi les estimations.

Plusieurs autres districts présentent des rapprochemens aussi satisfaisans.

Un citoyen a donné connaissance d'un secret qui intéresse essentiellement la République. Il s'agit d'empêcher la calandre de s'introduire dans le blé, lorsqu'il est déposé au grenier. Voici la précaution qu'il faut prendre : « Lorsqu'il y a du blé dans un grenier où ladite calandre est introduite, il faut le faire nettoyer à fond, le laisser quelques mois bien aéré; après, bien frotter le plancher avec le poireau vert, le laisser quelque tems étendu sur ledit plancher, puis le faire retirer. L'on mettra de suite le blé suivant l'usage ordinaire, d'épaisseur à ce que le goût et l'odeur dudit poireau empêchent l'insecte de s'y introduire. Pour les greniers où il n'y a pas encore eu de blé, avant d'en mettre on doit observer la même chose pour empêcher l'introduction de cet animal. » — Le citoyen qui donne connaissance de ce procédé assure en avoir fait l'épreuve avec un vrai succès.

Une députation de Commune-Affranchie et de Villefranche-sur-Saône est venue dénoncer le tribunal des sept établi dans cette première commune, comme se livrant à des vengeances particulières. Après quelques débats, la pétition a été renvoyée au comité de salut public, pour en faire son rapport.

Quelques décrets particuliers, rendus d'après le rapport de divers comités, ont terminé cette séance.

*Séance de quintidi, 25 Pluviôse.*

Une députation des 48 sections de Paris, précédée de quatre membres du conseil général de la commune est venue exprimer à la Convention nationale la reconnaissance des citoyens de Paris de ce qu'elle a repoussé les propositions des despotes avec lesquels les Républicains ont une guerre à mort à terminer, et de ce qu'elle a affranchi les hommes de couleur de l'esclavage.

Le représentant du peuple, Laplanche, a rendu compte de sa mission dans le département du Calvados. La Convention a applaudi au zèle de ce citoyen. — Le reste de la séance a été employé à entendre des pétitions particulières.

*Séance du sextidi, 26 Pluviôse.*

Le conseil général de la commune d'Hébecourt, district des Andelys, département de l'Eure, présidé par le curé de cette commune, s'était avisé, par un arrêté, de prohiber l'établissement d'une société populaire dans son arrondissement.

Ce fait transmis à la Convention nationale a provoqué le décret d'arrestation contre l'agent national de cette commune, qui aurait dû faire part de cette mesure contre-révolutionnaire au directoire du district des Andelys, et contre le curé qui s'opposait à la propagation des principes républicains.

Le citoyen Chaudot, notaire, traduit au tribunal révolutionnaire pour une signature donnée en second à des copies collationnées d'un acte de dépôt reçu par Brichard, notaire, venait d'être condamné à la peine de mort, non à cause du délit qui avait occasionné son arrestation, mais parce que dans la visite de tous ses papiers, provoquée par lui-même, on avait trouvé une lettre d'un certain abbé Aubert, l'entretenant d'un affaire qui intéressait Chaudot pere, laquelle lettre contenait en outre des expressions inciviques sur la révolution. La famille de ce citoyen s'est présenté à la barre pour demander un sursis à l'exécution de son jugement. « Peres de la patrie, a-t-elle dit, la loi ne peut pas vouloir que dans un cas semblable un citoyen soit condamné à la peine de mort. Hé quoi ! un ennemi anra l'adresse de jeter dans la maison de celui à qui il veut nuire, une lettre, et cette lettre suffira pour faire condamner l'homme chez qui elle sera trouvée ! Les témoins les plus recommandables par leur civisme, tout Paris a rendu et est en état de rendre le témoignage le plus honorable des vertus, de la probité, du patriotisme de Chaudot, dans ce moment même. » — La Convention a décrété le sursis, au milieu des plus vifs applaudissemens. Des représentans du peuple et des citoyens des tribunes ont couru aussi-tôt annoncer le décret.

On a fait lecture d'une lettre du citoyen Bailleul ; en voici l'extrait : « Je viens d'être traduit au tribunal révolutionnaire pour y être interrogé ; j'ai fait observer qu'étant député à la Convention, on ne pouvait commencer de procédure contre moi sans un décret d'accusation porté par la Convention elle-même ; malgré mes observations, le tribunal m'a nommé d'office un défenseur officieux, et a continué mon interrogatoire. Je demande à la Convention de défendre au tribunal révolutionnaire de continuer la procédure. » La Convention a suspendu la procédure commencée contre Bailleul, et a renvoyé sa lettre au comité de sûreté générale.

Le comité des assignats et monnaies a fait adopter un long projet de loi sur l'organisation des ateliers des monnaies. — L'Assemblée a mis en délibération la question de savoir si l'imposition fonciere serait payée en nature. Ramel et Louvet de la Somme ont combattu cette proposition. Beffroy a parlé en sa faveur. La discussion a été ajournée.

*Séance du septiti, 27 Pluviôse.*

Barrere, au nom du comité de salut public, a donné connaissance à l'Assemblée des nouvelles satisfaisantes qui lui sont

parvenues du Nord , de la Corse et de la Vendée. ( Voyez article *Nouvelles* )

Le comité de salut public , occupé de tous les moyens qui doivent assurer le service , et mettre les armées en état d'entrer en campagne , avant les puissances coalisées , a chargé la régie générale des charrois de faire confectionner sans délai , 12 mille caissons , 12 mille 500 attelages et 12 mille 500 habillemens de chartiers ; les ordres ont été donnés. Tout se prépare , et tout s'exécute avec rapidité. Pour faire face à cette dépense , la Convention a mis 12 millions à la disposition du ministre de la guerre.

Un pavillon qui n'était pas celui de la République , flottait encore sur nos vaisseaux ; les marins s'en indignaient ; ils appelaient à grand cris une réforme que l'honneur de la liberté réclamait avec eux. Dépositaire de leur vœu , le comité de salut public a fait adopter le décret suivant : « Le pavillon décrété par l'Assemblée nationale constituante est supprimé. Le pavillon national sera formé des trois couleurs nationales , disposées en trois bandes égales , posées verticalement de manière que le bleu soit attaché à la gable du pavillon , le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs. La flamme sera pareillement formée de trois couleurs. Le pavillon national sera arboré sur tous les vaisseaux de la République le premier jour de prairéal. »

L'Assemblée à l'occasion d'un décret relatif à l'organisation de l'artillerie légère , avait pensé qu'il serait avantageux pour la République que tous ceux qui commandent ses nombreux bataillons sussent lire et écrire. En conséquence elle avait demandé au comité de la guerre , les moyens d'accorder ce qu'elle devait aux principes , à l'honneur des armes de la République et à la défense de la liberté , avec la reconnaissance nationale pour des services déjà rendus. Merlin de Thionville a fait aujourd'hui ce rapport ; sur sa proposition l'Assemblée a adopté le décret suivant : « A compter du jour de la promulgation du présent décret , aucun citoyen ne pourra être promu aux emplois qui viendront à vaquer , depuis le grade de caporal jusqu'à celui de général en chef dans les armées de la République , s'il ne sait lire et écrire »

D'après un rapport du comité de législation , La Convention décrète que tous les jugemens rendus en exécution de la loi du 30 vendémiaire dernier , contre les ecclésiastiques par les tribunaux criminels seront exécutés sans appel ni recours au tribunal de cassation.

*Séance d'octidi , 28 pluviôse.*

On a vu dans une des précédentes séances que le député Bailleul , détenu à la Conciergerie , se plaignait d'avoir subi un interrogatoire au tribunal révolutionnaire , quoiqu'il ne fût pas décrété d'accusation. Aujourd'hui le président du tribunal révolutionnaire

révolutionnaire adresse la lettre suivante à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs , la manière dont les journaux ont rendu la réclamation du citoyen Bailleul , exige du tribunal , plutôt encore pour l'intérêt public que pour sa réputation particulière , à laquelle néanmoins il se fait gloire de tenir beaucoup , une courte explication. L'interrogatoire que l'on a fait subir au député Bailleul a été une erreur purement matérielle ; l'existence de ce député , à la Conciergerie , maison destinée à contenir tous ceux qui sont traduits au tribunal révolutionnaire , l'envoi même de certaines pièces à l'accusateur public , ont prêté à cette erreur. Une seconde cause est le peu d'attention qu'en général l'on est forcé de faire aux exceptions presque toujours hasardées par les prévenus , et le tourbillon d'affaires qui environne le tribunal a pu distraire un instant l'un des juges , des principes auxquels nous avons mille fois rendu hommage , et qui sont connus des gens les moins éclairés.

« Celui donc qui aurait pu soupçonner que par cet interrogatoire , ( ce qui n'est que de pure forme et qui ne commence point la procédure , comme il semble qu'on l'a pensé par la rédaction du décret qui suspend cette procédure ) celui dis-je , qui aurait pu soupçonner qu'on aurait voulu porter la moindre atteinte à la représentation nationale , ou faire un acte extensif d'autorité , celui-là serait dans une erreur d'abord peu vraisemblable , affligeante pour les juges du tribunal révolutionnaire , et sur-tout dangereuse pour la confiance et l'existence dont le tribunal a besoin pour être vraiment utile à la chose publique ; car , citoyens représentans , ce qui soutient les membres de ce tribunal dans leurs fonctions aussi habituellement pénible , c'est la réputation de justice et d'intégrité qu'ils s'est acquise dans la République ; c'est la confiance dont l'investit et le récompense la Convention nationale. Cet événement nous fournit une occasion de vous demander une loi précise contre ceux qui cherchent à avilir la représentation nationale ; nous gémissons tous les jours de ne pouvoir punir que par la déportation qui est la peine banale pour tous les délits non prévus , un crime qui nous paraît le plus éversif de la liberté et le plus efficacement contre-révolutionnaire , s'il pouvait jamais être suivi de quelque succès. » — Renvoi de la lettre aux comités de salut public et de sûreté générale.

Organe du comité de sûreté générale , Vouland a fait rendre le décret suivant :

« Art. 1<sup>er</sup>. La commission extraordinaire établie à Commune-Affranchie , en exécution du décret du 21 vendémiaire , ne peut juger que les contre-révolutionnaires de Lyon et autres individus qui auraient pris parti à la révolte qui a éclaté dans cette commune ; en conséquence , les citoyens et membres des corps administratifs du département de l'Ain et autres départemens ne peuvent être traduits devant cette commission

extraordinaire, pour raison d'écrits et arrêtés fédéralistes auxquels ils auraient coopéré.

» II. Les tribunaux révolutionnaires ou commissions extraordinaires établis dans les départemens, soit par décret de la Convention nationale, soit par des arrêtés des représentans du peuple, ne peuvent juger que les prévenus de délits dont la connaissance leur est attribuée expressément, soit par décret ou arrêté de leur établissement, soit par des décrets ou arrêtés particuliers. »

*Séance de nonodi, 29 Pluviôse.*

Le rapport sur le sursis accordé à Chaudot a été fait dans cette séance : le rapporteur des comités de législation et de sûreté générale a exposé que le motif de la condamnation de cet accusé n'était point, comme on l'a prétendu, le fait matériel de sa signature apposée en second aux actions de l'emprunt ouvert pour les ennemis de la République, mais des preuves acquises de sa complicité dans cette opération. Il a ajouté que, quelque commisération que méritât la situation de ce condamné, la Convention ne pouvait porter atteinte à l'institution des jurés. — Guffroy a parlé en faveur de Chaudot; mais la Convention, fidelle aux principes, a levé le sursis et a ordonné l'exécution du jugement du tribunal.

Laignelot et Lequinio, représentans du peuple à Rochefort, informent la Convention nationale du supplice de trois officiers de marine, convaincus d'avoir arboré le drapeau blanc, d'avoir combattu et conduit les patriotes de cette contrée à l'échafaud. Ils ajoutent que l'esprit du peuple est excellent, et que la flotte brûle de combattre nos lâches voisins.

Les représentans du peuple à Commune-Affranchie écrivent que les événemens se succèdent dans cette commune avec une sévère uniformité. Cette ville rebelle servira d'exemple à toutes les communes qui voudraient imiter sa criminelle audace.

Le navire américain nommé le *Lawrens*, capitaine White, parti de Charles-Town le 7 février, allant à Londres avec une cargaison de ris et d'indigo, avait été pris par le corsaire le *Sens-Culotte*, de Honfleur, le 20 mars, à environ six lieues du Portland. Le tribunal du Havre-Marat avait ordonné la main-levée du bâtiment et de la cargaison, et condamné les armateurs à faire les réparations nécessaires au *Lawrens*, pour le mettre en état de continuer sa route, et à payer au capitaine Américain des dommages, ainsi que les frais de la procédure. Ce jugement fut confirmé par deux arrêtés du conseil exécutif. Les armateurs et l'équipage du corsaire le *Sens-Culotte* insistaient auprès de la Convention, pour l'engager à déclarer le navire américain de bonne prise. Mais sur le rapport de Jean-Bon-Saint-André, et conformé-

ment à l'acte de navigation , qui maintient pleinement le traité de commerce avec les Etats-Unis , la Convention a déclaré qu'il n'y avait lieu à délibérer sur cette pétition , et a donné par-là une nouvelle preuve de sa justice et de son affection inaltérable envers ses alliés.

### PARIS , duodi , 8 Ventôse.

On éprouve ici depuis plusieurs jours de la difficulté à se procurer de la viande. Cela tient à plusieurs causes. D'abord , le grand appréhensionnement de nos armées. Ce motif est si bien senti par les Républicains , qu'il suffit de l'indiquer pour les engager à supporter patiemment toutes les privations. En second lieu , la contradiction qui existe entre la loi du *max mum* et la liberté accordée de vendre les bestiaux sur pied de gré à gré , ce qui laisse à l'égoïsme cupide des vendeurs toute son activité. Le remède est facile à trouver. Aussi la Convention s'occupe-t-elle d'une loi nouvelle pour comprendre dans le *maximum* les bestiaux sur pied , et donner une nouvelle proportion au tarif de toute espèce de denrées , et bientôt les inquiétudes ne subsisteront plus.

Un autre abus a été arrêté dans sa source : on vendait dans les marchés des vaches et des brebis pleines. La section des Quinze-Vingts a fait arrêter les bouchers qui s'étaient permis de tuer de pareils animaux , et le conseil de la commune a arrêté une adresse à la Convention pour demander une loi répressive contre ce genre de délit.

On délivre dans chaque section des bons aux aubergites et aux hôpitaux , pour avoir la quantité suffisante de viandes pour leur consommation journalière. A l'égard des traiteurs et restaurateurs de luxe , on s'en rapporte à la prudence des comités révolutionnaires.

La société des Jacobins , ayant appris que Robespierre et Couthon étaient malades , a nommé une députation pour rendre visite à ces deux estimables représentans du peuple.

Le conseil de la commune et toutes les sections ont célébré , avant hier , dans le temple de la Raison , ci-devant Notre-Dame , une fête à l'occasion du décret qui prononce l'affranchissement des Noirs dans l'Amérique. Chaumette a prononcé un discours analogue à cette circonstance.

Le tribunal criminel révolutionnaire a condamné à la peine de mort Jacques-Philippe-Isaac Guéau-Reversaux , natif de Paris , âgé de 55 ans , ex-noble , conseiller honoraire du ci-devant roi , en tous ses conseils , maître des requêtes de son hôtel , ex-intendant de la ci-devant province de Bourbonnois ,

et du ci-devant pays d'Aunis, demeurant à Chartres; convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis extérieurs de la République; tendantes à faciliter l'entrée des troupes coalisées sur le territoire français, pour parvenir à dissoudre la représentation nationale et les autorités légitimes, et à rétablir la royauté en France, et d'avoir tenu des propos tendans à empêcher le recrutement, pour que les frontières demeurassent dégarnies.

J. J. Debaune, natif d'Amsterdam, négociant à Paris, rue Montmartre; François-Romain Brichard, natif de Brony, notaire public, rue Saint-André-des-Arts.; François Mestivier, clerc de Brichard, notaire; J. B. Viette, demeurant à Paris, place Thionville, fabricant-jouaillier, de témoin devenu accusé; V. J. B. Chaudot, notaire public, demeurant à Paris, rue J. J. Rousseau; convaincu d'avoir mis en circulation, sous le nom d'emprunt, mille actions de cent liv. sterling chacune, et leurs coupons d'intérêts à cinq pour cent, au profit de Georges de Galles, de Frédéric d'York et de Guillaume-Henri de Clarence, fils de Georges, roi d'Angleterre, sous la garantie d'une obligation par eux souscrite à Londres, le 5 juin 1790, à la disposition de J. J. de Baune, ont été condamnés à la même peine.

Le même jour de l'exécution du bijoutier Viette, l'un des condamnés ci-dessus, son fils se rendit aux Champs-Élysées, où il se brûla la cervelle d'un coup de pistolet.

On peut juger, par les deux pièces suivantes, de l'état de détresse où se trouvent les émigrés :

*Lettre de Broglie à monseigneur comte d'Artois.*

Dusseldorf, le 18 janvier 1794.

MONSIEUR,

« Les émigrés Français rassemblés dans l'arrondissement de Dusseldorf ont voulu que je leur servisse d'interprète auprès de votre altesse royale, pour lui rendre les sentimens dont ils ont été affectés lorsque je leur ai donné connaissance de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois, dans laquelle la sensibilité et la noblesse de votre ame se peignent d'une manière si touchante et si vraie.

» Cette lettre a porté dans tous les cœurs l'attendrissement de l'admiration et de l'amour, et l'intérêt que vous daignez prendre à la situation fâcheuse où se trouvent ses bons et fidels serviteurs en adoucissant leurs malheurs, ne leur fait sentir que plus vivement les vôtres.

» Leur premier et unique mouvement en apprenant l'usage que vous voulez qu'il soit fait du présent que vous avez reçu de l'impératrice de Russie, a été de demander qu'il fût permis

d'envoyer quelques-uns de leurs membres le reporter à votre altesse royale, et la conjurer avec la plus vive instance de conserver un gage aussi précieux de l'amitié de cette illustre souveraine.

» Je n'ai pu calmer ce sentiment si juste et seul digne de répondre à celui de votre altesse royale qu'en faisant connaître aux généreux gentilshommes que ce serait lui déplaire de ne pas accepter dans ce moment le secours qu'elle daignait leur offrir, et en les assurant que cette superbe collection ne serait pas aliénée, et rentrerait en vos mains dans un tems plus heureux.

» Nous espérons, monseigneur, qu'ils ne sont pas éloignés, mais quoi qu'il en arrive, puisque nous trouvons en vous les sentimens que le grand Henri marqua toujours pour la noblesse, votre altesse royale éprouvera de sa part la même fidélité et le même dévouement, et si elle ne peut plus lui offrir les ressources de ses biens et de sa fortune, elle prodiguera son sang et sa vie, et mettra son bonheur et sa gloire à périr s'il le faut sous vos yeux et avec vous.

» Mais la justice de la cause que vous défendez avec tant de fermeté et de constance, doit faire concevoir l'heureuse espérance que la vérité triomphera enfin du crime, et que l'ordre rétabli, vous jouirez du fruit de vos travaux.

» Ce sont les vœux que les émigrés de cet arrondissement, et certainement ceux de tous les autres, forment pour votre altesse royale et pour les princes vos fils, qui se montrent dignes de vous, monseigneur, par le sacrifice qu'ils font d'une épée à laquelle la main dont ils l'avaient reçue, donne une valeur inappréciable.

» Ils me font l'honneur de vouloir en recevoir une de moi. J'obéis à leurs ordres, en chargeant le prince de Reves de leur présenter la mienne; elle ne peut avoir de prix que par le cri de vive le roi gravé sur la lame, et qui l'est bien plus profondément dans mon cœur.

J'ai l'honneur d'être avec le plus inviolable attachement et le plus profond respect,

Monseigneur,

De votre altesse royale, le très-  
humble, etc. DE BROGLIE.

*Copie d'une lettre écrite par monseigneur comte d'Artois, à M. le maréchal de Broglie,*

A Ham, ce 11 janvier.

« Mon cœur est si vivement touché et profondément affecté, mon cher maréchal, de l'état affreux où sont réduits mes dignes compagnons de fidélité et de malheur, et j'éprouve tant de retard pour obtenir les secours que le régent n'a cessé un instant de solliciter, que je n'hésite pas à remettre entre vos

mains la dernière ressource que je tiens de l'impératrice de Russie. Je n'ai pas besoin de vous recommander l'emploi que vous devez faire des fonds que vous vous procurerez par la vente des médailles et du diamant : non-seulement je m'en rapporte à votre sagesse, mais vous savez que les plus malheureux et les plus souffrans sont en ce moment pénible les plus chers à mon cœur. Je vous ai déjà parlé, mon cher maréchal, de l'extrême embarras où je me trouvais personnellement; mais je ne me compterais jamais pour rien, lorsqu'il s'agira de satisfaire le plus pressant besoin de mon cœur. En conséquence, je charge M. du Verne de vous remettre la somme de 300 louis pour subvenir aux premiers frais, et pour vous donner le tems de vendre, aux meilleures conditions possibles, les médailles et le diamant. J'ai la certitude que j'honore les dons de l'impératrice en les employant à un usage aussi sacré; mais je vous déclare, mon cher maréchal, que mon intention formelle est que ce faible secours soit compté pour rien, ni pour les fonds qui doivent être versés dans la caisse de Dusseldorf, ni pour les justes demandes que vous aviez formées au moment où nous espérions que l'emprunt de Hollande aurait du succès. Enfin, si je ne parvenais pas encore à obtenir le secours que je sollicite avec plus d'ardeur que jamais, si je me trouvais alors dénué de tout moyen personnel pour me porter où le service du roi l'exigerait, je conserverais encore une ressource précieuse dans le cœur des gentilshommes Français; et avec un tel appui, le chemin de l'honneur sera toujours ouvert pour moi.

» Ne perdez pas un instant, mon cher maréchal, pour employer cette faible ressource. Je serai trop récompensé si elle peut soulager une partie des excellens Français auxquels toute mon existence est consacrée.

» Recevez, mon cher maréchal, l'assurance de tous mes sentimens de confiance, d'estime et d'amitié. »

*Signé, Charles-Philippe.*

P. S. Mes enfans possédaient une épée qui était un don de mon malheureux frere. Ils vous l'envoient, mon cher maréchal, pour l'employer au même usage. Ils vous prient de leur donner en échange, une des vôtres, pour les conduire plus sûrement dans la route de l'honneur que vous avez si fidèlement et si glorieusement suivie.

## NOUVELLES.

ISLE DE CORSE. Bastia, 2 pluviôse.

« Depuis que les forces combinées ont été chassées de Toulon, une escadre anglaise menace nos côtes. Hier trois gros vaisseaux

se sont approchés de la côte de Noura , dans le golfe Saint-Florent ; ils ont tenté de faire un débarquement pour aller brûler les moulins qui nous servent à réduire en farine la subsistance de la troupe. Il est parti de Saint-Florent une felouque armée et une chaloupe portant des grenadiers. J'ai fait partir sur-le-champ de Bastia une compagnie de grenadiers pour gagner les hauteurs. Il était beau de voir les compagnies de grenadiers se disputer à qui marcherait ; toutes voulaient marcher ; nous avons contraint les Anglais à prendre la fuite.

» La frégate la *Melpomene* , partant du 18 , allant en France , étant restée en calme à deux lieues de Calvi , a été attaquée par deux frégates anglaises , au moins de même force ; et après un combat de trois heures , pendant lequel le brave capitaine Gay et son équipage se sont battus avec intrépidité , les deux frégates anglaises ont fait signe de détresse , et ont quitté la partie. On a envoyé de Calvi , à la vue de qui se passait ce combat , des chaloupes , pour remorquer la *Melpomene* , qui est entrée dans ce port , de même que la *Mignonne*.

Signé LACOMBE SAINT-MICHEL.

#### ARMÉE DES PYRÉNÉES OCCIDENTALES.

*Chauvin-Dragon* , 17 pluviôse. Nous avons déjà annoncé dans le *post-scriptum* du dernier numéro , l'avantage important remporté sur les Espagnols. Voici le rapport officiel du général de brigade Fregeville.

« Nous avons été attaqués ce matin par les Espagnols ; ils ont commencé par forcer le poste du Rocher , ainsi que celui du Calvaire ; ils ont marché ensuite sur cinq colonnes. Celle qui a forcé le poste du Rocher s'est mise en bataille sur le Calvaire , et est restée là. Une seconde colonne marchait par le dos-d'âne sur les deux Mamelons , et avait l'air de se diriger sur Vrugne. Une troisième venait de la montagne de Louis-XIV , et s'est dirigée vers la Croix-des-Bouquets. La quatrième a marché sur le café républicain ; la cinquième s'est portée sur le plateau , en avant d'Andaye. Tous nos avant-postes , attaqués par des forces si considérables , ont été obligés de se replier , car j'évalue le nombre des Espagnols qui ont marché à 14 ou 15 mille hommes. Il me paraît que leur projet était de brûler nos barraques du camp des Sans-Culottes. Tout le feu de leurs obusiers et de leurs mortiers a été dirigé là-dessus. A la droite , ils ont mis la plus grande opiniâtreté à vouloir la forcer. A la gauche , ils sont venus jusqu'à la redoute de la liberté. Deux fois ils ont tenté de l'emporter de vive force , deux fois ils ont été repoussés par nos braves Républicains de la manière la plus brillante.

» Le feu a été général depuis sept heures du matin jusqu'à midi , et sur la gauche , il était encore très-vif à deux heures ; mais dès midi , le général Espagnol a fait donner le signal de

retraite. Il nous a été impossible de poursuivre les ennemis dans leur retraite, au centre et à la droite, vu le peu de forces que j'y ai. A la gauche, ils ont été poursuivis par nos grenadiers, et le premier et deuxième bataillon de la cinquième demi-brigade d'infanterie légère, jusques sous le feu de leurs batteries. Je ne saurais donner assez d'éloges à nos braves frères d'armes, et à la manière dont a été servie l'artillerie.

« Je crois que cette bataille est une des plus glorieuses pour les armées de la République, qu'il y ait eues dans cette partie. Le feu a été continuellement si vif, que je n'en avais pas entendu de pareils depuis la bataille de Jemmape. J'évalue notre perte à 60 ou 80 morts. Nous avons 155 blessés; mais il n'y en a qu'une quinzaine qui le soient grièvement. Je ne puis dire au juste quelle est la perte des ennemis; mais j'oserais parier que tués ou blessés, ils ont 1,200 hommes hors de combat. Ils ont en outre le régiment d'Ultonia excessivement maltraité. Un déserteur Espagnol a dit que ce régiment avait été quasi détruit. J'ai vu un de nos boulets emporter un officier suivi par deux ordonnances, que je crois être un officier supérieur, peut être même un officier général. »

Le reste du rapport du général de brigade Fregeville n'est relatif qu'aux éloges qu'il donne à si juste titre, aux officiers qui se sont distingués et aux braves troupes qu'il commandait.

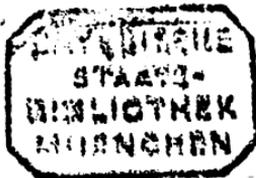
Il est à croire que l'armée des Pyrénées orientales, renforcée par l'armée victorieuse de Toulon, et qui est forte actuellement de 60,000 hommes, ne tardera pas d'agir d'une manière offensive.

#### ARMÉE DE LA MOSELLE.

Oggersheim, 14 pluviôse. « On connaît maintenant le motif de l'envoi d'un adjudant-général et d'un trompette au camp ennemi sous Manheim; c'était pour sommer la ville de se rendre. Cette sommation n'était qu'une ruse de guerre pour masquer la retraite de l'armée française, qui s'est repliée en effet sur nos frontières. L'avant-garde, ainsi que le général Hoche, sont déjà arrivés à Sarre Libre. On présume que cette armée va se concerter avec celle des Ardennes pour se porter du côté de Treves.

#### ARMÉE DU NORD.

En arrivant à cette armée, le général Pichegru a débuté avec ses frères d'armes par une proclamation, où l'on voit le ton franc et modeste d'un brave sans-culotte, qui s'honore de commander à des républicains.





---

## A V I S.

ON observe que les Rédacteurs n'ont rien de commun avec l'Abonnement, la distribution, etc. C'est au citoyen GUTH, Directeur du Mercure, hôtel de Thou, rue des Poitevins, et non à aucun d'eux, qu'il faut adresser tout ce qui concerne ces objets; autrement des lettres souvent importantes pourraient rester au rebut.

Les personnes qui enverront au citoyen GUTH des effets sur Paris, pour acquit de leur Abonnement, voudront bien les faire timbrer; faute de quoi ils ne seraient pas acquittés. Les lettres contenant des Assignats, doivent être chargées à la Poste, pour ne pas courir le risque de s'égarer.

---

LE prix de l'Abonnement est de trente-six livres franc de port pour les Départemens et pour Paris. Il faut affranchir le port de l'argent et de la lettre, et joindre à cette dernière le reçu du Directeur des Postes. On souscrit hôtel de Thou, rue des Poitevins. On s'adressera au Citoyen GUTH, Directeur du Bureau du Mercure. L'Abonnement ne peut avoir lieu que pour l'année entière et pour six mois.

Les Souscripteurs du mois de Février (V. S.) sont priés de renouveler de bonne heure leur Abonnement, afin qu'on ait le tems d'imprimer leurs adresses, et qu'ils n'éprouvent aucun retard dans l'expédition. Ils voudront bien donner aussi leurs noms et qualités d'une écriture lisible; ou joindre à leur lettre une des adresses imprimées qui enveloppent le Mercure.





